This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

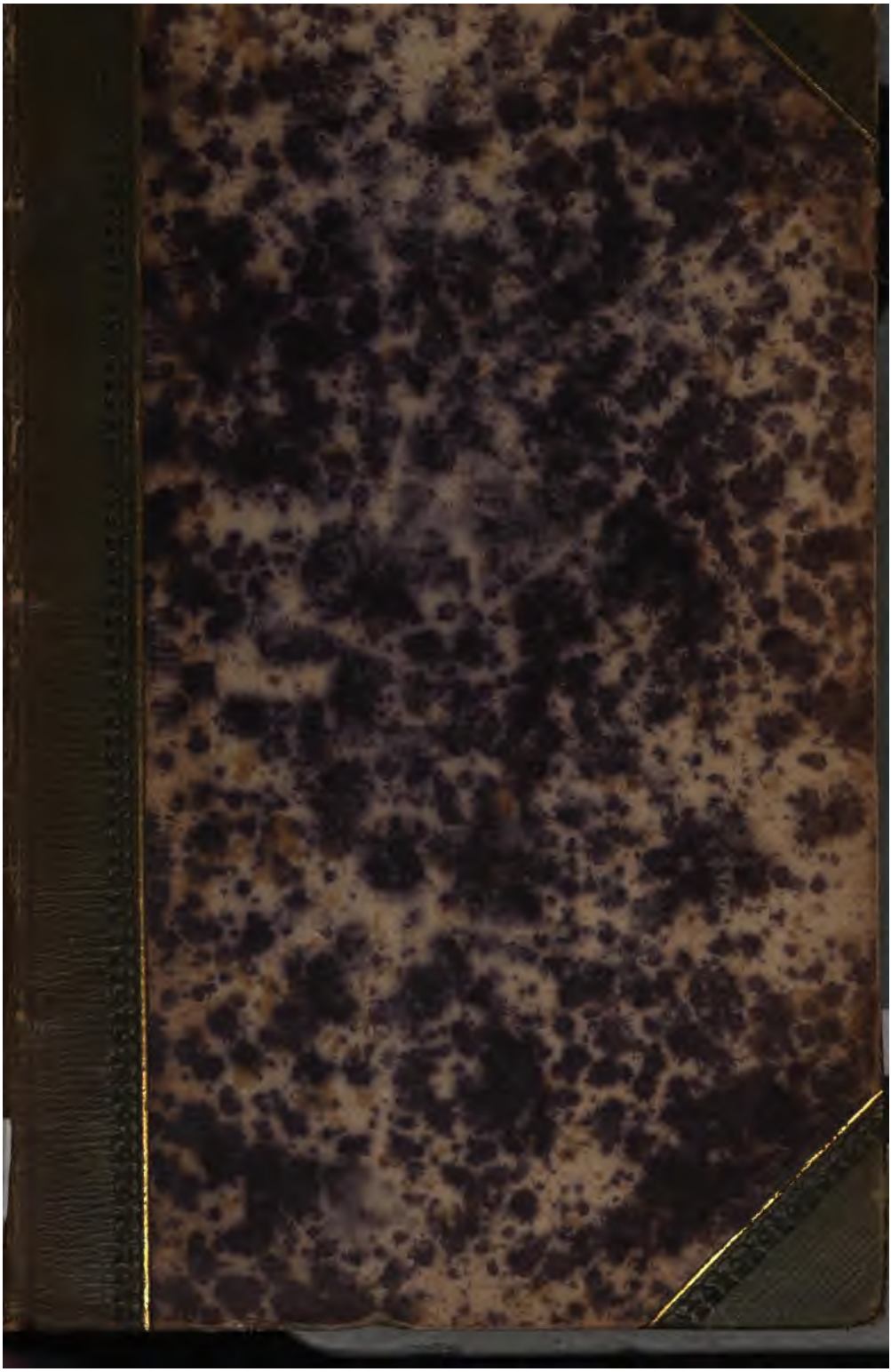

Comes Lutzowius.

Bibliotheca Zampachensis.

gift of

Mr. Henry F. McCreery

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

Comte de Lisbonne

Londres

Le 16 Février 1891

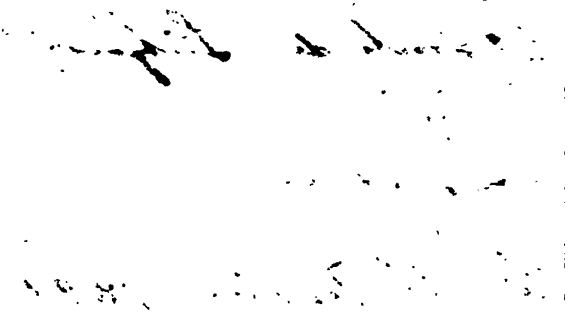

OEUVRES

COMPLETTES

DE

LOUIS DE SAINT-SIMON.

TOME NEUVIEME.

HISTOIRE

DES

HOMMES ILLUSTRES

DES RÈGNES

DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV

JUSQU'À LA MORT DE L'AUTEUR.

Tome I.

Avertissement.

On a publié en France à différentes reprises des anecdotes sans liaison ni ordre, tirées du dépôt des affaires étrangères et qu'on a intitulées *Mémoires du duc de St. Simon*, 3 voll. avec 4 voll. de Supplément.

Dans le dépôt des affaires étrangères se trouvent en effet onze volumes in-folio de mémoires manuscrits ou imprimés que le Duc de Saint-Simon avoit rassemblés et réunis pêle-mêle et sur lesquels il devoit composer les mémoires de son tems.

Les soi-disants Mémoires du Duc de Saint-Simon en 7 voll. in-8. sont l'extrait, même infidèle de 8 voll. in-4. qu'avoit extrait l'abbé de Voisenon: cet extrait de l'abbé de Voisenon étoit lui-même un Extrait des onze volumes in-fol. déposés au bureau des affaires étrangères et les onze voll. in-fol. sont, non les Mémoires originaux du Duc de Saint-Simon, mais simplement les matériaux de ces Mémoires que nous offrons aujourd'hui au public.

On trouve chez les mêmes Libraires

OEUVRES POSTHUMES DE FRÉDÉRIC II. ROI DE PRUSSE *en* 15 *voll. in*-8. *et un vol. de Supplément.* Seconde édition imprimée sur beau papier et en beaux caractères ; prix 32 livres broché, et sur papier vélin 90 liv.

Cette édition originale dans laquelle on a rétabli tous les passages supprimés ou altérés par l'ancien ministère est la seule complette qu'il faut se garder de confondre avec les contrefaçons infidèles et vicieuses.

OEUVRES DE FRÉDÉRIC II. ROI DE PRUSSE, publiées du vivant de l'auteur ; servant à completter la collection des Oeuvres de ce grand roi, *en* 4 *voll. in*-8. Prix 16 liv. br. et sur papier vélin 30 liv.

OEUVRES

COMPLETTES

DE

LOUIS DE SAINT-SIMON,

Duc et Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi et de la Toison d'or, etc. etc.

Pour servir à l'Histoire des cours de Louis XIV, de la Régence et de Louis XV.

Avec des Notes, des Explications et des Additions à la fin de chaque volume, extraites des Correspondances et des portefeuilles de l'auteur et de plusieurs Princes et Seigneurs ses contemporains.

TOME NEUVIEME.

A STRASBOURG

chez J. G. TREUTTEL, Libraire

et se trouve A PARIS

chez ONFROY, Libraire, rue St. Victor n°. 11.

1791.

DC130
S2A2
1791
v.9

TABLE

des personnages illustres des regnes de Louis XIV et Louis XV dont l'Auteur a tracé le caractère et les principaux traits de la vie dans le premier Tome de ce Dictionnaire.

A.

Aguesseau, (le chancelier d') pag. 1
Albergotti. 13
Angeau, (d') 14
Argenson, (d') 20
Arpajon, (la duchesse d') 26
Aubigné, (d') 29
Aubigny, (d') 33
Aumont, (le duc d') 35

B.

Barbezieux. 38
Bavière, (électeur de) 44

page

Belle-Isle, maréchal, (duc de) 47
Bergheyck. 54
Beringhem. 56
Boufflers, (le maréchal de) 58
Brissac, (duc de) 64
Brissac, major des gardes-du-corps du roi. 75

C.

Canillac. 79
Catinat, [le maréchal de] 84
Cavois. 85
Chaise, [le père de la] 91
Chamillart, ministre. 98
Charles XI, roi de Suède. 114
Charles XII, roi de Suède. 117
Charnacé, page du roi. 126
Charost, [le duc de] 131
Châtelet, [la marquise du] 145
Chavigny, [les frères] 147
Cheverny, ministre. 155
Citeaux, [abbé de] 157

page

Coislin, [le cardinal de] 158
Cordelier inconnu. 163

D.

Dangeau voyez *Angeau.*
Daniel, Jésuite, [le P.] 168
Desmarets. 174
Desmarets, archevêque d'Auch. 174
Duras, [le duc de] 176

E.

Estrées, (duc d') 177
Estrées, Second maréchal d', 188
Estrées, [le cardinal d'] 193

NOTES ET ADDITIONS.

I. Alexis. *Addition à son article, et sur les moeurs des Russes, avant Pierre I.* 199
II. d'Aguesseau. *Addition à son article.* 207
III. d'Argenson. *A son article.* 209

pag.

IV. *Sur le comte de* Bonneval. 214
Second mémoire du comte. 235
V. *Sur le duc de* Boufflers, *depuis maréchal de France, formé par le maréchal de Villars, dans une de ses lettres.* 245
VI. *Sur la* Brinvilliers. 248
VII. *Sur* Cavalier, *chef des protestans des Cevennes.* 249
VIII. *Sur le prince de* Cellamare, *et sur ses intrigues.* 251
IX. Colbert. 252
X. *Sur* Colbert, *sur son fils et sur la manière, dont son père le formoit.* 302
XI. *Sur le cardinal* d'Estrées, *sa correspondance de Rome sur le Conclave.* 310

HOMMES

HOMMES

ILLUSTRES,

DES RÈGNES DE LOUIS XIV ET LOUIS XV.

AGUESSEAU. (LE CHANCELIER D')

Il naquit en 1668; avocat-général à vingt-deux ans et demi, en 1691; procureur-général en 1700; chancelier et garde des sceaux en 1717, à quarante-huit ans.

Le père de son père étoit maître des comptes, et il est bon de ne pas aller plus loin. Ce maître des comptes maria pourtant sa fille au père de messieurs d'Armentières et de Conflans, gendres de madame de Jussac dont j'ai parlé, et du bailli de Conflans, avec la petite terre de Puiseux qu'ils ont encore: les soeurs du chancelier ont été mariées long-temps avant

qu'il le fût; la cadette à Le Guerchois, mort conseiller d'état sans enfans; et l'autre à Tavannes, père et mère de Tavannes, lieutenant-général, commandant en Bourgogne, et chevalier des ordres; et de l'archevêque de Rouen, grand aumônier de la reine, ci-devant évêque comte de Châlons, dont par brevet il a conservé le rang.

D'Aguesseau, de taille médiocre, étoit gros, avec un visage fort plein et agréable jusqu'à ses dernières disgraces, et toujours avec une physionomie sage et spirituelle, ayant un oeil plus petit que l'autre.

Il n'a jamais eu voix délibérative avant d'être chancelier: on se piquoit au parlement de ne pas suivre ses conclusions par une jalousie de l'éclat de sa réputation dont il n'a joui qu'à sa mort, cette jalousie l'ayant emporté sur l'estime intérieure qu'on étoit obligé d'avoir pour lui: il avoit beaucoup d'esprit d'application, de pénétration, de savoir en tous genres, de gravité de magistrature, d'équité, de piété, d'innocence de moeurs qui firent le fond de son caractère; on peut

dire même que c'étoit un bel esprit et un homme incorruptible; avec cela il fut doux, bon, humain, d'un accès facile et agréable, et dans le particulier, avec de la gaieté et de la plaisanterie salée, mais sans blesser personne; extrêmement sobre, poli, sans orgueil, et noble sans la moindre avarice, naturellement paresseux, dont il lui étoit resté de la lenteur.

Qui ne croiroit qu'un magistrat, orné de tant de vertus et de talens, dont la mémoire, la vaste lecture, l'éloquence à parler et à écrire, la justesse jusque dans les moindres expressions des conversations les plus communes, avec des grâces, de la facilité, n'eût été le plus grand chancelier qu'on eût vu depuis plusieurs siècles?

Il est vrai qu'il auroit été un premier président sublime, et il ne l'est pas moins que devenu chancelier, il fit regretter jusques aux d'Aligre et Boucherat. Ce paradoxe est difficile à comprendre; il se voit pourtant à l'oeil, depuis trente ans qu'il est chancelier, et avec tant d'évidence, que je pourrois m'en tenir

là ; un fait si étrange mérite d'être développé.

Un si heureux assemblage étoit en effet gâté par divers endroits qui étoient demeurés cachés dans sa première vie, et qui éclatèrent tous à la fois sitôt qu'il fut parvenu à la seconde.

La longue et unique nourriture qu'il avoit prise dans le sein du parlement l'avoit pétri de ses maximes et prétentions, jusqu'à le regarder avec plus d'amour, de respect et de considération que les Anglois n'en ont pour leur parlement; et je ne dirai pas trop, quand j'avancerai qu'il ne regardoit pas autrement tout ce qui émanoit de cette compagnie, qu'un fidèle, bien instruit de sa religion, regarde les décisions des conciles oecuméniques.

De cette sorte de culte naissoit trois extrêmes défauts qui se montroient très-fréquemment. Le premier, qu'il étoit toujours pour le parlement, quoiqu'il pût entreprendre contre l'autorité royale, ou d'ailleurs

au-delà de la mesure; mais que son office, qui le rendoit le supérieur et le modérateur des parlemens et de la bouche du Roi à leur égard, l'obligeoit à le contenir quand il passoit ses bornes, surtout quand il attentoit à l'autorité du Roi: alors son équité et ses lumieres lui montroient bien l'égarement du parlement; mais de le réprimer, étoit plus fort que lui.

La mollesse, secondée de cette sorte de culte dont il l'honoroit, étoit peinée et affligée de le voir en faute; mais de laisser voir qu'il y fût tombé, c'étoit un crime à ses yeux dont il gémissoit de voir souillés les autres, et dont il ne pouvoit se souiller lui-même.

Il mettoit donc tous ses talens à pallier, couvrir, excuser, donner des interprétations captieuses, à éblouir sur les fautes du parlement, à négocier avec lui d'une part, et avec le Régent de l'autre; à profiter de sa timidité, de sa facilité, de sa légéreté pour tout émousser, tout énerver en lui; en sorte qu'au lieu d'avoir dans le magistrat un ferme soutien de l'autorité du Roi, et un vrai juge des justices,

on en tiroit à peine quelque bégaiement forcé, qui affoiblissoit encore le peu à quoi il avoit pu à peine se résoudre, et qui donnoit courage, force et hauteur au parlement; et si quelquefois il s'est expliqué avec lui en d'autres termes, ce n'étoit toujours qu'après un long combat, et toujours bien plus facilement qu'il n'étoit convenu de faire (*).

Un second inconvénient qu'on trouvoit dans le personnel de d'Aguesseau étoit l'extension de ce culte particulier du parlement à tout ce qui portoit robe, qui devoit, selon lui, imposer le respect. Quoiqu'il fit, on ne pouvoit s'en plaindre qu'avec la dernière circonspection; les plaintes n'étoient pas écoutées sans de longues preuves juridiquement ordonnées; avec cela même elles étoient rejetées avec grand dommage pour le plaignant, si grand qu'il fût, si elles n'étoient

(*) En cela d'Aguesseau étoit encore plus respectable: cent parlemens auroient dû exister alors en France, pour s'opposer aux ordres arbitraires du vil Dubois, aux emprisonnemens, aux operations iniques de Law, et aux moeurs dissolues du temps: Law et Dubois auroient dû être alors réprimés par cent d'Aguesseau.

appuyées de la dernière évidence. Il se tournoit tout entier à sauver l'honneur de la robe, comme si la robe en général étoit déshonorée, parce qu'un frippon en étoit revêtu pour son argent : il proposoit des compositions, des arrangemens pour s'en rapporter à lui; il avoit recours à des longueurs ruineuses, qui pourroient équivaloir à des dénis de justice; et toujours l'homme de robe en sortoit au meilleur marché, et surtout le plus blanc qu'il pouvoit et le plus légèrement tansé. Il ne comprenoit pas comment on pouvoit se porter à casser un arrêt du parlement : il employoit, pour l'éviter, des manèges; et ce n'étoit qu'après la plus belle défense qu'il souffroit que l'affaire fût portée au bureau des cassations.

Ce bureau, composé par lui-même comme tous les autres du conseil, n'ignoroit pas son extrême répugnance. On peut croire qu'il savoit la ménager, et qu'il falloit des raisons bien claires pour les engager à porter la cassation au conseil, qui à son tour n'avoit pas moins de ménagement que le bureau.

Si, malgré tout cela, l'évidence l'entraînoit, le chancelier, qui ne pouvoit se résoudre à prononcer le blasphême de casser, inventa une autre formule, et prononçoit que l'arrêt seroit comme non-avenu, encore n'étoit-ce pas sans quelque péroraison de défense ou de gémissement. Or on voit clairement que cela attaque la justice distributive.

Un autre mal sorti de la même source, c'étoit un attachement aux formes, et jusqu'aux plus petites, si littérales, si précises, si serviles, que toute autre considération, même de la plus évidente justice, disparoissoit à ses yeux devant la plus petite formalité: il y étoit tellement attaché, comme à l'ame et à la perpétuité des procès, qui sont la source de l'autorité et des biens de la robe, qu'il ne tint pas à lui qu'il ne les introduisît au conseil des dépêches, où jamais on n'en avoit ouï parler, bien loin de s'y arrêter.

L'absurdité étoit manifeste. Ce conseil n'est établi que pour juger des différens, qui ne peuvent rouler sur les formes, ou des procès qu'il plaît au Roi d'évoquer à sa personne, et

qu'il juge, lui, tout seul, parce que là, ceux qui en sont n'ont que voix consultative.

Il faudroit donc que le Roi fût instruit de la forme comme un procureur, ou qu'il jugeât à l'aveugle sur la foi des gens qui la sauroient: or, ces gens-là l'ignorent comme nous l'ignorons tous, ou l'ont oubliée, comme les secrétaires d'état qui y rapportent, ou du moins qui y opinent quand il entre un autre rapporteur, et qui n'ont ni le temps, ni la volonté de les apprendre.

Le chancelier fit en deux ou trois occasions la tentative d'alléguer les formes au conseil des dépêches; quoique vivant bien avec lui, je l'interrompis autant de fois, et je combattis sa tentative: à chaque fois elle demeura inutile, avec un grand regret de sa part qu'il montra franchement.

Le long usage du parquet avoit gâté l'esprit à d'Aguesseau: l'état du parquet est de ramasser, examiner, peser, comparer les raisons des deux et différentes parties; car il y en a souvent plusieurs au même procès; et d'établir

cette espèce de bilan avec toutes les grâces et les fleurs de l'éloquence, sans que les juges sachent de quel côté l'avocat-général sera avant qu'il ait commencé à conclure.

Quoique le procureur-général, qui ne donne ses conclusions que par écrit, ne soit pas exposé au même étalage, il est obligé au même examen, au même bilan avant de conclure; et cette continuelle habitude, pendant vingt-quatre ans, dans un esprit scrupuleux en équité et en formes, fécond en vues, savant en droit, en arrêts, l'avoit formé à une incertitude qui lui faisoit tout prolonger à l'infini.

Il en souffrit le premier: c'étoit un accouchement pour lui que de se déterminer. S'il étoit pressé par un conseil de régence ou autre, il flottoit, errant sans se décider, jusqu'au moment d'opiner, étant de la meilleure foi du monde, tantôt d'une opinion, tantôt d'une autre, et il opinoit à son tour comme il lui venoit dans cet instant.

Je l'ai dit du duc de Chevreuse, et le répète du chancelier; il coupoit un cheveu en quatre,

aussi étoient-ils fort amis. La vieille duchesse d'Estrées, Vaubrun, qui pétilloit d'esprit, et son amie, fut pressée de lui parler pour quelqu'un; elle s'en défendit par la connoissance qu'elle avoit de ce terrein raboteux; *mais, madame*, dit le client, *il est votre ami intime*: cela est vrai, dit-elle; mais c'est un ami travesti en ennemi.

Ces défauts venoient de trop de lumières, de vues, et de trop d'habitude au parquet: d'ailleurs il étoit homme savant, aimoit les langues savantes, la physique, les mathématiques et la métaphysique. A huis clos il faisoit chez lui des exercices sur ces sciences avec ses enfans et avec des savans obscurs, et ils y passoient un temps infini, qui désespéroit ceux qui avoient affaire à lui.

C'étoit pour les sciences que d'Aguesseau étoit né: il eût été, il est vrai, encore excellent premier président: mais à quoi il eût été plus propre, c'est d'être à la tête de la littérature des académies, de l'observatoire, du collége royal et de la librairie: il eût eu affaire

à des savans comme lui, et non avec le monde qu'il ne connut jamais, et dont, à la politesse près, il n'avoit aucun usage.

Le duc de Grammont lui demanda un jour, si, depuis qu'il étoit chancelier avec un grand usage des chicanes et avec la longueur des procès, il n'avoit jamais pensé à faire un réglement qui abrégeât les friponneries (*). *J'ai commencé*, dit-il, *à jeter ce réglement sur le papier; mais en avançant, j'ai réfléchi au grand nombre d'avocats, procureurs, huissiers que ce réglement ruineroit, et la compassion que j'ai eue m'a fait tomber la plume. La durée et le nombre des procès fait la richesse et l'autorité de la robe, et par conséquent il les faut laisser pulluler et s'éterniser.* Voilà un long article; mais je l'ai cru d'autant plus curieux, qu'il fait mieux connoître comment

(*) Quand on réfléchit sur le produit que le Roi retire des officiers de justice, sur la finance des offices, sur les droits royaux établis sur le simple timbre du papier, on reconnoît que les gens de loi ne sont pas les seuls à contribuer à la cherté de la justice que le Roi, de concert avec la magistrature, vend si cher aux François.

un homme, de tant de droiture, de talens et de réputation, est peu à peu parvenu à rendre sa droiture équivoque (*), ses talens pires qu'inutiles, à perdre sa réputation, et à devenir le jouet de la fortune.

ALBERGOTTI.

ALBERGOTTI avoit le régiment Royal-italien qui vaut beaucoup, et que Magalotti son oncle avoit eu auparavant. Il avoit plus d'esprit que son oncle, de grands talens pour la guerre, et beaucoup de valeur, plus d'ambition encore, et tous les moyens lui étoient bons.

C'étoit d'ailleurs un homme très-dangereux, très-intimement mauvais, et foncièrement mal-honnête homme, avec un froid dédaigneux, et des journées entières sans dire une parole. Son oncle qui, étoit Florentin, l'avoit initié dans la confiance de M. de Luxembourg, et par là dans la compagnie choisie de l'armée,

(*) La postérité connoît mieux que M. de Saint-Simon, l'immortel d'Aguesseau sur l'article de la droiture.

qui lui facilita celle de la cour. Il étoit intimement lié aussi avec M. le Duc.

ALBERGOTTI devint ensuite un favori de M. de Vendôme, qui lui valut la protection de M. du Maine, laquelle l'approcha de Madame de Maintenon. On verra, dans la suite, qu'il est bon de faire connoître cet Italien.

ANGEAU, (D')

Chevalier des ordres du Roi, menin de Monseigneur, et chevalier d'honneur de madame la Dauphine.

ANGEAU (D') étoit un gentilhomme de Bauce, tout uni, et huguenot dans sa première jeunesse; toute sa famille, qui l'étoit, ne tenoit à personne. Il ne manquoit pas d'un certain esprit, surtout de celui du monde, et de conduite. Il avoit beaucoup d'honneur et de probité. Le jeu, par lequel il se fourra à la cour, qui étoit toute d'amours et de fêtes, incontinent après la mort de la Reine-mère, le mit dans les meilleures compagnies. Il y

gagna tout son bien. Il eut le bonheur de n'être jamais soupçonné; il prêta obligeamment et se fit des amis, et la sureté de son commerce lui en acquit d'utiles et de véritables.

Il fit sa cour aux maîtresses du Roi, et le jeu le mit de leurs parties avec lui; elles le traitèrent avec familiarité, et lui procurèrent celle du Roi. Il faisoit des vers; il étoit bien fait, de bonne mine et galant.

Le voilà debout à la cour, mais toujours subalterne. Jouant un jour avec le Roi, dans les commencemens des augmentations de Versailles, le Roi, qui avoit été importuné d'un logement pour lui, et qui avoit bien d'autres gens qui en demandoient, se mit à le plaisanter sur sa facilité à faire des vers, qui, à la vérité, étoient rarement bons, et tout d'un coup lui proposa des rimes fort sauvages, et lui promit un logement; delà il acheta une charge de lecteur du Roi, qui n'avoit point de fonction, mais qui donnoit les entrées du petit coucher, et son assiduité lui mérita le régiment du Roi, infanterie,

qu'il ne garda pas long-temps; puis il fut envoyé en Angleterre, où il demeura peu; et à son retour il acheta le gouvernement de Touraine.

Son bonheur voulut que M. de Richelieu fît de si grosses pertes au jeu, qu'il vendit sa charge de chevalier d'honneur de madame la Dauphine, au mariage de laquelle il l'avoit eue pour rien; son ancienne amie, madame de Maintenon, lui fit permettre de la vendre tant qu'il pourroit, et à qui il voudroit; et M. d'Angeau, qui ne manqua pas une si bonne affaire, en donna 500,000 livres. Revêtu d'une charge qui faisoit de lui une espèce de seigneur, il obtint le collier de l'ordre, bientôt après, en 1688.

Il perdit sa charge à la mort de madame la Dauphine, mais il avoit eu une place de ménin de Monseigneur.

Madame la Dauphine avoit eu une fille d'honneur d'un Chapitre d'Allemagne, jolie comme le jour, et faite comme une nymphe, avec toutes les grâces de l'esprit et du corps;

cet

cet esprit étoit médiocre, mais juste, sage et sensé, et avec cela une vertu sans soupçon: elle étoit fille d'un comte de Lowenstein, et d'une soeur du cardinal de Furstemberg, qui a fait tant de bruit dans le monde, et qui étoit dans la plus haute considération à la cour.

Ces Lowenstein étoient de la maison Palatine, mais d'une branche mésalliée par un mariage qu'ils appellent *de la main gauche*, mais qui n'en est pas moins légitime. L'inégalité de la mère fait que ce qui en sort n'hérite point, mais a un gros partage, et tombe du rang des princes à celui de comte.

Le cardinal de Furstemberg, qui aimoit fort cette nièce, cherchoit à la marier; elle plaisoit fort au roi et à madame de Maintenon, qui se prenoient fort aux figures; elle n'avoit rien vaillant comme toutes les allemandes. D'Angeau, veuf depuis long-temps d'une soeur de la maréchale d'Étrées, fille de Morin le juif, qui n'en avoit qu'une fille, dont le grand bien qu'on lui croyoit l'avoit mariée au duc de Montfort, se présenta pour

une si grande alliance pour lui, et aussi agréable. Mlle. de Lowenstein, avec toute la hauteur de son pays, vit le tuf à travers tous les ornemens qui le couvroient, et dit qu'elle n'en vouloit point. Le Roi s'en mêla. Madame de Maintenon, madame la Dauphine, le cardinal son oncle, le voulurent, et la firent consentir. Le maréchal et la maréchale de Villeroy en firent la noce, et d'Angeau se crut Électeur-Palatin. C'étoit le meilleur homme du monde, mais à qui la tête avoit tourné d'être seigneur, ce qui l'avoit chamarré de ridicules.

Madame de Montespan avoit fort plaisamment et très-véritablement dit de lui *qu'on ne pouvoit s'empêcher de l'aimer ni de s'en moquer.* Ce fut bien pis, après sa charge et ce mariage. Sa fadeur naturelle, entée sur la bassesse du courtisan, et recrépie de l'orgueil du seigneur postiche, fit un composé que combla la grande maîtrise de l'ordre de Saint-Lazare, que le Roi lui donna, comme l'avoit eue Nérestang, mais dont il tira tout le parti qu'il put, et se fit le singe du Roi dans les

promotions qu'il fit de cet ordre, où toute la cour accouroit pour rire avec scandale, tandis qu'il s'en croyoit admiré.

D'Angeau fut de l'académie françoise, et conseiller d'état d'épée, et sa femme fut la première des dames du palais, comme femme de chevalier d'honneur, et n'y en ayant point de titrée. Madame de Maintenon l'avoit goûtée; sa naissance, sa vertu, sa figure, un mariage du goût du Roi et peu du sien, dans lequel elle vécut comme un ange; la considération de son oncle et de la charge de son mari, tout cela la porta, et ce choix fut approuvé de tout le monde (*).

(*) D'Angeau est auteur d'une suite chronologique des événemens publics de la cour, aussi timide que les présens Mémoires sont hardis.

ARGENSON. (D')

ARGENSON (D') étoit un homme d'infiniment d'esprit, et d'un esprit souple qui pour sa fortune s'accommodoit à tout : il valloit mieux pour la naissance que la plupart des gens de son état ; et il faisoit depuis long-temps la police, ou plutôt l'inquisition, d'une manière transcendante, étant sans frayeur du parlement qui l'avoit souvent attaqué.

Il avoit sans cesse obligé les gens de qualité, en cachant au feu Roi et à Pontchartrain des aventures de leurs enfans ou parens qui n'étoient guères que des fautes de jeunesse, qui les auroient perdus sans ressource, s'il ne les eût accommodées d'autorité, tirant subitement le rideau dessus.

Avec une figure effrayante, qui retraçoit celle des trois juges des enfers, d'Argenson s'égayoit de tout avec supériorité d'esprit : il avoit mis un tel ordre dans cette innombrable multitude d'habitans de Paris, qu'il n'y avoit nulle

personne considérable dont, par jour, il ne sut, s'il le vouloit, la conduite et les habitudes, avec un discernement exquis pour appésantir ou pour alléger sa main à chaque affaire qui se présentoit, penchant toujours aux partis les plus doux, avec l'art de faire trembler les plus innocens devant lui.

Courageux, hardi, audacieux, dans les émeutes, et par-là maître du peuple; ses moeurs tenoient beaucoup de celles qui sans cesse avoient à comparoître devant lui; et je ne sais s'il reconnoissoit beaucoup d'autres divinités que la fortune.

Au milieu de fonctions pénibles, et avec une apparence toute de rigueur, l'humanité trouvoit aisément grâce devant lui; et quand il étoit avec des amis obscurs et d'assez bas étage, auxquels il se fioit plus qu'à des gens plus relevés, il se livroit à la joie, et il étoit charmant dans ces compagnies.

Il avoit quelques lettres; mais peu ou point de capacité d'ailleurs, en aucun genre, à quoi l'esprit suppléoit; et une grande

connoissance du monde, chose rare dans son état.

Il s'étoit livré sous le feu Roi aux jésuites ; mais en faisant le moins de mal qu'il put, sous un voile de persécution, qu'il se sentoit nécessaire pour persécuter moins en effet, et pour épargner même les persécutés.

Comme la fortune étoit sa boussole, il ménageoit également le Roi, le ministre, les jésuites et le public.

Il avoit eu l'art de se faire un grand mérite auprès de M. le duc d'Orléans, alors fort maltraité, de ce cordelier, emmené d'Espagne par Chalais, qu'il fut chargé d'interroger à la Bastille : et Mr. le duc d'Orléans n'avoit pu l'oublier.

Depuis il m'avoit courtisé sans bassesse, sans visites, mais dans toutes les choses où il avoit pu me témoigner son attention ; et il avoit bien voulu se charger du temporel fort dérangé du monastère de la Visitation de Chaillot, comme commissaire, où madame de Saint-Simon avoit une soeur d'un vrai

mérite, que nous aimions fort ; monastère d'ailleurs rétabli par la famille de la maréchale de Lorges.

Law avoit trouvé beaucoup d'accès auprès de ce magistrat, qui lui-même s'en étoit fait auprès de l'abbé Dubois, et qui n'aimoit point du tout M. de Noailles, sans être mal avec lui.

Le parlement lui en vouloit cruellement ; sa charge ne le rendoit pas réconciliable avec cette compagnie : et le Régent et lui avoient souvent besoin l'un de l'autre.

De son naturel il étoit royal, fiscal, tranchant, et ennemi des longueurs, des formes inutiles ou qu'on pouvoit sauter, des états neutres et flottans ; mais comme il cherchoit à se concilier tout, il avoit, du temps du feu Roi, cultivé des liaisons avec ses bâtards, beaucoup plus étroites que nous ne nous en doutions, ni le Régent ni moi.

Cette ignorance, les raisons tirées de ce qui vient d'être expliqué de son caractère,

de sa conduite ; beaucoup aussi l'éloignement extrême qui étoit entre le parlement et lui, dans un temps où il s'agissoit d'avoir le dessus sur cette compagnie, qui se mettoit en état de dominer, me détermina à lui pour les finances et pour les sceaux ; afin de donner plus d'autorité au nouveau ministre, et au Régent, un garde des sceaux en sa main, ferme, hardi, et qui, pour sa propre vade, se trouveroit, interressé à ne pas ménager beaucoup le parlement. On connoît son ministère et sa chute.

D'Argenson mourut le 6 mai 1721, dans sa singulière retraite, au-dehors de la maison des filles de la Croix, du faubourg Saint-Antoine ; homme d'esprit, de connoissance du monde, de mille affaires d'état, de finances, de magistrature, &c : il pensoit noblement, honnêtement ; et il auroit été bon et grand, s'il y avoit été élevé ; mais son esprit s'étoit tellement rétréci et accoutumé au petit, qu'il ne put jamais ni s'étendre, ni s'élever : il avoit passé sa jeunesse dans le chétif détail de lieutenant-général d'Angoulême qu'avoit eu son père.

Il étoit pauvre, mais de meilleure condition que la plupart des gens de robe; aussi s'en piquoit il; aussi respectoit-il à obliger les gens de qualité, dont il se prétendoit, avant que ses pères eussent pris la robe.

Devenu maître des requêtes, il épousa la fille de Caumartin, qui s'en fit honneur, et qui, par le chancelier de Pontchartrain, alors contrôleur-général, le fit lieutenant de police: c'est où il excella, et où il sauva bien des gens de qualité et des enfans de famille. Il étoit obligeant, poli, respectueux, sous une écorce quelquefois brusque et dure, et d'une figure de Rhadamante, mais dont les yeux pétilloient d'esprit et réparoient tout le reste. Il ne put soutenir sa chute, et ne sortit plus de sa chambre et du parloir.

Il commença à signer vers la fin, *De Voyer*, au lieu de *Le Voyer* qui est son nom.

Ses enfans, qui depuis ont fait une si grande fortune, et qui veulent pousser leurs enfans dans une carrière d'un autre genre, imitent sement la dernière façon de signer de leur père, et de faire appeler leurs enfans.

ARPAJON. (LA DUCHESSE D')

LA duchesse d'Arpajon, mariée, belle et jeune, à un vieillard qui ne sortoit plus du Rouergue et de son château de Séverac, s'étoit vue noyée de dettes et de procès depuis qu'elle fut veuve ; pour sa fille unique, dont les incidens importans l'amenèrent à Paris pour y plaider au Conseil. C'étoit une personne d'une grande vertu, d'une excellente conduite, qui avoit une grande mine et des restes de beauté. On ne l'avoit presque jamais vue à la cour ni à Paris, et on l'y appeloit *la duchesse des Bruyères*, par dérision ; elle ne l'étoit qu'à brevet. Madame de Richelieu mourut bientôt après son arrivée, et la surprise fut extrême de voir la duchesse d'Arpajon tout-à-coup nommée dame d'honneur de madame la Dauphine en sa place : elle-même le fut plus que personne. Jamais elle n'y avoit pensé, ni M. de Beuvron son frère. Ce fut pourtant lui qui la fit sans le savoir. Il avoit été plus que bien avec madame de Maintenon ; celle-ci n'oublia point ses anciens

amis de ce genre ; elle compta sur l'attachement de sa soeur pour lui, par reconnoissance, et parfaitement isolée à la cour. On ne pouvoit avoir moins d'esprit ; mais ce qu'elle en avoit étoit fort sage ; et elle avoit beaucoup de sens, de conduite et de dignité ; il est impossible de faire mieux sa charge qu'elle le fit, avec plus de considération et plus au gré de tout le monde ; elle espéra donc être choisie, elle le demanda, le monde le crut et le souhaita ; mais les vingt mille écus que madame Barbisi, la vieille mie de madame la duchesse du Lude, fit accepter à la vieille servante de madame de Maintenon, décidèrent contre madame d'Arpajon. Le Roi voulut la consoler et madame de Maintenon aussi, et firent la comtesse de Rouci, sa fille, dame du palais ; la mère ne prit point le change, elle demeura outrée. Le transport de joie de sa fille l'affligea encore plus ; et leur séparation entière qu'elle envisageoit, l'accabla. Elle aimoit fort sa fille, que cette place attachoit en un lieu où la mère ne pouvoit plus paroître que fort rarement avec bienséance, et elle se voyoit tombée en solitude ;

elle ne la put supporter; peu de mois après elle eut une apoplexie, dont elle mourut quelque temps après.

Cette consolation prétendue, donnée à madame d'Arpajon, et cette différence des deux belles-soeurs, la comtesse de Roucy faite dame de palais, et madame de Blanzac chassée, combla la douleur de madame la maréchale de Rochefort. Elle étoit cousine-germaine de la duchesse du Lude, fille des deux soeurs, et vivoit fort bien avec elle.

Autre crève-coeur. A peine la voulut-elle voir, et ne reçut qu'avec aigreur toutes ses avances. Enfin après avoir long-temps gémi, elle fut apaisée par une place de menin de Monseigneur, donnée à M. de Rochefort son fils, sans qu'elle l'eût demandée.

AUBIGNÉ, (D')

FRÈRE DE MADAME DE MAINTENON.

Il arriva un assez petit événement, mais tout singulier sur d'Aubigné qu'il est bon de conserver. Madame de Maintenon, dans ce prodige incroyable d'élévation, où sa bassese étoit si miraculeusement parvenue, ne laissoit pas d'avoir ses peines. Celle d'avoir un frère tel que d'Aubigné n'étoit pas une des moindres, à cause de ses incartades continuelles. On le nommoit *le comte d'Aubigné.*

Il n'avoit jamais été que capitaine d'infanterie, et parloit toujours de ses vieilles guerres, comme un homme qui méritoit tout, et à qui on faisoit le plus grand tort du monde de ne l'avoir pas fait maréchal de France depuis long-temps. D'autre fois il disoit assez plaisamment qu'il avoit pris son bâton en argent. Il faisoit à madame de Maintenon des sorties épouvantables de ce qu'elle ne le faisoit pas

duc et pair, et sur tout ce qui lui passoit par la tête ; il ne se trouvoit pas récompensé de n'avoir rien eu que les gouvernemens de Belfort, puis Aigues-mortes, auprès de Coignac qu'il garda avec celui de Berry, pour lequel il rendit Aigues-mortes. Il couroit les petites filles aux tuilleries et par-tout ; il en entretenoit toujours quelques-unes, et vivoit le plus souvent avec elles et leur famille, et avec des compagnies de leur portée, où il mettoit beaucoup d'argent ; car c'étoit un panier percé. Fou à enfermer, mais plaisant, avec de l'esprit et des saillies et des réparties auxquelles on ne se pouvoit attendre ; et avec cela bon homme et honnête homme, poli et sans rien de ce que la vanité de la situation de sa soeur eût pu mêler d'impertinent ; mais d'ailleurs il étoit à merveille, et c'étoit un plaisir qu'on avoit souvent avec lui que de l'entendre parler des temps de Scarron et de l'hôtel d'Albret, quelquefois des temps antérieurs, ne se pouvant pas contraindre, surtout au sujet des aventures et des galanteries de sa soeur, dont il faisoit le parallèle avec sa dévotion et sa situation présente.

Il y avoit beaucoup d'embarras à écouter ces propos, qu'on n'arrêtoit pas où on vouloit, et qu'il ne tenoit pas entre deux ou trois amis, mais à table devant tout le monde, sur un banc des tuilleries, et fort librement encore dans la galerie de Versailles, où il ne se contraignoit pas, non plus qu'ailleurs, et où il soutenoit ce ton goguenard, en employant même le terme de beau-frère, quand il vouloit parler du roi.

Madame de Maintenon, fatiguée et désolée d'un frère aussi extravagant, fit tant, par le moyen de Saint-Sulpice, instrument à tout faire pour madame de Maintenon, que, comme c'étoit un homme tout à sauts et a bonds, et qui avoit toujours besoin d'argent, on lui persuada de quitter ses débauches, ses indécences et ses demêlés domestiques, de vivre à son aise, et pour cela de se retirer dans une communauté qu'un M. Doyen avoit établie sous le cloître de Saint-Sulpice pour des gentilshommes, ou soit disant, qui vivoient là en commun dans une espèce de retraite et d'exercices de piété, sous la direction de quelques prêtres de Saint-Sulpice.

M. d'Aubigné, pour avoir la paix, et plus encore parce que madame de Maintenon le voulut, se tetira dans cette communauté, et disoit tout bas à ses commères, que cela étoit bien dur, et qu'elle s'en étoit bien passée.

M. d'Aubigné ne laissa ignorer à personne que sa soeur se moquoit de lui, de vouloir faire accroire qu'il étoit dévot; qu'on l'assiégeoit de prêtres et qu'on le feroit mourir chez ce M. Doyen. Il n'y tint pas long-temps sans recourir aux filles aux tuilleries, et par-tout où il put; mais on le ratrappa, et on lui donna pour gardien un des plus plats prêtres de Saint-Sulpice, qui le suivoit par-tout comme son ombre, et qui le désoloit. Un quelqu'un de meilleur aloi n'eût pas pris un aussi sot emploi; mais ce magot n'avoit rien de meilleur à faire, car il n'avoit pas l'esprit de s'occuper, ni même de s'ennuyer. Il recevoit de d'Aubigné force sottises, mais il étoit payé pour cela, et gagnoit fort bien son salaire par une assiduité dont il n'y avoit peut-être que lui qui pût être capable. M. d'Aubigné n'avoit qu'une fille unique, dont

madame

madame de Maintenon avoit toujours pris soin, qui ne quittoit jamais son appartement, qu'elle conduisoit et montroit par-tout, et qu'elle élevoit sous ses yeux comme sa propre fille.

AUBIGNY, (D')

ÉVÊQUE-COMTE DE NOYON.

M. DE NOYON mourut à Paris à 74 ans. On trouva dans ses papiers des brouillons de sa main, pour servir à son oraison funèbre: tant la vanité avoit séduit ce prélat, d'ailleurs docte, fort honnête homme, très-homme de bien, bon évêque et de beaucoup d'esprit.

Son évêché fut donné à un homme de condition et de très-saintes moeurs et vie, mais qui d'ailleurs étoit *un butor.*

M. de Chartres (Godet) avoit trouvé à Saint-Sulpice un gros pied-plat, lourd, bête, ignorant, esprit de travers, mais très-homme de bien. Saint prêtre pour desservir, non pas une cure, mais une chapelle, surtout Sulpicien;

excellent en toutes les minuties et les inutiles puérilités qui y font loi, et qu'il mit toute sa vie à côté ou même au-dessus des plus éminentes vertus. Ce garçon n'en savoit pas davantage, et n'étoit pas capable de rien apprendre de mieux ; d'ailleurs pauvre, crasseux et huileux à merveille. Ces dehors, trop puissans sur M. de Chartres qui, par ses mauvais choix, a perdu notre épiscopat, l'engagèrent à s'informer de lui. C'étoit un homme de bonne et ancienne noblesse d'Anjou, qui s'appeloit d'Aubigny ; ce nom le frappa encore plus : il le prit ou le voulut prendre pour un parent de madame de Maintenon, qui étoit d'Aunis, et s'appeloit d'Aubigné. Il lui en parla, et à ce pied-plat aussi, qui, tout bête qu'il fût, ne l'étoit pas assez pour ne pas sentir tous les avantages d'une telle parenté, dont on lui faisoit toutes les avances. Madame de Maintenon se trouva ravie de s'enter sur ces gens-là ; les armes, le nom, et peu après la livrée, furent bientôt les mêmes. Le rustre noble fut présenté, à Saint-Cyr, à sa prétendue cousine, qui ne l'étoit pas tant, mais qui pouvoit tout.

Teligny, frère de l'abbé, qui languissoit de misère dans sa chaumière, accourut par le messager, et fit aussi connoissance avec le prélat et sa royale pénitente. Celui-ci se trouva un compère délié, entendu et fin, qui gouverna sous son frère, suppléa tant qu'il put à ses bêtises. M. de Chartres, qui voulut décrasser son disciple, le prit avec lui, le fit son grand-vicaire; et ce bon gros-garçon, sans avoir pu rien apprendre en si bonne école que des choses extérieures, fut nommé évêque de Noyon où sa piété et sa bonté le firent estimer, et ses bêtises et ses travers détester, quoique parés par son frère qui ne le quittoit point, et qui étoit son tuteur.

AUMONT, (LE DUC D')

MINISTRE A LONDRES.

L'HÔTEL de Paris, à Londres, où logeoit le duc d'Aumont, fut entièrement brûlé, et il fallut abattre une maison voisine pour empêcher que l'incendie ne se communiquât aux autres. Sa vaisselle fut sauvée; il prétendit

avoir perdu tout le reste, et prétendit aussi avoir reçu plusieurs avis qu'on le vouloit brûler et même assassiner, et que le Roi, à qui il l'avoit dit, lui avoit offert de lui donner ses gardes.

Le monde en jugea autrement à Londres et à Paris, et se persuada que lui-même était l'incendiaire, pour gagner sur ce qu'il en tireroit du Roi, et pour couvrir une contrebande monstrueuse, dont les Anglois se plaignirent ouvertement dès son arrivée, et où il gagna infiniment (*): c'est au moins ce qui se débita publiquement dans les deux cours et dans les deux villes, et ce que presque tous en crurent.

M. d'Aumont avoit été toute sa vie un panier percé, qui avoit toujours vécu d'industrie. Il avoit eu long-temps affaire à un père fort dur, et à une mère qui le haïssoit fort, et qui étoit une terrible dévote; il s'étoit marié malgré eux, par amour réciproque, à

(*) On le prétendit, cela est vrai: mais ce fut là un de ces bruits populaires, fondés sur aucune preuve.

mademoiselle de Piennes, dont la mère étoit Godet, comme l'évêque de Chartres, qui fit à la fin entrer madame de Maintenon, et le Roi par elle, lequel imposa enfin, et obligea le père à consentir, après plusieurs années, que ce mariage demeuroit accroché, et que tous deux étoient résolus à n'en jamais faire d'autre.

Le duc d'Aumont étoit d'une force prodigieuse, d'une grande santé, débauché à l'avenant, d'un goût excellent, mais extrêmement cher en toutes sortes de choses, meubles, ornemens, bijoux, équipages; il jetoit à tout, et tiroit des monts-d'or des contrôleurs-généraux et de son cousin de Barbezieux, avec qui, pour n'en pas tirer assez et à son gré, il se brouilla outrageusement. Il prenoit à toutes mains, et dépensoit de même. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, mais qui ne savoit rien; à paroles dorées, sans foi, sans âme, de peu de réputation à la guerre pour en parler sobrement, et à qui son ambassade ne réussit ni en Angleterre, ni en France. Avant la mort de son père, logeant dans une

maison de louage, il l'ajusta et la dora toute, boisa son écurie comme un beau cabinet, avec une corniche fort recherchée tout autour, et où il y avoit par-tout des pièces de porcelaine.

On peut juger par-là de ce qu'il dépensoit en toutes choses. Le Roi donna deux cents cinquante mille livres à milord Fonibet, et au duc d'Aumont cent mille livres, et cinquante mille par an pendant quatre ans, tant en considération de son incendie, que de la dépense de son ambassade.

BARBEZIEUX,

MINISTRE D'ÉTAT.

BARBEZIEUX avoit eu une grande besogne à dresser pour tous les détails des troupes, des vivres et des différentes parties et plans de guerre.

Au fort de ce travail, il eut la douleur de voir Chamillart ministre dans le temps

qu'on s'y attendoit le moins ; ce fut pour lui un coup de foudre. Depuis plus de soixante ans, ses pères avoient eu, dans sa même place, une très-principale part au gouvernement des affaires ; et lui-même, depuis près de dix ans qu'il la remplissoit, ne s'y étoit guères moins acquis de crédit et d'autoriré qu'eux. Chamillart tout nouveau, et depuis deux ans à la cour, en étoit encore à rechercher de lui faire sa cour, après avoir été souvent dans l'antichambre de son père et à la sienne : Barbezieux fut outré de cette préférence, et il ne put se laisser adoucir. Avec un courage haut, fier et présomptueux à l'excès, il se livra plus que de coutume à la débauche avec ses amis, et fit tout ce qu'il put pour noyer dans les plaisirs ses chagrins ; mais ceux-ci surnagèrent et le conduisirent, en cinq jours de temps, au tombeau, avant trente-trois ans.

C'étoit un homme d'une figure frappante, extrêmement agréable, mais mâle, avec un visage gracieux et aimable, et une bonne physionomie. Il avoit beaucoup d'esprit, de

pénétration, d'activité, de justesse, et une facilité incroyable au travail, sur laquelle il se reposoit pour prendre ses plaisirs; et en faisoit mieux et plus en deux heures qu'un autre en un jour. Toute sa personne, ses manières, son langage, son énonciation étoit aisée, juste, choisie, mais naturelle, avec de le force et de l'éloquence; tout étoit gracieux en sa personne; et aucun homme n'avoit autant l'air du monde, et les manières d'un grand seigneur, tel qu'il eût bien voulu être.

Ses façons étoient des plus polies, et quand il lui plaisoit, des plus respectueuses; et sa galanterie la plus naturelle et la plus fine, avec des grâces répandues par toute aussi, quand il vouloit plaire, il charmoit; et quand il obligeoit, c'étoit au triple par ses manières.

Nul homme ne rapportoit mieux une affaire, n'en possédoit plus pleinement tous les détails, ni ne les manioit plus aisément que lui; il sentoit avec délicatesse toutes les différences des personnes, et avec capacité,

toutes celles des affaires, leurs gradations, leur plus ou moins d'importance ; et il épuisoit les affaires d'une manière surprenante ; mais orgueilleux à l'excès, entreprenant, hardi, insolent, vindicatif au dernier point, et facile à se blesser des moindres choses, et très-difficile à revenir.

Son humeur étoit terrible et fréquente ; il la connoissoit ; il s'en plaignoit ; il ne la pouvoit vaincre. Naturellement brusque et dur, il devenoit alors brutal, et capable de toutes les insultes et de tous les emportemens imaginables qui lui ont ôté beaucoup d'amis ; il les choisissoit mal, et dans son humeur, les outrageoit quels qu'ils fussent, et les plus grands et les plus proches ; et après il en étoit au désespoir ; changeant avec cela, mais le meilleur et le plus utile ami du monde tandis qu'il l'étoit, et l'ennemi le plus dangereux, le plus terrible, le plus suivi, le plus implacable, et naturellement féroce. C'étoit un homme qui ne vouloit rencontrer de résistance en rien, et dont l'audace étoit extrême. Il avoit accoutumé le Roi à remettre

son travail quand il avoit trop bu, ou qu'il avoit fait quelque partie; et il lui mandoit qu'il avoit la fièvre; le Roi le souffrit par l'utilité et la facilité de son travail, et le plaisir de faire tout croire et de former un ministre; mais il ne l'aimoit pas, et s'apercevoit fort bien de ses absences et de ses fièvres factices; mais madame de Maintenon, qui avoit perdu son père trop puissant, et qui, par des raisons personnelles, protégeoit le fils qui étoit très-respectueux devant elle, et hors d'état de sortir de son devoir à son égard. C'étoit, à tout prendre, de quoi faire un grand ministre, mais étrangement dangereux. C'est même une question, si ce fut une perte pour l'état, par l'excès de son ambition; mais ce n'en fut pas une pour la cour et le monde, qui gagna beaucoup à la mort d'un homme que tous ses talens n'auroient rendu que plus terrible à mesure de sa puissance, et dont la sureté étoit très-médiocre dans le commerce, et fort accusé dans les affaires de sa gestion, non par avarice; car c'étoit la libéralité, la magnificence, la prodigalité même qui l'avoient déjà mené

bien loin ; mais pour servir ou pour nuire, et surtout pour aller à son but.

Fagon, qui l'avoit condamné d'abord, et qui ne l'aimoit point non plus que son père, fut accusé de l'avoir trop saigné exprès : du moins lui échappa-t-il des paroles de joie de ce qu'il n'en reviendroit point, une des deux dernières fois qu'il sortit de chez lui.

Il désoloit souvent par les réponses hautes qu'il faisoit à ses audiences; il faisoit attendre les premières personnes de la cour dans ses antichambres, tandis qu'il jouoit dans son cabinet avec ses chiens, et qu'il s'amusoit avec quelques bas complaisans ; et encore après avoir fait attendre long-temps, il sortoit souvent par les derrières.

Il mourut la veille des Rois, et la cour étoit à Marly. Plusieurs belles dames, qui perdoient beaucoup à sa mort, étoient fort éplorées dans le sallon de Marly; mais quand elles se mirent à table, et qu'on eut tiré le gâteau, le Roi témoigna une joie qui parut vouloir être imitée ; il ne se contenta pas de crier

la reine boit, mais comme au cabaret, il frappa et fit frapper chacun de sa cuiller et de sa fourchette sur son assiette, ce qui causa un *charivari* fort étrange, qui, à diverses reprises, dura tout le souper; les pleureuses firent *chorus*, et se livrèrent même à cette sorte de plaisir avec plus de vivacité et de plus longs éclats de rire que les autres.

Le huit, le Roi donna sa charge à Chamillart, qui voulut remettre alors les finances, mais le Roi ne le lui permit pas.

BAVIÈRE, (ÉLECTEUR DE)

nommé roi d'Espagne par le premier testament du Roi.

Il y avoit cinq ou six mois que le Roi d'Espagne, hors de toute espérance d'avoir des enfans et dans une infirmité de toute sa vie qui s'augmentoit à vue d'oeil, avoit voulu fixer la succession de sa vaste monarchie, indigné qu'il étoit de tous les projets de la partager après lui, qui lui revenoient sans

cesse. La Reine sa femme avoit beaucoup de crédit sur son esprit, et elle-même étoit entièrement gouvernée par une allemande qu'elle avoit amenée avec elle, qu'on appeloit *la comtesse de Berlips*, et qui amassoit pour elle et pour les siens des trésors à toutes mains. Cette reine étoit soeur de l'Impératrice ; mais en même temps comme elle de l'Électeur Palatin, par conséquent parente et de la même maison de l'Électeur de Bavière. Malgré la haine des deux branches électorales, depuis l'affaire de Bohème, on crut que l'amour de sa maison l'avoit emporté sur celui de ses proches, et que la Reine, menée par *la Berlips*, avoit eu grande part à la disposition du Roi d'Espagne. Il fit un testament ; il appela à la succession entière de toutes ses couronnes et états le Prince électoral de Bavière, qui avoit sept ans. Sa mère, qui étoit morte, étoit fille unique du premier lit de l'empereur Léopold, et de Marguerite-Thérèse, soeur du Roi d'Espagne, tous deux seuls du second lit de Philippe IV, et de la fille de l'empereur Ferdinand III : je dis seuls, parce que tous les autres sont

morts sans alliance. La Reine, épouse de notre Roi, étoit, par cette raison, seule du premier lit du même Philippe IV, et d'une fille de notre roi Henri IV, et soeur aînée de père du Roi d'Espagne et de l'Impératrice, mère de l'Électrice de Bavière, dont le fils, en faveur duquel ce testament se fit, étoit en effet le véritable héritier de la monarchie d'Espagne, eu égard aux renonciations du mariage du Roi et de la paix des Pyrénées.

Dès que ce testament fut fait, le cardinal Portocarrero le dit en grand secret au marquis d'Harcourt, qui dépêcha d'Igulville au Roi avec cette nouvelle. Le Roi, ni lors, ni depuis qu'elle fut devenue publique, n'en parut pas avoir le plus léger mécontentement. L'Empereur n'en dit rien aussi. Il espéroit bien cette vaste succession et de réunir dans sa branche tous les états de sa maison; mais son conseil avoit ses ressources accoutumées. Il n'y avoit pas long-temps qu'il s'en étoit servi pour se défaire de la fille de Monsieur, ainsi qu'on l'a vu. Le Prince électoral de Bavière mourut fort brusque-

ment, le premier jour de Février, et personne ne douta que ce ne fût par l'influence du Conseil de Vienne. Ce coup remit l'Empereur dans ses premières espérances, et plongea l'Europe dans la douleur et dans le trouble des mesures à prendre sur l'ouverture de cette prodigieuse succession, que chacun regardoit avec raison comme ne pouvant pas être éloignée.

BELLE-ILE, MARÉCHAL, (DUC DE) ET SON FRÈRE.

Une fortune commença pendant la régence à poindre, grande depuis, mais peu espérable alors, et par après traversée d'une manière terrible, montée ensuite au comble avec la rapidité la plus incroyable, mais conduite et soutenue par l'esprit, le travail, la persévérance infatigable, l'art et la capacité des deux frères également unis, qui peuvent passer pour les prodiges de ce siècle.

Belle-île, petit-fils de Fouquet, si célèbre par

sa fortune et sa plus profonde disgrace, étoit fils d'un homme qui s'étoit présenté à tout, et dont le Roi n'avoit voulu pour rien, à cause de son père qu'il avoit tenu plus de vingt ans en exil. Son mariage du duc de Lévis, je dis duc, pour faire connoître l'alliance, car il ne le fut que de trente ou trente-cinq ans depuis; ce mariage, dis-je, étrange et encore étrangement fait, acheva de le mettre à l'aumône. Sa femme n'avoit rien, et sa famille, bien loin de lui donner, fut plus de vingt ans sans ouïr parler ni d'elle, ni de son mari. Ils furent réduits à vivre chez l'Évêque d'Agde, frère de M. Fouquet, et pendant longues années exilé de son diocèse. Revenus enfin à Paris, au pot de madame Fouquet, mère de Belle-île, jusqu'à la mort de cette espèce de sainte, ils se trouvèrent bien à l'étroit.

Belle-île étoit cadet du sur-intendant; ses aînés emportoient les débris qu'ils avoient pu sauver, mais qui, à la mort de M. de Vaux, sans enfans, et du P. Fouquet de l'oratoire, le fils aîné de Belle-île et de la soeur de M.

de

de Lévis, prit le nom de comte de Belle-île, et son frère celui de chevalier de Belle-île. Je m'étends sur eux, parce qu'il sera souvent mention d'eux dans la suite de ces mémoires. Tous deux entrèrent dans le service : l'aîné fut refusé avec aigreur d'un régiment de cavalerie. Le Roi dit que ce seroit beaucoup encore, s'il lui accordoit, avec le temps, l'agrément d'un régiment de dragons. Il l'obtint enfin ; il se signala dans Lille, et fut fait brigadier en sortant. Il y fut dangereusement blessé. Le maréchal de Boufflers le servit si bien, que Haute-feuille, ayant demandé à se défaire de sa charge de mestre-de-camp-général des dragons, Belle-île en eut la préférence. C'était un furieux pas, et sous le feu Roi, que de s'élever d'où il étoit parti. Quel prodige ! et comment le voir aujourd'hui gouverneur absolu d'une grande place, et d'une province frontière, chevalier de l'ordre, ayant les entrées chez le Roi, et tout-à-coup maréchal de France, duc vérifié, ambassadeur extraordinaire pour l'élection de l'Empereur, général d'armée, et le dictateur de l'Allemagne !

L'aîné des Belle-île étoit grand, poli, bien fait, respectueux, entrant, insinuant, et aussi honnête homme que le peut permettre l'ambition effrénée; il avoit la sorte d'esprit qu'il falloit pour la servir; il n'en vouloit pas montrer, il ne lui en paroissoit que pour plaire, jamais pour embarrasser, encore moins pour effrayer; il avoit un fond de douceur et de complaisance, une juste mesure entre l'aisance, dans toutes ses manières, et la retenue; un art infini, mais toujours caché dans ses propos et ses démarches; une insinuation délicate et jamais aperçue; une attention et précaution continuelle dans tous ses pas et discours, jusqu'au langage des femmes et au badinage léger qui lui ouvrirent une infinité de portes. Il ne négligea ni les cochères, ni les quarrées, ni les rondes; il vouloit plaire aux maîtres, aux valets, à la bourgeoisie, aux prêtres de paroisses ou de séminaire, quand il en rencontroit, et à plus forte raison, au général et à son écuyer, aux ministres et aux derniers commis. Tel fut Belle-île *in minoribus*, sans se démentir, à mesure que

la fortune l'éleva, il se déploya; et ce qu'il pratiqua davantage, ce fut l'application à connoître ceux dont il pouvoit avoir besoin, et ne rien oublier pour les gagner et pour les infatuer de lui avec les plus simples et les plus doux contours, et à ne pas faire un pas, une visite, sans un choix réfléchi, et pour l'avancement de ses vues.

Le chevalier de Belle-île avoit bien des conformités avec son frère, et encore plus de dissemblances. Sa figure n'étoit pas si bien, et l'air ouvert et naturellement simple, et libre dans l'aîné, manquoit au cadet. Il avoit l'entrant et l'insinuant de son frère, mais qui ne s'annonçoit pas comme dans l'aîné. Pour le gros du monde, il étoit cynique, contredisant, mordant; mais avec ceux qu'il croyoit devoir ménager, et il en ménageoit beaucoup, il étoit aussi maniable et complaisant que son frère, sans que cela lui fût aussi naturel; beaucoup plus d'esprit et d'étendue que lui, peut-être aussi l'esprit et les vues plus indigestes; nulle douceur dans les moeurs que forcée, et on s'en apercevoit;

il y avoit plus de discernement en lui que dans son frère, et il étoit plus difficile à tromper ; peut-être aussi étoit-il moins honnête homme ; mais il était rancunier, ce que le frère ne paroissoit pas ; enfin comme son frère, il ne faisoit aucune démarche sans une vue, mais avec des desseins plus vastes, et tous deux d'une suite que rien ne dérangeoit, et d'un courage d'esprit invincible.

Le chevalier avoit plus de ruse et de profondeur que l'autre, et il étoit moins capable de se rebuter et de démordre. Il avoit un froid de glace, mais qui en dedans cachoit une disposition toute contraire, et un air compassé et de sagesse qui n'attiroit pas avec autant de valeur que son frère, et possédant, comme lui, tous les détails militaires, et de subsistances et de dépôts ; il le surpassoit peut-être en celui de toute espèce d'arrangement. Personne n'a eu, comme eux, l'art imperceptible d'amener de loin et de près les hommes et les choses à leurs fins, et de savoir profiter de tout. Le cadet, avec un flegme plus obstiné que son frère, étoit

bien plus propre que lui à gouverner et à régler les dépenses et l'économie domestique, a dresser des mémoires d'affaires d'intérêts; à conduire dans les tribunaux celles qu'il y falloit porter, et à leur donner le tour et la subtilité dont elles pouvoient avoir besoin; enfin la présence d'esprit et la souplesse à l'attaque et à la défense judiciaire avec le style coulant, éloquent et net; tous deux sans cesse occupés, vivant les yeux ouverts, à se faire des amis, des créatures, avec choix dans leurs paroles, et ne se lâchant jamais dans les entretiens qu'avec grande mesure et choix.

L'union des deux frères fut telle, qu'il n'y eut qu'un coeur et une ame sans la plus légère lacune, et dans la plus parfaite indivisibilité. Tout étant en commun entre eux, biens, comme les secrets et les conseils, sans partage ni réserve, ils avoient la même volonté en tout, et la même autorité domestique. Le cadet, qui étoit moins à portée que l'aîné, ne songea qu'à sa fortune, et s'occupa surtout du domestique; l'aîné

s'attacha au-dehors ; mais tout fut conduit comme par un seul. On ne sauroit ajouter au respect, à l'amitié, aux soins, aux attachemens qu'ils eurent pour leur père, et à la confiance qu'ils eurent pour leur mère, qui enfin trouvèrent leur bonheur par eux. L'aîné fut sobre, le cadet aimoit à souper et à boire le petit coup, mais sans préjudice des occupations qui lui tenoient l'esprit bandé.

BERGHEYCK.

Bergheyck étoit un homme de Flandre, et de meilleure famille qu'on ne l'est ordinairement dans ce pays-là, et qui avoit travaillé dans les finances des Pays-bas, sur la fin de Charles II : l'Électeur de Bavière l'y trouva fort employé à la mort du Roi d'Espagne. Sa capacité et sa droiture donnèrent confiance en lui ; sa fidélité et son zèle y répondirent avec beaucoup d'esprit, de sens, de lumières, de justesse ; une grande facilité de travail, et d'abord beaucoup de douceur avec tout le monde et dans la manière

de gouverner, avec une grande modestie, un entier désintéressement, et beaucoup de vues.

On pouvait dire que Bergheyck étoit un homme très-rare, et qu'il avoit une connoissance parfaite, non-seulement des finances, mais de toutes les affaires des Pays-bas. Avec tous ces talens, il étoit grand travailleur et fort appliqué, avec une exactitude et une simplicité singulière en tout. C'étoit un homme qui ne s'avançoit jamais, qui ne parloit aussi jamais contre sa pensée, mais ferme dans ses avis, et qui les mettoit en tout leur jour; obéissant, après qu'il avoit dit toutes ses raisons, tout comme s'il les eût suivies, et non pas des ordres contraires ou différens de ce qu'il avoit cru et exposé comme meilleur; fort homme de bien, point du tout riche, et n'ayant jamais rien fait pour sa famille: c'étoit enfin un de ces trésors que les rois savent rarement connoître, et dont il est plus rare encore qu'ils ne se dégoûtent pas. Ses voyages à Versailles étoient rares et toujours fort courts.

BERINGHEM,

PREMIER ÉCUYER.

HENRI IV, tout au commencement de son règne, lors très-mal affermi, passoit son chemin à cheval avec une petite suite, et s'arrêta chez un gentilhomme pour faire repaître ses chevaux, manger un morceau, et gagner pays. C'étoit en Normandie, et il ne connoissoit point cette province. Ce gentilhomme le reçut le mieux qu'il put dans la surprise, et en le promenant dans sa maison, en attendant que le dîner fût prêt. Il étoit curieux en armes, et en avoit une chambre assez bien garnie. Henri IV se récria sur la propreté dont elles étoient tenues, et voulut voir celui qui en avoit le soin. Le gentilhomme lui dit que c'étoit un hollandois qu'il avoit chez lui, et lui montra le père de Beringhem. Le Roi le loua tant, et dit si souvent qu'il seroit bien heureux d'avoir des armes aussi propres, que quelqu'un de sa suite comprit qu'il avoit envie de l'hollandois, et

le dit au gentilhomme. Celui-ci, ravi de faire sa cour au Roi et d'être utile à son domestique, le lui offrit; et après quelques complimens, le Roi lui avoua qu'il lui avoit fait plaisir. Beringhem eut le même soin des armes du Roi, lui plut par-là, et en eut à la fin une charge de premier valet-de-chambre, qu'il fit passer à son fils, lors de ce grand vacarme, qui fit tant de bruit dans le monde, du commerce et des intelligences de la Reine avec l'Espagne, où la Reine, par ordre du Roi, fut fouillée jusque dans son sein, au Val-de-grâce, par le chancelier Séguier, qui, par sa politique conduite en cette occasion, s'assura pour toujours de la protection de la Reine, sans se commettre avec le Roi ni avec le cardinal de Richelieu.

Tout ce qui étoit alors le plus dans la confidence, prit la fuite ou fut chassé. Beringhem se sauva à Bruxelles. C'étoit un homme d'esprit et d'intrigue, et le plus avant de tous dans celle-ci, parce qu'il étoit sur le pied qu'on pouvoit se fier à son secret et à sa parole. Dès que la Reine fut veuve et

lui des mémoires, projets, lettres d'affaires très-sensées. Le service si rare et si heureux qu'il rendit à la bataille de Malplaquet lui avoit tourné la tête jusqu'à oser demander l'épée de connétable, et sur le refus, la charge de colonel-général de l'infanterie, supprimée aussi et plus dangereuse encore. Ce refus, encore plus sec, l'outra; il oublia ses récompenses, il ne vit que les refus en contraste de tout ce qui fut prodigué au maréchal de Villars pour prix de la même bataille et d'une campagne où tous les genres de mérite étoient de son côté, et de celui de Villars tous les démérites possibles. Le Roi se dégoûta de lui, comme d'un ambitieux, et ne s'en contraignit pas. Boufflers aimoit le Roi comme on aime un maître, et le craignoit, l'admiroit, l'adoroit presque comme un dieu. Il sentit que l'impression étoit faite, et bientôt après qu'elle étoit sans remède; il en tomba dans un déplaisir cuisant, amer, sombre, qui lui fit compter toute sa fortune pour rien, et le jeta peu-à-peu dans des infirmités qui le conduisirent au tombeau. Pour le bien faire connoître,

entrons dans le détail sur son personnel et sur ses services.

Le prince Eugène n'avoit pas dissimulé sa joie lorsqu'il sut qu'il auroit à faire au maréchal de Boufflers, et qu'il craignoit moins un homme comblé d'honneurs et de récompenses, qu'il n'eut fait un officier-général dont toutes les espérances de fortune auroient été fondées sur sa défense. Il éprouva qu'il s'étoit trompé, et je ne comprends pas comment le souvenir de la défense de Namur ne lui avoit pas donné une autre opinion de Boufflers qui, à la vérité, en fut fait duc, mais qui, à cette exception grande à la vérité, étoit déjà tout ce qu'il étoit à Lille. L'ordre, l'exactitude, la vigilance, c'étoit où il excelloit. Sa valeur étoit nette, modeste, naturelle, franche, froide; il voyoit tout, et donnoit ordre à tout, sous le plus grand feu comme s'il eût été dans sa chambre. Egal dans les périls, dans l'action, rien ne lui échauffoit la tête, pas même le plus fâcheux contre-temps. Sa prévoyance s'étendait à tout, et dans

l'exécution, il n'oublioit rien. Sa bonté et sa politesse, qui ne se démentoient en aucun temps, lui gagnoient tout le monde; son équité, sa droiture et son attention à se communiquer et à prendre conseil, sa patience à laisser débattre avec liberté, sa délicatesse à faire toujours honneur de leurs conseils, quand ils avoient réussi, à ceux qui les lui avoient donnés, et des actions, à ceux qui les avoient faites, lui dévouèrent les coeurs. Les soins qu'il prit en arrivant pour faire durer les munitions de guerre et de vivres; l'égale proportion qu'il fit garder en tous les temps du siége en la distribution du pain, du vin, de la viande et tout ce qui sert à nourriture où il présida lui-même; et les soins infinis qu'il fit prendre et qu'il prit lui-même des hôpitaux, le firent adorer des troupes et des bourgeois; il les aguerrit, je dis les troupes des salades, qui faisoient la plus nombreuse partie de la garnison, les fuyards d'Oudenarde et les bourgeois qu'il avoit enrégimentés, et en fit des soldats qui ne furent pas inférieurs à ceux des vieux corps.

Accessible à toute heure, prévenant par tout, attentif, autant qu'il le pouvoit, à éviter la fatigue aux autres et les périls inutiles, il fatiguoit pour tous, se trouvoit par-tout, et sans cesse voyoit et disposoit par lui-même, et s'exposoit continuellement. Il couchoit tout habillé aux attaques, et il ne se mit pas trois fois dans son lit depuis l'ouverture de la tranchée jusqu'à la chamade. On ne peût comprendre comment un homme de son âge et usé à la guerre, pouvoit soutenir un tel travail. On lui reprocha qu'il s'exposoit, et il le faisoit pour tout voir lui-même. Plusieurs fois il fut blessé, s'en cachoit tant qu'il pouvoit, et n'en changeoit rien à sa conduite journaliere : mais un coup à la tête l'ayant renversé, il fut porté chez lui, et malgré lui on le voulut saigner; il s'y opposa, de peur que cela ne lui ôtât de ses forces, et voulut sortir. Sa maison investie, il fut menacé par les cris des soldats qu'ils quitteroient leurs postes s'ils le revoyoient de plus de vingt-quatre heures de-là; il les passa assiégé chez lui, forcé à se faire saigner et à se reposer; quand il reparut, on ne vit jamais tant de joie.

L'abondance à sa table étoit sans délicatesse : il se traita à proportion comme les autres pour les vivres ; et outre ce qu'il avoit porté d'argent pour lors, il en emprunta encore, et s'en servit pour le service, pour le donner au soldat, et pour secourir les officiers avec une simplicité admirable. La bonté d'ame étend l'esprit quelquefois, et l'éclaire dans de grandes occasions.

BRISSAC, (DUC DE)

BEAU-FRÈRE DE L'AUTEUR DE CES MÉMOIRES.

Le duc de Brissac mourut à Brissac le premier ou le second jour de l'année 1699. Il étoit frère unique de la maréchale de Villeroy, et mon beau-frère, sans enfans de ma soeur avec laquelle il avoit très-mal vécu. Il n'en eut point non plus de la soeur de Vertamont, premier président du Grand Conseil, qu'il épousa pour son grand bien, qu'il mangea si parfaitement, que n'y ayant pas même de douaire ni de reprise pour elle, elle continua à vivre comme

comme elle faisoit depuis long-temps, chez son frère qui lui donna jusqu'à des souliers et des chemises. Elle étoit bossue avec un visage assez agréable, et beaucoup d'esprit et fort orné, qui l'étoit encore plus de beaucoup de douceur et de vertu. M. de Brissac savoit et avoit beaucoup d'esprit et des plus agréables, avec une figure de plat apothicaire, grosset, basset et fort enluminé; mais c'étoit un de ces hommes nés pour faire mépriser l'esprit, et pour être le fléau de leur maison; d'une vie obscure, honteuse, de la dernière, de la plus vilaine et de la plus sale débauche, à quoi il se ruina radicalement, jusqu'à n'avoir point de pain long-temps avant de mourir; sans table, sans équipages, sans rien jamais qui ait paru, sans cour et sans jamais avoir un homme ni femme qu'on pût nommer.

Cossé étoit fils du frère cadet de son père, mort chevalier de l'ordre. Il avoit épousé, depuis plusieurs années, une fille de Bechameil, qui étoit surintendant de Monsieur, soeur de la femme de M. Desmarets, neveu de M. Colbert; chassé et long-temps exilé à

la mort de Nointel, que Monsieur fit faire intendant en Bretagne, puis conseiller d'état. J'appris cette mort à Versailles, où j'étois presque toujours; je compris que Cossé trouveroit des difficultés à être duc de Brissac par le fond de la chose même, et par la sottise de bien des ducs. Je sentis en même temps combien il importoit à la durée des duchés qu'il le fût; et je me hâtai, dès le lendemain matin, d'en parler à M. de la Tremouille, à M. de la Rochefoucault, et à quelques-autres que je persuadai si bien, qu'ils me promirent d'appuyer Cossé tant qu'ils pourroient, et de prendre même fait et cause pour lui si cela devenoit nécessaire. Je ne m'étois pas trompé à ne pas perdre de temps; le soir même, comme on attendoit le coucher du Roi, le duc de Rohan parut dans le sallon, devenu depuis la chambre du Roi. Il vint à moi, et me dit que plusieurs ducs l'avoient vu à Paris sur la prétention de Cossé, dont on ne doutoit pas; qu'ils étoient fort résolus de s'y opposer, et l'avoient prié de m'en parler de leur part: le duc de Grammont s'étoit aussi chargé de m'en parler et à plusieurs autres. Il

s'étendit sur l'avantage de gagner un rang d'ancienneté, et de diminuer le nombre des ducs. Je lui répondis que j'étois surpris que lui, qui étoit plus instruit que ceux dont il me parloit, eût pu se laisser prendre à leurs raisons ; qu'il étoit, à la vérité, fort à désirer que les rangs d'ancienneté parmi les ducs ne fussent pas troublés par des chimères et des prétentions qui n'avoient que du crédit, comme celle de M. de Luxembourg et plusieurs autres, et qu'il plût au Roi de ne plus prodiguer si facilement cette dignité ; mais que de chercher à l'éteindre sur un issu de mâle d'un duc, c'étoit un jour l'éteindre sur nous-mêmes, puisqu'il n'y avoit aucun de nous à qui cela ne pût arriver en plusieurs façons dans sa maison ; que je croyois au contraire qu'il étoit d'un intérêt très-principal de conserver, le plus longuement qu'il étoit possible, les duchés dans les maisons où ils étoient, et pour l'honneur de la dignité, et pour l'intérêt des maisons, quand c'étoit une succession de mâle en mâle, et non par des extensions chimériques, par des femelles et par des parentés masculines, qui ne sortoient

point de celui en faveur duquel le duché avoit été érigé; que le cas des Cossé étoit simple; que son père étoit fils puîné, et frère puîné des ducs de Brissac, et lui cousin germain de celui qui vient de mourir, par conséquent en tout droit de l'être, et nous en tout intérêt de l'y aider; qu'à l'égard du rang, je ne pouvois m'empêcher de lui dire que c'étoit une raison misérable, et qu'autant il étoit insupportable de céder à des chimères ou à des entreprises, ou à des nouveautés, autant étoit-il agréable de suivre une règle honorable entre nous; de précéder des cadets, et de n'avoir aucune peine à avoir des anciens, et à leur céder partout. M. de Rohan n'étoit pas aisé à persuader; après avoir écouté ses répliques, et qu'il eût vu que je ne me rendois point, il me dit d'un ton plus haut: „ Que lui et ces messieurs „ auroient beaucoup de plaisir, si je voulois „ être des leurs; mais que leur résolution „ étoit prise d'intervenir contre Cossé, et de „ demander que le duché-pairie de Brissac „ fût déclarée éteinte; „ à ce mot, je le pris par le bras, et lui répondis que si lui et ces messieurs tenoient bon, nous verrions donc un

schisme, parce que j'avois parole de messieurs de la Tremouille, de Chevreuse, de la Rochefoucault, de Beauviliers et de plusieurs autres, de prendre, si le cas y échéoit, fait et cause pour Cossé, et qu'on verroit alors qui auroit plus de raison ou meilleure grâce de ceux qui soutiendroient la conservation de la dignité au descendant si proche de mâle en mâle de celui pour qui elle avoit été érigée, ou de ceux qui voudroient porter l'éteignoir sur lui, et en donner l'exemple pour leur postérité à eux-mêmes. M. de Rohan fut bien étonné à ce propos; j'en profitai et lui proposai d'en parler à ceux que je venois de lui nommer, qui étoient à Versailles, et qu'il trouveroit si aisément sous sa main. Le Roi vint se déshabiller, et finit notre conversation. Elle fut efficace; je la rendis le lendemain à ceux que j'avois gagnés, qui me promirent de nouveau de prendre fait et cause. Ils s'en expliquèrent à d'autres fortement, tellement que les Rohan et Grammont, et les autres qui avoient pris la résolution de s'opposer à Cossé, n'osèrent pousser leur pointe ni même en parler davantage.

Je pouvois, quoique fort jeune, avoir quelque poids dans cette affaire, après ce qui s'étoit passé dans celle de M. de Luxembourg. Le duc de Brissac est plus ancien que moi, et je n'avois aucune habitude avec Cossé, qui étoit un bavard fort borné et fort peu compté, qui avaloit du vin avec fort mauvaise compagnie, et n'en voyoit pas tort ordinairement de bonne. Son cousin avoit trop étrangement vécu avec ma soeur et avec mon père, pour que je pusse m'intéresser à sa maison par rapport à elle; et j'étois, depuis plusieurs années, en procès avec M. de Brissac et ses créanciers, pour la restitution de la dot de ma soeur : c'étoient là des raisons de meilleur aloi que celles que le duc de Rohan m'avoit alléguées, et qui ne pouvoient être contre-balancées par la maréchale de Villeroy (*), dont je fus depuis ami très-intime, mais avec qui alors je n'étois guères qu'en connoissance, et en aucune avec son mari. Mais l'intérêt général me détermina et me toucha assez pour hasarder ma dette; Cossé, qui sut l'obligation qu'il m'avoit,

(*) Elle étoit soeur du duc de Brissac.

accourut me remercier et me mettre hors d'intérêt sur un procès que j'avois déjà gagné une fois, et que l'on m'avoit renouvelé par des chicanes. Il m'en pressa même, mais je ne le voulus pas, parce que tous les créanciers de son cousin lui auroient pu faire la même loi sur cet exemple, comme beaucoup firent même sans cela. Il n'avoit pu y suffire ni atteindre à la propriété de Brissac, essentielle pour en recueillir la dignité. Je sentois bien ce que je hasardois avec une succession ruinée, ventilée, en proie aux frais et aux chicanes, et à Cossé lui-même à qui il resteroit peu ou point de bien, après s'être épuisé par une acquisition aussi essentielle, où chaque intéressé le rançonneroit. Mais la même considération générale de la conservation des duchés dans les maisons, me fit aussi courir volontairement le hasard de ce qui pourroit arriver de ce procès. Cossé avoit bien des difficultés à surmonter: il falloit être propriétaire du duché de Brissac par succession, non par acquisition, et pour cela avoir la renonciation de la maréchale de Villeroy et de ses enfans, qu'ils donnèrent aussitôt; et ce qui fut le plus long

et le plus difficile, s'accommoder avec un monde de creanciers du feu duc de Brissac, et à leur perte, parce que les biens ne suffisoient pas. Outre ces embarras domestiques, que la chose en soi emportoit avec elle, il n'étoit pas le vrai héritier, et il ne le devenoit que par la renonciation de la maréchale de Villeroy et de ses enfans. Il étoit donc, par cette raison, très-équivoque que le duché ne fût pas éteint, parce que la règle du grand fief est que le mort saisit le vif sans intervalle, et ce vif n'étoit point lui, mais la maréchale de Villeroy et ses enfans après elle incapable comme femelle, de recueillir ni transmettre une dignité purement masculine, ce qui en opéroit l'extinction; par conséquent la renonciation de cette femelle pouvoit très-bien n'avoir pas plus d'effet en faveur de Cossé, que la succession qu'elle abandonnoit n'en avoit sur elle; c'est-à-dire, la tradition de la terre sans la dignité, puisqu'elle ne pouvoit pas donner ou abandonner autre chose que ce qu'en acceptant elle recevoit, qui étoit la terre, non la dignité dont son sexe la rendoit incapable, et conséquemment éteignoit en sa personne,

la succession passant nécessairement par elle, soit qu'elle l'acceptât ou qu'elle y renonçât. A ces raisons on pouvoit encore ajouter que ces successions de dignités en collatéral étoient de droit étroit, et qu'il ne pouvoit dépendre d'une volonté de particuliers de faire un homme duc, ou de l'empêcher de l'être; ce qui arrivoit pourtant en ces cas, par l'acceptation ou par la renonciation de la maréchale de Villeroy. On ne peut nier la force de ces argumens; mais la réponse se trouvoit écrite dans les lettres d'érection de Brissac, *et pour tous ses hoirs sortis de son corps, et de degrés en degrés, en légitime mariage et successeurs mâles.* Ainsi son second fils, père de Cossé, et la postérité masculine étoit appelée au défaut de la postérité masculine aînée. Le cas arrivoit, et il étoit clair que l'intention du Roi concesseur, étoit que tout mâle, sorti par mâle du maréchal de Brissac, recueillît à son rang d'aînesse la dignité de duc et pair. Il est vrai que par successeur la nécessité étoit imposée d'avoir la terre, mais puisqu'on ne pouvoit nier la volonté du Roi concesseur être telle qu'elle vient d'être expliquée, la

cause suit évidemment en faveur de la renonciation; mais ce n'étoit pas-là tout : l'érection appeloit bien les collatéraux, mais l'enregistrement du parlement les avoit exclus, et c'étoit au parlement qu'on avoit affaire non pas contentieusement avec des parties, mais pour recevoir Cossé en qualité de duc de Brissac, et pair de France, après que les affaires liquidées avec les créanciers l'auroient mis en état de s'y présenter. Je n'avois eu garde de laisser sortir au duc de Rohan aucune de ces difficultés : celle des créanciers qui étoit publique, l'avoit occupé lui et les ducs qui s'étoient voulu opposer ; et ils n'avoient envisagé qu'en gros et à travers un brouillard celle de la nécessité de la renonciation de la maréchale de Villeroy. Je fus le conseil de Cossé, non sur les discussions des créanciers, mais sur ce qui regardoit intrinsèquement la succession à la dignité. Il venoit presque tous les jours chez moi, ou y envoyoit tant que l'affaire dura, qui ne fut pas sans épines fréquentes et fortes, et qui passa à la révolution de cette année.

BRISSAC,

MAJOR DES GARDES DU CORPS DU ROI.

BRISSAC, major des gardes du corps, qui n'étoit ni se prétendoit rien moins que des Cossé, mais un fort simple garde tout au plus, se retira de la cour chez lui à la campagne, où il mourut bientôt d'ennui et de vieillesse à plus de quatre-vingts ans. C'étoit, de figure et d'effet, une manière de sanglier qui faisoit trembler les quatre compagnies des gardes du corps, et compter avec lui les capitaines, tout grands seigneurs et généraux d'armées qu'ils fussent. Le Roi s'étoit servi de lui pour mettre ses gardes sur ce pied militaire où ils sont parvenus, et pour tous les détails intérieurs de dépense, de règle, de service et de discipline; et il s'étoit acquis toute la confiance du Roi par son inexorable exactitude, par la netteté de ses mains, par son aptitude singulière en ce genre de service. Avec tout l'extérieur d'un méchant homme, il n'étoit rien

moins ; mais serviable sans vouloir qu'on le sût. Il a même souvent paré bien des choses fâcheuses, mais tout cela avec des manières dures et désagréables. Il avoit de la valeur ; mais ses fonctions qui l'attachoient auprès du Roi, ne le laissoient jamais sortir de la cour, où il devint lieutenant-général et gouverneur de Guise.

Le Roi, parlant un jour du service des majors dans les troupes, qui, pour être bons majors, les en faisoient haïr ; *s'il faut être parfaitement haï pour être bon major*, répondit Mr. de Duras qui avoit le bâton derrière le Roi, *voilà, sire, le meilleur qui soit en France*, tirant Brissac par le bras, qui en fut confondu. Le Roi se prit à rire, lui qui l'eût trouvé fort mauvais de tout autre ; mais Mr. de Duras s'étoit mis sur un tel pied de liberté, qu'il ne se contraignoit sur rien ni sur personne devant le Roi, ce qui le faisoit fort redouter ; et il en disoit souvent de fort salées.

Ce major avoit une santé très-robuste, et se mocquoit des médecins, et très-souvent de Fagon en face, devant le Roi, que personne

autre n'eût osé attaquer. Fagon le payoit de mépris, souvent de colère ; et avec tout son esprit en étoit embarrassé. Les autres scènes étoient quelquefois très-plaisantes.

Brissac, peu d'années avant sa retraite, fit un étrange tour aux dames. C'étoit un homme droit, qui ne pouvoit souffrir le faux. Il voyoit avec impatience toutes les tribunes bordées de dames, l'hiver au salut, les jeudis et les dimanches, où le Roi ne manquoit guères d'assister ; et presqu'aucune ne s'y trouvoit, quand on savoit de bonne heure qu'il n'y viendroit pas : et sous prétexte de lire dans leurs heures, elles avoient toutes de petites bougies devant elles pour les faire connoître et remarquer. Un soir que le Roi devoit aller au salut, et qu'on faisoit à la chapelle la prière de tous les soirs, qui étoit suivie du salut quand il y en avoit, tous les gardes postés, et toutes les dames placées, arrive le major vers la fin de la prière, qui, paroissant à la tribune vide du Roi, lève son bâton, et crie tout haut : *Gardes du Roi, retirez-vous ; rentrez dans vos salles, le Roi ne viendra pas.*

Aussitôt les gardes obéissent : murmures tout bas entre les femmes ; les petites bougies s'éteignent ; et les voilà toutes parties, excepté la duchesse de Guiche, madame de d'Angeau, et une ou deux autres qui demeurèrent. Brissac avoit posté des brigadiers aux débouchés de la chapelle, pour arrêter les gardes qui leur firent reprendre leurs postes, sitôt que les dames furent assez loin pour ne s'en pas douter. Arrive le Roi qui, bien étonné de ne point voir de dames remplir les tribunes, demanda par quelle aventure il n'y avoit personne. Au sortir du salut, Brissac lui conta ce qu'il avoit fait, non sans plaisanter sur la piété des dames de la cour ; le Roi en rit beaucoup, et tous ceux qui l'accompagnoient : l'histoire s'en répandit incontinent après ; toutes ces femmes auroient voulu l'étrangler.

CANILLAC.

C'ÉTOIT un grand homme, maigre, bien fait, châtain, d'une physionomie assez agréable, qui promettoit beaucoup d'esprit, et qui n'étoit pas trompeuse. L'esprit étoit orné; beaucoup de lecture et de mémoire; le débit éloquent, naturel, choisi, facile; l'air ouvert et noble; de la grâce au maintien, et la parole toujours assaisonnée d'un sel fin, souvent piquant, et d'expressions mordantes qui frappoient par la singularité, souvent par leur justesse. La gloire, la vanité, car ce sont deux choses, la bonne opinion de soi, l'envie et le mépris des autres étoient en lui au plus haut point. Sa politesse étoit extrême, mais pour s'en faire rendre autant; et il étoit plus fort que lui de le cacher. Paresseux, voluptueux en tout genre, et dans un goût assez étrange; d'une santé délicate, qu'il ménageoit; particulier et, par hauteur, difficile à apprivoiser; assez avare, mais sans se refuser ce qu'il y avoit de meilleur goût dans ce qu'il se permettoit. Toujours sur les échasses pour la morale,

l'honneur, la plus rigide probité, le débit des sentences et des maximes; toujours le maître de la conversation et souvent des compagnies, qu'il voyoit choisies, relevées et les meilleures, comptant faire honneur par-tout, mais si agréablement qu'on le lui passoit. Il savoit toutes les histoires de la cour où il n'alloit plus, et de la ville, les anciennes, les modernes, les courantes de toutes les sortes. Il contoit à ravir; et il étoit le premier homme du monde pour saisir le ridicule, et pour le rendre comme sans y toucher. Il discutoit volontiers les nouvelles; tournoit volontiers tout en mauvaise part; n'approuvoit guères; blâmoit cruellement, et grand frondeur.

Il avoit eu assez long-temps le régiment de Rouergue; il avoit servi assez négligemment, fait sa cour de même, et presque plus du tout depuis long-temps qu'il avoit quitté le service. Il haïssoit le Roi, madame de Maintenon et les ministres en perfection; parlant en pleine liberté sur tous ces chapitres dont autrefois j'étois témoin chez un ami commun dont il étoit intime et moi aussi.

Ils

Ils rompirent, Canillac et l'ami, au commencement de 1710, une amitié de toute leur vie, à ne s'être jamais revus depuis sans que personne ait pénétré la cause ni la manière d'une rupture si brusque et si nette. Je voyois déjà beaucoup moins Canillac dès-lors chez notre ami, par le peu que j'allois à Paris; et je le perdis tout-à-fait de vue depuis cette brouillerie, parce que je ne le voyois que chez cet ami avec lequel je suis toujours demeuré dans la même intimité jusqu'aujourd'hui. Cela n'empêcha pas que, rencontrant bien rarement Canillac depuis, lui et moi ne nous fissions non-seulement politesse, mais même conversation particulière qui me divertissoit. Son ambition étoit si peu éteinte par sa retraite de la guerre et de la cour, qu'il prit en aversion quiconque y faisoit fortune. Il étoit occupé de tout savoir et de se lier avec des gens considérables de la cour et de Paris. Il étoit souvent à l'hôtel de la Rochefoucault, et ami intime de tous les temps de la Feuillade, qui s'en laissoit maîtriser par habitude et par complaisance; et il étoit presque tous les jours chez Mr. et madame

de Maisons, avec lesquels il politiquoit sur le futur avec toute liberté de part et d'autre, et une liaison de plusieurs années.

Canillac étoit un homme qui se prenoit aux louanges et aux déférences avec la dernière foiblesse qui alloit à la duperie. Il faisoit profession ouverte de haïr les Noailles, dont il disoit pis que pendre, surtout du duc de Noailles, comme neveu de madame de Maintenon, quoiqu'assez bien avec le duc de Guiche.

De tout temps il avoit vu M. le duc d'Orléans à Paris : il y étoit souvent pour ses orgies et pour ses parties, mais sobrement pour sa part, et presque toujours de sang-froid. Le sel de ses blâmes et de ses plaisanteries amusoit un prince mécontent, et dans les suites ennuyé, puis embarrassé de sa personne.

Sa morale mondaine, débitée avec autorité, lui en avoit imposé; son esprit et l'ornement qui y étoit, avoient achevé l'opinion que M. le duc d'Orléans en avoit prise, en

sorte qu'il en résultoit une considération qui alloit à quelque chose de plus. L'amitié de ce prince avoit été jalouse des liaisons que Canillac avoit eues autrefois avec M. le prince de Conti, auxquelles, malgré cela, il avoit tenu bon jusqu'à sa mort, et y étoit demeuré avec les amis particuliers de ce prince. Sa mort avoit terminé la jalousie et la pique de Mr. le Duc d'Orléans; la liberté ensuite lui en avoit plu, et l'estime et la considération en étoient augmentées, et se nourrissoient par tous les voyages de Paris où il voyoit toujours Canillac qu'il en faisoit avertir. Au caractère de celui-ci on peut juger qu'il ne s'en cachoit pas; qu'il bâtissoit de grandes espérances sur la régence de ce prince, et qu'en attendant il ne manquoit pas à se faire valoir.

CATINAT. (LE MARÉCHAL DE)

J'AI si souvent parlé du maréchal de Catinat, de sa vertu, de sa sagesse, de sa modestie, de son désintéressement, de la supériorité de ses sentimens, de ses grandes parties de capitaine, qu'il ne me reste plus à parler que de sa mort à un âge très-avancé, sans avoir été marié ni avoir acquis aucune richesse dans sa petite maison de Saint-Gratien près Saint-Denis, où il s'étoit retiré, d'où il ne sortoit plus depuis quelques années, et où il ne vouloit presque plus voir personne. Il y rappela, par sa simplicité, par sa frugalité, le mépris du monde, la paix de son ame et l'uniformité de sa conduite, le souvenir de ces grands hommes qui, après les triomphes le mieux mérités, retournoient tranquillement à leur charrue, toujours amoureux de leur patrie, et peu sensibles à l'ingratitude de Rome. Catinat mit sa philosophie à profit par une grande piété : il avoit de l'esprit, un grand sens, une réflexion mûre. Il n'oublia jamais le peu qu'il étoit ; ses habits, équipages, meubles, maison, tout

étoit de la dernière simplicité : son air l'étoit aussi et son maintien. Il étoit grand, brun, maigre; d'un air pensif et assez lent; de beaux yeux fort spirituels. Il déploroit les fautes signalées qu'il voyoit se succéder; l'extinction de toute émulation, le luxe, le vide, l'ignorance, la confusion des états, et l'inquisition mise à la place de la police. Il voyoit tous les signes de destruction, et il disoit qu'il n'y avoit qu'un comble affreux et dangereux du désordre qui pût enfin rappeler l'ordre dans ce royaume (*).

CAVOIS,

MARÉCHAL DES LOGIS DE LA MAISON DU ROI.

Il y a, dans les cours, des personnages singuliers, qui, sans esprit, sans naissance distinguée, percent dans la familiarité de ce qu'il y a de plus brillant, et font enfin, je ne sais

(*) Catinat est un de nos prophètes; le roi Louis XVI va effectuer sa prophétie.

pourquoi, compter le monde avec eux. Tel y fut Cavois toute sa vie, tout petit gentilhomme qu'il étoit tout au plus, et dont le nom étoit Oger ; il étoit grand maréchal des logis de la maison du Roi; et le roman qui lui valut cette charge mérite de ne pas être oublié, après avoir dit ce qui le regarde dans ce temps-ci. J'ai parlé de lui plus d'une fois, et fait mention de son amitié intime avec Mr. de Seignelay, chez qui la fleur de la cour étoit assemblée. Cette grande liaison, qui devoit lui aider à tout par le crédit où étoit ce ministre, causa pourtant le ver rongeur de sa vie. Avec sa charge, ses amis considérables à la cour, qui l'y faisoient figurer, et des bontés du Roi toujours distinguées, il se flatta d'être de la promotion de l'ordre de 1688. Le Roi la fit avec Mr. de Louvois, qui étoit chevalier de l'ordre. Ce ministre, qui méditoit une grande guerre qu'il avoit déjà fait déclarer, et qu'il rendit plus générale que le Roi ne s'y attendoit, ne songea qu'à profiter de l'occasion de se faire des créatures ; il la rendit toute militaire pour la première qui ait jamais été faite de la sorte, et eut grande attention à en exclure tous ceux

qu'il n'aimoit pas, tant qu'il put. L'amitié de Seignelay, son inimitié pour Cavois l'avoit mis dans ce nombre; il ne fut pas de la promotion, et en pensa mourir de douleur. Le Roi à qui il parla et fit parler par Seignelay et par d'autres amis, lui adoucirent sa peine par des propos de bonté et d'espérance pour une autre occasion. Il se fit depuis diverses petites promotions, et toujours Cavois laissé, parce qu'en effet ces promotions avoient des causes particulières pour chacun de ceux qui en furent. Cavois lassé et outré, écrivit au Roi une rapsodie sur sa santé et ses affaires, et demanda la permission de se défaire de sa charge. Le Roi ne lui dit ni ne lui fit rien dire là-dessus; et cependant Cavois prenoit publiquement tous ses arrangemens pour se retirer de la cour, dont je pense qu'il se fût cruellement repenti.

Dix ou douze jours après avoir remis sa lettre au Roi, vint le voyage de Marly; et Cavois, sans demander, y fut à l'ordinaire: deux jours après, le Roi, entrant dans son cabinet, l'appela, lui dit avec bonté qu'il y

avoit trop long-temps qu'ils étoient ensemble pour se séparer ; qu'il ne vouloit point qu'il le quittât, et qu'il auroit soin de ses affaires. Il ajouta des espérances de l'ordre ; Cavois prétendit en avoir eu parole, et le voilà enrôlé à la cour plus que jamais.

Sa mère étoit une femme de beaucoup d'esprit, venue, je ne sais par quel hasard, de sa province ; elle avoit été connue de la Reine mère, dans des temps où elle avoit besoin de toutes sortes de gens. Elle lui plut, elle la distingua en bonté sans la sortir de son petit état ; et madame de Cavois en profita pour mettre son fils à la cour, et se faire à tous deux des amis.

Cavois étoit un des hommes de France le mieux fait et de meilleure mine, et qui se mettoit le mieux ; il en profita auprès des dames. C'étoit un temps où on se battoit fort, malgré les édits : Cavois, brave et adroit, s'y acquit tant de réputation, que le nom de *brave Cavois* lui demeura. Mademoiselle de Coetlogon, une des filles de la reine Marie-Thérèse, s'éprit de Cavois, et s'en éprit

jusqu'à la folie. Elle étoit laide, sage, naïve, aimée, et très-bonne créature. Personne ne s'avisa de trouver son amour étrange ; et ce qui est un prodige, tout le monde en eut pitié : elle en faisoit toutes les avances. Cavois étoit cruel, et quelquefois brutal ; il en étoit importuné à mourir. Tant fut procédé que le Roi et la Reine le lui reprochèrent, et exigèrent de lui qu'il seroit plus humain. Il fallut aller à l'armée, où pourtant il ne passa pas les petits emplois : voilà Coetlogon aux larmes, aux cris, qui quitte toute parure tout du long de la campagne, et ne les reprend qu'au retour de Cavois ; jamais on ne fit qu'en rire. Vint l'hiver un combat où Cavois servit de second, et fut mis à la Bastille. Autres douleurs ; chacun alla lui faire compliment. Elle parla au Roi pour Cavois ; et n'en pouvant obtenir la délivrance, elle le querella jusqu'aux injures. Le Roi rioit de tout son coeur ; elle en fut si outrée qu'elle lui présenta ses ongles, auxquels le Roi comprit qu'il étoit plus sage de ne point s'exposer. Il dînoit et soupoit tous les jours en public avec la Reine ; au dîner, la duchesse de Richelieu et les filles

de la Reine servoient : tant que Cavois fut à la bastille, jamais Coetlogon ne voulut servir au Roi quoi que ce soit, ou elle l'évitoit, ou elle le refusoit tout net, disant qu'il ne méritoit pas qu'elle le servît. La jaunisse la prit, les vapeurs, les désespoirs ; enfin tant fut procédé que le Roi et la Reine, bien sérieusement, exigèrent de la duchesse de Richelieu de mener Coetlogon voir Cavois à la Bastille, et cela fut répété deux ou trois fois. Il sortit enfin ; et Coetlogon ravie, se para de nouveau : mais ce fut avec peine qu'elle en vint à se raccommoder avec le Roi.

La pitié et la mort de Mr. de Froulay, grand maréchal des logis, vinrent à son secours. Le Roi envoya quérir Cavois, qu'il avoit déjà tenté sur ce mariage. A cette fois, il lui dit qu'il le vouloit ; qu'à cette condition, il prendroit soin de sa fortune ; et que pour lui tenir lieu de dot avec une fille qui n'avoit rien, il lui faisoit présent de la charge de grand maréchal des logis de sa maison. Cavois renifla encore, mais il y fallut passer. Il a depuis bien vécu avec elle, et elle est tou-

jours dans la même adoration jusqu'aujourd'hui; et c'est quelquefois une farce, de voir les caresses qu'elle lui fait devant le monde, et la gravité importante avec laquelle il la reçoit. Des autres histoires de Cavois, il y en auroit un petit livre à faire. Il suffit d'avoir rapporté ici cet exemple pour la singularité; car jamais la vertu de madame Cavois, ni devant, ni depuis son mariage, n'a reçu le plus léger soupçon. Son mari, lié toute sa vie avec le plus brillant de la cour, s'étoit érigé chez lui une espèce de tribunal, auquel il ne falloit pas déplaire, compté et ménagé jusque des ministres; mais d'ailleurs bon homme et fort honnête homme, à qui on pouvoit se fier sur tout.

CHAISE, (LE PÈRE DE LA)

CONFESSEUR DU ROI.

Ce père mourut le 20 Janvier 1709 aux grands-jésuites de la rue Saint-Antoine; il étoit petit-neveu du fameux P. Cotton, et du P. d'Aix qui le fit jésuite, où il se distingua

dans les emplois de professeur et après dans ceux de recteur de Grenoble et de Lyon, puis de provincial de cette province. Il étoit gentilhomme de Forez, et son père, bien allié, avoit bien servi, et eut été riche pour son pays, s'il n'avoit eu une douzaine d'enfans dont l'un fut écuyer de l'archevêque de Lyon, oncle et frère des maréchaux de Villeroy.

En 1675 le père de la Chaise succéda au P. Ferrier, et fut ainsi confesseur pandant plus de 32 ans. La pâque lui causa plus d'une fois des maladies de politique pendant les amours du Roi et de madame de Montespan; il envoya une fois le P. Deschamps qui refusa l'absolution.

Le P. de la Chaise avoit un esprit médiocre, mais juste, droit, sensé, sage, doux, modeste; ennemi de la délation, de la violence, et des éclats. Il avoit de l'honneur, de l'humanité; étoit affable, poli, modeste et respectueux; lui et son frère ont toujours été dépendans des Villeroy; il se piquoit de noblesse, et la favorisa tant qu'il put; il étoit d'ailleurs d'un

desintéressement parfait, quoique attaché singulièrement à sa famille qu'il n'enrichit cependant pas, et à laquelle il eût pu, s'il eût voulu, faire les plus grands biens. Nous avons vu quel impétueux et féroce caractère les jésuites donnèrent après lui au Roi, et comment il abusa de sa place pour satisfaire son ressentiment et ses inimitiés.

Le P. de la Chaise étoit soigneux, de bon choix pour l'épiscopat, surtout pour les grandes places, et il y fut heureux tant qu'il en eut l'entier crédit. Facile à revenir quand il avoit été trompé, et ardent à réparer le mal que la tromperie lui avoit fait faire; d'ailleurs judicieux et précautionné. Bon homme et bon religieux; fort jésuite, mais sans rage et sans servitude, et les connoissant mieux qu'il ne le montroit, mais, parmi eux, comme l'un d'entre eux. Il ne voulut jamais pousser le Port-royal Des-champs jusqu'à la destruction, ni entrer en rien contre le cardinal de Noailles, quoique parvenu à tout sans sa participation; le cas de conscience, et tout ce qui se fit contre lui de son temps, se fit sans la

diminution de son crédit, l'exhortèrent à faire place à un autre qui eût la grâce et le zèle de la nouveauté. Il désiroit sincèrement le repos, et il pressa le Roi de le lui accorder, tout aussi inutilement. Il fallut continuer à porter le faix jusqu'au bout. Les infirmités et la décrépitude qui l'accueillirent bientôt après, ne purent le délivrer. Les jambes ouvertes, la mémoire éteinte, le jugement affaissé, les connoissances brouillés; inconvéniens étranges pour un confesseur; rien ne rebuta le Roi qui jusqu'à la fin se fit apporter le cadavre, et depêcha avec lui les affaires accoutumées. Enfin deux jours après un retour de Versailles, il s'affoiblit considérablement, reçut les sacremens, et eut pourtant le courage, plus encore que la force, d'écrire au Roi une longue lettre de sa main, à laquelle il reçut une réponse du Roi de la sienne tendre et prompte; après quoil il ne s'occupa plus que de Dieu.

Le P. le Tellier, provincial, et le P. Daniel, supérieur de la maison professe, lui démandèrent, s'il avoit accompli ce que sa conscience pouvoit

pouvoit lui demander, et s'il avoit pensé au bien et à l'honneur de la compagnie. Sur le premier point, il répondit qu'il étoit en repos ; sur le second, qu'ils s'apercevroient bientôt, par les effets, qu'il n'avoit rien à se reprocher. Fort peu après il mourut paisiblement, à cinq heures du matin. Les deux supérieurs apportèrent au Roi, à l'issue de son lever, le clefs du cabinet du P. de la Chaise qui y avoit beaucoup de mémoires et de papiers. Le Roi les reçut, devant tout le monde, en prince accoutumé aux pertes, loua le P. de la Chaise et surtout sa bonté, puis souriant aux pères : *Il étoit si bon*, ajouta-t-il tout haut devant tous les courtisans, *que je le lui reprochois quelquefois, et il me répondoit : ce n'est pas moi qui suis bon, mais vous qui êtes dur.* Véritablement les pères et tous les auditeurs furent surpris du récit jusqu'à baisser la vue. Le propos se répandit promptement, et personne n'en put blâmer le P. de la Chaise.

Il para bien des coups dans sa vie, supprima bien des friponneries et des avis

anonymes contre beaucoup de gens, en servit quantité, et ne fit jamais de mal qu'à son corps défendant; aussi fut-il généralement regretté. On avoit toujours compris que ce seroit une perte; mais on n'imagina jamais que sa mort feroit une plaie universelle et profonde, comme elle la devint et comme elle ne tarda pas à se faire sentir par le terrible successeur du P. de la Chaise, à qui les ennemis mêmes des jésuites furent forcés de rendre justice après, et d'avouer que c'étoit un homme bien honnêtement né, et tout-à-fait pour remplir une telle place.

CHAMILLART, MINISTRE.

CHAMILLART étoit un homme qui marchoit en dandinant, et dont la physionomie ouverte ne disoit mot que la douceur et la bonté, et tenoit parfaitement parole. Son père, maître des requêtes, mourut en 1675, intendant à Caen, où il a été près de dix ans. L'année suivante, le fils fut conseiller au parlement. Il étoit sage, appliqué, peu éclairé, et il aima toujours la bonne compagnie. Il étoit

de bon commerce et fort honnête homme. Il aimoit le jeu de commerce, et jouoit bien tous les jeux; cela l'initia en peu hors de la robe; mais sa fortune fut d'exceller au billard. Le Roi qui s'amusait fort de ce jeu, dont le goût lui dura long-temps, y faisoit, presque tous les soirs d'hiver, des parties avec M. de Vendôme et M. le Grand, et tantôt le maréchal de Villeroy, tantôt M. de Grammont. Ils surent que Chamillart y jouoit fort bien, ils voulurent en essayer à Paris. Ils en furent si contens qu'ils en parlèrent au Roi, et le vantèrent tant, qu'il dit à M. le Grand de l'amener la première fois qu'il iroit à Paris. Il vint donc, et le Roi trouva qu'on ne lui en avoit rien dit de trop. M. de Vendôme et M. le Grand l'avoient pris en amitié et en protection encore plus que M. de Villeroy et M. de Grammont, et firent en sorte qu'il fut admis une fois pour toutes dans la partie du Roi, où il étoit le plus fort de tous. Il s'y comporta si modestement et si bien qu'il plut au Roi et aux courtisans, dont il se trouva protégé à l'envi, au lieu d'en être moqué, comme il arrive à un nouveau venu, inconnu

et de la ville. Le Roi le goûta de plus en plus, et il en parla tant à madame de Maintenon qu'elle le voulut voir. Il s'en tira si bien avec elle, que peut-être pour flatter le goût du Roi, elle lui dit de la venir voir quelquefois, et à la fin elle le goûta autant, pour le moins, que le Roi. Malgré ses voyages continuels à Versailles, où il ne couchoit point, il fut assidu les matins au palais, et continua d'y rapporter. Cela lui acquit l'affection de ses confrères qui lui surent gré de faire son métier comme l'un d'eux, et de vivre avec eux à l'ordinaire, sans donner dans l'impertinence qui suit souvent les distinctions en beaucoup de gens, et cela lui fit un mérite à la cour et auprès du Roi. Peu-à-peu il se fit des amis, et le Roi voulut qu'il fut maître des requêtes pour être plus libre et plus en état d'être avancé; alors il lui donna un logement au château, chose fort extraordinaire pour un homme comme lui, et même unique. Ce fut trois ans après, en 1686, qu'il fut fait intendant de Rouen. Il pria le Roi, avec lequel il étoit déjà fort librement, de vouloir bien ne le pas éloigner de lui; mais le Roi lui dit

que c'étoit pour cela même qu'il l'envoyoit à Rouen qui est si proche, et il lui permit de venir de temps-en-temps passer six semaines à Versailles. Il le mena à Marly, et le mit dans son jeu au brelan et à d'autres. Il prit des croupiers, par ce que le jeu étoit trop gros, et il fut heureux. Au bout de trois ans d'intendance, où il ne se méconnut pas plus qu'il n'avait fait au parlement, il vaqua une charge d'intendant des finances que le Roi lui donna en 1689, où, comme on voit, il demeura dix ans et toujours sur le même pied, quoique le billard ne fût plus à la mode.

Il cultiva si bien madame de Maintenon depuis qu'il fut devenu sédentaire à Paris et à la cour, qu'elle le choisit pour administrer les revenus et toutes les affaires temporelles de Saint-Cyr, ce qui lui donna un rapport continuel avec elle. Il se fit beaucoup d'amis à la cour. M. de Chevreuse, dont les terres venoient presque jusqu'à Versailles par le duché de Chevreuse et par celui de Montfort, avoit fait divers échanges avec la

maison de Saint-Cyr, dans lesquels le Roi et madame de Maintenon étoient entrés; et il avoit en outre beaucoup de terres limitrophes et même enclavées avec les leurs. Cela donna lieu à Chamillart de travailler beaucoup avec lui, et l'occasion d'acquérir véritablement son amitié et celle du duc de Beauvilliers, qui à duré autant que leur vie.

Avec tant de véhicules, avec celui de Saint-Cyr surtout, et la protection de madame de Maintenon, qui se faisoit un si grand intérêt d'avoir un contrôleur-général tout-à-fait à elle, le choix ne fut point balancé un instant, et le Roi s'en applaudit publiquement. Il vécut dans cet emploi avec une douceur, une patience, une affabilité qui y est inconnue, et qui lui gagna tout ce qui avoit affaire à lui. Il ne se rebutoit point des propositions les plus ineptes, ni des demandes les plus absurdes et les plus réitérées; son tempérament y contribuoit par un flègme qui ne se défendoit jamais, mais qui n'avoit rien de rebutant. Sa manière de refuser

persuadoit du déplaisir qu'il en ressentoit, et celle d'accorder ajoutoit à la grâce. Il étoit en effet extrêmement porté à obliger et à servir, et fâché et éloigné de faire de la peine. Il se fit aimer passionnément des intendans des finances, dont ses manières écroulèrent le dépit de voir leur cadet devenant leur maître. Toute la cour l'aima de même par la facilité de son accès, par sa politesse et par une infinité de services; et le Roi lui marqua continuellement une affection qui se peut dire d'ami, et qui augmenta tous les jours. Sa femme et lui étoient enfans des deux soeurs; elle étoit vertueuse et fort polie, elle ne savoit que jouer sans l'aimer; mais faute de savoir faire autre chose, ni que dire, après avoir démandé à chacun comment il se portoit. La cour ne put la former, et à dire le vrai, c'étoit la meilleure et la plus sotte femme du monde, et la p us inutile à son mari.

Hors son fils, alors enfant, Chamillart fut malheureux en famille, malheur grand pour un chacun, mais extrême pour un ministre

d'état, qui n'a le temps de rien, et qui a un besoin principal, pour se soutenir et pour faire, d'avoir autour de lui un groupe qui rassemble et concilie le monde, qui soit instruit de toutes les nouvelles, qui sache à tous momens les intrigues de ce qui se passe, et l'histoire du jour, qui puisse raisonner et combiner, et qui soit capable de le mettre en deux mots au fait de tous les jours.

Il avait deux frères encore plus sots que sa femme, et le second y joignait la suprême impertinence et la sublime bêtise; et tous deux, malgré la faveur, se faisoient moquer d'eux sans cesse et ouvertement. L'un étoit évêque de Dol, qu'il fit évêque de Senlis, à qui il ne manquoit qu'un beguin et des manches pendantes; bon homme et bon prêtre d'ailleurs, qu'il falloit envoyer à Mende ou à quelque évêché comme cela, et au bout du royaume. L'autre qui étoit dans la marine, il le plaça à terre, et le maria à la fille de Guy, bien faite, sage et raisonnable, mais dont le père, qui étoit intendant des finances, étoit un sot et un impertinent pommé,

et sa femme un esprit aigre, qui se croyoit une merveille, qui de plus étoit mal timbrée et vécut fort mal avec eux. Rebours, cousin germain de Chamillart et de sa femme, travailla sous lui d'abord, et puis fut intendant des finances. C'étoit, je pense, le véritable original du marquis de Mascarille, et fort impertinent au fond. L'abbé de la Proustière, aussi leur cousin germain, suppléoit pour le ménage, les affaires et l'arrangement domestique, à l'incapacité de madame Chamillart. C'étoit le meilleur homme et le plus en sa place et le plus respectueux du monde; mais grand bavard et savoit fort rarement ce qu'il disoit, ni même ce qu'il vouloit dire. Avec de tels entours, il falloit toute l'amitié du Roi et de madame de Maintenon pour soutenir Chamillart, dont les talens ne suppléoient pas aux appuis domestiques. Il éprouva encore un autre malheur fort singulier. Dreux et lui étoient conseillers en la même chambre, et intimes amis; Dreux fort riche, et Chamillart fort peu accommodé. Leurs femmes accouchèrent en même-temps d'une fille et d'un fils; Dreux, par amitié, demanda à

Chamillart d'en faire le mariage. Chamillart, en âge d'avoir d'autres enfans, le représenta à son ami et qu'en attendant que ces enfans, qui venoient de naître, fussent grands et en état de se marier, il trouveroit des partis bien plus considérables que sa fille. Dreux, homme droit, franc et qui aimoit Chamillart, persévéra si bien qu'ils se donnèrent parole. Avec les années la chance avoit tourné. Dreux étoit demeuré conseiller au parlement, et Chamillart fut tout ce que nous venons de voir ; mais toujours amis intimes. Sept ou huit mois avant que Chamillart devint controleur-général, il alla trouver Dreux et lui dit avec amitié que leurs enfans étoient en âge de se marier et de les acquiter de leur parole. Dreux touché d'une proposition qui parla fortune étoit si disproportionnée de la sienne, et qui faisoit celle de son fils, fit tout ce qu'un homme d'honneur peut faire pour le détourner d'une affaire qui n'étoit plus dans les termes ordinaires, et qui, dans la suite, feroit l'embarras de sa famille, lui rendit sa parole et dit que c'étoit lui-même qui lui en manquoit, parce

qu'il lui en vouloit manquer. Le combat d'amitié et de probité dura plusieurs jours de part et d'autre ; à la fin Chamillart, bien résolu de partager sa fortune avec son ami, l'emporta, et le mariage se fit.

Il obtint pour son gendre l'agrément du régiment d'infanterie de Bourgogne, et bientôt après sa fortune, de la charge de grand-maître des cérémonies que Blainville lui vendit. Le Roi prit prétexte de cette charge pour faire entrer madame Dreux dans les carosses, et manger avec madame la duchesse de Bourgogne.

C'est le premier exemple de deux noms de bourgeois qu'on vit se décorer d'eux-mêmes, et sans prétexte de terres, du nom de marquis et de comte ; car tout aussitôt M. Dreux devint marquis de Dreux, et Chamillart le frère, M. le comte de Chamillart ; tant la faveur enchérit toujours sur les plus folles nouveautés que la bassesse du monde adopte.

Ce nouveau marquis se montra un fort

brave homme, mais bête, obscur, brutal et avec le temps audacieux, insolent et quelque chose de mieux, et sans se défaire des bassesses de son état et de son éducation. Sa femme ne fut heureuse ni par lui ni avec lui, et méritoit infiniment de l'être; elle avoit une grande douceur, beaucoup de vertu et de sagesse, bien de l'esprit et avec le ton de connoissance du monde et des gens, avec du manége, mais sans rien de mauvais, et si fort en tous temps à sa place qu'elle se fit aimer de tout le monde, même des ennemis de son père, et fit tant de pitié, qu'elle fut toujours et dans tous les temps accueillie par-tout, et fut traitée avec une distinction personnelle très-marquée.

Je ne puis quitter Chamillart sans en rapporter une action qui, pour n'être pas ici en sa place et avoir du être rencontrée plus haut, mérite de n'être pas oubliée. Ce fut du temps qu'il étoit conseiller au parlement, et qu'il jouoit au billard avec le Roi trois fois la semaine sans coucher à Versailles. Cela lui rompoit fort les heures et les jours sans le

détourner de son assiduité au palais. Il rapporta dans ce temps-là un procès, et celui qui le perdit vint crier MISÉRICORDE; Chamillart le laissa s'exhaler. Dans son discours le pauvre complaignant insista fort sur une pièce qui faisoit, disoit-il, le gain de son procès, et avec laquelle il ne comprenoit pas encore qu'il l'eût perdu. Il rebattit tant cette pièce que Chamillart se souvint qu'il ne l'avoit pas vue, et lui dit qu'il ne l'avoit pas produite; l'autre cria plus fort qu'elle l'étoit. Chamillart insistant et l'autre aussi, il prit les sacs qui se trouvèrent là, parce que l'arrêt ne faisoit que d'être signé, et les visitèrent: la pièce se trouva produite. Voilà l'homme à se désoler, et cependant Chamillart à lire la pièce, et à prier de lui donner un peu de patience. Quand il l'eut bien lue et relue: *Vous avez raison*, dit Chamillart, *elle m'étoit inconnue, et je ne comprends pas comment elle a pu m'échapper; elle decide en votre faveur; vous demandez* 20, 000 *#, vous en êtes débouté par ma faute, c'est à moi à vous les payer, revenez après demain.* Cet homme fut si surpris qu'il fallut lui

répéter ce qu'il venoit d'entendre. Il revint le surlendemain. Chamillart cependant avoit battu monnoie de tout ce qu'il avoit, et emprunté le reste. Il lui compta les 20,000*, lui demanda le secret et le congédia. Mais il comprit de cette aventure, que les examens et les rapports de procès ne pouvoient compatir avec ce billard de trois fois la semaine. Il n'en fut pas moins assidu au palais ni attentif à bien juger; mais il ne voulut plus être rapporteur d'aucune affaire, et remit au greffe celles dont il se trouvoit chargé, et pria le président d'y commettre. Cela s'appelle faire une belle et prompte action dans un juge, et plus encore dans un juge aussi étroitement dans ses affaires qu'il y étoit alors. Puisque donc de pareils exemples sont si rares, que l'anecdote de ce magistrat passe donc dans mes mémoires à la postérité. Elle y passera.

Chamillart, accablé du double travail de la guerre et des finances, n'avoit le temps de manger, ni de boire, ni de dormir; des armées détruites, presque toutes les cam-

pagnes désolées par des batailles perdues, des frontières immensément rapprochées tout-à-coup par le tournement des têtes des généraux malheureux, épuisoient toutes les ressources d'hommes et d'argent ; le ministre à bout à en chercher et vaquer au courant, avoit plus d'une fois représenté son impuissance à suffire à deux emplois qui dans les temps heureux auroient même occupé deux hommes entiers.

Le Roi qui l'avoit chargé de l'un et de l'autre pour se mettre à l'abri des démêlés entre la finance et la guerre, qui l'avoient si longuement fatigué du temps de messieurs Colbert et de Louvois, ne put se résoudre à décharger Chamillart des finances. Il fit donc de nécessité vertu ; mais à la fin la machine succomba. Il lui prit des vapeurs, des éblouissemens, des tournemens de tête. Tout s'y portoit. Il ne digéroit plus. Il maigrit à vue d'oeil ; toutefois il falloit que la roue marchât sans interruption, et dans ces emplois il n'y avoit que lui qui pût la faire tourner.

Il écrivit au Roi une lettre pathétique pour être déchargé. Il ne dissimula rien de la triste situation de ses affaires, et de l'impossibilité où leur difficulté le mettoit d'y remédier faute de temps et de santé. Il le faisoit souvenir de plusieurs temps et de plusieurs occasions où il les lui avoit exposées au vrai par des états abrégés; il le prenoit par les cas urgens et multipliés qui se précipitoient les uns sur les autres, et qui chacun demandoient un travail long, approfondi, continu, assidu, auquel, quand sa santé le lui permettoit, la multitude de ses occupations, toutes indispensables, ne lui laissoient pas une heure à s'y appliquer. Il finissoit que ce seroit bien mal répondre à ses bontés et à sa confiance, s'il ne lui disoit franchement que tout alloit périr, s'il n'y apportoit ce remède. Il écrivoit au Roi toujours à mi-marge, et le Roi apostilloit à côté, de sa main, et lui renvoyoit ses lettres.

Chamillart me montra celle-là, après qu'elle lui fut revenue. Il y vit avec grande surprise avec moi cette courte apostille de la main du

du roi : HÉ BIEN, NOUS PÉRIRONS ENSEMBLE.

Chamillart mourut en 1721. Il avoit succédé à Pontchartrain aux finances, lors que ce dernier devint chancelier, par la mort de Boucherat, en 1699; il fut ministre d'état en 1700 par la mort de Pomponne, secrétaire d'état au département de la guerre, sans quitter les finances en janvier 1701 par la mort de Barbesieux; cinq ans après il fut grand-trésorier de l'ordre, et remit les finances en Juin 1709 à Desmarets qui fut congédié un an après, et sa charge de secrétaire d'état donnée à Voisin. Il soutint jusqu'à sa mort sa disgrace avec beaucoup de courage et de tranquillité, toujours aimable, obligeant, modeste, compatissant, doux dans le commerce et sûr, jamais enflé, encore moins gâté par l'autorité, d'abord facile et honnête à tous; mais en vérité *impar oneri*, peu d'esprit et de lumières, peu de discernement, aisé à prévenir, à s'entêter, à croire tout savoir. Du plus parfait désintéressement,

tenant au roi par attachement du coeur, et point à ses places.

Depuis son retour à Paris, il vécut dans la meilleure compagnie de la cour et de la ville; il donnoit tous les jours à dîner et à souper, sans faste, mais avec bonne chère; il ne sortoit presque point de chez lui, sinon pour venir chez moi et chez un nombre fort petit d'amis particuliers. Il passoit deux mois à Courcelles où toute la province abondoit, et où il pensoit à son salut.

CHARLES XI,

ROI DE SUÈDE.

CHARLES XI, roi de Suéde, mourut à 42 ans, le 15 avril de l'année 1696, à Stockholm. Il étoit de la maison palatine, et son père, ce célèbre Gustave, en faveur duquel la reine Christine fut obligée d'abdiquer, étoit fils de Catherine, soeur de ce grand-Gustave-Adolphe, le conquérant de l'Allemagne, tous deux enfans de ce duc de Sudermanie, qui usurpa la Suède sur Sigismond, roi de

Pologne, fils de son frère Jacques III, roi de Suède.

Charles XI avoit succédé à son père en 1660, n'ayant que cinq ans, sous la tutelle d'Eléonore de Holstein sa mère; et avant qu'il eût vingt-cinq ans, il gagna plusieurs batailles en personne, et d'autres grands avantages sur les Danois. Il en sut profiter en 1680 contre son pays. Il s'affranchit de tout ce qui bridoit l'autorité royale, parvint au pouvoir arbitraire, et incontinent après qu'il l'eut affermi, le tourna en tyrannie. Il abolit les états-généraux, et anéantit le sénat, desquels il tenoit toute son autorité nouvelle, et s'appliqua, avec trop de succès, à la destruction radicale de toute l'ancienne et grande noblesse, à laquelle il substitua des gens de rien. Il ruina tous les seigneurs et les maisons mêmes qui sous les deux célèbres Gustaves, son père et celui de Christine, avoient le plus grandement servi sa couronne de leurs conseils et de leurs bras, et qui dans le penchant de la Suède, après la mort du grand Gustave-Adolphe, l'avoient le plus fortement soutenue,

et s'étoient acquis le plus de réputation en Europe. Il établit une chambre de révision qui fit rapporter, non-seulement toutes les gratifications et les grâces reçues depuis l'avénement du grand Gustave-Adolphe à la couronne, mais les intérêts qu'elle en estima, et tous les fruits, et qui confisqua tous les biens sans miséricorde. Les plus grands et les plus riches tombèrent dans la dernière misère. Grand nombre emporta ce qu'il put dans les pays étrangers, et tout ce qu'il y avoit en Suède de né noble et considérable, demeura écrasé. Le genre obscur et cruel de la longue maladie dont il mourut, a fait douter entre la main vengeresse d'un Dieu, et le poison. Jusqu'après sa mort, son corps ne fut pas à couvert de la punition en ce monde. Le feu prit au palais où il étoit encore exposé en parade. Ce fut avec grande peine qu'on le sauva des flammes qui consumèrent tout le palais de Stockholm. Il mourut avec l'honneur d'avoir été accepté pour médiateur de la paix qui se traitoit. Ce fut en sa faveur que le Roi tint si ferme en celle de Nimegue, en 1679, pour lui faire restituer les provinces

qu'il avoit perdues. Enfin c'est le père de Charle XII, qui depuis a fait tant de bruit en Europe et a achevé de ruiner la Suède. (*)

CHARLES XII,

ROI DE SUÈDE.

Le roi de Suède, triomphant en Pologne, où il avoit fait un roi à son gré, écarté les Moscovites, et réduit l'Electeur de Saxe à une abdication dans toutes les formes, mena son armée en Saxe, dont, outre la subsistance, il tira des trésors. Dresde, Leipsic, toute la Saxe subit le joug. La Souveraine se retira à Bareith, chez son père. La paix signée en secret; le roi Auguste, forcé par le reste de son parti en Pologne, à qui il n'avoit osé

(*) A quoi servent donc ces usurpations des rois sur leurs sujets? Celle de Suède n'a pu réussir, puisqu'elle a reconquis ses libertés, comme la France les récupérera sous son bon roi Louis XVI: l'Angleterre les a reprises; et l'Espagne, tôt ou tard, se vengera du despotisme, non de ses rois, mais de ses ministres qui laissent cette fière nation gémir sous l'indolence et l'esclavage.

l'avouer, attaqua un corps de Suédois, commandé par le général de Mardefeld, fort inférieur, qu'il défit. Mardefeld y perdit trois mille hommes, et se retira en Silésie dont l'Empereur n'ôsa se fâcher. Là-dessus le roi de Suède éclata contre un manque de foi si inique, c'est ce qui lui fit imposer au roi Auguste les conditions les plus humiliantes, et achever de ruiner le pays par tout ce qu'il en exigea. Il dicta la paix, par laquelle, outre beaucoup d'autres détails, il le fit consentir à abandonner tout ce qui lui restoit de parti, et la Pologne avec la Lithuanie à Stanislas, à en quitter le titre, à ne porter plus que celui de Roi-électeur, de souffrir toute l'armée suédoise en Saxe, au dépens du pays, jusqu'au mois de Mai, c'est-à-dire, six mois encore; de livrer ce qu'il avoit en Saxe de troupes moscovites, de renoncer à toute alliance avec le Czar, de remettre en liberté les deux Sobieski, fils du feu roi de Pologne; enfin de lui renvoyer, pieds et poings liés, le général Patkul, auquel, incontinent après, il fit couper publiquement la tête.

Ce Patkul étoit passé en Pologne sur ce qu'étant député à Stockholm de la noblesse de Livonie, poussée à bout par la chambre des révisions, qui ruina la Suède sous le précédent règne, et en anéantit l'ancienne noblesse, et dont les exactions et ceux qui l'exercoient étoient encore plus insupportables, il avait parlé avec tant de liberté, qu'il avoit été obligé de s'enfuir. C'étoit un homme de tête, de ressource et de grand courage, qui étoit fort suivi et fort accrédité dans son pays, lequel étoit outré contre la Suède, et plus encore contre ses ministres. Patkul, n'espérant plus de sureté sous cette domination, ne songea plus qu'à se venger de la Suède. Il persuada au roi Auguste d'entrer en Livonie, et d'y appeler les Moscovites. Le succès répondit à ce qu'il s'en étoit proposé.

Aucun général ennemi ne nuisit plus que lui aux Suédois; il en encourut une haine si personnelle, que le roi de Suède ne voulut point de paix qu'avec une condition expresse qu'il lui seroit livré. Il le fut; il lui en coûta

la vie sur un échafaud, et au roi de Suède un obscurcissement à sa gloire. Il avoit dressé un tribunal en Saxe, qui imposa des lois à tout le Nord, à une partie très-vaste de l'Allemagne, à l'Empereur même, qui n'osa lui rien refuser, et à qui il demanda des restitutions, et d'autres choses fort dures. Il étoit en posture d'être le dictateur de l'Europe, et de faire faire la paix à son gré sur la succession d'Espagne.

Toutes les puissances en guerre avoient recours à lui; il étoit mieux avec la France, et plus enclin pour elle que pour les autres puissances de l'Europe, qui toutes, malgré leur succès contre la France, le craignoient, ainsi placé en Allemagne, au point d'en passer par tout ce qu'il eût voulu, plutôt que de risquer de l'y voir avancer avec son armée, et se déclarer contre elle. Les plus grands rois sont malheureux. Piper étoit son unique ministre, qui l'avoit toujours suivi, et avoit toute sa confiance. Tout occupé des troupes, de subsistances de guerre, ce héros, emporté par cette passion et par l'amour de

la vengeance, ne donnoit aux affaires d'état qu'une attention superficielle. L'Empereur et l'Angleterre gagnèrent Piper, à force d'argent et de promesses. Piper, vendu de la sorte, se servit de ces deux passions de son maître pour le tirer de Saxe, et le faire courir après le Czar pour le détrôner comme il avoit fait le roi Auguste. Rien ne put le détourner d'une si hasardeuse folie; l'objet et le péril qui y étoit attaché fut pour lui un double attrait. Piper l'y nourrit, et l'y précipita, et le traître faillit y périr dans les cachots des Moscovites; son maître, qui ne s'en sauva que par des miracles, et qui en fit depuis du plus grand courage de coeur et d'esprit, ne fit que palpiter depuis, et ne figura plus en Europe, comme nous le verrons en son temps. Voici quelques-unes des anecdotes de ce Roi.

On apprit, au commencement de l'automne de l'année 1711, les malheurs du Czar contre le Grand Visir, sur la rivière du Pruth (*).

(*) Défaite entière du Czar sur le Pruth, qui se sauve avec ce qui lui reste, par un traité et par un arrêt du Grand Visir.

Ce prince, piqué de la protection que la Porte avoit accordée au roi de Suède, retiré à Bender, en voulut avoir raison par les armes, et tomba dans la même faute que les Turcs qui l'attirèrent sur la Pruth.

On manquoit de tout; il fallut périr ou hasarder tout par un combat fort inégal; il étoit à la tête de soixante mille hommes; il en perdit plus de trente mille sur la place, le reste mourant de faim et de misère, et lui, sans aucune ressource, sans pouvoir éviter d'être prisonnier des Turcs, avec ce qui lui restoit.

Dans cette extrémité si pressante, une femme de rien, qu'il avoit ôtée à son mari, tambour dans ses troupes, et qu'il avoit publiquement épousée, après avoir répudié et confiné la sienne dans un couvent, lui proposa de tenter le Grand Visir, pour les laisser retourner libres dans ses états avec tout ce qui étoit resté de la défaite. Le Czar approuva la proposition sans en espérer de succès; il l'envoya sur le champ, au Grand Visir, avec ordre de lui parler en secret. Il fut ébloui de l'or, des

pierreries, et de plusieurs choses précieuses qui lui furent offertes; il les accepta, les reçut, et signa avec le Czar un traité de paix, par lequel il lui étoit permis de se retirer en ses états par le plus court chemin, avec tout ce qui l'accompagnoit; les Turcs lui fournissant même des vivres, dont il manquoit entièrement; et le Czar s'engageoit, dès-lors qu'il seroit arrivé chez lui, de raser tous les forts, et de brûler tous les vaisseaux qu'il avoit dans la mer Noire; de laisser retourner le roi de Suède par la Poméranie, et de payer au Turc et à ses princes tous les frais de la guerre.

Le Grand Visir trouva une telle opposition au divan à passer ce traité, et une telle hardiesse dans le ministre du roi de Suède qui l'accompagnoit, qu'il excita contre lui tous les principaux de son armée, et peu s'en fallut qu'il ne fût rompu, et que le Czar avec tout ce qui lui restoit ne fussent faits prisonniers, car ils n'étoient point en état de la moindre résistance; le Grand Visir n'avoit qu'à le vouloir, pour l'exécuter sur le champ, outre

la gloire de mener à Constantinople le Czar, sa cour et ses troupes.

On peut juger de ce qu'il en eût coûté à ce prince; mais ses riches dépouilles auroient été pour le Grand Seigneur, et ce Grand Visir les aima mieux pour soi; il paya donc d'autorité et de menaces, et se hâta de faire partir le Czar, et d'éloigner en même temps le ministre de Suède : chargé des protestations des principaux chefs des Turcs, il courut à Constantinople où il fut étranglé en arrivant.

Le Czar n'oublia jamais les services de sa femme, dont le courage et la présence d'esprit l'avoient sauvé. L'estime qu'il en conçut, jointe à l'amitié, l'engagea à la faire couronner Czarienne, à lui faire part de toutes ses affaires et de tous ses desseins : échappé aux dangers, il fut long-temps sans rendre Asoph, et à démolir ses forts de la mer Noire; pour ses vaisseaux, il les conserva presque tous, et ne voulut pas laisser retourner le roi de Suède en Allemagne; ce qui pensa rallumer la guerre avec les Turcs.

La fameuse journée de Pultava fut la cause des plus grands événemens, par les changemens qui arrivèrent dans le nord de l'Europe, et par l'abaissement qui y arriva, pour ne pas dire l'anéantissement de la Suède, qui avoit si souvent fait trembler le Nord, et plus d'une fois l'Empire et la maison d'Autriche, et par l'élévation formidable depuis d'une autre puissance jusqu'alors inconnue, excepté le nom, et qui n'avoit jamais influé hors de chez elle et de ses plus proches voisins.

Ce fut là l'effet de l'étrange parti que prit le roi de Suède, qui, enivré de ses exploits, et du désir de détrôner le Czar, comme il avoit fait le roi de Pologne, séduit par son unique ministre, que l'argent des alliés contre la France avoit corrompu, pour se délivrer d'un prince qui s'étoit rendu si formidable, et avec lequel ils avoient été forcés plus d'une fois de compter. Il s'engagea à poursuivre le Czar qui, en fuyant devant avec art, anima son courage et son espérance, l'engagea dans des pays qu'il avoit fait dévaster, ruina son armée par toutes sortes de

besoins, de famine, de misère, le força ensuite, de désespoir, à un combat désavantageux, où toute son armée périt sans aucune retraite, et où lui-même fut blessé, n'en trouva qu'à Bender chez les Turcs, où il arriva avec grande peine, et à travers mille périls, lui, trois ou quatrième.

CHARNACÉ,

PAGE DU ROI, ET OFFICIER DANS LES GARDES DU CORPS.

Le Roi, fort mécontent de la conduite de Charnacé qui s'étoit retiré chez lui en Anjou, le fit conduire à Montauban, accusé de beaucoup de méchantes choses, et surtout de fausse monnoie. C'étoit un garçon d'esprit, qui avoit été page du Roi, et officier dans ses gardes du corps, et fort du monde, et puis retiré chez lui, où il avoit souvent fait bien des fredaines; mais il avoit toujours trouvé bonté et protection dans le Roi.

Il en fit une, entr'autres, pleine d'esprit,

et dont on ne put que rire. Il avoit une très-longue avenue devant sa maison en Anjou. Dans cette avenue belle et parfaite étoit placée une maison de paysan, et son petit jardin qui s'étoit trouvé là lorsque l'allée fut plantée d'arbres.

Jamais Charnacé ni son père n'avoient pu réduire ce paysan à la leur vendre, quelqu'avantage qu'ils lui en eussent offert; et c'est une opiniâtreté dont quantité de propriétaires se piquent pour faire enrager des gens à la convenance et quelquefois à la nécessité desquels ils ont des propriétés.

Charnacé, ne sachant plus qu'y faire, avoit laissé cela depuis long-temps sans en parler; enfin, fatigué de cette chaumière qui lui bouchoit la vue et lui ôtoit tout l'agrément de son avenue, il imagina le plus beau tour d'adresse. Le paysan qui y demeuroit, et à qui elle appartenoit, étoit tailleur de son métier, quand il trouvait à l'exercer, et il étoit chez lui tout seul, sans femme ni enfans. Charnacé l'envoya chercher, et lui dit qu'il étoit mandé à la cour pour un emploi de

conséquence; qu'il est pressé de s'y rendre, mais qu'il lui faut une livrée. Il fait marché comptant; mais Charnacé stipule qu'il ne veut point se fier à ses délais, et que, moyennant quelque chose de plus, il ne veut point qu'il sorte de chez lui que sa livrée ne soit faite, et qu'il le couchera, le nourrira et le payera avant de le renvoyer; le tailleur s'y accorde, et se met à travailler.

Pendant qu'il y est occupé, Charnacé fait prendre, avec la dernière exactitude, le plan et les dimensions de sa maison et de son jardin, des pièces intérieures jusqu'à la position des ustensiles et du petit meuble, et fait démolir cette maison et emporter tout ce qui y étoit, pour la faire sur le champ rebâtir telle qu'elle étoit au juste, dedans et dehors, à quatre portées de mousquet, à côté de son avenue; on y replaçe tous les meubles et les ustensiles dans la même position en laquelle on les avoit trouvés; on rétablit le petit jardin de même, en même temps on fait applanir et nétoyer l'endroit de l'avenue où elle étoit, en sorte qu'il n'y parût pas.

Cela

Cela fut exécuté, encore plutôt que la livrée ne fût faite, et cependant le tailleur fut doucement gardé à vue, de peur de quelque indiscrétion : enfin, la besogne achevée de part et d'autre, Charnacé amuse son bon homme de tailleur jusqu'à la nuit bien noire, il le paye, et il le renvoie content.

Voilà que le tailleur enfile l'avenue; bientôt il l'a trouve longue; après il va à ses arbres, et n'en trouve plus; il s'aperçoit qu'il a passé le but, et revient à l'instant chercher ses arbres, et il les suit à l'estime, puis croise et ne trouve point sa maison. Il ne comprend point cette aventure; la nuit se passe dans cet exercice.

Le jour arrive, et devient bientôt assez clair pour aviser sa maison; il ne voit rien, il se frotte les yeux, il cherche d'autres objets pour découvrir si c'est la faute de sa vue; enfin, il croit que le diable s'en mêle, et qu'il a emporté sa maison.

A force d'aller, de venir, et de porter sa vue de tous côtés, il aperçoit, à une assez

grande distance de l'avenue, une maison qui ressembloit à la sienne comme deux gouttes d'eau; il ne peut croire que cela soit; mais la curiosité le fait aller où elle est, et où il n'a jamais vu de maison; plus il approche, plus il reconnoît que c'est la sienne. Pour s'assurer mieux de ce qui lui tourne la tête, il présente la clé; il ouvre, il entre, il retrouve tout ce qu'il y avoit laissé, et précisément dans la même place: il est prêt à en pâmer, et il demeure convaincu que c'est un tour de sorcier. La journée ne fut pas bien avancée, que la risée du château et du village l'instruisit de la vérité et du sortilége, et le mit en furie. Il veut plaider; il veut demander justice à l'Intendant, et par tout on s'en moqua; le Roi le sut, qui en rit aussi, et Charnacé eut son avenue libre; s'il n'avoit jamais fait pis, il auroit conservé sa réputation et sa liberté.

CHAROST. (LE DUC DE)

LESCALOPIER, président à mortier, avoit une fille fort riche, dont M. de Sully fit le mariage avec le comte de Charost qui étoit un homme de grand mérite à la guerre, et qui se distingua dans toutes celles de son temps, et qui y eut toujours des emplois considérables. Il s'attacha au cardinal de Richelieu jusqu'à s'en faire la créature. Cette protection lui valut la charge de capitaine des Gardes-du-corps, dont se défit en 1634 le comte de Charlus, bisaïeul du duc de Lévis, et deux ans après Calais.

Le cardinal Mazarin, qui se piqua d'aimer et d'avancer tout ce qui avoit été particulièrement attaché au cardinal de Richelieu, rechercha l'amitié du comte de Charost, et le mit en grande considération auprès de la Reine mère, et ensuite auprès du Roi, qui le regardèrent toujours comme un homme de tête, de valeur, et d'une fidélité à toute épreuve. Il se fit un principe de rester uni

avec tout ce qui avoit tenu au cardinal de Richelieu, qu'il appeloit toujours *son maître*, et dont il conservoit beaucoup de portraits, quoique sa mémoire ne fut pas agréable à la Reine mère. Il avoit beaucoup dépensé ; il aimoit la faveur, quoique homme d'honneur. Il maria donc son fils au commencement de 1657 à la fille unique de Fouquet, du premier lit, lequel étoit alors dans l'apogée du ministère et de la faveur : la sienne à lui obtint un tabouret de grâce, en 1662, qui fit le mariage de sa fille avec le prince d'Epinoy, qui n'y songeoit pas, et qui avoit été avec lui de la promotion de l'ordre de 1661, sans aucune prétention parmi les gentilshommes, et qui n'en a jamais eu jusques à sa mort.

Celle de Mazarin, qui suivit de près le mariage que Charost avoit fait de son fils, la fut de bien plus près de la disgrace, ou plutôt de la perte de Fouquet, que ce premier ministre mourant avoit conseillée. Colbert, son intendant, qu'il avoit recommandé comme un homme très-capable, s'éleva bientôt sur les ruines du surintendant. Le Tellier et

lui, qui, bien qu'ennemis, s'étoient réunis pour la perte de Fouquet qu'ils avoient hâtée et approfondie, le furent toujours à la sceller de toutes parts, dans la frayeur de son retour. Ils ne voyoient qu'avec la dernière inquiétude le vif sentiment avec lequel le vieux Charost et son fils avoient pris les malheurs de Fouquet ; combien ils s'étoient peu embarrassés de garder les moindres mesures dans leurs discours et dans leurs mouvemens en sa faveur. Le fils étoit capitaine des Gardes en survivance de son père. Ils n'en avoient rien perdu de leur familiarité, ni de leur considération auprès du Roi et auprès de la Reine, et l'un et l'autre aimoient, estimoient, distinguoient le père comme un ancien serviteur à toute épreuve, ce qui influoit aussi sur le fils : les deux ministres ne purent se croire en sureté à l'égard de Fouquet, ni sur eux-mêmes, tant que ces deux hommes conserveroient une charge qui leur donneroit un accès si libre et si continuel. Le Roi et la Reine mère, tiraillés de part et d'autre, se seroient trouvés soulagés de voir leur charge en d'autres mains; mais, trop sûrs de leur

fidélité, et trop accoutumés à une sorte de déférence pour le père, ils ne purent se résoudre à les en dépouiller. Cè fut donc aux deux ministres à recourir à la voie de la négociation, et ils eurent la permission de leur faire un pont d'or. Charost, vieux routier de cour, sentit qu'à la longue il ne leur résisteroit pas, et deviendroit à la fois à charge au Roi, et seroit forcé de faire avec dégoût, et pour ce qu'on voudroit bien lui donner, une chose qu'il pouvoit faire alors avec agrément, en imposant la loi et en conservant et augmentant même sa considération et sa familiarité. Le traité fut, que M. de Duras lui rendroit le prix de sa charge, et qu'il en seroit pourvu; que M. de Charost auroit pour rien la lieutenance-générale unique de Picardie, Boulonnois et pays reconquis, avec le commandement en chef dans la province; que son fils, qui quitteroit sa survivance en faveur de M. de Duras, auroit celle de ladite lieutenance-générale avec celle du gouvernement de Calais, et que le pere et le fils seroient faits ducs à brevet l'un et l'autre; mais ce ne fut pas

tout. Le père voulut deux choses du Roi, auquel il s'adressa directement, et les obtint toutes les deux. L'une fut un billet entièrement écrit et signé de la propre main du Roi, portant parole et promesse expresse de ne point faire de pair de France pour quelque cause que ce pût être, sans faire Charost, père et fils, et sans le faire avant tout autre; en sorte qu'il auroit le rang d'ancienneté sur celui ou ceux que le Roi voudroit faire. L'autre chose fut un brevet d'affairés au père et un au fils; c'est-à-dire, de moindres entrées que celles des premiers gentilshommes de la chambre, et beaucoup plus grandes que toutes les autres. Cette voie si rare et si précieuse d'un accès continuel et familier, n'étoit pas le compte des deux ministres qui l'auroient bien empêché s'ils avoient pu; mais Charost brusqua ce dernier point, du Roi à lui, comme le vin du marché, sans lequel il ne pouvoit le conclure de bon coeur, ni quitter une charge qui l'approchoit si fort de lui, et sans s'assurer pour lui et pour son fils de s'en approcher d'avantage. Le billet fut un point capital, et un effort

extrême de considération. C'est l'unique promesse que le Roi ait jamais donnée par écrit d'aucune grâce.

On verra bientôt de quelle importance furent ces billets et les entrées, et combien ce trait fut celui d'un habile homme. Il mourut à 77 ans, en 1681, toujours en grande considération.

Il ne faut pas omettre, que Calais et la lieutenance-générale de Picardie fut et est encore un morceau de 80,000 ᵗᵗ de rente. Outre ce grand établissement, Charost son fils servoit avec distinction, et se maintint dans la familiarité du Roi; mais ce ne fut pas sans une légère éclipse. Il étoit à Calais, lorsque la reine d'Angleterre y arriva avec le prince de Galles; M. de Lausun, qui les avoit sauvés d'Angleterre et conduits, s'étoit pris, à Pignerol, d'une aversion extrême contre le malheureux Fouquet qu'il y avoit trouvé et laissé. Cette haine s'étendit à sa famille, et il n'en est jamais revenu. Tout occupé qu'il devoit être de son retour à la

fortune, et à une faveur si unique et si inimaginable, il ne le fut pas moins de nuire à Charost. Il rendit au Roi un compte si désavantageux en tout, de Charost, de la reception de la reine d'Angleterre, de l'état de Calais et de la garde de la place, que Charost eut le déplaisir de voir arriver Laubanie en qualité de commandant, le même qui s'acquit, long-temps depuis, tant de gloire à la défense de Landau. Charost revint, lui et Lausun demeurèrent des années sans se parler, et long-temps sans se saluer. Laubanie se conduisit en très-galant homme, qu'il étoit, à l'égard de Charost, avec toutes sortes d'égards et de respects, et se fit un point d'honneur de lui rendre justice et de détruire les mauvaises impressions que le Roi avoit prises. Il y réussit, et Charost revint auprès du Roi comme auparavant. Il avoit vu faire, en divers temps, plusieurs ducs vérifiés, la Feuillade, Chevreuse, la Rocheguyon et Duras; il s'en étoit plaint; le Roi qui ne les faisoit pas pairs pour éviter de faire Charost, lui répondoit toujours froidement qu'il avoit tort de se plaindre,

et qu'il ne faisoit pas des pairs, et Charost en effet, n'avoit point à répliquer; mais il voyoit que le Roi se moquoit de lui. A la fin la faveur de Harlai, archevêque de Paris, prévalut. Il étoit duc à brevêt depuis le mois d'Avril 1674, et il brûloit d'attacher la pairie à son siége. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Rois se laissent entraîner dans des fautes, même en les voyant. Le cardinal de Gondi avoit arraché le consentement de Louis XIII à l'érection de son évêché de Paris en archevêché. Rome, à son ordinaire, avoit long-temps balancé pour mieux faire acheter une grâce qui lui coûtoit si peu. Cependant on ouvrit les yeux là-dessus à Louis XIII; il comprit qu'il n'avoit pas d'intérêt à augmenter l'autorité du siége de sa capitale, ni de ceux qui le rempliroient, et il en fut si persuadé, qu'il dépêcha un courrier à Rome pour rompre cette affaire; le courrier arriva le lendemain du consistoire où l'érection avoit passé; le cardinal de Gondy fut archevêque de Paris, d'évêque qu'il en étoit, et on se garda bien de laisser découvrir que, vingt-quatre heures plus tard, Paris n'eût jamais été métropole.

C'étoit ici le même inconvénient dans le séculier, et plus grand encore, parce que ce siège avoit déjà tout dans le genre ecclésiastique. Son prélat que le Roi aimoit, étoit duc à brevet ; et il devoit d'autant mieux s'en contenter, que ses successeurs ne lui étoient rien, et que leur dignité ne décoroit pas sa famille. Le Roi pouvoit aussi se contenter de cette distinction unique dans le clergé, et personnelle, qu'il lui avoit donnée, sans se soucier de ses successeurs, et craindre d'en augmenter l'autorité, que le cardinal de Retz lui avoit assez fait sentir, et de rendre une septième pairie éternelle ; néanmoins la faveur l'emporta, et le Roi résolut d'élever le siège de Paris à la pairie ; et en même-temps il résolut de ne point faire Charost. Il recommanda donc fort le secret à Harlay, dans le dessein qu'il fut enregistré et reçu en même-temps, et que la grâce ne se sût que par-là, quitte après à se défaire comme il pourroit des clameurs de Charost. L'archevêque eût beau mener cette affaire le plus sourdement, et le premier président et le procureur-général lui aider, par ordre

du Roi : les créations sont sujettes à tant de formes ! Charost étoit au guet, il sût ce qui se préparoit, il en parla au Roi qui biaisa, et se hâta de se défaire de lui.

Charost, encore plus certain par-là de la chose, ne se rebuta point ; il attaqua le Roi à la fin du petit coucher, où le peu qui avoient les entrées, avoient toujours la considération réciproque de sortir tous, dès que l'un d'eux se présentoit à parler au Roi, comme il donnoit le bon soir, afin de le laisser seul en liberté avec lui. Là le Roi, prêt à se mettre au lit, ne pouvoit prétexter des affaires, ni passer dans une autre pièce ; il falloit bien qu'il écoutât, jusqu'au bout, des gens en très-petit nombre, la plupart en grande dignité, et tous distingués par leurs privances, et presque tous par leurs charges. Le Roi, pris au trébuchet, se mit à se promener par sa chambre avec Charost qui, son billet à la main, le somma de sa parole, comme le plus honnête homme qui fût dans son royaume.

Le Roi ne put disconvenir de l'engagement ;

mais il se retourna en exagérant les services de l'archevêque, dont la nature demandoit d'autant plus une récompense éclatante et immédiate de sa main, qu'ils étoient des obstacles invincibles à celle qu'il lui avoit voulu donner par Rome, où les propositions de l'assemblée du clergé de 1682, où il présidoit, étoient si odieuses, que le pape qui ne pouvoit ne pas remplir la nomination qu'il lui avoit donnée pour la promotion des couronnes, s'opiniâtroit depuis tant d'années à la différer toujours, et aimoit mieux ne plus faire des promotions, de son pontificat, que de donner un chapeau à l'archevêque.

Charost trouva ces raisons fort bonnes; mais il ajouta qu'elles ne concluoient en quoi que ce fût pour son exclusion, et pour que le Roi oubliât les services de son père et les siens, et manquât, pour l'unique fois de sa vie, à une promesse solennelle qu'il lui représentoit de sa propre main, et que lui-même avouoit.

Le Roi prétendit que l'archevêque devoit passer seul par les considérations qu'il venoit

d'exposer; mais avec assurance qu'il ne feroit plus aucun pair, sans tenir la parole qu'il avoit donnée. Charost insista et se retira au bout d'une demi-heure, fort mal assuré du succès d'une si longue dispute. Il en eut encore trois, fort peu après, à la même heure et autant ou plus longues, et toujours en se promenant.

A la dernière il emporta le prix de sa persévérance. Le Roi lui dit qu'il lui auroit fait un grand plaisir, d'entrer dans ses raisons et de se fier à lui pour une autre fois; mais enfin, puisqu'il ne se vouloit pas relâcher de sa parole qu'il avoit, il la lui vouloit tenir; et qu'il pouvoit avertir de sa part le premier président et le procureur-général de prendre ses ordres, et qu'il pouvoit aussi prendre ses mesures pour ce qu'il y avait à faire de sa part. Il ne perdit pas de temps, et lui-même m'a raconté ce détail et celui qui va suivre. Il m'a dit que, sans ses entrées et la facilité de forcer le Roi de l'écouter seul à la fin de son petit coucher, tant qu'il vouloit, il n'eût jamais emporté la pairie.

L'archevêque de Paris qui avoit compté sur la distinction d'être seul, voulut au moins être le premier, et prit secrétement ses mésures. Charost ne fut pas moins attentif, ni moins bien servi que pour l'érection même. Il retourna au Roi, toujours au petit coucher, et toujours son billet à la main; il se plaignit du dessein avantageux de l'archevêque, et montra au Roi que sa parole n'étoit pas moins engagée à ce qu'il fût le premier de ceux qu'il feroit, qu'à n'en faire aucun sans lui. Le principal étoit accordé, et l'accessoire ne le fut pas. Le Roi avoit bien tacitement consenti à la surprise que l'archevêque lui vouloit faire; mais une fois éventée et portée en plainte, elle ne tint pas. Le Roi promit à Charost d'arrêter l'archevêque, qui ne fut enregistré et reçu au parlement que 8 jours après lui. Mais ce fut encore une autre ruse où Charost le poursuivit jusqu'au bout. L'archevêque outré de n'avoir pu faire que Charost ne fut point pair en même temps que lui, plus piqué encore de n'avoir pu réussir à faire passer sa pairie la première, eut la petitesse d'en vouloir éviter, au moins,

la préséance actuelle; et à pour cela voulut, ce qui ne se fait jamais, être reçu à la dérobée, sans assistance d'aucun pair. Il eut encore l'infortune d'être découvert, et forcé dans ce dernier retranchement. Charost, toujours aux écoutes, fut encore averti: il sut quel jour le secret complot devoit s'exécuter; en vingt-quatre heures il s'assura du plus grand nombre de pairs qu'il put, et qui arrivèrent avec lui à la grande-chambre à sept heures du matin, comme on alloit commencer l'affaire de l'archevêque; ils l'y trouvèrent lui-même qui attendoit, à l'ordinaire des pairs qui vont être reçus, et lui firent des complimens dont il se seroit bien passé. Sa surprise et son dépit ne purent se cacher. Ces pairs prirent aussitôt leurs places, et l'archevêque fut obligé de prendre la sienne au-dessous du duc de Charost. Cette aventure fut fort ridicule pour l'archevêque, et Charost eut complette satisfaction. Il avoit été duc à brevet avec son père, en 1672, et il fut pair avec l'archevêque de Paris, en 1690.

CHATELET,

CHATELET, (LA MARQUISE DU) DAME DU PALAIS.

La marquise du Châtelet étoit fille du feu maréchal de Bellefonds ; et comme madame de Nogaret avoit été fille de madame la Dauphine, elle avoit épousé le marquis du Châtelet, c'est-à-dire, un seigneur de la première qualité et de l'ancienne chevalerie.

Cette maison prétend être de la maison de Lorraine, et l'antiquité de l'une et de l'autre ôte les preuves du pour et du contre. Elle y a eu toujours les emplois les plus distingués, et porte les armes pleines de Lorraine avec trois fleurs de lys d'argent sur la bande, au lieu de trois alérions de Lorraine ; depuis quelque temps les chefs ont pris le manteau ducal, de ces manteaux qui ne donnent rien, et que M. le prince de Conti appeloit plaisamment *des robes de chambre* : de rang, ni d'honneur, ils n'en ont jamais prétendu, ni eu.

M. du Châtelet étoit un homme de fort

peu d'esprit et difficile; mais plein d'honneur, de bonté, de valeur, avec très-peu de bien et de santé; bon officier et distingué. Sa femme étoit la vertu et la piété même dans tous les temps de sa vie; bonne dame, gaie, sans jamais ni contraindre, ni trouver à redire à rien; aimée et désirée par-tout. Elle vivoit retirée avec son mari et sa mère à Vincennes, dont le petit Bellefonds, son neveu, étoit gouverneur. Ils venoient peu à la cour, n'avoient pas de quoi être à Paris, et cependant M. du Châtelet vivoit fort noblement à l'armée.

Le Roi avoit toujours aimé le maréchal de Bellefonds, et l'avoit pourtant laissé à-peu-près mourir de faim. Sa considération, quoique mort, la vertu et la douceur de sa fille, la firent dame du palais dans Vincennes, où elle n'y avoit pas seulement songé; et ce choix fut fort applaudi.

CHAVIGNY. (LES FRÈRES)

Il arriva une aventure très-singulière, et qui piqua fort le Roi. Un petit procureur du siège de Beaune, en Bourgogne, s'appeloit Chavignard, et avoit deux fils, assez bien faits. Ils étudioient aux jésuites, qui les prirent sous leur pretection. De Chavignard à Chavigny il n'y a pas loin dans la prononciation; la maison *de Chavigny-le-Roi*, ancienne, illustre, grandement alliée, étant éteinte depuis long-temps, ces deux frères jugèrent à propos de la résusciter et de s'en dire; les jésuites se hâtèrent de les produire comme tels. Ils vinrent donc à Paris, sous ce beau nom, comme des cadets de bonne maison qui n'avoient rien, et qui réclamoient leurs parens, chez qui les jésuites les présentèrent et les introduisirent parmi leurs amis, et jusque chez M. de Soubise, soit qu'ils fussent leur dupe ou feignissent de l'être.

Soubise, qui croyoit ne pouvoir être dupe que de son gré, et qui avoit de bonnes

excellent en toutes les minuties et les inutiles puérilités qui y font loi, et qu'il mit toute sa vie à côté ou même au-dessus des plus éminentes vertus. Ce garçon n'en savoit pas davantage, et n'étoit pas capable de rien apprendre de mieux ; d'ailleurs pauvre, crasseux et huileux à merveille. Ces dehors, trop puissans sur M. de Chartres qui, par ses mauvais choix, a perdu notre épiscopat, l'engagèrent à s'informer de lui. C'étoit un homme de bonne et ancienne noblesse d'Anjou, qui s'appeloit d'Aubigny ; ce nom le frappa encore plus : il le prit ou le voulut prendre pour un parent de madame de Maintenon, qui étoit d'Aunis, et s'appeloit d'Aubigné. Il lui en parla, et à ce pied-plat aussi, qui, tout bête qu'il fût, ne l'étoit pas assez pour ne pas sentir tous les avantages d'une telle parenté, dont on lui faisoit toutes les avances. Madame de Maintenon se trouva ravie de s'enter sur ces gens-là ; les armes, le nom, et peu après la livrée, furent bientôt les mêmes. Le rustre noble fut présenté, à Saint-Cyr, à sa prétendue cousine, qui ne l'étoit pas tant, mais qui pouvoit tout.

Teligny, frère de l'abbé, qui languissoit de misère dans sa chaumière, accourut par le messager, et fit aussi connoissance avec le prélat et sa royale pénitente. Celui-ci se trouva un compère délié, entendu et fin, qui gouverna sous son frère, suppléa tant qu'il put à ses bêtises. M. de Chartres, qui voulut décrasser son disciple, le prit avec lui, le fit son grand-vicaire; et ce bon gros-garçon, sans avoir pu rien apprendre en si bonne école que des choses extérieures, fut nommé évêque de Noyon où sa piété et sa bonté le firent estimer, et ses bêtises et ses travers détester, quoique parés par son frère qui ne le quittoit point, et qui étoit son tuteur.

AUMONT, (LE DUC D')

MINISTRE A LONDRES.

L'HÔTEL de Paris, à Londres, où logeoit le duc d'Aumont, fut entièrement brûlé, et il fallut abattre une maison voisine pour empêcher que l'incendie ne se communiquât aux autres. Sa vaisselle fut sauvée; il prétendit

avoir perdu tout le reste, et prétendit aussi avoir reçu plusieurs avis qu'on le vouloit brûler et même assassiner, et que le Roi, à qui il l'avoit dit, lui avoit offert de lui donner ses gardes.

Le monde en jugea autrement à Londres et à Paris, et se persuada que lui-même était l'incendiaire, pour gagner sur ce qu'il en tireroit du Roi, et pour couvrir une contrebande monstrueuse, dont les Anglois se plaignirent ouvertement dès son arrivée, et où il gagna infiniment (*): c'est au moins ce qui se débita publiquement dans les deux cours et dans les deux villes, et ce que presque tous en crurent.

M. d'Aumont avoit été toute sa vie un panier percé, qui avoit toujours vécu d'industrie. Il avoit eu long-temps affaire à un père fort dur, et à une mère qui le haïssoit fort, et qui étoit une terrible dévote; il s'étoit marié malgré eux, par amour réciproque, à

(*) On le prétendit, cela est vrai: mais ce fut là un de ces bruits populaires, fondés sur aucune preuve.

mademoiselle de Piennes, dont la mère étoit Godet, comme l'évêque de Chartres, qui fit à la fin entrer madame de Maintenon, et le Roi par elle, lequel imposa enfin, et obligea le père à consentir, après plusieurs années, que ce mariage demeuroit accroché, et que tous deux étoient résolus à n'en jamais faire d'autre.

Le duc d'Aumont étoit d'une force prodigieuse, d'une grande santé, débauché à l'avenant, d'un goût excellent, mais extrêmement cher en toutes sortes de choses, meubles, ornemens, bijoux, équipages; il jetoit à tout, et tiroit des monts-d'or des contrôleurs-généraux et de son cousin de Barbezieux, avec qui, pour n'en pas tirer assez et à son gré, il se brouilla outrageusement. Il prenoit à toutes mains, et dépensoit de même. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, mais qui ne savoit rien; à paroles dorées, sans foi, sans âme, de peu de réputation à la guerre pour en parler sobrement, et à qui son ambassade ne réussit ni en Angleterre, ni en France. Avant la mort de son père, logeant dans une

maison de louage, il l'ajusta et la dora toute, boisa son écurie comme un beau cabinet, avec une corniche fort recherchée tout autour, et où il y avoit par-tout des pièces de porcelaine.

On peut juger par-là de ce qu'il dépensoit en toutes choses. Le Roi donna deux cents cinquante mille livres à milord Fonibet, et au duc d'Aumont cent mille livres, et cinquante mille par an pendant quatre ans, tant en considération de son incendie, que de la dépense de son ambassade.

BARBEZIEUX,

MINISTRE D'ÉTAT.

BARBEZIEUX avoit eu une grande besogne à dresser pour tous les détails des troupes, des vivres et des différentes parties et plans de guerre.

Au fort de ce travail, il eut la douleur de voir Chamillart ministre dans le temps

qu'on s'y attendoit le moins ; ce fut pour lui un coup de foudre. Depuis plus de soixante ans, ses pères avoient eu, dans sa même place, une très-principale part au gouvernement des affaires ; et lui-même, depuis près de dix ans qu'il la remplissoit, ne s'y étoit guères moins acquis de crédit et d'autorité qu'eux. Chamillart tout nouveau, et depuis deux ans à la cour, en étoit encore à rechercher de lui faire sa cour, après avoir été souvent dans l'antichambre de son père et à la sienne : Barbezieux fut outré de cette préférence, et il ne put se laisser adoucir. Avec un courage haut, fier et présomptueux à l'excès, il se livra plus que de coutume à la débauche avec ses amis, et fit tout ce qu'il put pour noyer dans les plaisirs ses chagrins ; mais ceux-ci surnagèrent et le conduisirent, en cinq jours de temps, au tombeau, avant trente-trois ans.

C'étoit un homme d'une figure frappante, extrêmement agréable, mais mâle, avec un visage gracieux et aimable, et une bonne physionomie. Il avoit beaucoup d'esprit, de

pénétration, d'activité, de justesse, et une facilité incroyable au travail, sur laquelle il se reposoit pour prendre ses plaisirs; et en faisoit mieux et plus en deux heures qu'un autre en un jour. Toute sa personne, ses manières, son langage, son énonciation étoit aisée, juste, choisie, mais naturelle, avec de le force et de l'éloquence; tout étoit gracieux en sa personne; et aucun homme n'avoit autant l'air du monde, et les manières d'un grand seigneur, tel qu'il eût bien voulu être.

Ses façons étoient des plus polies, et quand il lui plaisoit, des plus respectueuses; et sa galanterie la plus naturelle et la plus fine, avec des grâces répandues par toute aussi, quand il vouloit plaire, il charmoit; et quand il obligeoit, c'étoit au triple par ses manières.

Nul homme ne rapportoit mieux une affaire, n'en possédoit plus pleinement tous les détails, ni ne les manioit plus aisément que lui; il sentoit avec délicatesse toutes les différences des personnes, et avec capacité,

toutes celles des affaires, leurs gradations, leur plus ou moins d'importance ; et il épuisoit les affaires d'une manière surprenante; mais orgueilleux à l'excès, entreprenant, hardi, insolent, vindicatif au dernier point, et facile à se blesser des moindres choses, et très-difficile à revenir.

Son humeur étoit terrible et fréquente; il la connoissoit; il s'en plaignoit ; il ne la pouvoit vaincre. Naturellement brusque et dur, il devenoit alors brutal, et capable de toutes les insultes et de tous les emportemens imaginables qui lui ont ôté beaucoup d'amis ; il les choisissoit mal, et dans son humeur, les outrageoit quels qu'ils fussent, et les plus grands et les plus proches; et après il en étoit au désespoir ; changeant avec cela, mais le meilleur et le plus utile ami du monde tandis qu'il l'étoit, et l'ennemi le plus dangereux, le plus terrible, le plus suivi, le plus implacable, et naturellement féroce. C'étoit un homme qui ne vouloit rencontrer de résistance en rien, et dont l'audace étoit extrême. Il avoit accoutumé le Roi à remettre

son travail quand il avoit trop bu, ou qu'il avoit fait quelque partie; et il lui mandoit qu'il avoit la fièvre; le Roi le souffrit par l'utilité et la facilité de son travail, et le plaisir de faire tout croire et de former un ministre; mais il ne l'aimoit pas, et s'apercevoit fort bien de ses absences et de ses fièvres factices; mais madame de Maintenon, qui avoit perdu son père trop puissant, et qui, par des raisons personnelles, protégeoit le fils qui étoit très-respectueux devant elle, et hors d'état de sortir de son devoir à son égard. C'étoit, à tout prendre, de quoi faire un grand ministre, mais étrangement dangereux. C'est même une question, si ce fut une perte pour l'état, par l'excès de son ambition; mais ce n'en fut pas une pour la cour et le monde, qui gagna beaucoup à la mort d'un homme que tous ses talens n'auroient rendu que plus terrible à mesure de sa puissance, et dont la sureté étoit très-médiocre dans le commerce, et fort accusé dans les affaires de sa gestion, non par avarice; car c'étoit la libéralité, la magnificence, la prodigalité même qui l'avoient déjà mené

bien loin ; mais pour servir ou pour nuire, et surtout pour aller à son but.

Fagon, qui l'avoit condamné d'abord, et qui ne l'aimoit point non plus que son père, fut accusé de l'avoir trop saigné exprès : du moins lui échappa-t-il des paroles de joie de ce qu'il n'en reviendroit point, une des deux dernières fois qu'il sortit de chez lui.

Il désoloit souvent par les réponses hautes qu'il faisoit à ses audiences; il faisoit attendre les premières personnes de la cour dans ses antichambres, tandis qu'il jouoit dans son cabinet avec ses chiens, et qu'il s'amusoit avec quelques bas complaisans ; et encore après avoir fait attendre long-temps, il sortoit souvent par les derrières.

Il mourut la veille des Rois, et la cour étoit à Marly. Plusieurs belles dames, qui perdoient beaucoup à sa mort, étoient fort éplorées dans le sallon de Marly ; mais quand elles se mirent à table, et qu'on eut tiré le gâteau, le Roi témoigna une joie qui parut vouloir être imitée ; il ne se contenta pas de crier

la reine boit, mais comme au cabaret, il frappa et fit frapper chacun de sa cuiller et de sa fourchette sur son assiette, ce qui causa un *charivari* fort étrange, qui, à diverses reprises, dura tout le souper; les pleureuses firent *chorus*, et se livrèrent même à cette sorte de plaisir avec plus de vivacité et de plus longs éclats de rire que les autres.

Le huit, le Roi donna sa charge à Chamillart, qui voulut remettre alors les finances, mais le Roi ne le lui permit pas.

BAVIÈRE, (ÉLECTEUR DE)

nommé roi d'Espagne par le premier testament du Roi.

Il y avoit cinq ou six mois que le Roi d'Espagne, hors de toute espérance d'avoir des enfans et dans une infirmité de toute sa vie qui s'augmentoit à vue d'oeil, avoit voulu fixer la succession de sa vaste monarchie, indigné qu'il étoit de tous les projets de la partager après lui, qui lui revenoient sans

cesse. La Reine sa femme avoit beaucoup de crédit sur son esprit, et elle-même étoit entièrement gouvernée par une allemande qu'elle avoit amenée avec elle, qu'on appeloit *la comtesse de Berlips*, et qui amassoit pour elle et pour les siens des trésors à toutes mains. Cette reine étoit soeur de l'Impératrice ; mais en même temps comme elle de l'Électeur Palatin, par conséquent parente et de la même maison de l'Électeur de Bavière. Malgré la haine des deux branches électorales, depuis l'affaire de Bohème, on crut que l'amour de sa maison l'avoit emporté sur celui de ses proches, et que la Reine, menée par *la Berlips*, avoit eu grande part à la disposition du Roi d'Espagne. Il fit un testament ; il appela à la succession entière de toutes ses couronnes et états le Prince électoral de Bavière, qui avoit sept ans. Sa mère, qui étoit morte, étoit fille unique du premier lit de l'empereur Léopold, et de Marguerite-Thérèse, soeur du Roi d'Espagne, tous deux seuls du second lit de Philippe IV, et de la fille de l'empereur Ferdinand III ; je dis seuls, parce que tous les autres sont

morts sans alliance. La Reine, épouse de notre Roi, étoit, par cette raison, seule du premier lit du même Philippe IV, et d'une fille de notre roi Henri IV, et soeur aînée de père du Roi d'Espagne et de l'Impératrice, mère de l'Électrice de Bavière, dont le fils, en faveur duquel ce testament se fit, étoit en effet le véritable héritier de la monarchie d'Espagne, eu égard aux renonciations du mariage du Roi et de la paix des Pyrénées.

Dès que ce testament fut fait, le cardinal Portocarrero le dit en grand secret au marquis d'Harcourt, qui dépêcha d'Igulville au Roi avec cette nouvelle. Le Roi, ni lors, ni depuis qu'elle fut devenue publique, n'en parut pas avoir le plus léger mécontentement. L'Empereur n'en dit rien aussi. Il espéroit bien cette vaste succession et de réunir dans sa branche tous les états de sa maison; mais son conseil avoit ses ressources accoutumées. Il n'y avoit pas long-temps qu'il s'en étoit servi pour se défaire de la fille de Monsieur, ainsi qu'on l'a vu. Le Prince électoral de Bavière mourut fort brusque-

ment, le premier jour de Février, et personne ne douta que ce ne fût par l'influence du Conseil de Vienne. Ce coup remit l'Empereur dans ses premières espérances, et plongea l'Europe dans la douleur et dans le trouble des mesures à prendre sur l'ouverture de cette prodigieuse succession, que chacun regardoit avec raison comme ne pouvant pas être éloignée.

BELLE-ILE, MARÉCHAL, (DUC DE) ET SON FRÈRE.

Une fortune commença pendant la régence à poindre, grande depuis, mais peu espérable alors, et par après traversée d'une manière terrible, montée ensuite au comble avec la rapidité la plus incroyable, mais conduite et soutenue par l'esprit, le travail, la persévérance infatigable, l'art et la capacité des deux frères également unis, qui peuvent passer pour les prodiges de ce siècle.

Belle-île, petit-fils de Fouquet, si célèbre par

sa fortune et sa plus profonde disgrace, étoit fils d'un homme qui s'étoit présenté à tout, et dont le Roi n'avoit voulu pour rien, à cause de son père qu'il avoit tenu plus de vingt ans en exil. Son mariage du duc de Lévis, je dis duc, pour faire connoître l'alliance, car il ne le fut que de trente ou trente-cinq ans depuis; ce mariage, dis-je, étrange et encore étrangement fait, acheva de le mettre à l'aumône. Sa femme n'avoit rien, et sa famille, bien loin de lui donner, fut plus de vingt ans sans ouïr parler ni d'elle, ni de son mari. Ils furent réduits à vivre chez l'Évêque d'Agde, frère de M. Fouquet, et pendant longues années exilé de son diocèse. Revenus enfin à Paris, au pot de madame Fouquet, mère de Belle-île, jusqu'à la mort de cette espèce de sainte, ils se trouvèrent bien à l'étroit.

Belle-île étoit cadet du sur-intendant; ses aînés emportoient les débris qu'ils avoient pu sauver, mais qui, à la mort de M. de Vaux, sans enfans, et du P. Fouquet de l'oratoire, le fils aîné de Belle-île et de la sœur de M.

de

de Lévis, prit le nom de comte de Belle-île, et son frère celui de chevalier de Belle-île. Je m'étends sur eux, parce qu'il sera souvent mention d'eux dans la suite de ces mémoires. Tous deux entrèrent dans le service : l'aîné fut refusé avec aigreur d'un régiment de cavalerie. Le Roi dit que ce seroit beaucoup encore, s'il lui accordoit, avec le temps, l'agrément d'un régiment de dragons. Il l'obtint enfin ; il se signala dans Lille, et fut fait brigadier en sortant. Il y fut dangereusement blessé. Le maréchal de Boufflers le servit si bien, que Haute-feuille, ayant demandé à se défaire de sa charge de mestre-de-camp-général des dragons, Belle-île en eut la préférence. C'était un furieux pas, et sous le feu Roi, que de s'élever d'où il étoit parti. Quel prodige ! et comment le voir aujourd'hui gouverneur absolu d'une grande place, et d'une province frontière, chevalier de l'ordre, ayant les entrées chez le Roi, et tout-à-coup maréchal de France, duc vérifié, ambassadeur extraordinaire pour l'élection de l'Empereur, général d'armée, et le dictateur de l'Allemagne !

L'aîné des Belle-île étoit grand, poli, bien fait, respectueux, entrant, insinuant, et aussi honnête homme que le peut permettre l'ambition effrénée; il avoit la sorte d'esprit qu'il falloit pour la servir; il n'en vouloit pas montrer, il ne lui en paroissoit que pour plaire, jamais pour embarrasser, encore moins pour effrayer; il avoit un fond de douceur et de complaisance, une juste mesure entre l'aisance, dans toutes ses manières, et la retenue; un art infini, mais toujours caché dans ses propos et ses démarches; une insinuation délicate et jamais aperçue; une attention et précaution continuelle dans tous ses pas et discours, jusqu'au langage des femmes et au badinage léger qui lui ouvrirent une infinité de portes. Il ne négligea ni les cochères, ni les quarrées, ni les rondes; il vouloit plaire aux maîtres, aux valets, à la bourgeoisie, aux prêtres de paroisses ou de séminaire, quand il en rencontroit, et à plus forte raison, au général et à son écuyer, aux ministres et aux derniers commis. Tel fut Belle-île *in minoribus*, sans se démentir, à mesure que

la fortune l'éleva, il se déploya; et ce qu'il pratiqua davantage, ce fut l'application à connoître ceux dont il pouvoit avoir besoin, et ne rien oublier pour les gagner et pour les infatuer de lui avec les plus simples et les plus doux contours, et à ne pas faire un pas, une visite, sans un choix réfléchi, et pour l'avancement de ses vues.

Le chevalier de Belle-île avoit bien des conformités avec son frère, et encore plus de dissemblances. Sa figure n'étoit pas si bien, et l'air ouvert et naturellement simple, et libre dans l'aîné, manquoit au cadet. Il avoit l'entrant et l'insinuant de son frère, mais qui ne s'annonçoit pas comme dans l'aîné. Pour le gros du monde, il étoit cynique, contredisant, mordant; mais avec ceux qu'il croyoit devoir ménager, et il en ménageoit beaucoup, il étoit aussi maniable et complaisant que son frère, sans que cela lui fût aussi naturel; beaucoup plus d'esprit et d'étendue que lui, peut-être aussi l'esprit et les vues plus indigestes; nulle douceur dans les moeurs que forcée, et on s'en apercevoit;

il y avoit plus de discernement en lui que dans son frère, et il étoit plus difficile à tromper ; peut-être aussi étoit-il moins honnête homme ; mais il était rancunier, ce que le frère ne paroissoit pas ; enfin comme son frère, il ne faisoit aucune démarche sans une vue, mais avec des desseins plus vastes, et tous deux d'une suite que rien ne dérangeoit, et d'un courage d'esprit invincible.

Le chevalier avoit plus de ruse et de profondeur que l'autre, et il étoit moins capable de se rebuter et de démordre. Il avoit un froid de glace, mais qui en dedans cachoit une disposition toute contraire, et un air compassé et de sagesse qui n'attiroit pas avec autant de valeur que son frère, et possédant, comme lui, tous les détails militaires, et de subsistances et de dépôts ; il le surpassoit peut-être en celui de toute espèce d'arrangement. Personne n'a eu, comme eux, l'art imperceptible d'amener de loin et de près les hommes et les choses à leurs fins, et de savoir profiter de tout. Le cadet, avec un flegme plus obstiné que son frère, étoit

bien plus propre que lui à gouverner et à régler les dépenses et l'économie domestique, a dresser des mémoires d'affaires d'intérêts; à conduire dans les tribunaux celles qu'il y falloit porter, et à leur donner le tour et la subtilité dont elles pouvoient avoir besoin; enfin la présence d'esprit et la souplesse à l'attaque et à la défense judiciaire avec le style coulant, éloquent et net; tous deux sans cesse occupés, vivant les yeux ouverts, à se faire des amis, des créatures, avec choix dans leurs paroles, et ne se lâchant jamais dans les entretiens qu'avec grande mesure et choix.

L'union des deux frères fut telle, qu'il n'y eut qu'un coeur et une ame sans la plus légère lacune, et dans la plus parfaite indivisibilité. Tout étant en commun entre eux, biens, comme les secrets et les conseils, sans partage ni réserve, ils avoient la même volonté en tout, et la même autorité domestique. Le cadet, qui étoit moins à portée que l'aîné, ne songea qu'à sa fortune, et s'occupa surtout du domestique; l'aîné

s'attacha au-dehors ; mais tout fut conduit comme par un seul. On ne sauroit ajouter au respect, à l'amitié, aux soins, aux attachemens qu'ils eurent pour leur père, et à la confiance qu'ils eurent pour leur mère, qui enfin trouvèrent leur bonheur par eux. L'aîné fut sobre, le cadet aimoit à souper et à boire le petit coup, mais sans préjudice des occupations qui lui tenoient l'esprit bandé.

BERGHEYCK.

BERGHEYCK étoit un homme de Flandre, et de meilleure famille qu'on ne l'est ordinairement dans ce pays-là, et qui avoit travaillé dans les finances des Pays-bas, sur la fin de Charles II : l'Électeur de Bavière l'y trouva fort employé à la mort du Roi d'Espagne. Sa capacité et sa droiture donnèrent confiance en lui ; sa fidélité et son zèle y répondirent avec beaucoup d'esprit, de sens, de lumières, de justesse ; une grande facilité de travail, et d'abord beaucoup de douceur avec tout le monde et dans la manière

de gouverner, avec une grande modestie, un entier désintéressement, et beaucoup de vues.

On pouvait dire que Bergheyck étoit un homme très-rare, et qu'il avoit une connoissance parfaite, non-seulement des finances, mais de toutes les affaires des Pays-bas. Avec tous ces talens, il étoit grand travailleur et fort appliqué, avec une exactitude et une simplicité singulière en tout. C'étoit un homme qui ne s'avançoit jamais, qui ne parloit aussi jamais contre sa pensée, mais ferme dans ses avis, et qui les mettoit en tout leur jour; obéissant, après qu'il avoit dit toutes ses raisons, tout comme s'il les eût suivies, et non pas des ordres contraires ou différens de ce qu'il avoit cru et exposé comme meilleur; fort homme de bien, point du tout riche, et n'ayant jamais rien fait pour sa famille: c'étoit enfin un de ces trésors que les rois savent rarement connoître, et dont il est plus rare encore qu'ils ne se dégoûtent pas. Ses voyages à Versailles étoient rares et toujours fort courts.

BERINGHEM;

PREMIER ÉCUYER.

HENRI IV, tout au commencement de son règne, lors très-mal affermi, passoit son chemin à cheval avec une petite suite, et s'arrêta chez un gentilhomme pour faire repaître ses chevaux, manger un morceau, et gagner pays. C'étoit en Normandie, et il ne connoissoit point cette province. Ce gentilhomme le reçut le mieux qu'il put dans la surprise, et en le promenant dans sa maison, en attendant que le dîner fût prêt. Il étoit curieux en armes, et en avoit une chambre assez bien garnie. Henri IV se récria sur la propreté dont elles étoient tenues, et voulut voir celui qui en avoit le soin. Le gentilhomme lui dit que c'étoit un hollandois qu'il avoit chez lui, et lui montra le père de Beringhem. Le Roi le loua tant, et dit si souvent qu'il seroit bien heureux d'avoir des armes aussi propres, que quelqu'un de sa suite comprit qu'il avoit envie de l'hollandois, et

le dit au gentilhomme. Celui-ci, ravi de faire sa cour au Roi et d'être utile à son domestique, le lui offrit; et après quelques complimens, le Roi lui avoua qu'il lui avoit fait plaisir. Beringhem eut le même soin des armes du Roi, lui plut par-là, et en eut à la fin une charge de premier valet-de-chambre, qu'il fit passer à son fils, lors de ce grand vacarme, qui fit tant de bruit dans le monde, du commerce et des intelligences de la Reine avec l'Espagne, où la Reine, par ordre du Roi, fut fouillée jusque dans son sein, au Val-de-grâce, par le chancelier Séguier, qui, par sa politique conduite en cette occasion, s'assura pour toujours de la protection de la Reine, sans se commettre avec le Roi ni avec le cardinal de Richelieu.

Tout ce qui étoit alors le plus dans la confidence, prit la fuite ou fut chassé. Beringhem se sauva à Bruxelles. C'étoit un homme d'esprit et d'intrigue, et le plus avant de tous dans celle-ci, parce qu'il étoit sur le pied qu'on pouvoit se fier à son secret et à sa parole. Dès que la Reine fut veuve et

régente, son premier soin fut de rappeler et de récompenser ses martyrs. Beringhem avoit affaire à une femme qu'il avoit complétement servie, et à un premier ministre qui ne vouloit que la confusion, et qui, dans la primeur de son règne, vouloit flatter celle par qui il régnoit, et s'acquérir des créatures importantes dans son plus grand intérieur. Beringhem sut en profiter; et de premier valet-de-chambre fugitif, il osa lever les yeux sur la charge de premier écuyer, et il l'osa avec succès.

BOUFFLERS. (LE MARÉCHAL DE)

Le maréchal de Boufflers mourut à Fontainebleau l'année 1711, âgé de 68 ans: il n'est rien de si surprenant qu'avec aussi peu d'esprit et un esprit aussi courtisan, non jusqu'aux ministres avec qui il savoit se soutenir, il ait conservé une probité sans tache, une générosité aussi parfaitement pure, une noblesse du premier ordre, une vertu vraie et sincère, qui ont continuellement éclaté. Il fut exactement juste pour le mérite et

les actions des autres, sans distinction ni acception, et à ses propres dépens, bon et adroit à excuser les fautes; hardi à saisir les occasions de remettre en selle les plus disgraciés; il eut une passion extrême pour l'état, son honneur, sa prospérité; il n'en eut pas moins, par admiration et reconnoissance, pour la gloire et la personne du Roi. Personne n'aima mieux sa famille et ses amis, et ne fut plus exactement honnête homme, ni plus fidelle à tous ses devoirs. Les gens d'honneur et les bons officiers lui étoient en singulière estime; et avec une magnificence de roi, il sut être réglé autant qu'il le put, et singulièrement désintéressé. Il fut sensible à l'estime, à l'amitié, à la confiance, discret et secret au dernier point, et d'une rare modestie en tout temps, mais qui ne l'empêcha pas de se sentir et de se faire pesamment sentir aussi à qui *s'outrecuidoit* à son égard. Il tira tout de son amour du bien, de l'exacte droiture de ses intentions et de son travail au-dessus de ses forces ordinaires, qui nonobstant le peu d'étendue de ses lumières, tira souvent de

lui des mémoires, projets, lettres d'affaires très-sensées. Le service si rare et si heureux qu'il rendit à la bataille de Malplaquet lui avoit tourné la tête jusqu'à oser demander l'épée de connétable, et sur le refus, la charge de colonel-général de l'infanterie, supprimée aussi et plus dangereuse encore. Ce refus, encore plus sec, l'outra; il oublia ses récompenses, il ne vit que les refus en contraste de tout ce qui fut prodigué au maréchal de Villars pour prix de la même bataille et d'une campagne où tous les genres de mérite étoient de son côté, et de celui de Villars tous les démérites possibles. Le Roi se dégoûta de lui, comme d'un ambitieux, et ne s'en contraignit pas. Boufflers aimoit le Roi comme on aime un maître, et le craignoit, l'admiroit, l'adoroit presque comme un dieu. Il sentit que l'impression étoit faite, et bientôt après qu'elle étoit sans remède; il en tomba dans un déplaisir cuisant, amer, sombre, qui lui fit compter toute sa fortune pour rien, et le jeta peu-à-peu dans des infirmités qui le conduisirent au tombeau. Pour le bien faire connoître,

entrons dans le détail sur son personnel et sur ses services.

Le prince Eugène n'avoit pas dissimulé sa joie lorsqu'il sut qu'il auroit à faire au maréchal de Boufflers, et qu'il craignoit moins un homme comblé d'honneurs et de récompenses, qu'il n'eut fait un officier-général dont toutes les espérances de fortune auroient été fondées sur sa défense. Il éprouva qu'il s'étoit trompé, et je ne comprends pas comment le souvenir de la défense de Namur ne lui avoit pas donné une autre opinion de Boufflers qui, à la vérité, en fut fait duc, mais qui, à cette exception grande à la vérité, étoit déjà tout ce qu'il étoit à Lille. L'ordre, l'exactitude, la vigilance, c'étoit où il excelloit. Sa valeur étoit nette, modeste, naturelle, franche, froide; il voyoit tout, et donnoit ordre à tout, sous le plus grand feu comme s'il eût été dans sa chambre. Egal dans les périls, dans l'action, rien ne lui échauffoit la tête, pas même le plus fâcheux contre-temps. Sa prévoyance s'étendait à tout, et dans

l'exécution, il n'oublioit rien. Sa bonté et sa politesse, qui ne se démentoient en aucun temps, lui gagnoient tout le monde; son équité, sa droiture et son attention à se communiquer et à prendre conseil, sa patience à laisser débattre avec liberté, sa délicatesse à faire toujours honneur de leurs conseils, quand ils avoient réussi, à ceux qui les lui avoient donnés, et des actions, à ceux qui les avoient faites, lui dévouèrent les coeurs. Les soins qu'il prit en arrivant pour faire durer les munitions de guerre et de vivres; l'égale proportion qu'il fit garder en tous les temps du siége en la distribution du pain, du vin, de la viande et tout ce qui sert à nourriture où il présida lui-même; et les soins infinis qu'il fit prendre et qu'il prit lui-même des hôpitaux, le firent adorer des troupes et des bourgeois; il les aguerrit, je dis les troupes des salades, qui faisoient la plus nombreuse partie de la garnison, les fuyards d'Oudenarde et les bourgeois qu'il avoit enrégimentés, et en fit des soldats qui ne furent pas inférieurs à ceux des vieux corps.

Accessible à toute heure, prévenant par tout, attentif, autant qu'il le pouvoit, à éviter la fatigue aux autres et les périls inutiles, il fatiguoit pour tous, se trouvoit par-tout, et sans cesse voyoit et disposoit par lui-même, et s'exposoit continuellement. Il couchoit tout habillé aux attaques, et il ne se mit pas trois fois dans son lit depuis l'ouverture de la tranchée jusqu'à la chamade. On ne peût comprendre comment un homme de son âge et usé à la guerre, pouvoit soutenir un tel travail. On lui reprocha qu'il s'exposoit, et il le faisoit pour tout voir lui-même. Plusieurs fois il fut blessé, s'en cachoit tant qu'il pouvoit, et n'en changeoit rien à sa conduite journaliere : mais un coup à la tête l'ayant renversé, il fut porté chez lui, et malgré lui on le voulut saigner; il s'y opposa, de peur que cela ne lui ôtât de ses forces, et voulut sortir. Sa maison investie, il fut menacé par les cris des soldats qu'ils quitteroient leurs postes s'ils le revoyoient de plus de vingt-quatre heures de-là; il les passa assiégé chez lui, forcé à se faire saigner et à se reposer; quand il reparut, on ne vit jamais tant de joie.

L'abondance à sa table étoit sans délicatesse : il se traita à proportion comme les autres pour les vivres ; et outre ce qu'il avoit porté d'argent pour lors, il en emprunta encore, et s'en servit pour le service, pour le donner au soldat, et pour secourir les officiers avec une simplicité admirable. La bonté d'ame étend l'esprit quelquefois, et l'éclaire dans de grandes occasions.

BRISSAC, (DUC DE)

BEAU-FRÈRE DE L'AUTEUR DE CES MÉMOIRES.

Le duc de Brissac mourut à Brissac le premier ou le second jour de l'année 1699. Il étoit frère unique de la maréchale de Villeroy, et mon beau-frère, sans enfans de ma soeur avec laquelle il avoit très-mal vécu. Il n'en eut point non plus de la soeur de Vertamont, premier président du Grand Conseil, qu'il épousa pour son grand bien, qu'il mangea si parfaitement, que n'y ayant pas même de douaire ni de reprise pour elle, elle continua à vivre comme

comme elle faisoit depuis long-temps, chez son frère qui lui donna jusqu'à des souliers et des chemises. Elle étoit bossue avec un visage assez agréable, et beaucoup d'esprit et fort orné, qui l'étoit encore plus de beaucoup de douceur et de vertu. M. de Brissac savoit et avoit beaucoup d'esprit et des plus agréables, avec une figure de plat apothicaire, grosset, basset et fort enluminé; mais c'étoit un de ces hommes nés pour faire mépriser l'esprit, et pour être le fléau de leur maison; d'une vie obscure, honteuse, de la dernière, de la plus vilaine et de la plus sale débauche, à quoi il se ruina radicalement, jusqu'à n'avoir point de pain long-temps avant de mourir; sans table, sans équipages, sans rien jamais qui ait paru, sans cour et sans jamais avoir un homme ni femme qu'on pût nommer.

Cossé étoit fils du frère cadet de son père, mort chevalier de l'ordre. Il avoit épousé, depuis plusieurs années, une fille de Bechameil, qui étoit surintendant de Monsieur, soeur de la femme de M. Desmarets, neveu de M. Colbert; chassé et long-temps exilé à

la mort de Nointel, que Monsieur fit faire intendant en Bretagne, puis conseiller d'état. J'appris cette mort à Versailles, où j'étois presque toujours; je compris que Cossé trouveroit des difficultés à être duc de Brissac par le fond de la chose même, et par la sottise de bien des ducs. Je sentis en même temps combien il importoit à la durée des duchés qu'il le fût; et je me hâtai, dès le lendemain matin, d'en parler à M. de la Tremouille, à M. de la Rochefoucault, et à quelques-autres que je persuadai si bien, qu'ils me promirent d'appuyer Cossé tant qu'ils pourroient, et de prendre même fait et cause pour lui si cela devenoit nécessaire. Je ne m'étois pas trompé à ne pas perdre de temps; le soir même, comme on attendoit le coucher du Roi, le duc de Rohan parut dans le sallon, devenu depuis la chambre du Roi. Il vint à moi, et me dit que plusieurs ducs l'avoient vu à Paris sur la prétention de Cossé, dont on ne doutoit pas; qu'ils étoient fort résolus de s'y opposer, et l'avoient prié de m'en parler de leur part: le duc de Grammont s'étoit aussi chargé de m'en parler et à plusieurs autres. Il

s'étendit sur l'avantage de gagner un rang d'ancienneté, et de diminuer le nombre des ducs. Je lui répondis que j'étois surpris que lui, qui étoit plus instruit que ceux dont il me parloit, eût pu se laisser prendre à leurs raisons ; qu'il étoit, à la vérité, fort à désirer que les rangs d'ancienneté parmi les ducs ne fussent pas troublés par des chimères et des prétentions qui n'avoient que du crédit, comme celle de M. de Luxembourg et plusieurs autres, et qu'il plût au Roi de ne plus prodiguer si facilement cette dignité ; mais que de chercher à l'éteindre sur un issu de mâle d'un duc, c'étoit un jour l'éteindre sur nous-mêmes, puisqu'il n'y avoit aucun de nous à qui cela ne pût arriver en plusieurs façons dans sa maison ; que je croyois au contraire qu'il étoit d'un intérêt très-principal de conserver, le plus longuement qu'il étoit possible, les duchés dans les maisons où ils étoient, et pour l'honneur de la dignité, et pour l'intérêt des maisons, quand c'étoit une succession de mâle en mâle, et non par des extensions chimériques, par des femelles et par des parentés masculines, qui ne sortoient

point de celui en faveur duquel le duché avoit été érigé; que le cas des Cossé étoit simple; que son père étoit fils puîné, et frère puîné des ducs de Brissac, et lui cousin germain de celui qui vient de mourir, par conséquent en tout droit de l'être, et nous en tout intérêt de l'y aider; qu'à l'égard du rang, je ne pouvois m'empêcher de lui dire que c'étoit une raison misérable, et qu'autant il étoit insupportable de céder à des chimères ou à des entreprises, ou à des nouveautés, autant étoit-il agréable de suivre une règle honorable entre nous; de précéder des cadets, et de n'avoir aucune peine à avoir des anciens, et à leur céder partout. M. de Rohan n'étoit pas aisé à persuader; après avoir écouté ses répliques, et qu'il eût vu que je ne me rendois point, il me dit d'un ton plus haut: „ Que lui et ces messieurs „ auroient beaucoup de plaisir, si je voulois „ être des leurs; mais que leur résolution „ étoit prise d'intervenir contre Cossé, et de „ demander que le duché-pairie de Brissac „ fût déclarée éteinte; „ à ce mot, je le pris par le bras, et lui répondis que si lui et ces messieurs tenoient bon, nous verrions donc un

schisme, parce que j'avois parole de messieurs de la Tremouille, de Chevreuse, de la Rochefoucault, de Beauviliers et de plusieurs autres, de prendre, si le cas y échéoit, fait et cause pour Cossé, et qu'on verroit alors qui auroit plus de raison ou meilleure grâce de ceux qui soutiendroient la conservation de la dignité au descendant si proche de mâle en mâle de celui pour qui elle avoit été érigée, ou de ceux qui voudroient porter l'éteignoir sur lui, et en donner l'exemple pour leur postérité à eux-mêmes. M. de Rohan fut bien étonné à ce propos; j'en profitai et lui proposai d'en parler à ceux que je venois de lui nommer, qui étoient à Versailles, et qu'il trouveroit si aisément sous sa main. Le Roi vint se déshabiller, et finit notre conversation. Elle fut efficace; je la rendis le lendemain à ceux que j'avois gagnés, qui me promirent de nouveau de prendre fait et cause. Ils s'en expliquèrent à d'autres fortement, tellement que les Rohan et Grammont, et les autres qui avoient pris la résolution de s'opposer à Cossé, n'osèrent pousser leur pointe ni même en parler davantage.

Je pouvois, quoique fort jeune, avoir quelque poids dans cette affaire, après ce qui s'étoit passé dans celle de M. de Luxembourg. Le duc de Brissac est plus ancien que moi, et je n'avois aucune habitude avec Cossé, qui étoit un bavard fort borné et fort peu compté, qui avaloit du vin avec fort mauvaise compagnie, et n'en voyoit pas tort ordinairement de bonne. Son cousin avoit trop étrangement vécu avec ma soeur et avec mon père, pour que je pusse m'intéresser à sa maison par rapport à elle; et j'étois, depuis plusieurs années, en procès avec M. de Brissac et ses créanciers, pour la restitution de la dot de ma soeur : c'étoient là des raisons de meilleur aloi que celles que le duc de Rohan m'avoit alléguées, et qui ne pouvoient être contre-balancées par la maréchale de Villeroy (*), dont je fus depuis ami très-intime, mais avec qui alors je n'étois guères qu'en connoissance, et en aucune avec son mari. Mais l'intérêt général me détermina et me toucha assez pour hasarder ma dette; Cossé, qui sut l'obligation qu'il m'avoit,

(*) Elle étoit soeur du duc de Brissac.

accourut me remercier et me mettre hors d'intérêt sur un procès que j'avois déjà gagné une fois, et que l'on m'avoit renouvelé par des chicanes. Il m'en pressa même, mais je ne le voulus pas, parce que tous les créanciers de son cousin lui auroient pu faire la même loi sur cet exemple, comme beaucoup firent même sans cela. Il n'avoit pu y suffire ni atteindre à la propriété de Brissac, essentielle pour en recueillir la dignité. Je sentois bien ce que je hasardois avec une succession ruinée, ventilée, en proie aux frais et aux chicanes, et à Cossé lui-même à qui il resteroit peu ou point de bien, après s'être épuisé par une acquisition aussi essentielle, où chaque intéressé le rançonneroit. Mais la même considération générale de la conservation des duchés dans les maisons, me fit aussi courir volontairement le hasard de ce qui pourroit arriver de ce procès. Cossé avoit bien des difficultés à surmonter: il falloit être propriétaire du duché de Brissac par succession, non par acquisition, et pour cela avoir la renonciation de la maréchale de Villeroy et de ses enfans, qu'ils donnèrent aussitôt; et ce qui fut le plus long

et le plus difficile, s'accommoder avec un monde de creanciers du feu duc de Brissac, et à leur perte, parce que les biens ne suffisoient pas. Outre ces embarras domestiques, que la chose en soi emportoit avec elle, il n'étoit pas le vrai héritier, et il ne le devenoit que par la renonciation de la maréchale de Villeroy et de ses enfans. Il étoit donc, par cette raison, très-équivoque que le duché ne fût pas éteint, parce que la règle du grand fief est que le mort saisit le vif sans intervalle, et ce vif n'étoit point lui, mais la maréchale de Villeroy et ses enfans après elle incapable comme femelle, de recueillir ni transmettre une dignité purement masculine, ce qui en opéroit l'extinction; par conséquent la renonciation de cette femelle pouvoit très-bien n'avoir pas plus d'effet en faveur de Cossé, que la succession qu'elle abandonnoit n'en avoit sur elle; c'est-à-dire, la tradition de la terre sans la dignité, puisqu'elle ne pouvoit pas donner ou abandonner autre chose que ce qu'en acceptant elle recevoit, qui étoit la terre, non la dignité dont son sexe la rendoit incapable, et conséquemment éteignoit en sa personne,

la succession passant nécessairement par elle, soit qu'elle l'acceptât ou qu'elle y renonçât. A ces raisons on pouvoit encore ajouter que ces successions de dignités en collatéral étoient de droit étroit, et qu'il ne pouvoit dépendre d'une volonté de particuliers de faire un homme duc, ou de l'empêcher de l'être; ce qui arrivoit pourtant en ces cas, par l'acceptation ou par la renonciation de la maréchale de Villeroy. On ne peut nier la force de ces argumens; mais la réponse se trouvoit écrite dans les lettres d'érection de Brissac, *et pour tous ses hoirs sortis de son corps, et de degrés en degrés, en légitime mariage et successeurs mâles.* Ainsi son second fils, père de Cossé, et la postérité masculine étoit appelée au défaut de la postérité masculine aînée. Le cas arrivoit, et il étoit clair que l'intention du Roi concesseur, étoit que tout mâle, sorti par mâle du maréchal de Brissac, recueillît à son rang d'aînesse la dignité de duc et pair. Il est vrai que par successeur la nécessité étoit imposée d'avoir la terre, mais puisqu'on ne pouvoit nier la volonté du Roi concesseur être telle qu'elle vient d'être expliquée, la

cause suit évidemment en faveur de la renonciation; mais ce n'étoit pas-là tout : l'érection appeloit bien les collatéraux, mais l'enregistrement du parlement les avoit exclus, et c'étoit au parlement qu'on avoit affaire non pas contentieusement avec des parties, mais pour recevoir Cossé en qualité de duc de Brissac, et pair de France, après que les affaires liquidées avec les créanciers l'auroient mis en état de s'y présenter. Je n'avois eu garde de laisser sortir au duc de Rohan aucune de ces difficultés : celle des créanciers qui étoit publique, l'avoit occupé lui et les ducs qui s'étoient voulu opposer; et ils n'avoient envisagé qu'en gros et à travers un brouillard celle de la nécessité de la renonciation de la maréchale de Villeroy. Je fus le conseil de Cossé, non sur les discussions des créanciers, mais sur ce qui regardoit intrinsèquement la succession à la dignité. Il venoit presque tous les jours chez moi, ou y envoyoit tant que l'affaire dura, qui ne fut pas sans épines fréquentes et fortes, et qui passa à la révolution de cette année.

BRISSAC,

MAJOR DES GARDES DU CORPS DU ROI.

BRISSAC, major des gardes du corps, qui n'étoit ni se prétendoit rien moins que des Cossé, mais un fort simple garde tout au plus, se retira de la cour chez lui à la campagne, où il mourut bientôt d'ennui et de vieillesse à plus de quatre-vingts ans. C'étoit, de figure et d'effet, une manière de sanglier qui faisoit trembler les quatre compagnies des gardes du corps, et compter avec lui les capitaines, tout grands seigneurs et généraux d'armées qu'ils fussent. Le Roi s'étoit servi de lui pour mettre ses gardes sur ce pied militaire où ils sont parvenus, et pour tous les détails intérieurs de dépense, de règle, de service et de discipline; et il s'étoit acquis toute la confiance du Roi par son inexorable exactitude, par la netteté de ses mains, par son aptitude singulière en ce genre de service. Avec tout l'extérieur d'un méchant homme, il n'étoit rien

moins ; mais serviable sans vouloir qu'on le sût. Il a même souvent paré bien des choses fâcheuses, mais tout cela avec des manières dures et désagréables. Il avoit de la valeur ; mais ses fonctions qui l'attachoient auprès du Roi, ne le laissoient jamais sortir de la cour, où il devint lieutenant-général et gouverneur de Guise.

Le Roi, parlant un jour du service des majors dans les troupes, qui, pour être bons majors, les en faisoient haïr ; *s'il faut être parfaitement haï pour être bon major*, répondit Mr. de Duras qui avoit le bâton derrière le Roi, *voilà, sire, le meilleur qui soit en France*, tirant Brissac par le bras, qui en fut confondu. Le Roi se prit à rire, lui qui l'eût trouvé fort mauvais de tout autre ; mais Mr. de Duras s'étoit mis sur un tel pied de liberté, qu'il ne se contraignoit sur rien ni sur personne devant le Roi, ce qui le faisoit fort redouter ; et il en disoit souvent de fort salées.

Ce major avoit une santé très-robuste, et se mocquoit des médecins, et très-souvent de Fagon en face, devant le Roi, que personne

autre n'eût osé attaquer. Fagon le payoit de mépris, souvent de colère ; et avec tout son esprit en étoit embarrassé. Les autres scènes étoient quelquefois très-plaisantes.

Brissac, peu d'années avant sa retraite, fit un étrange tour aux dames. C'étoit un homme droit, qui ne pouvoit souffrir le faux. Il voyoit avec impatience toutes les tribunes bordées de dames, l'hiver au salut, les jeudis et les dimanches, où le Roi ne manquoit guères d'assister ; et presqu'aucune ne s'y trouvoit, quand on savoit de bonne heure qu'il n'y viendroit pas : et sous prétexte de lire dans leurs heures, elles avoient toutes de petites bougies devant elles pour les faire connoître et remarquer. Un soir que le Roi devoit aller au salut, et qu'on faisoit à la chapelle la prière de tous les soirs, qui étoit suivie du salut quand il y en avoit, tous les gardes postés, et toutes les dames placées, arrive le major vers la fin de la prière, qui, paroissant à la tribune vide du Roi, lève son bâton, et crie tout haut : *Gardes du Roi, retirez-vous ; rentrez dans vos salles, le Roi ne viendra pas.*

Aussitôt les gardes obéissent : murmures tout bas entre les femmes ; les petites bougies s'éteignent ; et les voilà toutes parties, excepté la duchesse de Guiche, madame de d'Angeau, et une ou deux autres qui demeurèrent. Brissac avoit posté des brigadiers aux débouchés de la chapelle, pour arrêter les gardes qui leur firent reprendre leurs postes, sitôt que les dames furent assez loin pour ne s'en pas douter. Arrive le Roi qui, bien étonné de ne point voir de dames remplir les tribunes, demanda par quelle aventure il n'y avoit personne. Au sortir du salut, Brissac lui conta ce qu'il avoit fait, non sans plaisanter sur la piété des dames de la cour ; le Roi en rit beaucoup, et tous ceux qui l'accompagnoient : l'histoire s'en répandit incontinent après ; toutes ces femmes auroient voulu l'étrangler.

CANILLAC.

C'ÉTOIT un grand homme, maigre, bien fait, châtain, d'une physionomie assez agréable, qui promettoit beaucoup d'esprit, et qui n'étoit pas trompeuse. L'esprit étoit orné; beaucoup de lecture et de mémoire; le débit éloquent, naturel, choisi, facile; l'air ouvert et noble; de la grâce au maintien, et la parole toujours assaisonnée d'un sel fin, souvent piquant, et d'expressions mordantes qui frappoient par la singularité, souvent par leur justesse. La gloire, la vanité, car ce sont deux choses, la bonne opinion de soi, l'envie et le mépris des autres étoient en lui au plus haut point. Sa politesse étoit extrême, mais pour s'en faire rendre autant; et il étoit plus fort que lui de le cacher. Paresseux, voluptueux en tout genre, et dans un goût assez étrange; d'une santé délicate, qu'il ménageoit; particulier et, par hauteur, difficile à apprivoiser; assez avare, mais sans se refuser ce qu'il y avoit de meilleur goût dans ce qu'il se permettoit. Toujours sur les échasses pour la morale,

l'honneur, la plus rigide probité, le débit des sentences et des maximes; toujours le maître de la conversation et souvent des compagnies, qu'il voyoit choisies, relevées et les meilleures, comptant faire honneur par-tout, mais si agréablement qu'on le lui passoit. Il savoit toutes les histoires de la cour où il n'alloit plus, et de la ville, les anciennes, les modernes, les courantes de toutes les sortes. Il contoit à ravir; et il étoit le premier homme du monde pour saisir le ridicule, et pour le rendre comme sans y toucher. Il discutoit volontiers les nouvelles; tournoit volontiers tout en mauvaise part; n'approuvoit guères; blâmoit cruellement, et grand frondeur.

Il avoit eu assez long-temps le régiment de Rouergue; il avoit servi assez négligemment, fait sa cour de même, et presque plus du tout depuis long-temps qu'il avoit quitté le service. Il haïssoit le Roi, madame de Maintenon et les ministres en perfection; parlant en pleine liberté sur tous ces chapitres dont autrefois j'étois témoin chez un ami commun dont il étoit intime et moi aussi.

Ils

Ils rompirent, Canillac et l'ami, au commencement de 1710, une amitié de toute leur vie, à ne s'être jamais revus depuis sans que personne ait pénétré la cause ni la manière d'une rupture si brusque et si nette. Je voyois déjà beaucoup moins Canillac dès-lors chez notre ami, par le peu que j'allois à Paris; et je le perdis tout-à-fait de vue depuis cette brouillerie, parce que je ne le voyois que chez cet ami avec lequel je suis toujours demeuré dans la même intimité jusqu'aujourd'hui. Cela n'empêcha pas que, rencontrant bien rarement Canillac depuis, lui et moi ne nous fissions non-seulement politesse, mais même conversation particulière qui me divertissoit. Son ambition étoit si peu éteinte par sa retraite de la guerre et de la cour, qu'il prit en aversion quiconque y faisoit fortune. Il étoit occupé de tout savoir et de se lier avec des gens considérables de la cour et de Paris. Il étoit souvent à l'hôtel de la Rochefoucault, et ami intime de tous les temps de la Feuillade, qui s'en laissoit maîtriser par habitude et par complaisance; et il étoit presque tous les jours chez Mr. et madame

de Maisons, avec lesquels il politiquoit sur le futur avec toute liberté de part et d'autre, et une liaison de plusieurs années.

Canillac étoit un homme qui se prenoit aux louanges et aux déférences avec la dernière foiblesse qui alloit à la duperie. Il faisoit profession ouverte de haïr les Noailles, dont il disoit pis que pendre, surtout du duc de Noailles, comme neveu de madame de Maintenon, quoiqu'assez bien avec le duc de Guiche.

De tout temps il avoit vu M. le duc d'Orléans à Paris : il y étoit souvent pour ses orgies et pour ses parties, mais sobrement pour sa part, et presque toujours de sang-froid. Le sel de ses blâmes et de ses plaisanteries amusoit un prince mécontent, et dans les suites ennuyé, puis embarrassé de sa personne.

Sa morale mondaine, débitée avec autorité, lui en avoit imposé; son esprit et l'ornement qui y étoit, avoient achevé l'opinion que M. le duc d'Orléans en avoit prise, en

sorte qu'il en résultoit une considération qui alloit à quelque chose de plus. L'amitié de ce prince avoit été jalouse des liaisons que Canillac avoit eues autrefois avec M. le prince de Conti, auxquelles, malgré cela, il avoit tenu bon jusqu'à sa mort, et y étoit demeuré avec les amis particuliers de ce prince. Sa mort avoit terminé la jalousie et la pique de Mr. le Duc d'Orléans; la liberté ensuite lui en avoit plu, et l'estime et la considération en étoient augmentées, et se nourrissoient par tous les voyages de Paris où il voyoit toujours Canillac qu'il en faisoit avertir. Au caractère de celui-ci on peut juger qu'il ne s'en cachoit pas; qu'il bâtissoit de grandes espérances sur la régence de ce prince, et qu'en attendant il ne manquoit pas à se faire valoir.

CATINAT. (LE MARÉCHAL DE)

J'AI si souvent parlé du maréchal de Catinat, de sa vertu, de sa sagesse, de sa modestie, de son désintéressement, de la supériorité de ses sentimens, de ses grandes parties de capitaine, qu'il ne me reste plus à parler que de sa mort à un âge très-avancé, sans avoir été marié ni avoir acquis aucune richesse dans sa petite maison de Saint-Gratien près Saint-Denis, où il s'étoit retiré, d'où il ne sortoit plus depuis quelques années, et où il ne vouloit presque plus voir personne. Il y rappela, par sa simplicité, par sa frugalité, le mépris du monde, la paix de son ame et l'uniformité de sa conduite, le souvenir de ces grands hommes qui, après les triomphes le mieux mérités, retournoient tranquillement à leur charrue, toujours amoureux de leur patrie, et peu sensibles à l'ingratitude de Rome. Catinat mit sa philosophie à profit par une grande piété : il avoit de l'esprit, un grand sens, une réflexion mûre. Il n'oublia jamais le peu qu'il étoit; ses habits, équipages, meubles, maison, tout

étoit de la dernière simplicité : son air l'étoit aussi et son maintien. Il étoit grand, brun, maigre; d'un air pensif et assez lent; de beaux yeux fort spirituels. Il déploroit les fautes signalées qu'il voyoit se succéder; l'extinction de toute émulation, le luxe, le vide, l'ignorance, la confusion des états, et l'inquisition mise à la place de la police. Il voyoit tous les signes de destruction, et il disoit qu'il n'y avoit qu'un comble affreux et dangereux du désordre qui pût enfin rappeler l'ordre dans ce royaume (*).

CAVOIS,

MARÉCHAL DES LOGIS DE LA MAISON DU ROI.

Il y a, dans les cours, des personnages singuliers, qui, sans esprit, sans naissance distinguée, percent dans la familiarité de ce qu'il y a de plus brillant, et font enfin, je ne sais

(*) Catinat est un de nos prophètes; le roi Louis XVI va effectuer sa prophétie.

pourquoi, compter le monde avec eux. Tel y fut Cavois toute sa vie, tout petit gentilhomme qu'il étoit tout au plus, et dont le nom étoit Oger ; il étoit grand maréchal des logis de la maison du Roi; et le roman qui lui valut cette charge mérite de ne pas être oublié, après avoir dit ce qui le regarde dans ce temps-ci. J'ai parlé de lui plus d'une fois, et fait mention de son amitié intime avec Mr. de Seignelay, chez qui la fleur de la cour étoit assemblée. Cette grande liaison, qui devoit lui aider à tout par le crédit où étoit ce ministre, causa pourtant le ver rongeur de sa vie. Avec sa charge, ses amis considérables à la cour, qui l'y faisoient figurer, et des bontés du Roi toujours distinguées, il se flatta d'être de la promotion de l'ordre de 1688. Le Roi la fit avec Mr. de Louvois, qui étoit chevalier de l'ordre. Ce ministre, qui méditoit une grande guerre qu'il avoit déjà fait déclarer, et qu'il rendit plus générale que le Roi ne s'y attendoit, ne songea qu'à profiter de l'occasion de se faire des créatures ; il la rendit toute militaire pour la première qui ait jamais été faite de la sorte, et eut grande attention à en exclure tous ceux

qu'il n'aimoit pas, tant qu'il put. L'amitié de Seignelay, son inimitié pour Cavois l'avoit mis dans ce nombre ; il ne fut pas de la promotion, et en pensa mourir de douleur. Le Roi à qui il parla et fit parler par Seignelay et par d'autres amis, lui adoucirent sa peine par des propos de bonté et d'espérance pour une autre occasion. Il se fit depuis diverses petites promotions, et toujours Cavois laissé, parce qu'en effet ces promotions avoient des causes particulières pour chacun de ceux qui en furent. Cavois lassé et outré, écrivit au Roi une rapsodie sur sa santé et ses affaires, et demanda la permission de se défaire de sa charge. Le Roi ne lui dit ni ne lui fit rien dire là-dessus ; et cependant Cavois prenoit publiquement tous ses arrangemens pour se retirer de la cour, dont je pense qu'il se fût cruellement repenti.

Dix ou douze jours après avoir remis sa lettre au Roi, vint le voyage de Marly ; et Cavois, sans demander, y fut à l'ordinaire : deux jours après, le Roi, entrant dans son cabinet, l'appela, lui dit avec bonté qu'il y

avoit trop long-temps qu'ils étoient ensemble pour se séparer ; qu'il ne vouloit point qu'il le quittât, et qu'il auroit soin de ses affaires. Il ajouta des espérances de l'ordre ; Cavois prétendit en avoir eu parole, et le voilà enrôlé à la cour plus que jamais.

Sa mère étoit une femme de beaucoup d'esprit, venue, je ne sais par quel hasard, de sa province ; elle avoit été connue de la Reine mère, dans des temps où elle avoit besoin de toutes sortes de gens. Elle lui plut, elle la distingua en bonté sans la sortir de son petit état ; et madame de Cavois en profita pour mettre son fils à la cour, et se faire à tous deux des amis.

Cavois étoit un des hommes de France le mieux fait et de meilleure mine, et qui se mettoit le mieux ; il en profita auprès des dames. C'étoit un temps où on se battoit fort, malgré les édits : Cavois, brave et adroit, s'y acquit tant de réputation, que le nom de *brave Cavois* lui demeura. Mademoiselle de Coetlogon, une des filles de la reine Marie-Thérèse, s'éprit de Cavois, et s'en éprit

jusqu'à la folie. Elle étoit laide, sage, naïve, aimée, et très-bonne créature. Personne ne s'avisa de trouver son amour étrange ; et ce qui est un prodige, tout le monde en eut pitié : elle en faisoit toutes les avances. Cavois étoit cruel, et quelquefois brutal ; il en étoit importuné à mourir. Tant fut procédé que le Roi et la Reine le lui reprochèrent, et exigèrent de lui qu'il seroit plus humain. Il fallut aller à l'armée, où pourtant il ne passa pas les petits emplois : voilà Coetlogon aux larmes, aux cris, qui quitte toute parure tout du long de la campagne, et ne les reprend qu'au retour de Cavois ; jamais on ne fit qu'en rire. Vint l'hiver un combat où Cavois servit de second, et fut mis à la Bastille. Autres douleurs ; chacun alla lui faire compliment. Elle parla au Roi pour Cavois ; et n'en pouvant obtenir la délivrance, elle le querella jusqu'aux injures. Le Roi rioit de tout son coeur ; elle en fut si outrée qu'elle lui présenta ses ongles, auxquels le Roi comprit qu'il étoit plus sage de ne point s'exposer. Il dînoit et soupoit tous les jours en public avec la Reine ; au dîner, la duchesse de Richelieu et les filles

de la Reine servoient : tant que Cavois fut à la bastille, jamais Coetlogon ne voulut servir au Roi quoi que ce soit, ou elle l'évitoit, ou elle le refusoit tout net, disant qu'il ne méritoit pas qu'elle le servît. La jaunisse la prit, les vapeurs, les désespoirs ; enfin tant fut procédé que le Roi et la Reine, bien sérieusement, exigèrent de la duchesse de Richelieu de mener Coetlogon voir Cavois à la Bastille, et cela fut répété deux ou trois fois. Il sortit enfin ; et Coetlogon ravie, se para de nouveau : mais ce fut avec peine qu'elle en vint à se raccommoder avec le Roi.

La pitié et la mort de Mr. de Froulay, grand maréchal des logis, vinrent à son secours. Le Roi envoya quérir Cavois, qu'il avoit déjà tenté sur ce mariage. A cette fois, il lui dit qu'il le vouloit ; qu'à cette condition, il prendroit soin de sa fortune ; et que pour lui tenir lieu de dot avec une fille qui n'avoit rien, il lui faisoit présent de la charge de grand maréchal des logis de sa maison. Cavois renifla encore, mais il y fallut passer. Il a depuis bien vécu avec elle, et elle est tou-

jours dans la même adoration jusqu'aujourd'hui; et c'est quelquefois une farce, de voir les caresses qu'elle lui fait devant le monde, et la gravité importante avec laquelle il la reçoit. Des autres histoires de Cavois, il y en auroit un petit livre à faire. Il suffit d'avoir rapporté ici cet exemple pour la singularité; car jamais la vertu de madame Cavois, ni devant, ni depuis son mariage, n'a reçu le plus léger soupçon. Son mari, lié toute sa vie avec le plus brillant de la cour, s'étoit érigé chez lui une espèce de tribunal, auquel il ne falloit pas déplaire, compté et ménagé jusque des ministres; mais d'ailleurs bon homme et fort honnête homme, à qui on pouvoit se fier sur tout.

CHAISE, (LE PÈRE DE LA)

CONFESSEUR DU ROI.

Ce père mourut le 20 Janvier 1709 aux grands-jésuites de la rue Saint-Antoine; il étoit petit-neveu du fameux P. Cotton, et du P. d'Aix qui le fit jésuite, où il se distingua

dans les emplois de professeur et après dans ceux de recteur de Grenoble et de Lyon, puis de provincial de cette province. Il étoit gentilhomme de Forez, et son père, bien allié, avoit bien servi, et eut été riche pour son pays, s'il n'avoit eu une douzaine d'enfans dont l'un fut écuyer de l'archevêque de Lyon, oncle et frère des maréchaux de Villeroy.

En 1675 le père de la Chaise succéda au P. Ferrier, et fut ainsi confesseur pandant plus de 32 ans. La pâque lui causa plus d'une fois des maladies de politique pendant les amours du Roi et de madame de Montespan; il envoya une fois le P. Deschamps qui refusa l'absolution.

Le P. de la Chaise avoit un esprit médiocre, mais juste, droit, sensé, sage, doux, modeste; ennemi de la délation, de la violence, et des éclats. Il avoit de l'honneur, de l'humanité; étoit affable, poli, modeste et respectueux; lui et son frère ont toujours été dépendans des Villeroy; il se piquoit de noblesse, et la favorisa tant qu'il put; il étoit d'ailleurs d'un

desintéressement parfait, quoique attaché singulièrement à sa famille qu'il n'enrichit cependant pas, et à laquelle il eût pu, s'il eût voulu, faire les plus grands biens. Nous avons vu quel impétueux et féroce caractère les jésuites donnèrent après lui au Roi, et comment il abusa de sa place pour satisfaire son ressentiment et ses inimitiés.

Le P. de la Chaise étoit soigneux, de bon choix pour l'épiscopat, surtout pour les grandes places, et il y fut heureux tant qu'il en eut l'entier crédit. Facile à revenir quand il avoit été trompé, et ardent à réparer le mal que la tromperie lui avoit fait faire; d'ailleurs judicieux et précautionné. Bon homme et bon religieux; fort jésuite, mais sans rage et sans servitude, et les connoissant mieux qu'il ne le montroit, mais, parmi eux, comme l'un d'entre eux. Il ne voulut jamais pousser le Port-royal Des-champs jusqu'à la destruction, ni entrer en rien contre le cardinal de Noailles, quoique parvenu à tout sans sa participation; le cas de conscience, et tout ce qui se fit contre lui de son temps, se fit sans la

sienne. Il ne voulut point non plus entrer trop avant dans les affaires de la Chine, mais il favorisa toujours, tant qu'il put, l'archevêque de Cambrai, et fut toujours fidellement ami du cardinal de Bouillon, pour lequel, en toute sorte de temps, il rompit bien des glaces. Il eut toujours sur la table le N. T. du P. Quesnel qui a fait tant de bruit et de si terribles fracas; et quand on s'étonnoit de lui voir ce livre si familier, à cause de l'auteur, il répondoit qu'il aimoit le bon et le bien par tout où il le rencontroit; qu'il ne connoissoit point de plus excellent livre, ni d'une instruction plus abondante; qu'il y trouvoit tout, et que, comme il avoit peu de temps à donner par jour à des lectures de piété, il préféroit celle-là à toute autre. Il eut tout le credit de la distribution des bénéfices, pendant les quinze ou vingt dernières années de l'archevêque de Paris, Harlay.

Son indépendance de madame de Maintenon fut toujours entière et sans commerce avec elle. Aussi le haïssoit-elle, tant pour

cette raison que pour son opposition à la déclaration de son mariage, mais sans jamais oser lui montrer les dents, parce qu'elle connoissoit la disposition du Roi à son égard. Elle se servit donc de Godet, évêque de Chartres, qu'elle introduisit peu-à-peu dans la confiance du Roi, puis du cardinal de Noailles après le mariage de sa nièce, et à l'occasion de l'affaire de M. de Cambrai, pour balancer la distribution des bénéfices, et y entrer elle-même de derriere ces deux rideaux, ce qui commença à déshonorer le clergé de France, à cause des ignorans et des gens de néant que M. de Chartres et Saint-Sulpice introduisirent dans l'épiscopat, à l'exclusion, tant qu'ils purent, de tous autres.

Vers 80 ans, le P. de la Chaise, dont la tête et la santé étoient encore fermes, voulut se retirer. Il en fit plusieurs tentatives inutiles. La décadence de son corps et de son esprit, qu'il sentit bientôt après, l'engagea à redoubler ses instances. Les jésuites qui s'en apercevoient plus que lui, et qui sentoient la

diminution de son crédit, l'exhortèrent à faire place à un autre qui eût la grâce et le zèle de la nouveauté. Il désiroit sincèrement le repos, et il pressa le Roi de le lui accorder, tout aussi inutilement. Il fallut continuer à porter le faix jusqu'au bout. Les infirmités et la décrépitude qui l'accueillirent bientôt après, ne purent le délivrer. Les jambes ouvertes, la mémoire éteinte, le jugement affaissé, les connoissances brouillés; inconvéniens étranges pour un confesseur; rien ne rebuta le Roi qui jusqu'à la fin se fit apporter le cadavre, et depêcha avec lui les affaires accoutumées. Enfin deux jours après un retour de Versailles, il s'affoiblit considérablement, reçut les sacremens, et eut pourtant le courage, plus encore que la force, d'écrire au Roi une longue lettre de sa main, à laquelle il reçut une réponse du Roi de la sienne tendre et prompte; après quoil il ne s'occupa plus que de Dieu.

Le P. le Tellier, provincial, et le P. Daniel, supérieur de la maison professe, lui démandèrent, s'il avoit accompli ce que sa conscience pouvoit

pouvoit lui demander, et s'il avoit pensé au bien et à l'honneur de la compagnie. Sur le premier point, il répondit qu'il étoit en repos ; sur le second, qu'ils s'apercevroient bientôt, par les effets, qu'il n'avoit rien à se reprocher. Fort peu après il mourut paisiblement, à cinq heures du matin. Les deux supérieurs apportèrent au Roi, à l'issue de son lever, le clefs du cabinet du P. de la Chaise qui y avoit beaucoup de mémoires et de papiers. Le Roi les reçut, devant tout le monde, en prince accoutumé aux pertes, loua le P. de la Chaise et surtout sa bonté ; puis souriant aux pères : *Il étoit si bon*, ajouta-t-il tout haut devant tous les courtisans, *que je le lui reprochois quelquefois, et il me répondoit : ce n'est pas moi qui suis bon, mais vous qui êtes dur.* Véritablement les pères et tous les auditeurs furent surpris du récit jusqu'à baisser la vue. Le propos se répandit promptement, et personne n'en put blâmer le P. de la Chaise.

Il para bien des coups dans sa vie, supprima bien des friponneries et des avis

anonymes contre beaucoup de gens, en servit quantité, et ne fit jamais de mal qu'à son corps défendant; aussi fut-il généralement regretté. On avoit toujours compris que ce seroit une perte; mais on n'imagina jamais que sa mort feroit une plaie universelle et profonde, comme elle la devint et comme elle ne tarda pas à se faire sentir par le terrible successeur du P. de la Chaise, à qui les ennemis mêmes des jésuites furent forcés de rendre justice après, et d'avouer que c'étoit un homme bien honnêtement né, et tout-à-fait pour remplir une telle place.

CHAMILLART, MINISTRE.

CHAMILLART étoit un homme qui marchoit en dandinant, et dont la physionomie ouverte ne disoit mot que la douceur et la bonté, et tenoit parfaitement parole. Son père, maître des requêtes, mourut en 1675, intendant à Caen, où il a été près de dix ans. L'année suivante, le fils fut conseiller au parlement. Il étoit sage, appliqué, peu éclairé, et il aima toujours la bonne compagnie. Il étoit

de bon commerce et fort honnête homme. Il aimoit le jeu de commerce, et jouoit bien tous les jeux; cela l'initia en peu hors de la robe; mais sa fortune fut d'exceller au billard. Le Roi qui s'amusait fort de ce jeu, dont le goût lui dura long-temps, y faisoit, presque tous les soirs d'hiver, des parties avec M. de Vendôme et M. le Grand, et tantôt le maréchal de Villeroy, tantôt M. de Grammont. Ils surent que Chamillart y jouoit fort bien, ils voulurent en essayer à Paris. Ils en furent si contens qu'ils en parlèrent au Roi, et le vantèrent tant, qu'il dit à M. le Grand de l'amener la première fois qu'il iroit à Paris. Il vint donc, et le Roi trouva qu'on ne lui en avoit rien dit de trop. M. de Vendôme et M. le Grand l'avoient pris en amitié et en protection encore plus que M. de Villeroy et M. de Grammont, et firent en sorte qu'il fut admis une fois pour toutes dans la partie du Roi, où il étoit le plus fort de tous. Il s'y comporta si modestement et si bien qu'il plut au Roi et aux courtisans, dont il se trouva protégé à l'envi, au lieu d'en être moqué, comme il arrive à un nouveau venu, inconnu

et de la ville. Le Roi le goûta de plus en plus, et il en parla tant à madame de Maintenon qu'elle le voulut voir. Il s'en tira si bien avec elle, que peut-être pour flatter le goût du Roi, elle lui dit de la venir voir quelquefois, et à la fin elle le goûta autant, pour le moins, que le Roi. Malgré ses voyages continuels à Versailles, où il ne couchoit point, il fut assidu les matins au palais, et continua d'y rapporter. Cela lui acquit l'affection de ses confrères qui lui surent gré de faire son métier comme l'un d'eux, et de vivre avec eux à l'ordinaire, sans donner dans l'impertinence qui suit souvent les distinctions en beaucoup de gens, et cela lui fit un mérite à la cour et auprès du Roi. Peu-à-peu il se fit des amis, et le Roi voulut qu'il fut maître des requêtes pour être plus libre et plus en état d'être avancé; alors il lui donna un logement au château, chose fort extraordinaire pour un homme comme lui, et même unique. Ce fut trois ans après, en 1686, qu'il fut fait intendant de Rouen. Il pria le Roi, avec lequel il étoit déjà fort librement, de vouloir bien ne le pas éloigner de lui; mais le Roi lui dit

que c'étoit pour cela même qu'il l'envoyoit à Rouen qui est si proche, et il lui permit de venir de temps-en-temps passer six semaines à Versailles. Il le mena à Marly, et le mit dans son jeu au brelan et à d'autres. Il prit des croupiers, par ce que le jeu étoit trop gros, et il fut heureux. Au bout de trois ans d'intendance, où il ne se méconnut pas plus qu'il n'avait fait au parlement, il vaqua une charge d'intendant des finances que le Roi lui donna en 1689, où, comme on voit, il demeura dix ans et toujours sur le même pied, quoique le billard ne fût plus à la mode.

Il cultiva si bien madame de Maintenon depuis qu'il fut devenu sédentaire à Paris et à la cour, qu'elle le choisit pour administrer les revenus et toutes les affaires temporelles de Saint-Cyr, ce qui lui donna un rapport continuel avec elle. Il se fit beaucoup d'amis à la cour. M. de Chevreuse, dont les terres venoient presque jusqu'à Versailles par le duché de Chevreuse et par celui de Montfort, avoit fait divers échanges avec la

maison de Saint-Cyr, dans lesquels le Roi et madame de Maintenon étoient entrés; et il avoit en outre beaucoup de terres limitrophes et même enclavées avec les leurs. Cela donna lieu à Chamillart de travailler beaucoup avec lui, et l'occasion d'acquérir véritablement son amitié et celle du duc de Beauvilliers, qui à duré autant que leur vie.

Avec tant de véhicules, avec celui de Saint-Cyr surtout, et la protection de madame de Maintenon, qui se faisoit un si grand intérêt d'avoir un contrôleur-général tout-à-fait à elle, le choix ne fut point balancé un instant, et le Roi s'en applaudit publiquement. Il vécut dans cet emploi avec une douceur, une patience, une affabilité qui y est inconnue, et qui lui gagna tout ce qui avoit affaire à lui. Il ne se rebutoit point des propositions les plus ineptes, ni des demandes les plus absurdes et les plus réitérées; son tempérament y contribuoit par un flegme qui ne se défendoit jamais, mais qui n'avoit rien de rebutant. Sa manière de refuser

persuadoit du déplaisir qu'il en ressentoit, et celle d'accorder ajoutoit à la grâce. Il étoit en effet extrêmement porté à obliger et à servir, et fâché et éloigné de faire de la peine. Il se fit aimer passionnément des intendans des finances, dont ses manières écroulèrent le dépit de voir leur cadet devenant leur maître. Toute la cour l'aima de même par la facilité de son accès, par sa politesse et par une infinité de services; et le Roi lui marqua continuellement une affection qui se peut dire d'ami, et qui augmenta tous les jours. Sa femme et lui étoient enfans des deux soeurs; elle étoit vertueuse et fort polie, elle ne savoit que jouer sans l'aimer; mais faute de savoir faire autre chose, ni que dire, après avoir démandé à chacun comment il se portoit. La cour ne put la former, et à dire le vrai, c'étoit la meilleure et la plus sotte femme du monde, et la plus inutile à son mari.

Hors son fils, alors enfant, Chamillart fut malheureux en famille, malheur grand pour un chacun, mais extrême pour un ministre

d'état, qui n'a le temps de rien, et qui a un besoin principal, pour se soutenir et pour faire, d'avoir autour de lui un groupe qui rassemble et concilie le monde, qui soit instruit de toutes les nouvelles, qui sache à tous momens les intrigues de ce qui se passe, et l'histoire du jour, qui puisse raisonner et combiner, et qui soit capable de le mettre en deux mots au fait de tous les jours.

Il avait deux frères encore plus sots que sa femme, et le second y joignait la suprême impertinence et la sublime bêtise; et tous deux, malgré la faveur, se faisoient moquer d'eux sans cesse et ouvertement. L'un étoit évêque de Dol, qu'il fit évêque de Senlis, à qui il ne manquoit qu'un beguin et des manches pendantes; bon homme et bon prêtre d'ailleurs, qu'il falloit envoyer à Mende ou à quelque évêché comme cela, et au bout du royaume. L'autre qui étoit dans la marine, il le plaça à terre, et le maria à la fille de Guy, bien faite, sage et raisonnable, mais dont le père, qui étoit intendant des finances, étoit un sot et un impertinent pommé,

et sa femme un esprit aigre, qui se croyoit une merveille, qui de plus étoit mal timbrée et vécut fort mal avec eux. Rebours, cousin germain de Chamillart et de sa femme, travailla sous lui d'abord, et puis fut intendant des finances. C'étoit, je pense, le véritable original du marquis de Mascarille, et fort impertinent au fond. L'abbé de la Proustière, aussi leur cousin germain, suppléoit pour le ménage, les affaires et l'arrangement domestique, à l'incapacité de madame Chamillart. C'étoit le meilleur homme et le plus en sa place et le plus respectueux du monde; mais grand bavard et savoit fort rarement ce qu'il disoit, ni même ce qu'il vouloit dire. Avec de tels entours, il falloit toute l'amitié du Roi et de madame de Maintenon pour soutenir Chamillart, dont les talens ne suppléoient pas aux appuis domestiques. Il éprouva encore un autre malheur fort singulier. Dreux et lui étoient conseillers en la même chambre, et intimes amis; Dreux fort riche, et Chamillart fort peu accommodé. Leurs femmes accouchèrent en même-temps d'une fille et d'un fils; Dreux, par amitié, demanda à

Chamillart d'en faire le mariage. Chamillart, en âge d'avoir d'autres enfans, le représenta à son ami et qu'en attendant que ces enfans, qui venoient de naître, fussent grands et en état de se marier, il trouveroit des partis bien plus considérables que sa fille. Dreux, homme droit, franc et qui aimoit Chamillart, persévéra si bien qu'ils se donnèrent parole. Avec les années la chance avoit tourné. Dreux étoit demeuré conseiller au parlement, et Chamillart fut tout ce que nous venons de voir ; mais toujours amis intimes. Sept ou huit mois avant que Chamillart devint controleur-général, il alla trouver Dreux et lui dit avec amitié que leurs enfans étoient en âge de se marier et de les acquiter de leur parole. Dreux touché d'une proposition qui parla fortune étoit si disproportionnée de la sienne, et qui faisoit celle de son fils, fit tout ce qu'un homme d'honneur peut faire pour le détourner d'une affaire qui n'étoit plus dans les termes ordinaires, et qui, dans la suite, feroit l'embarras de sa famille, lui rendit sa parole et dit que c'étoit lui-même qui lui en manquoit, parce

qu'il lui en vouloit manquer. Le combat d'amitié et de probité dura plusieurs jours de part et d'autre ; à la fin Chamillart, bien résolu de partager sa fortune avec son ami, l'emporta, et le mariage se fit.

Il obtint pour son gendre l'agrément du régiment d'infanterie de Bourgogne, et bientôt après sa fortune, de la charge de grand-maître des cérémonies que Blainville lui vendit. Le Roi prit prétexte de cette charge pour faire entrer madame Dreux dans les carosses, et manger avec madame la duchesse de Bourgogne.

C'est le premier exemple de deux noms de bourgeois qu'on vit se décorer d'eux-mêmes, et sans prétexte de terres, du nom de marquis et de comte ; car tout aussitôt M. Dreux devint marquis de Dreux, et Chamillart le frère, M. le comte de Chamillart ; tant la faveur enchérit toujours sur les plus folles nouveautés que la bassesse du monde adopte.

Ce nouveau marquis se montra un fort

brave homme, mais bête, obscur, brutal et avec le temps audacieux, insolent et quelque chose de mieux, et sans se défaire des bassesses de son état et de son éducation. Sa femme ne fut heureuse ni par lui ni avec lui, et méritoit infiniment de l'être; elle avoit une grande douceur, beaucoup de vertu et de sagesse, bien de l'esprit et avec le ton de connoissance du monde et des gens, avec du manége, mais sans rien de mauvais, et si fort en tous temps à sa place qu'elle se fit aimer de tout le monde, même des ennemis de son père, et fit tant de pitié, qu'elle fut toujours et dans tous les temps accueillie par-tout, et fut traitée avec une distinction personnelle très-marquée.

Je ne puis quitter Chamillart, sans en rapporter une action qui, pour n'être pas ici en sa place et avoir du être rencontrée plus haut, mérite de n'être pas oubliée. Ce fut du temps qu'il étoit conseiller au parlement, et qu'il jouoit au billard avec le Roi trois fois la semaine sans coucher à Versailles. Cela lui rompoit fort les heures et les jours sans le

détourner de son assiduité au palais. Il rapporta dans ce temps-là un procès, et celui qui le perdit vint crier MISÉRICORDE; Chamillart le laissa s'exhaler. Dans son discours le pauvre complaignant insista fort sur une pièce qui faisoit, disoit-il, le gain de son procès, et avec laquelle il ne comprenoit pas encore qu'il l'eût perdu. Il rebattit tant cette pièce que Chamillart se souvint qu'il ne l'avoit pas vue, et lui dit qu'il ne l'avoit pas produite; l'autre cria plus fort qu'elle l'étoit. Chamillart insistant et l'autre aussi, il prit les sacs qui se trouvèrent là, parce que l'arrêt ne faisoit que d'être signé, et les visitèrent: la pièce se trouva produite. Voilà l'homme à se désoler, et cependant Chamillart à lire la pièce, et à prier de lui donner un peu de patience. Quand il l'eut bien lue et relue: *Vous avez raison*, dit Chamillart, *elle m'étoit inconnue, et je ne comprends pas comment elle a pu m'échapper; elle decide en votre faveur; vous demandez* 20, 000 *#, vous en êtes débouté par ma faute, c'est à moi à vous les payer, revenez après demain.* Cet homme fut si surpris qu'il fallut lui

répéter ce qu'il venoit d'entendre. Il revint le surlendemain. Chamillart cependant avoit battu monnoie de tout ce qu'il avoit, et emprunté le reste. Il lui compta les 20,000*, lui demanda le secret et le congédia. Mais il comprit de cette aventure, que les examens et les rapports de procès ne pouvoient compatir avec ce billard de trois fois la semaine. Il n'en fut pas moins assidu au palais ni attentif à bien juger ; mais il ne voulut plus être rapporteur d'aucune affaire, et remit au greffe celles dont il se trouvoit chargé, et pria le président d'y commettre. Cela s'appelle faire une belle et prompte action dans un juge, et plus encore dans un juge aussi étroitement dans ses affaires qu'il y étoit alors. Puisque donc de pareils exemples sont si rares, que l'anecdote de ce magistrat passe donc dans mes mémoires à la postérité. Elle y passera.

Chamillart, accablé du double travail de la guerre et des finances, n'avoit le temps de manger, ni de boire, ni de dormir ; des armées détruites, presque toutes les cam-

pagnes désolées par des batailles perdues, des frontières immensément rapprochées tout-à-coup par le tournement des têtes des généraux malheureux, épuisoient toutes les ressources d'hommes et d'argent ; le ministre à bout à en chercher et vaquer au courant, avoit plus d'une fois représenté son impuissance à suffire à deux emplois qui dans les temps heureux auroient même occupé deux hommes entiers.

Le Roi qui l'avoit chargé de l'un et de l'autre pour se mettre à l'abri des démêlés entre la finance et la guerre, qui l'avoient si longuement fatigué du temps de messieurs Colbert et de Louvois, ne put se résoudre à décharger Chamillart des finances. Il fit donc de nécessité vertu ; mais à la fin la machine succomba. Il lui prit des vapeurs, des éblouissemens, des tournemens de tête. Tout s'y portoit. Il ne digéroit plus. Il maigrit à vue d'oeil ; toutefois il falloit que la roue marchât sans interruption, et dans ces emplois il n'y avoit que lui qui pût la faire tourner.

Il écrivit au Roi une lettre pathétique pour être déchargé. Il ne dissimula rien de la triste situation de ses affaires, et de l'impossibilité où leur difficulté le mettoit d'y remédier faute de temps et de santé. Il le faisoit souvenir de plusieurs temps et de plusieurs occasions où il les lui avoit exposées au vrai par des états abrégés; il le prenoit par les cas urgens et multipliés qui se précipitoient les uns sur les autres, et qui chacun demandoient un travail long, approfondi, continu, assidu, auquel, quand sa santé le lui permettoit, la multitude de ses occupations, toutes indispensables, ne lui laissoient pas une heure à s'y appliquer. Il finissoit que ce seroit bien mal répondre à ses bontés et à sa confiance, s'il ne lui disoit franchement que tout alloit périr, s'il n'y apportoit ce remède. Il écrivoit au Roi toujours à mi-marge, et le Roi apostilloit à côté, de sa main, et lui renvoyoit ses lettres.

Chamillart me montra celle-là, après qu'elle lui fut revenue. Il y vit avec grande surprise avec moi cette courte apostille de la main du

du roi : HÉ BIEN, NOUS PÉRIRONS ENSEMBLE.

Chamillart mourut en 1721. Il avoit succédé à Pontchartrain aux finances, lors que ce dernier devint chancelier, par la mort de Boucherat, en 1699; il fut ministre d'état en 1700 par la mort de Pomponne, secrétaire d'état au département de la guerre, sans quitter les finances en janvier 1701 par la mort de Barbesieux; cinq ans après il fut grand-trésorier de l'ordre, et remit les finances en Juin 1709 à Desmarets qui fut congédié un an après, et sa charge de secrétaire d'état donnée à Voisin. Il soutint jusqu'à sa mort sa disgrace avec beaucoup de courage et de tranquillité, toujours aimable, obligeant, modeste, compatissant, doux dans le commerce et sûr, jamais enflé, encore moins gâté par l'autorité, d'abord facile et honnête à tous; mais en vérité *impar oneri*, peu d'esprit et de lumières, peu de discernement, aisé à prévenir, à s'entêter, à croire tout savoir. Du plus parfait désintéressement,

tenant au roi par attachement du coeur, et point à ses places.

Depuis son retour à Paris, il vécut dans la meilleure compagnie de la cour et de la ville; il donnoit tous les jours à dîner et à souper, sans faste, mais avec bonne chère; il ne sortoit presque point de chez lui, sinon pour venir chez moi et chez un nombre fort petit d'amis particuliers. Il passoit deux mois à Courcelles où toute la province abondoit, et où il pensoit à son salut.

CHARLES XI,

ROI DE SUÈDE.

CHARLES XI, roi de Suéde, mourut à 42 ans, le 15 avril de l'année 1696, à Stockholm. Il étoit de la maison palatine, et son père, ce célèbre Gustave, en faveur duquel la reine Christine fut obligée d'abdiquer, étoit fils de Catherine, soeur de ce grand-Gustave-Adolphe, le conquérant de l'Allemagne, tous deux enfans de ce duc de Sudermanie, qui usurpa la Suède sur Sigismond, roi de

Pologne, fils de son frère Jacques III, roi de Suède.

Charles XI avoit succédé à son père en 1660, n'ayant que cinq ans, sous la tutelle d'Eléonore de Holstein sa mère; et avant qu'il eût vingt-cinq ans, il gagna plusieurs batailles en personne, et d'autres grands avantages sur les Danois. Il en sut profiter en 1680 contre son pays. Il s'affranchit de tout ce qui bridoit l'autorité royale, parvint au pouvoir arbitraire, et incontinent après qu'il l'eut affermi, le tourna en tyrannie. Il abolit les états-généraux, et anéantit le sénat, desquels il tenoit toute son autorité nouvelle, et s'appliqua, avec trop de succès, à la destruction radicale de toute l'ancienne et grande noblesse, à laquelle il substitua des gens de rien. Il ruina tous les seigneurs et les maisons mêmes qui sous les deux célèbres Gustaves, son père et celui de Christine, avoient le plus grandement servi sa couronne de leurs conseils et de leurs bras, et qui dans le penchant de la Suède, après la mort du grand Gustave-Adolphe, l'avoient le plus fortement soutenue,

et s'étoient acquis le plus de réputation en Europe. Il établit une chambre de révision qui fit rapporter, non-seulement toutes les gratifications et les grâces reçues depuis l'avénement du grand Gustave-Adolphe à la couronne, mais les intérêts qu'elle en estima, et tous les fruits, et qui confisqua tous les biens sans miséricorde. Les plus grands et les plus riches tombèrent dans la dernière misère. Grand nombre emporta ce qu'il put dans les pays étrangers, et tout ce qu'il y avoit en Suède de né noble et considérable, demeura écrasé. Le genre obscur et cruel de la longue maladie dont il mourut, a fait douter entre la main vengeresse d'un Dieu, et le poison. Jusqu'après sa mort, son corps ne fut pas à couvert de la punition en ce monde. Le feu prit au palais où il étoit encore exposé en parade. Ce fut avec grande peine qu'on le sauva des flammes qui consumèrent tout le palais de Stockholm. Il mourut avec l'honneur d'avoir été accepté pour médiateur de la paix qui se traitoit. Ce fut en sa faveur que le Roi tint si ferme en celle de Nimegue, en 1679, pour lui faire restituer les provinces

qu'il avoit perdues. Enfin c'est le père de Charle XII, qui depuis a fait tant de bruit en Europe et a achevé de ruiner la Suède. (*)

CHARLES XII,

ROI DE SUÈDE.

Le roi de Suède, triomphant en Pologne, où il avoit fait un roi à son gré, écarté les Moscovites, et réduit l'Electeur de Saxe à une abdication dans toutes les formes, mena son armée en Saxe, dont, outre la subsistance, il tira des trésors. Dresde, Leipsic, toute la Saxe subit le joug. La Souveraine se retira à Bareith, chez son père. La paix signée en secret; le roi Auguste, forcé par le reste de son parti en Pologne, à qui il n'avoit osé

(*) A quoi servent donc ces usurpations des rois sur leurs sujets ? Celle de Suède n'a pu réussir, puisqu'elle a reconquis ses libertés, comme la France les récupérera sous son bon roi Louis XVI : l'Angleterre les a reprises; et l'Espagne, tôt ou tard, se vengera du despotisme, non de ses rois, mais de ses ministres qui laissent cette fière nation gémir sous l'indolence et l'esclavage.

l'avouer, attaqua un corps de Suédois, commandé par le général de Mardefeld, fort inférieur, qu'il défit. Mardefeld y perdit trois mille hommes, et se retira en Silésie dont l'Empereur n'ôsa se fâcher. Là-dessus le roi de Suède éclata contre un manque de foi si inique, c'est ce qui lui fit imposer au roi Auguste les conditions les plus humiliantes, et achever de ruiner le pays par tout ce qu'il en exigea. Il dicta la paix, par laquelle, outre beaucoup d'autres détails, il le fit consentir à abandonner tout ce qui lui restoit de parti, et la Pologne avec la Lithuanie à Stanislas, à en quitter le titre, à ne porter plus que celui de Roi-électeur, de souffrir toute l'armée suédoise en Saxe, au dépens du pays, jusqu'au mois de Mai, c'est-à-dire, six mois encore; de livrer ce qu'il avoit en Saxe de troupes moscovites, de renoncer à toute alliance avec le Czar, de remettre en liberté les deux Sobieski, fils du feu roi de Pologne; enfin de lui renvoyer, pieds et poings liés, le général Patkul, auquel, incontinent après, il fit couper publiquement la tête.

Ce Patkul étoit passé en Pologne sur ce qu'étant député à Stockholm de la noblesse de Livonie, poussée à bout par la chambre des révisions, qui ruina la Suède sous le précédent règne, et en anéantit l'ancienne noblesse, et dont les exactions et ceux qui l'exercoient étoient encore plus insupportables, il avait parlé avec tant de liberté, qu'il avoit été obligé de s'enfuir. C'étoit un homme de tête, de ressource et de grand courage, qui étoit fort suivi et fort accrédité dans son pays, lequel étoit outré contre la Suède, et plus encore contre ses ministres. Patkul, n'espérant plus de sureté sous cette domination, ne songea plus qu'à se venger de la Suède. Il persuada au roi Auguste d'entrer en Livonie, et d'y appeler les Moscovites. Le succès répondit à ce qu'il s'en étoit proposé.

Aucun général ennemi ne nuisit plus que lui aux Suédois; il en encourut une haine si personnelle, que le roi de Suède ne voulut point de paix qu'avec une condition expresse qu'il lui seroit livré. Il le fut; il lui en coûta

la vie sur un échafaud, et au roi de Suède un obscurcissement à sa gloire. Il avoit dressé un tribunal en Saxe, qui imposa des lois à tout le Nord, à une partie très-vaste de l'Allemagne, à l'Empereur même, qui n'osa lui rien refuser, et à qui il demanda des restitutions, et d'autres choses fort dures. Il étoit en posture d'être le dictateur de l'Europe, et de faire faire la paix à son gré sur la succession d'Espagne.

Toutes les puissances en guerre avoient recours à lui; il étoit mieux avec la France, et plus enclin pour elle que pour les autres puissances de l'Europe, qui toutes, malgré leur succès contre la France, le craignoient, ainsi placé en Allemagne, au point d'en passer par tout ce qu'il eût voulu, plutôt que de risquer de l'y voir avancer avec son armée, et se déclarer contre elle. Les plus grands rois sont malheureux. Piper étoit son unique ministre, qui l'avoit toujours suivi, et avoit toute sa confiance. Tout occupé des troupes, de subsistances de guerre, ce héros, emporté par cette passion et par l'amour de

la vengeance, ne donnoit aux affaires d'état qu'une attention superficielle. L'Empereur et l'Angleterre gagnèrent Piper, à force d'argent et de promesses. Piper, vendu de la sorte, se servit de ces deux passions de son maître pour le tirer de Saxe, et le faire courir après le Czar pour le détrôner comme il avoit fait le roi Auguste. Rien ne put le détourner d'une si hasardeuse folie; l'objet et le péril qui y étoit attaché fut pour lui un double attrait. Piper l'y nourrit, et l'y précipita, et le traître faillit y périr dans les cachots des Moscovites; son maître, qui ne s'en sauva que par des miracles, et qui en fit depuis du plus grand courage de coeur et d'esprit, ne fit que palpiter depuis, et ne figura plus en Europe, comme nous le verrons en son temps. Voici quelques-unes des anecdotes de ce Roi.

On apprit, au commencement de l'automne de l'année 1711, les malheurs du Czar contre le Grand Visir, sur la rivière du Pruth (*).

(*) Défaite entière du Czar sur le Pruth, qui se sauve avec ce qui lui reste, par un traité et par un arrêt du Grand Visir.

Ce prince, piqué de la protection que la Porte avoit accordée au roi de Suède, retiré à Bender, en voulut avoir raison par les armes, et tomba dans la même faute que les Turcs qui l'attirèrent sur la Pruth.

On manquoit de tout; il fallut périr ou hasarder tout par un combat fort inégal; il étoit à la tête de soixante mille hommes; il en perdit plus de trente mille sur la place, le reste mourant de faim et de misère, et lui, sans aucune ressource, sans pouvoir éviter d'être prisonnier des Turcs, avec ce qui lui restoit.

Dans cette extrémité si pressante, une femme de rien, qu'il avoit ôtée à son mari, tambour dans ses troupes, et qu'il avoit publiquement épousée, après avoir répudié et confiné la sienne dans un couvent, lui proposa de tenter le Grand Visir, pour les laisser retourner libres dans ses états avec tout ce qui étoit resté de la défaite. Le Czar approuva la proposition sans en espérer de succès; il l'envoya sur le champ, au Grand Visir, avec ordre de lui parler en secret. Il fut ébloui de l'or, des

pierreries, et de plusieurs choses précieuses qui lui furent offertes; il les accepta, les reçut, et signa avec le Czar un traité de paix, par lequel il lui étoit permis de se retirer en ses états par le plus court chemin, avec tout ce qui l'accompagnoit; les Turcs lui fournissant même des vivres, dont il manquoit entièrement; et le Czar s'engageoit, dès-lors qu'il seroit arrivé chez lui, de raser tous les forts, et de brûler tous les vaisseaux qu'il avoit dans la mer Noire; de laisser retourner le roi de Suède par la Poméranie, et de payer au Turc et à ses princes tous les frais de la guerre.

Le Grand Visir trouva une telle opposition au divan à passer ce traité, et une telle hardiesse dans le ministre du roi de Suède qui l'accompagnoit, qu'il excita contre lui tous les principaux de son armée, et peu s'en fallut qu'il ne fût rompu, et que le Czar avec tout ce qui lui restoit ne fussent faits prisonniers, car ils n'étoient point en état de la moindre résistance; le Grand Visir n'avoit qu'à le vouloir, pour l'exécuter sur le champ, outre

la gloire de mener à Constantinople le Czar, sa cour et ses troupes.

On peut juger de ce qu'il en eût coûté à ce prince; mais ses riches dépouilles auroient été pour le Grand Seigneur, et ce Grand Visir les aima mieux pour soi; il paya donc d'autorité et de menaces, et se hâta de faire partir le Czar, et d'éloigner en même temps le ministre de Suède : chargé des protestations des principaux chefs des Turcs, il courut à Constantinople où il fut étranglé en arrivant.

Le Czar n'oublia jamais les services de sa femme, dont le courage et la présence d'esprit l'avoient sauvé. L'estime qu'il en conçut, jointe à l'amitié, l'engagea à la faire couronner Czarienne, à lui faire part de toutes ses affaires et de tous ses desseins : échappé aux dangers, il fut long-temps sans rendre Asoph, et à démolir ses forts de la mer Noire; pour ses vaisseaux, il les conserva presque tous, et ne voulut pas laisser retourner le roi de Suède en Allemagne; ce qui pensa rallumer la guerre avec les Turcs.

La fameuse journée de Pultava fut la cause des plus grands événemens, par les changemens qui arrivèrent dans le nord de l'Europe, et par l'abaissement qui y arriva, pour ne pas dire l'anéantissement de la Suède, qui avoit si souvent fait trembler le Nord, et plus d'une fois l'Empire et la maison d'Autriche, et par l'élévation formidable depuis d'une autre puissance jusqu'alors inconnue, excepté le nom, et qui n'avoit jamais influé hors de chez elle et de ses plus proches voisins.

Ce fut là l'effet de l'étrange parti que prit le roi de Suède, qui, enivré de ses exploits, et du désir de détrôner le Czar comme il avoit fait le roi de Pologne, séduit par son unique ministre, que l'argent des alliés contre la France avoit corrompu, pour se délivrer d'un prince qui s'étoit rendu si formidable, et avec lequel ils avoient été forcés plus d'une fois de compter. Il s'engagea à poursuivre le Czar qui, en fuyant devant avec art, anima son courage et son espérance, l'engagea dans des pays qu'il avoit fait dévaster, ruina son armée par toutes sortes de

conséquence; qu'il est pressé de s'y rendre, mais qu'il lui faut une livrée. Il fait marché comptant; mais Charnacé stipule qu'il ne veut point se fier à ses délais, et que, moyennant quelque chose de plus, il ne veut point qu'il sorte de chez lui que sa livrée ne soit faite, et qu'il le couchera, le nourrira et le payera avant de le renvoyer; le tailleur s'y accorde, et se met à travailler.

Pendant qu'il y est occupé, Charnacé fait prendre, avec la dernière exactitude, le plan et les dimensions de sa maison et de son jardin, des pièces intérieures jusqu'à la position des ustensiles et du petit meuble, et fait démolir cette maison et emporter tout ce qui y étoit, pour la faire sur le champ rebâtir telle qu'elle étoit au juste, dedans et dehors, à quatre portées de mousquet, à côté de son avenue; on y replaçe tous les meubles et les ustensiles dans la même position en laquelle on les avoit trouvés; on rétablit le petit jardin de même, en même temps on fait applanir et nétoyer l'endroit de l'avenue où elle étoit, en sorte qu'il n'y parût pas.

Cela

Cela fut exécuté, encore plutôt que la livrée ne fût faite, et cependant le tailleur fut doucement gardé à vue, de peur de quelque indiscrétion : enfin, la besogne achevée de part et d'autre, Charnacé amuse son bon homme de tailleur jusqu'à la nuit bien noire, il le paye, et il le renvoie content.

Voilà que le tailleur enfile l'avenue; bientôt il l'a trouve longue; après il va à ses arbres, et n'en trouve plus; il s'aperçoit qu'il a passé le but, et revient à l'instant chercher ses arbres, et il les suit à l'estime, puis croise et ne trouve point sa maison. Il ne comprend point cette aventure; la nuit se passe dans cet exercice.

Le jour arrive, et devient bientôt assez clair pour aviser sa maison; il ne voit rien, il se frotte les yeux, il cherche d'autres objets pour découvrir si c'est la faute de sa vue; enfin, il croit que le diable s'en mêle, et qu'il a emporté sa maison.

A force d'aller, de venir, et de porter sa vue de tous côtés, il aperçoit, à une assez

grande distance de l'avenue, une maison qui ressembloit à la sienne comme deux gouttes d'eau; il ne peut croire que cela soit; mais la curiosité le fait aller où elle est, et où il n'a jamais vu de maison; plus il approche, plus il reconnoît que c'est la sienne. Pour s'assurer mieux de ce qui lui tourne la tête, il présente la clé; il ouvre, il entre, il retrouve tout ce qu'il y avoit laissé, et précisément dans la même place: il est prêt à en pâmer, et il demeure convaincu que c'est un tour de sorcier. La journée ne fut pas bien avancée, que la risée du château et du village l'instruisit de la vérité et du sortilége, et le mit en furie. Il veut plaider; il veut demander justice à l'Intendant, et par tout on s'en moqua; le Roi le sut, qui en rit aussi, et Charnacé eut son avenue libre; s'il n'avoit jamais fait pis, il auroit conservé sa réputation et sa liberté.

CHAROST. (LE DUC DE)

LESCALOPIER, président à mortier, avoit une fille fort riche, dont M. de Sully fit le mariage avec le comte de Charost qui étoit un homme de grand mérite à la guerre, et qui se distingua dans toutes celles de son temps, et qui y eut toujours des emplois considérables. Il s'attacha au cardinal de Richelieu jusqu'à s'en faire la créature. Cette protection lui valut la charge de capitaine des Gardes-du-corps, dont se défit en 1634 le comte de Charlus, bisaïeul du duc de Lévis, et deux ans après Calais.

Le cardinal Mazarin, qui se piqua d'aimer et d'avancer tout ce qui avoit été particulièrement attaché au cardinal de Richelieu, rechercha l'amitié du comte de Charost, et le mit en grande considération auprès de la Reine mère, et ensuite auprès du Roi, qui le regardèrent toujours comme un homme de tête, de valeur, et d'une fidélité à toute épreuve. Il se fit un principe de rester uni

avec tout ce qui avoit tenu au cardinal de Richelieu, qu'il appeloit toujours *son maître*, et dont il conservoit beaucoup de portraits, quoique sa mémoire ne fut pas agréable à la Reine mère. Il avoit beaucoup dépensé ; il aimoit la faveur, quoique homme d'honneur. Il maria donc son fils au commencement de 1657 à la fille unique de Fouquet, du premier lit, lequel étoit alors dans l'apogée du ministère et de la faveur : la sienne à lui obtint un tabouret de grâce, en 1662, qui fit le mariage de sa fille avec le prince d'Epinoy, qui n'y songeoit pas, et qui avoit été avec lui de la promotion de l'ordre de 1661, sans aucune prétention parmi les gentilshommes, et qui n'en a jamais eu jusques à sa mort.

Celle de Mazarin, qui suivit de près le mariage que Charost avoit fait de son fils, la fut de bien plus près de la disgrace, ou plutôt de la perte de Fouquet, que ce premier ministre mourant avoit conseillée. Colbert, son intendant, qu'il avoit recommandé comme un homme très-capable, s'éleva bientôt sur les ruines du surintendant. Le Tellier et

lui, qui, bien qu'ennemis, s'étoient réunis pour la perte de Fouquet qu'ils avoient hâtée et approfondie, le furent toujours à la sceller de toutes parts, dans la frayeur de son retour. Ils ne voyoient qu'avec la dernière inquiétude le vif sentiment avec lequel le vieux Charost et son fils avoient pris les malheurs de Fouquet ; combien ils s'étoient peu embarrassés de garder les moindres mesures dans leurs discours et dans leurs mouvemens en sa faveur. Le fils étoit capitaine des Gardes en survivance de son père. Ils n'en avoient rien perdu de leur familiarité, ni de leur considération auprès du Roi et auprès de la Reine, et l'un et l'autre aimoient, estimoient, distinguoient le père comme un ancien serviteur à toute épreuve, ce qui influoit aussi sur le fils : les deux ministres ne purent se croire en sureté à l'égard de Fouquet, ni sur eux-mêmes, tant que ces deux hommes conserveroient une charge qui leur donneroit un accès si libre et si continuel. Le Roi et la Reine mère, tiraillés de part et d'autre, se seroient trouvés soulagés de voir leur charge en d'autres mains; mais, trop sûrs de leur

fidélité, et trop accoutumés à une sorte de déférence pour le père, ils ne purent se résoudre à les en dépouiller. Ce fut donc aux deux ministres à recourir à la voie de la négociation, et ils eurent la permission de leur faire un pont d'or. Charost, vieux routier de cour, sentit qu'à la longue il ne leur résisteroit pas, et deviendroit à la fois à charge au Roi, et seroit forcé de faire avec dégoût, et pour ce qu'on voudroit bien lui donner, une chose qu'il pouvoit faire alors avec agrément, en imposant la loi et en conservant et augmentant même sa considération et sa familiarité. Le traité fut, que M. de Duras lui rendroit le prix de sa charge, et qu'il en seroit pourvu; que M. de Charost auroit pour rien la lieutenance-générale unique de Picardie, Boulonnois et pays reconquis, avec le commandement en chef dans la province; que son fils, qui quitteroit sa survivance en faveur de M. de Duras, auroit celle de ladite lieutenance-générale avec celle du gouvernement de Calais, et que le pere et le fils seroient faits ducs à brevet l'un et l'autre; mais ce ne fut pas

tout. Le père voulut deux choses du Roi, auquel il s'adressa directement, et les obtint toutes les deux. L'une fut un billet entièrement écrit et signé de la propre main du Roi, portant parole et promesse expresse de ne point faire de pair de France pour quelque cause que ce pût être, sans faire Charost, père et fils, et sans le faire avant tout autre, en sorte qu'il auroit le rang d'ancienneté sur celui ou ceux que le Roi voudroit faire. L'autre chose fut un brevet d'affaires au père et un au fils ; c'est-à-dire, de moindres entrées que celles des premiers gentilshommes de la chambre, et beaucoup plus grandes que toutes les autres. Cette voie si rare et si précieuse d'un accès continuel et familier, n'étoit pas le compte des deux ministres qui l'auroient bien empêché s'ils avoient pu ; mais Charost brusqua ce dernier point, du Roi à lui, comme le vin du marché, sans lequel il ne pouvoit le conclure de bon coeur, ni quitter une charge qui l'approchoit si fort de lui, et sans s'assurer pour lui et pour son fils de s'en approcher d'avantage. Le billet fut un point capital, et un effort

extrême de considération. C'est l'unique promesse que le Roi ait jamais donnée par écrit d'aucune grâce.

On verra bientôt de quelle importance furent ces billets et les entrées, et combien ce trait fut celui d'un habile homme. Il mourut à 77 ans, en 1681, toujours en grande considération.

Il ne faut pas omettre, que Calais et la lieutenance-générale de Picardie fut et est encore un morceau de 80,000 ᵗᵗ de rente. Outre ce grand établissement, Charost son fils servoit avec distinction, et se maintint dans la familiarité du Roi; mais ce ne fut pas sans une légère éclipse. Il étoit à Calais, lorsque la reine d'Angleterre y arriva avec le prince de Galles; M. de Lausun, qui les avoit sauvés d'Angleterre et conduits, s'étoit pris, à Pignerol, d'une aversion extrême contre le malheureux Fouquet qu'il y avoit trouvé et laissé. Cette haine s'étendit à sa famille, et il n'en est jamais revenu. Tout occupé qu'il devoit être de son retour à la

fortune, et à une faveur si unique et si inimaginable, il ne le fut pas moins de nuire à Charost. Il rendit au Roi un compte si désavantageux en tout, de Charost, de la reception de la reine d'Angleterre, de l'état de Calais et de la garde de la place, que Charost eut le déplaisir de voir arriver Laubanie en qualité de commandant, le même qui s'acquit, long-temps depuis, tant de gloire à la défense de Landau. Charost revint, lui et Lausun demeurèrent des années sans se parler, et long-temps sans se saluer. Laubanie se conduisit en très-galant homme, qu'il étoit, à l'égard de Charost, avec toutes sortes d'égards et de respects, et se fit un point d'honneur de lui rendre justice et de détruire les mauvaises impressions que le Roi avoit prises. Il y réussit, et Charost revint auprès du Roi comme auparavant. Il avoit vu faire, en divers temps, plusieurs ducs vérifiés, la Feuillade, Chevreuse, la Rocheguyon et Duras; il s'en étoit plaint; le Roi qui ne les faisoit pas pairs pour éviter de faire Charost, lui répondoit toujours froidement qu'il avoit tort de se plaindre,

et qu'il ne faisoit pas des pairs, et Charost en effet, n'avoit point à répliquer; mais il voyoit que le Roi se moquoit de lui. A la fin la faveur de Harlai, archevêque de Paris, prévalut. Il étoit duc à brevêt depuis le mois d'Avril 1674, et il brûloit d'attacher la pairie à son siége. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Rois se laissent entraîner dans des fautes, même en les voyant. Le cardinal de Gondi avoit arraché le consentement de Louis XIII à l'érection de son évêché de Paris en archevêché. Rome, à son ordinaire, avoit long-temps balancé pour mieux faire acheter une grâce qui lui coûtoit si peu. Cependant on ouvrit les yeux là-dessus à Louis XIII; il comprit qu'il n'avoit pas d'intérêt à augmenter l'autorité du siége de sa capitale, ni de ceux qui le rempliroient, et il en fut si persuadé, qu'il dépêcha un courrier à Rome pour rompre cette affaire; le courrier arriva le lendemain du consistoire où l'érection avoit passé; le cardinal de Gondy fut archevêque de Paris, d'évêque qu'il en étoit, et on se garda bien de laisser découvrir que, vingt-quatre heures plus tard, Paris n'eût jamais été métropole.

C'étoit ici le même inconvénient dans le séculier, et plus grand encore, parce que ce siège avoit déjà tout dans le genre ecclésiastique. Son prélat que le Roi aimoit, étoit duc à brevet; et il devoit d'autant mieux s'en contenter, que ses successeurs ne lui étoient rien, et que leur dignité ne décoroit pas sa famille. Le Roi pouvoit aussi se contenter de cette distinction unique dans le clergé, et personnelle, qu'il lui avoit donnée, sans se soucier de ses successeurs, et craindre d'en augmenter l'autorité, que le cardinal de Retz lui avoit assez fait sentir, et de rendre une septième pairie éternelle; néanmoins la faveur l'emporta, et le Roi résolut d'élever le siège de Paris à la pairie; et en même-temps il résolut de ne point faire Charost. Il recommanda donc fort le secret à Harlay, dans le dessein qu'il fut enregistré et reçu en même-temps, et que la grâce ne se sût que par-là, quitte après à se défaire comme il pourroit des clameurs de Charost. L'archevêque eût beau mener cette affaire le plus sourdement, et le premier président et le procureur-général lui aider, par ordre

du Roi : les créations sont sujettes à tant de formes ! Charost étoit au guet, il sût ce qui se préparoit, il en parla au Roi qui biaisa, et se hâta de se défaire de lui.

Charost, encore plus certain par-là de la chose, ne se rebuta point ; il attaqua le Roi à la fin du petit coucher, où le peu qui avoient les entrées, avoient toujours la considération réciproque de sortir tous, dès que l'un d'eux se présentoit à parler au Roi, comme il donnoit le bon soir, afin de le laisser seul en liberté avec lui. Là le Roi, prêt à se mettre au lit, ne pouvoit prétexter des affaires, ni passer dans une autre pièce ; il falloit bien qu'il écoutât, jusqu'au bout, des gens en très-petit nombre, la plupart en grande dignité, et tous distingués par leurs privances, et presque tous par leurs charges. Le Roi, pris au trébuchet, se mit à se promener par sa chambre avec Charost qui, son billet à la main, le somma de sa parole, comme le plus honnête homme qui fût dans son royaume.

Le Roi ne put disconvenir de l'engagement ;

mais il se retourna en exagérant les services de l'archevêque, dont la nature demandoit d'autant plus une récompense éclatante et immédiate de sa main, qu'ils étoient des obstacles invincibles à celle qu'il lui avoit voulu donner par Rome, où les propositions de l'assemblée du clergé de 1682, où il présidoit, étoient si odieuses, que le pape qui ne pouvoit ne pas remplir la nomination qu'il lui avoit donnée pour la promotion des couronnes, s'opiniâtroit depuis tant d'années à la différer toujours, et aimoit mieux ne plus faire des promotions, de son pontificat, que de donner un chapeau à l'archevêque.

Charost trouva ces raisons fort bonnes; mais il ajouta qu'elles ne concluoient en quoi que ce fût pour son exclusion, et pour que le Roi oubliât les services de son père et les siens, et manquât, pour l'unique fois de sa vie, à une promesse solennelle qu'il lui représentoit de sa propre main, et que lui-même avouoit.

Le Roi prétendit que l'archevêque devoit passer seul par les considérations qu'il venoit

d'exposer; mais avec assurance qu'il ne feroit plus aucun pair, sans tenir la parole qu'il avoit donnée. Charost insista et se retira au bout d'une demi-heure, fort mal assuré du succès d'une si longue dispute. Il en eut encore trois, fort peu après, à la même heure et autant ou plus longues, et toujours en se promenant.

A la dernière il emporta le prix de sa persévérance. Le Roi lui dit qu'il lui auroit fait un grand plaisir d'entrer dans ses raisons et de se fier à lui pour une autre fois; mais enfin, puisqu'il ne se vouloit pas relâcher de sa parole qu'il avoit, il la lui vouloit tenir; et qu'il pouvoit avertir de sa part le premier président et le procureur-général de prendre ses ordres, et qu'il pouvoit aussi prendre ses mesures pour ce qu'il y avait à faire de sa part. Il ne perdit pas de temps, et lui-même m'a raconté ce détail et celui qui va suivre. Il m'a dit que, sans ses entrées et la facilité de forcer le Roi de l'écouter seul à la fin de son petit coucher, tant qu'il vouloit, il n'eût jamais emporté la pairie.

L'archevêque de Paris qui avoit compté sur la distinction d'être seul, voulut au moins être le premier, et prit secrétement ses mésures. Charost ne fut pas moins attentif, ni moins bien servi que pour l'érection même. Il retourna au Roi, toujours au petit coucher, et toujours son billet à la main; il se plaignit du dessein avantageux de l'archevêque, et montra au Roi que sa parole n'étoit pas moins engagée à ce qu'il fût le premier de ceux qu'il feroit, qu'à n'en faire aucun sans lui. Le principal étoit accordé, et l'accessoire ne le fut pas. Le Roi avoit bien tacitement consenti à la surprise que l'archevêque lui vouloit faire; mais une fois éventée et portée en plainte, elle ne tint pas. Le Roi promit à Charost d'arrêter l'archevêque, qui ne fut enregistré et reçu au parlement que 8 jours après lui. Mais ce fut encore une autre ruse où Charost le poursuivit jusqu'au bout. L'archevêque outré de n'avoir pu faire que Charost ne fut point pair en même temps que lui, plus piqué encore de n'avoir pu réussir à faire passer sa pairie la première, eut la petitesse d'en vouloir éviter, au moins,

la préséance actuelle; et à pour cela voulut, ce qui ne se fait jamais, être reçu à la dérobée, sans assistance d'aucun pair. Il eut encore l'infortune d'être découvert, et forcé dans ce dernier retranchement. Charost, toujours aux écoutes, fut encore averti: il sut quel jour le secret complot devoit s'exécuter; en vingt-quatre heures il s'assura du plus grand nombre de pairs qu'il put, et qui arrivèrent avec lui à la grande-chambre à sept heures du matin, comme on alloit commencer l'affaire de l'archevêque; ils l'y trouvèrent lui-même qui attendoit, à l'ordinaire des pairs qui vont être reçus, et lui firent des complimens dont il se seroit bien passé. Sa surprise et son dépit ne purent se cacher. Ces pairs prirent aussitôt leurs places, et l'archevêque fut obligé de prendre la sienne au-dessous du duc de Charost. Cette aventure fut fort ridicule pour l'archevêque, et Charost eut complette satisfaction. Il avoit été duc à brevet avec son père, en 1672, et il fut pair avec l'archevêque de Paris, en 1690.

CHATELET,

CHATELET, (LA MARQUISE DU) DAME DU PALAIS.

La marquise du Châtelet étoit fille du feu maréchal de Bellefonds ; et comme madame de Nogaret avoit été fille de madame la Dauphine, elle avoit épousé le marquis du Châtelet, c'est-à-dire, un seigneur de la première qualité et de l'ancienne chevalerie.

Cette maison prétend être de la maison de Lorraine, et l'antiquité de l'une et de l'autre ôte les preuves du pour et du contre. Elle y a eu toujours les emplois les plus distingués, et porte les armes pleines de Lorraine avec trois fleurs de lys d'argent sur la bande, au lieu de trois alérions de Lorraine ; depuis quelque temps les chefs ont pris le manteau ducal, de ces manteaux qui ne donnent rien, et que M. le prince de Conti appeloit plaisamment *des robes de chambre* : de rang, ni d'honneur, ils n'en ont jamais prétendu, ni eu.

M. du Châtelet étoit un homme de fort

peu d'esprit et difficile; mais plein d'honneur, de bonté, de valeur, avec très-peu de bien et de santé; bon officier et distingué. Sa femme étoit la vertu et la piété même dans tous les temps de sa vie; bonne dame, gaie, sans jamais ni contraindre, ni trouver à redire à rien; aimée et désirée par-tout. Elle vivoit retirée avec son mari et sa mère à Vincennes, dont le petit Bellefonds, son neveu, étoit gouverneur. Ils venoient peu à la cour, n'avoient pas de quoi être à Paris, et cependant M. du Châtelet vivoit fort noblement à l'armée.

Le Roi avoit toujours aimé le maréchal de Bellefonds, et l'avoit pourtant laissé à-peu-près mourir de faim. Sa considération, quoique mort, la vertu et la douceur de sa fille, la firent dame du palais dans Vincennes, où elle n'y avoit pas seulement songé; et ce choix fut fort applaudi.

CHAVIGNY. (LES FRÈRES)

Il arriva une aventure très-singulière, et qui piqua fort le Roi. Un petit procureur du siège de Beaune, en Bourgogne, s'appeloit Chavignard, et avoit deux fils, assez bien faits. Ils étudioient aux jésuites, qui les prirent sous leur pretection. De Chavignard à Chavigny il n'y a pas loin dans la prononciation; la maison *de Chavigny-le-Roi*, ancienne, illustre, grandement alliée, étant éteinte depuis long-temps, ces deux frères jugèrent à propos de la résusciter et de s'en dire; les jésuites se hâtèrent de les produire comme tels. Ils vinrent donc à Paris, sous ce beau nom, comme des cadets de bonne maison qui n'avoient rien, et qui réclamoient leurs parens, chez qui les jésuites les présentèrent et les introduisirent parmi leurs amis, et jusque chez M. de Soubise, soit qu'ils fussent leur dupe ou feignissent de l'être.

Soubise, qui croyoit ne pouvoir être dupe que de son gré, et qui avoit de bonnes

raisons de se le persuader, le fut tout de bon cette fois-ci. Il prit pour bon ce que les jésuites lui dirent, et voulut bien présenter au Roi MM. de Chavigny, comme ses parens, et leur procurer de l'emploi. La duchesse de Duras, fille de Bournonville, mort sous-lieutenant des gendarmes de la garde, avoit eu de la cascade de cette charge un guidon à vendre dans la même compagnie; M. de Soubise le procura à l'un des deux frères, qui obtint aussi l'agrément d'une petite lieutenance-de-roi de Touraine. Il avoit, disoit-il, épuisé le peu qu'il avoit, et boursillé parmi ses amis, pour se faire ces établissemens, et se mettre en chemin de faire fortune.

Ils alloient voir tout le monde, et chacun les recevoit avec plaisir, par le nom, la figure et les manières qu'ils présentoient. L'autre frère eut après une abbaye de dix-huit à vingt mille livres de rente pour aider à son frère à subsister à la cour, où il avoit fait la campagne dernière dans les gendarmes. Une si grosse abbaye ne vaquoit pas tous les

jours; celle-ci l'étoit devenue depuis le commencement de l'hiver; et restant vacante quelque temps, causa tant d'envie, que les abboyans, outrés de la voir donner ainsi, se mirent à chercher ce que pouvoit être cet abbé de Chavigny, et le découvrirent. Ils en eurent les preuves, et les publièrent avec tant de bruit, qu'ils détrompèrent tout le monde. Le Roi, piqué d'une si hardie imposture dans laquelle il avoit lui-même si bien donné, fit arrêter les bulles à Rome, nomma un autre sujet, ordonna à son autre frère de se défaire de son guidon, en faveur du comte de Pons, pour 60000 #, quoiqu'il l'eût acheté 80000 #. Le Roi voulut encore qu'il abandonnât la lieutenance-de-roi de Touraine, et fit défendre à tous les deux de se présenter jamais devant lui.

On trouva la punition douce. C'étoient deux compagnons de beaucoup d'esprit, d'intrigue et de manége, de hardiesse et de souplesse, et pour leur âge fort instruits. Ils disparurent à l'instant, et firent le plongeon. Qui ne croiroit que ce ne fût pour toujours,

après une telle infamie ? Cet affront ne leur coûta rien à soutenir. Ils se mirent à se faire espions et nouvellistes en Hollande. Torcy se servit d'eux, à l'insçu du Roi ; et comme ils avoient, surtout le guidon, infiniment d'esprit et d'adresse, il en fut fort content. Ils parurent même à Utrecht pendant les conférences de la paix.

Après la mort du Roi, ils continuèrent à s'intriguer ; dans la suite ils devinrent les instrumens de l'abbé Dubois en beaucoup de choses, puis les confidens, et ce qu'en langage commun on appelleroit *les ames damnées*. Celui qui avoit été abbé voulut du solide. On n'eut pas de honte de lui donner l'agrément d'une charge de président à mortier au parlement de Besançon, où il s'est comporté avec une audace et une insolence surprenante, s'appelant toujours *Chavigny ;* l'autre, sous le nom de *chevalier de Chavigny*, plus doux et plus souple en apparence, continua ses intrigues. L'abbé, depuis cardinal Dubois, l'employa en divers lieux, puis en Espagne, à Ratisbonne, en Angleterre ; et

maintenant, avec toute honte bue, il est ambassadeur de France en Portugal, après son retour de Danemark, où il étoit envoyé extraordinaire. Partout on sait son histoire, partout il est déshonoré, partout on est indigné de le voir avec ce caractère; partout on dit que ceux qui emploient un tel instrument ne le peuvent faire qu'à dessein de tromper; et toutefois il subsiste, on en est content à la cour, il y est bien reçu dans les intervalles de ses emplois qu'il y est venu. N'est-ce point là de ces vérités qui ne sont pas vraisemblables? Pour y mettre le comble, elle étoit dans le Moréri, au nom de *Chavigny-le-roi*, et ils ont eu le crédit de faire défendre qu'on la mît dans la dernière édition qui en a été faite, pour ne plus tant faire parler.

Personne n'a plus été en état que moi de suivre de loin et de près les aventures de ces deux personnages. Etant en Espagne, j'avois reçu une lettre du cardinal Dubois, qui, après divers raisonnemens sur l'état incertain du Grand Duc, et de ce qui pouvoit se passer en Italie, me mandoit que Chavigny, alors

envoyé du Roi à Gènes, étoit si bien au fait de ces affaires-là, qu'il pourroit lui envoyer faire un tour en Espagne, et me le recommanda.

Chavigni avoit beaucoup d'esprit, de manége, de douceur et de flatterie basse. Tous ses talens, bons et mauvais, en faisoient une espèce de scélérat fort dangereux, dont on peut quelquefois, dans le ministère, se servir utilement. Aussi Torcy en jugea ainsi, en fit son correspondant, et prétendit s'en être bien trouvé en Hollande où il n'osoit trop fréquenter l'ambassadeur, se fourrant chez les ministres des autres puissances en subalterne, il en savoit tirer des lumières par leurs bureaux où il se familiarisoit, en s'en laissant tirer de lui. Son frère l'aidoit aussi dans ce manége obscur, à l'insçu du Roi.

La mort de Louis XIV leur donna la hardiesse de revenir en France : trouvant Torcy hors de place, et seulement conservant les postes et une place dans le conseil de régence, ils continuèrent à lui faire leur cour, pour s'en faire un patron dans le cabinet du Régent,

avec qui le secret des postes le tenoit dans un commerce important; mais c'étoit un patron qui ne pouvoit que les aider; ils n'osoient pourtant se produire au grand jour, mais ils frappoient doucement à plusieurs portes pour essayer; et comme ils avoient le nez très-bon, ils avisèrent que Dubois seroit leur fait, s'ils se pouvoient insinuer: ils s'attachèrent à Rémond, qui les présenta à Canillac, à qui ils prostituèrent leur encens; et ce secrétaire les vanta à Dubois, qui les voulut voir.

Jamais hommes plus dignes l'un de l'autre que Dubois et Chavigny, si ce n'est que celui-ci en savoit bien plus que le premier, et étoit capable de plusieurs affaires à la fois: Dubois reconnut bientôt que sa délicatesse ne s'effaroucheroit de rien; il l'employa dans de petites choses, et en fit son confident dans ses négociations avec l'Angleterre; et parvenu au chapeau, et n'ayant plus besoin de lui à Londres ni Hanover, il l'envoya à Gènes roder, et découvrir en Italie, pour enfin exécuter une commission secrète en Espagne.

Au premier mot que j'en dis à Grimaldo, il rougit, il fit un cri, se mit en colère: comment, dit-il! dans un moment où la réconciliation personnelle du Régent va se faire avec deux mariages qui en seront le sceau, nous envoyer Chavigny déshonoré aux yeux de toute l'Europe! &c.

Je le laissai tout dire, et ajoutai que le cardinal Dubois me l'envoyoit comme parfaitement instruit de ce qui se passoit en Italie, en particulier à l'occasion de l'état de la santé du Grand Duc, ajoutant que je n'en savais pas davantage. Grimaldo me répondit qu'ils en savoient autant que lui, et que si le cardinal l'en croyoit si instruit, il n'avoit qu'à lui en faire faire un mémoire, et le lui envoyer à la place d'un fripon, et que le Roi ne le verroit pas; sur quoi je répondis que le Régent auroit droit de s'en plaindre, et que S. M. C. se trouvoit avec lui dans une position si heureuse, qu'il feroit bien d'en user avec Chavigny, comme on fait au moins dans un moment de rupture.

Le lendemain, je fis observer entr'autres

choses à Grimaldo, que si Chavigny n'étoit pas écouté, le cardinal, qui pouvoit tout sur le Régent, feroit qu'il s'en prendroit à moi, l'imputeroit à la jalousie du secret dont Chavigny étoit porteur, et publieroit que je sacrifiois l'honneur du Régent et de la France à ma vanité, et que j'espérois de son amitié qu'il voudroit bien ne pas me laisser échouer au port: il me promit qu'il feroit tout ce qu'il pourroit, pour le présenter au roi d'Espagne.

CHÉVERNY,

MINISTRE DE FRANCE A LA COUR DE VIENNE.

CHÉVERNY étoit envoyé à Vienne, et devoit avoir, un soir d'hiver, sa première audience de l'Empereur. Il alla au palais. Un chambellan l'y reçut, le fit passer par deux ou trois pièces, ouvrit la dernière, l'y fit entrer, et se retira de la porte même, et la ferma: étant entré, Chéverny se trouve dans une pièce plus longue que large, mal meublée, avec une table tout au bout, sur laquelle, pour

toutes lumières dans la chambre, il y avoit deux bougies jaunes, et un homme vêtu de noir, le dos appuyé contre la table. Chéverny, assez mal édifié du lieu, se croit dans une pièce destinée à attendre d'être introduit plus loin, et se met à regarder à droite et à gauche, et à se promener d'un bout à l'autre. Ce passe-temps avoit duré près d'une demi-heure, lorsqu'à la fin d'un des tours de la promenade, il s'approcha d'assez près de cette table et de cet homme noir qui y étoit appuyé, et qu'à son air et à son habit il prit pour un valet de chambre qui étoit là de garde.

Cet homme, qui jusqu'alors l'avoit laissé en toute liberté sans remuer ni dire un mot, lui demande ce qu'il faisoit là. Chéverny lui répondit qu'il devoit avoir audience de l'Empereur, qu'on l'avoit fait entrer, et qu'il attendoit pour être introduit et pour avoir l'honneur de lui faire la révérence. *C'est moi*, répondit-il, *qui suis l'Empereur.* Chéverny, à ce mot, pensa tomber à la renverse, et fut plusieurs momens à se remettre, à ce que je lui ai ouï conter. Il se jeta aux pardons, à

l'obscurité et à tout ce qu'il put trouver d'excuses. Je pense après, que son compliment fut mal arrangé : un autre que l'Empereur en eut ri; mais Léopold, incapable de perdre sa gravité, demeura dans le même sang-froid, qui acheva de déconcerter le pauvre Chéverny. Il contoit bien; et cette histoire étoit excellente à entendre de lui.

CITEAUX. (ABBÉ DE)

Aux états de Bourgogne il s'éleva à tort une dispute qui fit quelque bruit. M. d'Autun, président-né des états de Bourgogne, disputoit depuis quelque temps à l'abbé de Cîteaux d'avoir un fauteuil dans cette assemblée. Cet honneur, selon lui, n'étoit dû dans le clergé qu'aux évêques et non pas à un moine, quoique chef d'un grand ordre. M. de Cîteaux, à qui cela s'adressoit, alléguoit la dignité de son abbaye, dont l'autorité s'étendoit dans tout le monde catholique, et son ancienne possession, que M. d'Autun traitoit de vieil abus.

Il y eut, sur cela, force factums de part et d'autre. L'abbé de Cîteaux se trouvoit alors être une bonne tête, et fort bien apparenté dans la robe; il s'appeloit M. Larcher; il n'oublia pas de faire souvenir le chancelier Boucherat, qu'il comptoit deux grands oncles paternels parmi ses prédécesseurs; chose qui, bien qu'élective, le flattoit d'autant plus que sa famille toute nouvelle n'avoit rien de mieux pour se vanter. Le Roi, à la fin, voulut juger l'affaire au conseil des dépêches. M. le Prince, gouverneur de Bourgogne, et Ferrand, intendant de la province, consultés, leur avis fut favorable à M. de Cîteaux, qui gagna son procès.

COISLIN. (LE CARDINAL DE)

Le Roi étoit au conseil à Marly, le mardi premier Juillet, lorsque le courrier du cardinal de Janson arriva, apportant la promotion des couronnes, et une heure après, celui du Pape, avec une calotte pour l'évêque d'Orléans, qui, au sortir du conseil, la lui présenta, et la reçut baissé fort bas, de ses

mains sur sa tête avec beaucoup d'amitiés. Pour achever de suite, le cardinal de Janson arriva le huit Septembre à Versailles, et avec lui l'abbé de Barrière, camérier du Pape, avec la barrette du cardinal de Coislin, à qui le Roi la donna le lendemain à sa messe.

Quelques jours après, étant au lever du Roi, il lui demanda si on le verroit à cette heure avec des habits d'invention. *Moi*, Sire, dit le nouveau cardinal, *je me souviendrai toujours que je suis prêtre avant que d'être cardinal ;* il tint parole ; il ne changea rien à la simplicité de sa maison et de sa table ; il ne porta jamais que des soutanelles de drap ou d'étoffe fort légères, sans soie, et n'eut de rouge sur lui que la calotte et le ruban de son chapeau. Le Roi, qui s'en douta bien, loua fort sa réponse, et encore plus sa conduite, qui le mit de plus en plus en vénération.

Le cardinal de Coislin avoit une pureté de moeurs et de vertu, qu'il avoit inviolablement conservée depuis son enfance, quoique élevé à la cour, et ayant passé sa vie au milieu

du plus grand monde. Combien il en fut toujours aimé, honoré, recherché dans tous les âges ! Tout le monde disoit même de lui qu'il avoit encore à la mort son p.... Son zèle pour la résidence, sa continuelle sollicitude pastorale, et ses grandes aumônes étoient connues de tous; il fut heureux en choix pour lui aider à gouverner et à instruire son diocèse, dont il étoit sans cesse occupé. Il fit entr'autres deux actions qui méritent de n'être pas oubliées, lorsqu'après la révocation de l'édit de Nantes, on mit en tête au Roi de convertir les huguenots à force de dragons et de tourmens; on en envoya un régiment à Orléans, pour y être répandu dans le diocèse. M. d'Orléans, dès qu'il y fut arrivé, manda les officiers, et leur dit qu'il ne vouloit pas qu'ils eussent d'autre table que la sienne; il fit mettre leurs chevaux dans ses écuries; il les prioit qu'aucun dragon ne sortît de la ville, qu'aucun ne fît le moindre désordre, et que s'ils n'avoient pas assez de subsistance, il se chargeoit de la leur fournir; surtout qu'ils ne dissent pas un mot aux huguenots, et qu'ils ne logeassent chez pas un d'eux. Il

voulut

voulut être obéi, et il le fut ; le séjour dura un mois, et lui coûta bon, au bout duquel il fit en sorte que ce régiment sortît de son diocèse, et qu'on n'y renvoyât plus de dragons.

Cette conduite, pleine de charité, si opposée à celle de presque tous les autres diocèses et des voisins de celui d'Orléans, gagna presqu'autant de huguenots que la barbarie qu'ils souffroient ailleurs : ceux qui se convertirent, le voulurent, et l'exécutèrent de bonne foi, sans contrainte et espérance. Ils furent préalablement bien instruits : rien ne fut précipité, et aucun d'eux ne retourna à l'erreur. Outre la charité, la dépense et le crédit sur cette troupe, il falloit aussi du courage pour blâmer, quoiqu'en silence, tout ce qui se passoit alors, et que le Roi affectionnoit si fort par une conduite si opposée ; la même bénédiction qui la suivit s'étendit encore jusqu'à empêcher le mauvais gré, et pis, qu'il en pouvoit résulter naturellement.

L'autre action, toute de charité aussi, fut moins publique et moins dangereuse, mais

ne fut pas moins belle. Outre les aumônes publiques qui, de régle, consumoient tout le revenu de l'évêché tous les ans, M. d'Orléans en faisoit quantité d'autres qu'il cachoit avec grand soin. Entre celles-là, il donna 400 livres de pension à un pauvre gentilhomme ruiné, qui n'avoit ni femme, ni enfans, et ce gentilhomme étoit presque toujours à sa table, tant qu'il étoit à Orléans. Un matin, les gens de M. d'Orléans trouvèrent deux fortes pièces d'argenterie de sa chambre disparues; et un d'eux s'étoit aperçu que ce gentilhomme avoit beaucoup tourné là autour. Ils dirent leur soupçon à leur maître qui ne le put croire, mais qui s'en douta sur ce que le gentilhomme ne parut plus. Au bout de quelques jours il l'envoya quérir ; et tête à tête il lui fit avouer qu'il étoit le coupable. Alors M. d'Orléans lui dit qu'il falloit qu'il se fût trouvé étrangement pressé pour commettre une action de cette nature, et qu'il avoit grand sujet de se plaindre de son peu de confiance de ne lui avoir pas découvert son besoin. Il tira 20 louis de sa poche, qu'il lui donna, le pria de venir manger chez lui à son ordinaire,

et surtout d'oublier, comme il le faisoit, ce qu'il ne devoit jamais répéter. Il défendit bien à ses gens de parler de leurs soupçons, et on n'a su ce trait que par ce gentilhomme même.

CORDELIER INCONNU, ARRÊTÉ.

CHALAIS, l'homme à tout faire pour la princesse des Ursins, fut dépêché par elle pour un voyage si mystérieux, que l'obscurité n'en a jamais été éclaircie. Il fut dix-huit jours en chemin, inconnu, cachant son nom, et passa à deux lieues de Chalais où étoient son père et sa mère, sans leur donner signe de vie, quoique fort bien avec eux.

Il roda secrètement en Poitou, et enfin y arrêta un cordelier de moyen âge dans le couvent de Bressuyre, qui s'écria : *Ah ! je suis perdu*, dès qu'il se vit arrêté. Chalais le conduisit dans les prisons de Poitiers, d'où il dépêcha à Madrid un officier de dragons qu'il avoit emmené avec lui, et qui connoissoit le

cordelier dont on n'a jamais su le nom, mais bien qu'il étoit cordelier effectivement.

Revenant de plusieurs lieux d'Italie et d'Allemagne, et même de Vienne, Chalais poussa à Paris, et vint à Marly, chez Torcy, un mercredi que le Roi avoit pris médecine. Torcy le mena l'après-dîné dans le cabinet du Roi, avec lequel il fut une demi-heure, ce qui retarda d'autant le conseil d'état, et Chalais s'en alla aussitôt à Paris. Tant d'apparat n'étoit pas fait pour n'en pas tirer parti; et Chalais n'avoit point été prostitué au métier de prévôt après un misérable moine, sans en espérer un grand fruit. Tout fut incontinent après rempli des bruits les plus affreux contre M. le duc d'Orléans, qui, par ce moine, (qui toutefois étoit bien loin lors de la mort de nos princes), les avoit empoisonnés, et prétendoit bien en empoisonner d'autres. En un instant Paris retentit de ces horreurs; la cour y applaudit; les provinces en furent inondées, et tôt après les pays étrangers avec une rapidité incroyable, et qui montroit à découvert la précaution du complot, et une publicité qui pénétra jusqu'aux autres.

Madame des Ursins ne fut pas moins bien servie en Espagne là-dessus que M. du Maine et Madame de Maintenon en France. Ce fut un redoublement de rage affreux : on fit venir le cordelier pieds et poings liés à la Bastille, où il fut livré uniquement à M. d'Argenson. Ce lieutenant de police rendoit compte au Roi directement de beaucoup de choses, au désespoir de Pontchartrain qui, ayant Paris et la cour dans son département de secrétaire d'état, crevoit très-inutilement de dépit de se voir passer par le bec des plumes secrettes et importantes, qui faisoient de son subalterne une espece de ministre plus craint, plus compté, plus considéré que lui, et qui s'y conduisit toujours de façon à s'acquérir des amis en grand nombre et des plus grands, et à se faire fort peu d'ennemis et encore dans l'obscur.

M. le duc d'Orléans laissa tomber cette pluie à verse faute de pouvoir l'arrêter. Elle ne put qu'augmenter la désertion générale : il s'accoutumoit à la solitude ; et comme il n'avoit jamais ouï parler de ce moine, il n'en

eut pas aussi la plus légère inquiétude. Mais d'Argenson, qui l'interrogea plusieurs fois, et qui en rendoit compte directement au Roi, fut assez adroit pour faire sa cour à M. le duc d'Orléans, de ce qu'il ne trouvoit rien qui le regardât, et des services qu'il lui rendoit là-dessus auprès du Roi. Il vit en habile homme la folie d'un déchaînement destitué de tout fondement, dont l'emportement ne pouvoit empêcher M. le duc d'Orléans d'être un prince très-principal en France, pendant une minorité, que l'âge du Roi laissoit voir d'assez près; et il sut profiter du mystère que lui offrit son ministère, pour se mettre bien avec lui de plus en plus : car il l'avoit soigneusement, quoique secrètement, ménagé de tout temps : cette conduite lui valut une grande fortune.

Le cordelier demeura près de trois mois à la Bastille, sans parler à qui que ce soit qu'à d'Argenson, après quoi Chalais, prévôt de madame des Ursins, le ramena lui-même de Paris au fort de Ségovie, d'où il avoit la plus belle vue du monde, placé sur une élévation pareille à celle des tours de Notre-Dame de Paris.

Il étoit encore plein de santé, et ne parloit à personne, dix ans après, lorsque j'allai voir ce beau château. J'y appris qu'il juroit horriblement contre la maison d'Autriche et contre les ministres de la cour de Vienne, avec des emportemens furieux de ce qu'ils le laissoient pourrir là. J'appris encore qu'il n'y lisoit que des romans qu'il demandoit à celui qui avoit soin de lui, et qu'il vivoit là avec tout le scandale que quatre murailles peuvent permettre à un scélérat.

On prétendit qu'il avoit fait son marché pour empoisonner le roi d'Espagne et ses enfans ; ses fureurs contre Vienne sembleroient favoriser cette opinion : elle a prévalu dans les esprits les plus sages delà et deçà les Pyrénées ; mais le mystère de toute cette affaire étant demeuré mystère, je me garderai bien d'en porter un jugement qui ne pourroit être certain, ni même indiquer de fondement. Ce malheureux est mort depuis dans sa même prison.

DANIEL, JÉSUITE, (LE P.)

auteur d'une nouvelle Histoire de France.

LES jésuites, si adroits à connoître le grand foible des monarques, et si habiles à profiter des circonstances qui pouvoient les protéger et les conduire à leurs fins, montrèrent à quel point ils y étoient maîtres, jusques dans une histoire de France, dont ils conçurent le plan.

On la vit paroître, cette nouvelle, et assurément très-nouvelle histoire de France, en trois volumes *in-fol.* très-gros, portant le nom du P. Daniel, auteur qui demeuroit à Paris dans leur maison-professe, dont le papier et l'impression étoient du plus beau choix, et le style admirable.

Jamais on ne lut français si net, si pur, si coulant, des transitions si heureuses, en un mot tout ce qui peut attacher et charmer le lecteur. Il y avoit en tête une préface admi-

rable, des promesses magnifiques, de courtes dissertations et savantes; une pompe, une autorité la plus séductrice pour l'Histoire; beaucoup de roman dans la première race, beaucoup plus encore dans la seconde, et beaucoup de nuages jetés dans les premiers temps de la troisième.

Tout l'art, tout le ménagement des ombres, et tout le clair obscur, ainsi que dans le plus beau tableau, y parurent sous le masque d'une apparente simplicité, et tous les secours, aux endroits le plus scabreux, que l'esprit peut fournir à une audace qui se sent appuyée.

En un mot, tout l'ouvrage parut très-évidemment composé pour persuader sous l'air d'un homme naïf, qui écarte les préjugés avec discernement, et qui ne cherche que la vérité.

Daniel affectoit de dire que la plupart des rois de la première race, plusieurs de la seconde, et quelques-uns de la troisième, ont constamment été bâtards, très-souvent adultérins, et doublement adultérins, et que ce

défaut ne les avoit pas exclus du trône, et avoit été considéré comme n'ayant rien qui en pût ou en dût éloigner.

Je dis ici crûment ce que la plus fine délicatesse couvre, mais en l'exprimant pourtant très-magnifiquement dans tout le tissu de l'ouvrage, avec une négligence qui détourne, tant qu'elle peut, les yeux du dessein principal, et ne laïsse que l'agréable surprise de ces découvertes historiques, dont la vérité égarée dans les ténèbres de plusieurs siècles, est dûe aux veilles persévérantes d'un savant, qui les consacre toutes à chercher, à puiser, à comparer, à remonter aux sources les plus cachées, et aux travaux duquel la postérité demeure redevable des lumières qui éclairent ce qui avoit été ignoré jusqu'alors.

L'éblouissement du public fut d'abord extrême, et la vogue du livre fut telle, que tout y courut jusques aux femmes.

Le même intérêt qui l'avoit fait composer étoit aussi de le répandre. Les louanges de ce livre transpirèrent de chez madame de

Maintenon ; le Roi en parla, et demanda à quelques-uns de sa cour s'ils le lisoient: les plus éveillés sentirent de bonne heure combien il étoit protégé, et c'étoit assurément l'unique histoire dont le Roi et la Maintenon eussent jamais parlé ; aussi parut-il bientôt à Versailles sur toutes les tables des gens de la cour, hommes et femmes, avec des éloges, qui étoient quelquefois plaisans dans la bouche de bien des personnes fort ignorantes, ou qui, incapables de lecture, se donnoient pour fort goûter celle-là.

Cette surprenante vogue eut cet inconvénient, qu'on s'aperçut que la vaste histoire, qui sembloit éplucher de si près les temps ténébreux, ne s'attachoit dans les autres qu'à la partie purement militaire, aux camps, aux marches, à tout exploit de guerre, jusqu'au détail d'un parti de quarante ou cinquante chevaux, ou d'autant de gens de pied qui en rencontroient un autre, et qui, dans un long récit, n'oublioient pas la plus légère circonstance. . . . . .

En s'étendant de la sorte on se donne un

vaste champ, et c'est aussi ce qui remplit les trois volumes : mais pour ce qui est des négociations, des cabales, des intrigues de cour, de portraits, de personnages, de fortunes, de chûtes, de ressorts, on ne voit pas un mot de tout cela dans l'ouvrage que sèchement, constamment et précisément comme dans les gazettes, et souvent encore plus superficiellement.

Les lois, le droit public et national, les fêtes, les moeurs des divers temps sont passés sous silence, ou tout au plus avec le même laconisme : et sur les matières de Rome, puis de la ligue, c'est un plaisir de le voir courir sur les glaces avec ses patins de jésuite.

A la fin, les vrais connoisseurs méprisèrent l'ouvrage (*), et il résulta de tant d'applaudissemens, une très-méchante histoire, qui n'avoit pu être autre de la plume dont elle sortoit par la politique de la compagnie, mais qui avoit très-industrieusement et très-frau-

(*) On peut voir, dans M. de Boulainvilliers, comme le jésuite est apprécié.

duleusement rempli le but unique qui l'avoit fait faire.

L'ouvrage tomba donc : il y eut des savans qui écrivirent contre lui ; mais le point délicat principal, le point qui l'avoit fait naître et couronner en naissant, ne fut presque pas touché en France avec la plume, tant on y sentit du danger.

Le P. Daniel en tira du Roi 2000 livres de pension, ce qui est prodigieux pour un religieux, même pour un jésuite, avec le titre d'historiographe de France. Il jouit en plein de ses mensonges qu'il n'ignoroit pas, et peut-être moins que bien d'autres ; et avec sa faveur et sa pension, il se moqua de tout ce qu'on écrivit contre son histoire, sans y répondre un mot, parce que lui-même savoit bien qu'en penser.

Les pays étrangers ne furent pas si sobres que les François sur les rois prétendus bâtards, et cette bâtardise, si capable du trône ; mais on eut grand soin de ne plus laisser infecter la France de ces fâcheuses vérités.

DESMARETS.

DESMARETS mourut, le 4 Mai 1721, à Paris, à 73 ans.

Dans quel étonnement seroit-il, s'il étoit en vie et témoin de la fortune de son fils? Il avoit plus de sens que d'esprit, et il montroit plus de sens qu'il n'en avoit: c'étoit quelque chose de lourd, de lent et de pesant, parlant bien et avec agrément, dur, emporté, dominé par une humeur intraitable, et l'antipode de Chamillart, en ce que ce dernier avoit une qualité rare d'être excellent ami: Desmarets n'étoit au contraire ami que par intérêt, et souvent moins que son intérêt le vouloit.

DESMARETS,

ARCHEVÊQUE D'AUCH.

CET archevêque, frère du controleur-général Desmarets, passoit sa vie à Paris en hôtel garni et en robe de chambre, sans voir per-

sonne ni lire aucune des lettres qu'il recevoit : il les laissoit ainsi s'amasser en monceaux.

A la fin le Roi se lassa, et dit à Desmarets de le renvoyer à son église.

L'embarras fut d'autant plus grand d'en entreprendre le voyage qu'il étoit aux expédiens pour vivre.

Refusé par-tout où il s'adressa pour de l'argent, son secrétaire s'avisa de lui proposer d'attaquer cette montagne de lettres et de paquets fermés, pour voir s'il ne s'y trouveroit point quelques lettres de change. Faute de ressource, il y consentit. Le secrétaire se mit en besogne, et trouva pour 150,000 liv. de lettres de changes, de toutes sortes de dates, dans l'ignorance desquelles il mouroit de faim.

Il s'en alla donc, et ne fut plus en peine de payer sa dépense.

DURAS. (LE DUC DE)

Le duc de Duras mourut de la petite vérole avec beaucoup d'autres en Flandre pendant la campagne. Il étoit brigadier de cavalerie; il servoit avec distinction, et l'affaire de la survivance de capitaine des Gardes-du-corps étoit comme finie et accordée: ce qui augmenta fot la douleur de sa famille qui perdit cette place à sa mort.

Sa mère, soeur du duc de Ventadour, ne s'en est jamais consolée; elle l'aimoit uniquement. C'étoit un homme d'ailleurs très-bien fait, et d'une beauté singulière. Le vin et les débauches l'avoient fort changé et rendu gouteux; mais c'étoit un fort honnête homme malgré ces deux vices, et fort aimé, brave, doux, et voulant faire le bien; mais sans aucun esprit.

Son père l'avoit étrangement marié de toute manière. Il lui céda sa dignité en le mariant, le fit appeller *le duc de Duras*, et prit

prit le nom *de maréchal de Duras ;* car jusqu'alors on ne l'avoit appelé que le duc de Duras ; et c'est le premier duc, maréchal de France, qui se soit fait appeler *Maréchal ;* jamais on n'a dit que le duc de Noailles, le duc de Vivonne, &c.

Depuis, cet exemple a été suivi par la même convenance ; et peu à peu il a quelquefois prévalu. Le duc de Duras ne laissa que deux filles ; il n'avoit qu'un frère beaucoup plus jeune que lui, à qui le Roi donna son régiment.

ESTRÉES (DUC D') ET COMTE D'HARCOURT.

UNE querelle arrivée, dans la fin de Juin, à un souper chez la duchesse d'Albert, entre le duc d'Estrées et le comte d'Harcourt, fit grand bruit dans le monde.

Le comte d'Harcourt, qui, long-temps depuis la mort du Roi, obtint une terre du duc de Lorraine, en Lorraine, lui fit donner

le nom de Guise, et se fit appeler *le comte de Guise;* il ne valoit guère mieux que le duc d'Estrées; il étoit fils du prince et de la princesse d'Harcourt.

Le maréchal de Villeroy, qui se trouvoit par hasard le plus ancien des maréchaux de France qui fussent à Paris, leur envoya à chacun un exempt de la connétablie pour demeurer auprès d'eux; ils ne voulurent pas le recevoir ni l'un ni l'autre, parce que les Ducs ne reconnoissoient point l'autorité ni la jurisdiction des maréchaux de France, et n'y ont jamais été soumis, encore que le tribunal ait saisi toutes les occasions de l'entreprendre et de l'usurper.

Le rare est que les Ducs, maréchaux de France, se sont d'ordinaire plus soucíés d'une autorité passagère, et trouvés plus touchés des prétentions d'un office de la couronne que leur amour propre leur persuadoit acquis par leur mérite, que des prérogatives d'une dignité héréditaire et inhérente à leur maison.

Le maréchal de Villeroy, malgré tant de

raisons personnelles de se défendre de cette fatuité, en étoit enivré plus qu'aucun autre. Il parla au Roi; et comme ce fut sans contradiction, il obtint une lettre de cachet sur le champ, qui enjoignit à ces messieurs de se rendre à la Bastille, ou de recevoir ces mêmes exempts.

Ils les reçurent donc, mais par cet ordre du Roi, et non par celui des maréchaux de France, et s'en expliquèrent ainsi en les recevant.

Quelques jours après, les maréchaux de France assemblés leur demandèrent de venir à leur tribunal. Le comte d'Harcourt ne se trouva pas chez lui. Le duc d'Estrées, qui n'étoit pas sorti alors, refusa de comparoître. Le maréchal de Villeroy vint crier au Roi sur le danger qu'il n'arrivât quelque chose à ces messieurs dans la difficulté de terminer leur affaire, et n'osa jamais parler de leur prétendue désobéissance.

Là-dessus le Roi, qui craignit en effet qu'ils ne se rencontrassent, en se dérobant aux

exempts qu'il avoit mis auprès d'eux par lettre de cachet, et non par l'autorité des maréchaux de France, ordonna une nouvelle lettre de cachet, portant ordre de se rendre à la Bastille, sans nulle mention dans ces lettres de cachet de leur désobéissance ni de l'autorité des maréchaux de France, et une troisième au gouverneur de la Bastille, pour les y recevoir.

Au bout d'un mois de cette querelle, le Roi nomma les maréchaux de Villeroy, d'Huxelles et de Tessé, pour, en qualité, non de maréchaux de France, mais de commissaires choisis par lui, terminer l'affaire de ces messieurs.

Ces trois commissaires s'assemblèrent à Paris chez le maréchal de Villeroy, qui envoya une lettre de cachet du Roi au gouverneur de la Bastille pour faire sortir le comte d'Harcourt et le duc d'Estrées, et les envoyer tout droit chez lui après leur dîner. Comme il ne s'agissoit plus de tribunal ni de la prétendue autorité des maréchaux de France, mais de celle du Roi par ces com-

missaires nommés pour ce, ces messieurs obéirent sans difficulté; aussi n'y paru-t-il rien des maréchaux de France. Les commissaires se levèrent et les reçurent avec toute la civilité possible, ne leur dirent pas un seul mot sur leur prétendue désobéissance, ni sur la prétendue autorité de l'office ni de la cour des maréchaux de France, le duc et le comte ne leur firent pas aussi la moindre excuse de ce qu'ils avoient refusé de la reconnoître, et ne leur dirent pas un seul mot de tout ce qui s'étoit passé. Le maréchal de Villeroy, dès qu'il les eut salués, leur dit tout court qu'ayant appris par les informations qu'ils avoient tous trois faites, que les bruits qui avoient couru dans le monde n'étoient pas véritables, et les voyant contens l'un et l'autre, sans toutefois leur avoir rien demandé, ni dit un mot de plus que ce que je rapporte, ni ouï le son de leur voix, il n'avoit qu'à les prier, et non ordonner, de s'embrasser et de vivre en amitié. Ils s'embrassèrent à l'instant, et toujours en parfait silence; aussitôt le maréchal de Villeroy ajouta que les bruits de leur querelle

avoient été grands, que si dans la suite ils revenoient à se brouiller, on ne pourroit s'empêcher de regarder cette brouillerie comme une suite de la première, et que le Roi leur défendoit toute voie de fait. Il les pria tout de suite (pria et non ordonna) de s'embrasser encore; ils le firent, et se retirèrent aussitôt avec le même silence et force civilités des trois Maréchaux commissaires, auxquels ils ne répondirent qu'en les saluant. Ils allèrent de là où bon leur sembla en pleine liberté, et on n'a pas ouï parler d'eux depuis ce temps-là.

On ne se jettera pas ici dans une longue parenthèse pour montrer combien la prétention des maréchaux de France est si destituée de raison, qu'elle n'a jamais eu lieu, malgré tous leurs efforts, pendant plus de la moitié du règne de Louis XIV.

Ce seroit aussi perdre le temps que de vouloir montrer la différence entière de la dignité de pair, de celle même de duc, d'avec l'office de maréchal de France. L'évidence en saute aux yeux, elle se voit en

tout et partout; les maréchaux de France eux-mêmes n'ont jamais imaginé de s'y comparer; et si à la guerre les maréchaux de France effacent en tout les ducs, l'argument est trop fort pour avoir été proposé, puisque les princes du Sang eux-mêmes n'y sont point exceptés, personne ne leur contestant tout avantage purement militaire.

Mais pour la jurisdiction civile, attachée à leur office, ils ne sauroient montrer qu'ils ayent seulement pensé d'y soumettre les Ducs avant le règne de Louis XIV et la confusion que les ministres de ce prince lui inspirèrent de jeter pour abaisser toute hauteur, sous prétexte de son autorité pour établir la leur, et se tirer de leur néant, pour arriver ainsi par degrés où on les voit aujourd'hui parvenus; en quoi le nombre de ces quatorze ducs et pairs, puis de quatorze autres, ajoutés après la fin de mil six cent soixante-trois, et mil six cent soixante-cinq, contribue beaucoup.

Depuis la nouvelle naissance de cette prétention, il s'est trouvé peu d'exemples d'occasions

de vouloir l'exercer; la querelle des ducs d'Aumont et de la Ferté fut la première; les maréchaux de France n'oublièrent rien pour en profiter. C'étoit un temps de guerre vive et heureuse, par conséquent de crédit et de brillant pour eux; néanmoins ils ne purent parvenir à soumettre ces deux ducs à leurs ordres, en tirer la moindre excuse, ni oser leur faire la plus légère réprimande de ce qu'ils avoient fait sauter leurs degrés aux exempts de la connétablie qu'ils leur avoient envoyés, et qui furent de plus menacés d'être jetés par les fenêtres, avec des paroles fort peu décentes pour le tribunal qui les envoyoit; et l'affaire finit par la qualité de commissaires du Roi, en vertu de laquelle ils pouvoient agir, et point du tout de leur office.

Les maréchaux de France les accommodèrent avec force civilités et complimens, les firent embrasser, les conduisirent en cette action, dans toute laquelle il ne fut fait aucune mention de tout ce qui s'étoit passé contre leur prétendue autorité; il n'y eut

rien qui sentit là la forme du tribunal, ni aucune autre chose que l'autorité du Roi, très-modestement observée, en qualité de commissaires.

Il y eut aussi une querelle du duc de Lesdiguières avec Lambert, depuis lieutenant-général, dont les maréchaux de France n'osèrent prendre la moindre connoissance, quoiqu'arrivée en lieu public à Paris: elle fut accommodée par le maréchal de Duras seul, et beau-père du duc Lesdiguières, non comme maréchal de France, mais en qualité de commissaire du Roi. C'est donc encore ce qui est arrivé ici.

Le duc d'Estrées et le comte d'Harcourt ont si peu été mis à la Bastille, pour avoir refusé de reconnoître la jurisdiction des maréchaux de France, et de recevoir leurs exempts, et tellement pour qu'en attendant il n'arrivât rien entre eux, que s'il en eût été autrement, le tribunal n'auroit pas manqué d'user de son droit, comme il est arrivé tant de fois, quand des personnes soumises à leurs ordres y ont été réfractaires,

et de les envoyer arrêter avec main forte ; et conduire au For-l'Evêque, qui est la prison de leur tribunal. Ici il fallut avoir recours à l'autorité du Roi qui, bien loin de livrer ces messieurs à celle des maréchaux de France, fit expédier une lettre de cachet à chacun des deux querellans, et une troisième au gouverneur de la Bastille, aux uns pour se rendre, à l'autre pour les recevoir à la Bastille, qui est la prison particulière, où il n'entre et ne sort personne, sans ordre du Roi immédiat, qui en fit de pareilles pour les en faire sortir, sans la moindre mention par conséquent des maréchaux de France ; et si les exempts leur furent envoyés avant d'aller à la Bastille, s'ils les y conduisirent et les accompagnèrent immédiatement depuis la Bastille jusque chez le maréchal de Villeroy, le premier des trois commissaires du Roi, ce fut uniquement pour qu'il n'arrivât rien entre eux pendant cet intervalle. D'ailleurs de sept ou huit maréchaux de France qui étoient alors dans Paris, où même le maréchal de Montesquiou étoit revenu de Flandre pour n'y plus retourner, et M.

de Tingry alloit en sa place pour y commander, comme lieutenant-général du pays; il n'y eut que trois maréchaux de France nommés par le Roi pour être les commissaires, et par conséquent leur prétendue jurisdiction de maréchaux de France n'y fut pour rien, puisque les autres maréchaux de France furent exclus, et que ces trois-là même n'agirent en rien dans cette affaire par l'autorité de leurs offices, mais uniquement par celle du Roi, comme ses commissaires nommés pour cela. Aussi nulle forme de tribunal ordinaire chez le maréchal de Villeroy; ni le maître des requêtes rapporteur devant eux, ni le secrétaire du tribunal ne s'y trouvèrent, ni l'arrangement et l'ordre accoutumé, ni même le jour ordinaire. On affecta de choisir le dimanche. *

* On peut consulter ci-après, Tome III, à l'article MARÉCHAUX de France, ce qui concerne la maison d'Harcourt : la querelle personnelle du comte a occasionné ce long chapitre.

ESTRÉES. (SECOND MARÉCHAL D')

Le maréchal d'Estrées mourut à Paris à 83 ans passés, doyen des maréchaux de France, comme son père et son fils. Singularité sans exemple de trois générations de suite de maréchaux de France, et tous trois dignes du bâton, tous trois aussi chevaliers de l'ordre.

Celui-ci jouissoit, depuis près de quatre ans, de la joie de voir son fils maréchal de France. Il l'avoit été fait seul, au printemps de 1681, onze ans après la mort de son père, avec l'applaudissement du public, fort impatient depuis long-temps de l'en voir décoré. Il étoit estropié d'une main dès sa première campagne; colonel d'infanterie au siége de Graveline, en 1644; dès 1675 il fut fait lieutenant-général. Il s'étoit distingué en beaucoup d'occasions à la tête du régiment de Navarre; l'ordre du tableau étoit encore alors heureusement inconnu. On éprouvoit les gens qui montroient de la

volonté et des talens, on les mettoit à portée de les employer par des commandemens plus ou moins considérables; on laissoit ceux en qui on voyoit les espérances que l'on avoit conçues, trompées; on avançoit ceux qui réussissoient; et quoique la faveur, la naissance, les établissemens, ayent toujours eu quelque droit, la réputation étoit pesée, les cris de l'armée, l'opinion des troupes, le sentiment des généraux d'armée étoient écoutés. On ne passoit par-dessus que bien rarement en bien et en mal. M. de Louvois, dès-lors méditant le projet de se rendre le maître de la conduite de la guerre et des fortunes, et de changer par sa puissance toute manière de faire l'une et l'autre, songeoit aussi à se défaire des gens qui pointoient, et dont le mérite l'eût embarrassé, comme à la longue il en vint à bout. Il gémissoit sous le poids de M. le Prince, de M. de Turenne et de leurs élèves; il ne voulut plus qu'il s'en pût faire de nouveaux; il en vouloit tarir la source, pour que tout, jusqu'au mérite, vînt de sa main, et que l'ignorance, parvenue de sa grâce, ne pût se maintenir que par elle.

M. d'Estrées fut un de ceux qui l'embarrassèrent le plus; lieutenant-général, depuis douze ans, par mérite, et à force de services et d'actions à quarante-trois ans, c'étoit pour arriver bientôt. A l'ouverture de la guerre en 1667, Colbert son émule en prit occasion d'exécuter l'utile projet qu'il avoit formé depuis long-temps de rétablir la marine; il l'avoit dans son département de secrétaire d'état; il en avoit les moyens par la place de contrôleur-général des finances, dont, avec Fouquet, il avoit détruit la surintendance.

Louvois n'en avoit aucun d'empêcher ce rétablissement dans un royaume flanqué des deux mers; il dégoûta d'Estrées; il se brouilla, de propos délibéré, avec lui; il le réduisit à se jeter à Colbert, qui, ravi de pouvoir faire une si bonne acquisition pour la marine, qu'il s'agissoit de créer plutôt que de rétablir, le proposa au Roi pour lui en donner le commandement. Quoique ce savant métier en soit tout un autre que celui de la guerre par terre, d'Estrées s'y montra d'abord tout aussi propre; il fit une campagne aux îles de

l'Amérique, qui répara tout le désordre que les Anglois y avoient fait. Il en fut fait vice-amiral. Il battit, et força les corsaires d'Alger, de Tunis et de Salé, à demander la paix en 1670, et ne cessa depuis de se distinguer sur mer par de grandes actions.

Quelque soulagé que fût Louvois de s'être défait d'un homme si capable, il étoit outré de ses succès. Il en étoit venu à le haïr, après s'être brouillé avec lui uniquement pour s'en défaire. Sa gloire unie à celle de la marine, lui étoit odieuse. C'étoit pour lui la prospérité de Colbert qui effaçoit à son regard celle de l'état. Colbert vouloit que la marine eût un maréchal de France: d'Estrées méritoit de l'être depuis long-temps; Louvois eut le crédit de l'empêcher de passer avec ceux que l'on fit à la mort de M. de Turenne, en 1675. D'Estrées et Colbert furent outrés: mais ils ne se rebutèrent point; l'un de continuer à mériter par des actions nouvelles; l'autre de représenter ses services, ses actions, l'importance de ne pas dégoûter la marine, dont on tiroit tant d'avantages, et le découragement

où la jetteroit l'exclusion de son général. Enfin, Louvois n'eut pas le crédit de l'arrêter plus long-temps; et en Mars 1681, le Roi le fit maréchal de France seul. Quelques années après il lui donna le vain titre de vice-roi de l'Amérique, sans fonctions et sans appointemens; enfin, le gouvernement de Nantes et cette lieutenance-générale de Bretagne que son fils eut à sa mort. Le maréchal d'Estrées naquit, vécut et mourut pauvre, fort honnête homme, considéré et très-uni avec ses frères, les duc et cardinal d'Estrées. (*)

(*) Voyez, au mot MARÉCHAUX, l'article du second maréchal d'Estrées.

ESTRÉES. (LE CARDINAL D')

Ce cardinal savant et aimable ne pouvoit ouïr parler de ses affaires domestiques : pressé et tourmenté par son intendant et son maître d'hôtel de voir enfin ses comptes qu'il n'avoit pas vus depuis un grand nombre d'années, il leur donna un jour. Ils exigèrent qu'il fermât sa porte pour n'être pas interrompus: il y consentit avec peine, puis se ravisa, et leur dit que, pour le cardinal de Bonzi, au moins, qui étoit à Paris, son ami et son confrère, il ne pouvoit s'empêcher de le voir, mais que ce seroit une merveille si ce seul homme, qu'il ne vouloit pas refuser, venoit précisément ce jour-là. Tout de suite il envoya un domestique affidé au cardinal de Bonzi, le prier avec instance, de venir chez lui, un de ces jours, entre trois et quatre heures, et qu'il le conjuroit de ne pas manquer; et qu'il lui en diroit la raison; mais sur toutes choses, qu'il parût venir de lui-même.

Il fit monter son suisse, dès le matin du

jour donné, lui défendit de laisser entrer personne l'après-dînée, excepté le cardinal de Bonzi, s'il se présentoit. Ses gens, ravis d'avoir à le tenir tout ce jour sans être interrompus, arrivent sur les trois heures: le cardinal laisse sa famille et le peu de gens qui, pour ce jour-là, avoient dîné chez lui, et passe dans un cabinet où ses gens d'affaires étalèrent leurs papiers. Il leur disoit mille choses ineptes sur sa dépense où il n'entendoit rien, et regardoit sans cesse par la fenêtre sans faire semblant de rien, soupirant en secret après une prompte délivrance. Un peu avant quatre heures arrive un carrosse; ses gens se fâchent, le cardinal s'excuse sur les ordres qu'il a donnés : *Vous verrez*, dit-il, *que ce sera ce cardinal de Bonzi, le seul homme que j'ai excepté, et qui s'avise de venir.*

Dès qu'il fut seul avec Bonzi, il lui conta pourquoi il l'avoit fait appeler; et depuis, ses gens d'affaires ne l'y ratrappèrent plus, et lui, de sa vie, n'en voulut entendre parler.

Ce cardinal étoit plus habile à faire sa

cour; et son mot au Roi dure encore dans la société. Il étoit au dîner toujours distingué du Roi, qui se plaignit une fois de l'incommodité de n'avoir plus de dents: *Sire*, reprit le cardinal, *et qui est-ce qui en a, des dents?*

Le plaisant de cette réponse est que le cardinal vieux, tout vieux qu'il étoit, les avoit toutes et fort blanches et belles, et sa bouche fort grande étoit faite de façon qu'il les montroit en parlant. Le Roi se prit à rire de la réponse, et toute l'assistance et lui-même qui ne s'en embarrassa point.

Fin du premier Tome des Hommes illustres.

NOTES,

ADDITIONS ET EXPLICATIONS

Des matières contenues dans le Tome I de

L'HISTOIRE DES HOMMES ILLUSTRES

DES RÈGNES

DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV.

Extraites du porte-feuille du Duc de Saint-Simon, de plusieurs autres porte-feuilles des Seigneurs ses contemporains et de quelques Mémoires imprimés.

NOTE PREMIÈRE.

ALEXIS.

Addition à son article, et sur les moeurs des Russes avant PIERRE I.

PIERRE le Grand régnoit en Russie depuis 1689, et les Tartares avant lui étoient sans lois, sans arts, sans discipline militaire; sa nation ne connoissoit pas les forces navales. Les Russes ignoroient même leur histoire nationale; on sait d'eux qu'ils furent convertis à la foi chrétienne il y a près de huit cents ans, à l'époque du mariage d'un de leurs Souverains avec la fille d'un Empereur Grec. Depuis cette époque, qui leur donna quelques rapports de plus avec les autres puissances de l'Europe, la Russie resta longtemps ignorée; elle fut subjuguée par les Tartares; elle ne figura même dans l'Europe que vers le milieu du XVe siècle, et elle avoit même si peu de relations avec les

autres puissances, que Louis XIV ayant reçu une ambassade de cet Empire, on en conserva la mémoire par une médaille, comme d'un événement extraordinaire.

Lorsque la Russie étoit ainsi plongée dans l'ignorance et la barbarie, le Czar étoit pour le peuple une sorte de divinité, son despotisme étoit modéré cependant par les gouverneurs héréditaires des provinces. Le Czar Jean Basilowitz, Prince qui avoit du génie, du courage et de l'orgueil, sema la discorde parmi les Seigneurs, il employa même contre eux le feu et le sang. Il réduisit à son obéissance la Livonie, plus rebelle que les autres, lorsque les chevaliers qui la possédoient se mirent sous la tutelle des Suédois, tandis que le Roi de Pologne acceptoit le Duché de Courlande.

Quoique la Russie eut des possessions immenses, livrée encore à la barbarie, elle fut souvent opprimée par des nations voisines, policées et guerrières; elle fut obligée

d'abandonner, en faveur des Suédois, leurs prétentions sur la Livonie et l'Esthonie; ceux-ci eurent toujours pour maxime d'éloigner les Russes de la mer Baltique, pour les empêcher d'avoir commerce avec le reste de l'Europe; ainsi la Russie, jusqu'à Pierre Alexiowitz, n'avoit eu guere de relations qu'avec la Suéde, qui sembloit prévoir que cet Empire devoit offusquer un jour sa puissance, ses armes et son commerce.

Tel étoit l'état abject de la Russie, lorsque Pierre le Grand en devint et le père et le restaurateur. Si la Russie est glorieuse, éclairée, policée et redoutable, n'oublions jamais que Pierre fut le premier auteur de cet éclat. La Russie étoit, à l'avénement de Cathérine II, sans villes, sans places fortes, et presque déserte; les Tartares venoient la ravager; une fois ils s'emparerent de la capitale. Le Turc l'insultoit impunément; le Polonois occupoit une partie de ses provinces; le Suédois l'avoit presque asservie. Il y a loin, sans doute, de cet état, à l'état actuel de

cette nation, car elle figure aujourd'hui à côté des puissances de l'Europe.

Quelques Grands de Russie, outrés des excès auxquels s'étoit livré Pierre I, engagèrent Alexis à lui représenter combien ils étoient dangereux. Le Prince Alexis avoit alors quinze à seize ans : Pierre crut qu'il étoit à la tête d'une conspiration, et tout en fureur, il ordonna de dresser un échafaud pour faire couper de nuit la tête à son fils : Menchikoff fut le ministre de ces ordres barbares. Tandis qu'un soldat de l'âge d'Alexis s'offroit à Menchikoff pour subir la peine, on enleva Alexis, on donna ses habits au soldat; le supposé souffrit la mort avec courage; le Czar spectateur, crut voir tomber son fils : mais de nuit il s'éveilla en sursaut : et en fureur il fit appeller Menchikoff, lui demanda Alexis en fureur, et celui-ci le lui rendit. On voit par ces anecdotes combien les moeurs des Russes étoient encore barbares et indécises.

Alexis, malgré ce traitement, continua de tramer contre son père absent, qui retourna alors en Russie pour arrêter ses progrès. Il fit mourir dans des supplices affreux tous ceux qui eurent part à ce complot; on trouva des prêtres dans ce nombre, on leur *cerna* la tonsure, et on leur enleva la peau, on appliqua de la poix résine sur la playe, on les mit à la question, et on en exécuta plusieurs à mort : Marie, soeur du Czar, reçut cent coups de baguettes sur les épaules, et les reçut en présence des Seigneurs et Dames de la Cour, que Pierre avoit invités. On peut juger par là quels étoient le caractère et les moeurs de Pierre I.

Eudochia, convaincue par lettres, témoins, et par son aveu à la vue de la question, de sa trahison et d'adultère, fut enfermée dans le fort de Schlüsselbourg, après avoir assisté au supplice d'Abraham Lapucin, qui fut décapité, de Klebow son amant et de son fils Alexis. L'Archevêque de Rostoft fut rompu et sa tête fut exposée au bout d'une pique.

Klebow fut empalé, soutenant l'innocence d'Eudochia. „ Je sais, disoit-il, que la Prin„ cesse s'est reconnue coupable ; mais c'est „ par foiblesse naturelle à un sexe délicat, „ à la vue des tourmens affreux qu'on lui „ préparoit, elle voyoit qu'on vouloit la „ forcer à s'avouer criminelle : la mort lui a „ paru moins à craindre. „

Il est constant cependant que Klebow avoit eu un commerce amoureux : les lettres de la Princesse le prouverent. Ce Boyard la défendit même jusqu'à la mort, après des tortures de six semaines de durée devant le Czar, qui sembloit se plaire à ces tourmens. Un jour le Czar s'approchant de lui le pria d'avouer son crime. Klebow le regarda avec dédain et lui dit : „ Il faut que tu sois aussi „ imbécille que tyran, pour croire que „ n'ayant rien voulu avouer au milieu des „ tourmens inouis que tu m'as fait souffrir, „ à présent que je n'ai plus d'espérance de „ vivre, j'irai flétrir l'innocence et l'honneur „ d'une femme vertueuse, à qui je n'ai ja-

„ mais connu d'autre tache que de t'avoir „ aimé. Vas, monstre, retire-toi, et laisse-moi „ mourir en paix. „ Et il lui crache au visage, signe d'outrage en Russie.

L'opinion générale est qu'après l'arrêt de mort, Alexis mourut de convulsions, effet de la lecture qui lui en fut faite et de la grâce qui lui fut annoncée peu après : d'autres assurent que Pierre I lui accorda la grâce lorsqu'il sut qu'il n'en profiteroit pas. Un chirurgien, disent-ils, ayant dit qu'il falloit lui tirer du sang : *Oui*, répondit le Czar, *il faut lui ouvrir les quatre veines.* Ce qui fut fait dans la citadelle où Pierre I étoit, on dit même que le Czar voulut en être témoin.

On donna à Eudochia une Naine pour la servir dans sa prison, où elle resta depuis 1719 jusqu'en 1727 ; Pierre II, fils d'Alexis, appellé à la couronne par Menchikoff et par les intrigues de la maison d'Autriche, la sortit de prison, mais comme les Ministres du jeune Pierre II craignoient son esprit re-

muant, ils l'obligerent à garder le voile et la clôture, dans le grand couvent de Moscou, dont elle fut Abesse, on augmenta sa pension, et elle mourut le 10 décembre 1731.

Avant Pierre I, les Russes regardoient les sciences comme inutiles : ils défendoient l'étude de la philosophie sous de grieves peines, l'astronomie étoit une magie dangereuse, on châtioit publiquement ceux qui la pratiquoient, ils ignoroient la navigation, la boussole, les mathématiques, la géométrie, et même l'arithmétique ; ils comptoient par le moyen de plusieurs grains rangés sur une table : ils ne connoissoient pas la musique ni la danse : pêle-mêle hommes et femmes prenoient des bains : celui qui produisoit le plus de faux témoins étoit sûr de gagner son procès ; le peuple étoit esclave des Seigneurs ; et les uns et les autres du Czar. Tout étranger qui entroit chez eux ne pouvoit en sortir sous peine de vie : quand le mari étoit mécontent de sa femme, il rendoit sa dot et

la renvoyoit : il en pouvoit épouser une autre : ce changement étoit permis jusqu'à quatre fois exclusivement, alors il falloit dispense du Patriarche.

NOTE SECONDE.

D'AGUESSEAU.

Addition à son article.

LE Régent qui, pour une fluxion aux yeux, vit dans ce temps-là s'élever une faction à la Cour, qui projettoit, disoit-on, de lui enlever la régence, s'il venoit à perdre les yeux, pour la donner au duc de Bourbon : cette conspiration, dans laquelle on agit toujours avec une précaution infinie, irrita si fort ce Prince, qu'il exila sur le champ le Chancelier, qu'on disoit chef de l'entreprise, et à peine l'ordre fut-il exécuté, que d'Argenson, qui sous Louis XIV avoit si bien servi, fut récompensé de ses services et nom-

mé garde des sceaux, dont le Régent scella les lettres.

Le Duc de Noailles, qui assistoit à cette opération, avoit voulu défendre le Chancelier, et tout confondu de la détermination du Régent, si contraire à son avis particulier, et se croyant disgracié lui-même, répartit au Régent : il ne me reste donc qu'à me retirer aussi ; ce qui sur le champ fut accepté, et sa place de chef des finances fut ajoutée à celle de garde des sceaux qui venoit d'être donnée.

NOTE TROISIÈME.

D'ARGENSON.

Addition à son article.

D'ARGENSON, Lieutenant-général de police, avoit beaucoup contribué à rendre cette place utile au Roi, et toujours plus dangereuse à la liberté publique; le Parlement l'avoit souvent provoqué; mais ferme à obéir aux ordres du Roi, quand ce Monarque ne vouloit point agir dans les formes ordinaires; ennemi même des formes légales, il ne savoit pas trembler en présence de la magistrature qui le haïssoit, lors même qu'il agissoit contre les loix et les usages: et comme il avoit dans la figure je ne sais quoi de sombre ou plutôt de noir et de profond, avec des traits si fortement prononcés, qu'il portoit la figure d'un damné, pour conserver les expressions du peuple qui le redoutoit, cette physionomie lui servit beaucoup pour en imposer à tout le monde.

Courtisan habile dans sa place, parce qu'il connoissoit d'ailleurs les hommes et tous les intérêts des différens ordres de l'Etat, il avoit rendu les services de sa place aux Princes légitimés, au Duc d'Orléans, aux Jésuites, aux Jansénistes même, dont il adoucit tant qu'il put les calamités, et dont il cacha les fautes, ne rendant au Roi que les écarts scandaleux et connus de tout le monde, n'exécutant contre eux que les ordres absolus, et ne profitant jamais des moyens dangereux de sa place pour nuire à personne. Il avoit tout l'appareil extérieur de la sévérité; et lors même qu'il alloit rendre justice d'une manière agréable pour celui qui la demandoit, il faisoit précéder sa décision de discours sévères ou menaçants, qui étoient toujours le prélude d'un gain de cause : dur, opiniâtre, menaçant, d'une figure hideuse, le peuple le craignoit, comme les enfans redoutent le monstre idéal dont la nourrice leur a raconté les cruautés.

Il avoit fait la cour au Duc d'Orléans, en

COPIE d'une lettre écrite de Bruxelles, le 27 septembre 1709, à M. le Maréchal de Villars, et dont l'original a été envoyé à la Cour.

MONSIEUR,

JAMAIS la France n'aura l'occasion plus belle ni plus favorable pour reprendre les Pays-Bas qu'elle n'a présentement ; considérant la grosse perte que les Alliés ont faite par la derniere action du 11 de ce mois, puisque par compte fait et arrêté, on trouve trente-cinq mille hommes hors de combat, l'élite de leur infanterie étant périe, et la terreur étant dans le reste de leurs troupes.

société. D'Argenson connoissoit par-là tout ce qu'il importoit au Monarque de savoir, il pouvoit suivre les événemens jusques dans leur source, les suivre dans leurs progrès, les prévenir, ce qui étoit très-agréable à Louis XIV.

D'Argenson, chef de la police, s'étoit attaché d'abord à Madame de Maintenon, qui le maintint à cette place, parce qu'il l'informoit de ce qu'elle souhaitoit savoir.

Il introduisit l'usage des lettres de cachet dans la police, ce qui le fit redouter à Paris et réduisit la capitale dans une sorte d'esclavage; il en introduisit l'usage, parce qu'en faisant arrêter auparavant, par sentence, ceux qui étoient coupables de quelque désordre, ils étoient élargis par un appel au Parlement; une lettre de cachet garantissoit ainsi ce Magistrat d'un appel : un établissement plus louable qu'on lui doit est celui des lanternes dans les rues de Paris.

On assure que d'Aubenton, jésuite, exigea le

le renvoi de d'Argenson avant le mariage du Prince des Asturies avec la fille du Régent.

A la mort de Louis XIV, le Parlement voulut lui faire son procès : le Régent évita ce coup ; d'Argenson s'en vengea en faisant tenir un lit de justice. On voulut faire des remontrances ; il fixa les Magistrats, et il répondit ces deux mots : *le Roi veut être obéi sur le champ.*

D'Argenson, Fagon, et les frères Pâris, gagnèrent des sommes immenses dans les actions de la compagnie, on ne distribua au public que trente-trois milliers de ces actions ; le surplus qui montoit à soixante-trois millions, fut partagé entr'eux ou donné à leurs amis ; du moins ce fut le bruit de ce temps-là parmi les plus accrédités de la Cour.

D'Argenson fut le principal auteur de l'arrêt du 21 mai, qui indiquoit des diminutions sur les billets de banque et sur les ac-

tions. Il fit faire un inventaire de l'argent qui étoit à la banque, et fut assez maître de M. d'Orléans, pendant trois jours, pour balancer le crédit de Law, qui, de son côté, manoeuvroit contre d'Argenson avec M. le Duc. Ce Prince avoit fait revoquer l'arrêt du 21 mai, et réussit à faire ôter les sceaux à d'Argenson et à les rendre à M. d'Aguesseau, ce qui fut fait le 9 juin 1720.

NOTE QUATRIÈME.

Sur le Comte de BONNEVAL.

LE Duc de Saint-Simon ne parle point du tout des aventures de ce célèbre Seigneur. Voici un Mémoire que ce militaire envoya à la Cour de France, en 1729, sur ses services et sur ses disgraces.

Mémoires du Comte de Bonneval et de ses disgraces en France et en Allemagne; où sont comprises aussi quelques anecdotes touchant M. le Duc de Vendôme, dans le temps de la guerre en Italie.

Ouvrage tiré des porte-feuilles de M. le Duc de Saint-Simon.

LES armées du Roi Louis XIV en Italie, ayant pris, dans la même campagne, Verceil, Jorée et Verrue, en Piémont, sous la conduite de feu M. le Duc de Vendôme; ce Général, non content de prendre les garnisons prisonnieres de guerre, fit encore raser ces trois places. Son dessein étoit de détruire les armées de Son Altesse Royale le Duc de Savoye, et de le mettre hors d'état, en même temps, par la démolition de ses forteresses, de pouvoir s'opposer à l'avenir, au passage des troupes du Roi dans le Milanez, toutes les fois que la Maison de France

auroit intérêt d'y porter des secours. Il avoit réussi dans le premier point. Il ne restoit plus que Turin et Coni à prendre et à raser, pour consommer le second.

Le Duc de Savoye, qui se vit perdu pour toujours, si le commandement des armées de France en Piémont restoit dans les mains du Duc de Vendôme, qui le ruinoit par les fondemens, chercha à se défaire d'un ennemi si redoutable. Il porta des plaintes secrettes à Madame la Duchesse de Bourgogne sa fille, contre le Duc de Vendôme, sur ce que ce Général parloit de sa personne et de sa maison, d'une manière injurieuse; mais il ne manda pas à Madame de Bourgogne, qu'il avoit adroitement commencé le premier à parler du Duc de Vendôme avec mépris, en présence de quelques Officiers François prisonniers, afin de l'aigrir, et d'en tirer des reparties qui pussent le mettre en droit d'en faire ses plaintes à sa fille.

Il n'en fallut pas davantage pour animer

Madame la Duchesse de Bourgogne contre le Duc de Vendôme. Elle forma bientôt un parti contre lui à la Cour de Versailles. Colmenero, Gouverneur d'Alexandrie et Lieutenant-général au service du Roi d'Espagne, à qui le Duc de Savoye donnoit une pension considérable depuis long-temps pour trahir son maître, engagea bientôt aussi le Prince de Vaudemont, Gouverneur du Milanez, sur l'esprit duquel il pouvoit tout, d'entrer dans les vues de la cabale qui se formoit contre ce Général. Madame la Duchesse de Bourgogne avoit déjà gagné, contre le Duc de Vendôme, à Versailles, Madame de Maintenon, et Chamillart, Secrétaire d'Etat de la guerre, en faisant donner le commandement des armées de Piémont au Duc de la Feuillade, gendre de ce Ministre.

C'est là ce qui sauva le Duc de Savoye; car la campagne de 1705, qui suivit celle de 1704, qui lui avoit été si funeste, se passa à prendre de fausses mesures pour faire le siége de Turin, que le Duc de la Feuillade

remit ensuite à l'année d'après, tandis que le Duc de Vendôme, occupé, par ordre de la Cour, dans la Lombardie, s'opposoit aux Impériaux, commandés par le Prince Eugène, qu'il battit auprès de Cassan, et qu'il éloigna du Milanez, l'ayant forcé de prendre des quartiers vers le lac de Garde, où le reste de son armée périt en partie, pendant l'hiver, faute de subsistance et de paiement.

Tant que dura cette campagne de 1705, le Prince de Vaudemont, poussé par Colmenero, ne cessoit d'envoyer des Mémoires contre le Duc de Vendôme, sur les voleries qui se faisoient véritablement sur toutes les entreprises de pain, de fourages, d'hôpitaux, &c. et sur la mauvaise économie des fonds militaires, qui rendoient la guerre d'Italie si ruineuse pour la France; le tout, disoit-il, par la condescendance du Duc, qui protége tous les fripons qui sont à la tête des entreprises, ou qui administroient la caisse générale. On ajoutoit à cela que le grand Prieur de France, frère du Duc de Vendôme, ayant,

par son incapacité dans le commandement des armées, laissé pénétrer le Prince Eugène jusqu'à la frontière de Milan, étoit cause de la ruine de ce Duché, par les fourages, les charois, et autres provisions qu'on avoit été forcé d'en tirer pour faire subsister l'armée. Le grand Prieur, qui n'avoit que l'appui de son frère, tomba du premier coup; il eut ordre de quitter l'armée peu de jours après la bataille de Cassan, et ce ne fut pas sa seule disgrace.

Cependant M. le Duc de Vendôme, que Monseigneur le Dauphin avertissoit des cabales qu'on formoit contre lui, commença à s'appercevoir, après la chûte de son frère, que l'on lui préparoit la même décadence. Tout ce qu'il demandoit à la Cour lui étoit refusé; il suffisoit qu'il eût fait ou ordonné quelque chose, pour que cela fût désapprouvé et rejetté. Le flatteur et traître Colmenero ne le quittoit jamais, il étoit dans sa plus intime confidence, et le Prince de Vaudemont et lui ne cherchoient qu'à l'aigrir par

de fausses confidences, afin de le faire tomber dans quelque imprudence; ils louoient tous les partis violens qu'il étoit à tout moment tenté de prendre, et qu'il auroit pris, pour repousser les attaques qu'on lui faisoit, si des amis plus sincères n'avoient tempéré ses transports. Il n'avoit pas paru à la Cour depuis qu'on l'avoit revêtu du généralat d'Italie; il demanda la permission, après la campagne de 1705, d'aller en France; elle lui fut refusée; car ses ennemis, qui ne l'avoient pas assez détruit dans l'esprit du Roi, ne doutoient point qu'il ne rompît dans un moment, par sa présence, et par l'amitié personnelle dont Sa Majesté l'honoroit, toutes leurs mesures, et qu'il ne dissipât facilement les fausses impressions qu'on avoit commencé d'insinuer contre lui. Il étoit cependant à Mantoue, fort impatient de se voir si maltraité, après des services aussi importans que les siens; il voyoit sa perte assurée s'il n'alloit à la Cour, et s'il y alloit sans ordre, il pouvoit également être perdu, mais il pouvoit aussi se justifier des calomnies ré-

pandues contre lui. Enfin, après bien des irrésolutions, il prit le meilleur parti, qui fut d'aller à la Cour sans permission. Il y arriva incognito. Il alla d'abord chez Monseigneur, qui l'aimoit tendrement. Ce généreux Prince le mena chez le Roi, dont il fut reçu, contre son attente, avec tant de bonté et même de témoignages d'amitié, qu'il ne savoit que penser de ce que le Dauphin même lui avoit fait savoir en Italie, aussi bien que beaucoup d'autres de ses amis. Ses ennemis, qui virent leurs mesures rompues, furent des premiers à le caresser, et s'étant contentés de l'avoir éloigné du Piémont, ils concertèrent de le faire sortir d'Italie à la première occasion, pour ôter pour toujours au Duc de Savoye la crainte d'un ennemi si dangereux. Cette occasion se trouva bientôt. La défaite du Maréchal de Villeroy à Ramilly, en 1706, leur fit proposer au Roi le Duc de Vendôme, comme le seul Général capable de rétablir ses affaires et celles du Roi d'Espagne dans les Pays-Bas. Le Duc de Vendôme fut rappelé d'Italie. M. le Duc

d'Orléans et M. le Maréchal de Marsin prirent conjointement le commandement des armées d'Italie, d'où les François et les Espagnols furent chassés, moins par l'habileté des Généraux ennemis que par l'ignorance et la désunion des leurs.

Entre les persécutions personnelles que M. le Duc de Vendôme eut à souffrir toute l'année 1705, il en essuyoit tous les jours de plus mortifiantes; car elles étoient publiques: c'étoit dans les officiers de son armée qu'il honoroit le plus de sa protection ou de son amitié. Parmi ceux qui étoient des plus attachés à ce Prince, il y avoit le Comte de Bonneval, alors ancien Colonel de l'armée de France; celui-ci fut fort persécuté de la part de Madame de Chamillart, en voici le sujet.

Le Duc de Savoye ayant rompu ses alliances avec l'Espagne et la France, en avoit contracté de nouvelles avec l'Empereur dans l'automne de 1703. Staremberg l'ayant joint

ensuite au commencement de l'hiver, dans les montagnes du Montferrat, les communications du Milanez se trouverent impossibles aux François, qui furent obligés de faire passer leurs recrues par mer, de Provence dans l'Etat de Gènes avec beaucoup de risques et de dépenses : elles arriverent heureusement, et après le siége et la prise de Verceil, en 1704, M. le Duc de Vendôme résolut d'attaquer Jorée, pour ensuite faire sa jonction avec les troupes que M. le Duc de la Feuillade commandoit, par la vallée d'Aoste ; cette Province n'étoit défendue que par le fort de Bar, mais dont la situation auroit peut-être arrêté long-temps les François, si le Commandant, qui avoit été Major au service de France, n'avoit aussi mal défendu cette forteresse, que le passage de la Thuile, qui est au pied du petit Saint-Bernard, qu'il abandonna au Duc de la Feuillade, à l'approche de ses troupes, pour se retirer à Bar. Le peu de résistance de ce fort, et la molle défense des passages de la vallée d'Aoste, ayant fait soupçonner la fidélité de

ce Général à la Cour de Turin, il se retira en France, et delà en Espagne.

Après la conquête d'Ivrée et celle de la vallée d'Aoste, il ne restoit plus que celle du pays de Biel, pour ouvrir la communication de la France avec le Milanez. C'est une petite province très-fertile, elle contient soixante et douze grosses communautés, dont quelques-unes ont plusieurs paroisses qui en dépendent. Sa ville capitale est très-grande, et tout ce canton, qui est fort peuplé, avoit pris les armes et avoit fort incommodé l'armée de France pendant sa marche de Verceil à Ivrée; et durant le siége de cette dernière place, le Marquis d'Andourne, officier distingué par le Duc de Savoye, et fils du Marquis de Parelle, commandoit quelques troupes, qui jointes aux paysans armés, et à la situation du pays, où l'on ne peut pénétrer que par des défilés fort difficiles, fit remettre par le Duc de Vendôme cette expédition à une autre conjoncture, ne voulant pas perdre son temps à une conquête

COLBERT à MAZARIN.

25 juin 1654.

JE supplie Votre Eminence de me laisser agir au procès pendant au conseil entre Votre Eminence, comme Abbé de Cluny, et les jésuites d'Alsace. Il y a deux ans que les jésuites demandent du temps pour faire venir leurs titres, depuis quatre mois on leur a donné trois remises consécutives, ce n'est que subterfuges pour éviter leur condamnation.

Le même au même.

10 juillet 1654.

HUBERT me mande que l'aversion que les matelots ont pour les officiers de la marine d'à présent, et la mauvaise manière d'agir qu'ils pratiquent envers eux, fera grand tort au gouvernement de Votre Eminence, et qu'assurément une bonne partie pourront quitter et aller chercher retraite ailleurs. Ils ont fait jeter un écu sous la porte de chaque

Le Comte de Bonneval cependant étant resté à Ivrée, chercha les moyens d'exécuter la conquête du Bielois ; il attaqua plusieurs postes du Marquis d'Andourne, il les força tous, et se rendit maître, en moins de trois semaines, de toute la province. Le Marquis se retira à Cressentin. Bonneval trouva plus de trois cents soldats françois et quelques officiers prisonniers dans la ville de Biel, qu'il mit en liberté.

Il rendit compte de sa petite conquête à M. le Duc de Vendôme, qui fut fort aise d'avoir sa communication libre avec la France ; quelques recrues qui étoient prêtes à s'embarquer en Provence pour Gênes, rétrograderent, et pendant l'hiver et le printemps d'après, il passa vingt-deux mille hommes de recrues par ce pays, pour rétablir l'infanterie des deux armées de Piémont et de Lombardie, et beaucoup de monde et de chevaux pour la cavalerie et les dragons.

Comme ces recrues laissoient toujours

quelques malades à Biel, et qu'outre cela plusieurs d'entr'eux avoient besoin de souliers, ayant usé les leurs dans les neiges en passant les montagnes, le Comte de Bonneval ordonna à un Impresaire, nommé Aventura, qui avoit servi le Duc de Savoye, de dresser un petit hôpital dans un cloître, et de faire quelques provisions de souliers; il donna part de cette disposition nécessaire à M. le Duc de Vendôme, qui l'approuva, et en ordonna le paiement à l'Intendant de Grigny. Toute cette dépense fut faite avec une telle économie, qu'elle n'excédoit pas mille philippes ou écus de Milan.

Après la prise de Verrue, l'armée prit quelque repos, et ensuite on forma le siége de Chivas, où le Comte de Bonneval fut joindre M. le Duc de Vendôme avec son régiment. Le siége de cette petite place dura plus qu'on ne croyoit. Elle est sur le bord du Pô, entre Turin et Verrue; l'armée du Duc de Savoye, campée de l'autre côté de ce fleuve, en rafraîchissoit tous les jours la garnison. Cepen-

dant le Duc de Vendôme, ayant appris que le grand Prieur, son frère, étoit contraint de céder le terrein à une nouvelle armée d'Impériaux qui étoient descendus en Italie, sous le commandement du Prince Eugène, partit en diligence pour la Lombardie; et laissa le commandement de l'armée en Piémont, au Duc de la Feuillade, comme il avoit été ordonné par la Cour. Cinq régimens d'infanterie, et quelque cavalerie eurent ordre de le suivre, le régiment du Comte de Bonneval fut du nombre, ils joignirent l'armée aux environs de Sorosina vers Pissighitone, c'étoit le quartier de M. le Duc de Vendôme. Le Prince Eugène perdit le poste des *Tredeci ponti* par sa négligence, il décampa peu après, pour tenter le passage de l'Ada, au lieu nommé le Paradiso. Le Duc de Vendôme y marcha et le repoussa, il donna le lendemain le combat de Cassan, ou lui et les Impériaux furent battus; il y fut blessé, il retira son armée à Agnadel. Le Duc de Vendôme alla camper à Rivalta, près de l'Ada, et les deux armées

armées resterent plus d'un mois à portée l'une de l'autre, sans rien entreprendre.

Ce fut pendant le séjour de l'armée de France et d'Espagne à Rivalta, que le Comte de Bonneval reçut une lettre de l'*Appaltateur* Aventure, qui avoit formé le petit hôpital de Biel pour les recrues, et avoit fourni des souliers aux plus mal chaussés; il mandoit à ce Comte, que l'Intendant Grigny, bien loin de le payer, selon les ordres qu'il en avoit de M. le Duc de Vendôme, l'avoit maltraité de paroles, et lui avoit dit, que si le Comte de Bonneval avoit ordonné cette dépense, il n'avoit qu'à la payer. Bonneval porta cette lettre à M. le Duc de Vandôme, qui lui dit d'en écrire à M. Chamillart, et qu'il mettroit cette lettre dans une des siennes, où il recommanderoit cette affaire. Les lettres partirent, et les réponses arrivèrent, et portoient: „ que le Roi ne vouloit point „ entrer dans des dépenses d'hôpitaux, dont „ l'Intendant n'avoit point eu la direction, „ ni desquels il n'avoit aucune connoissance,

„ et que le Comte de Bonneval n'avoit qu'à „ rendre ses comptes à l'Intendant, qui fe- „ roit ce qui seroit de justice. „ La lettre du Ministre à M. de Vendôme étoit mot à mot la même. Ce Prince ordonna sur le champ au Comte de Bonneval d'en écrire une seconde à M. Chamillart, et lui en dit la substance. Il fut l'écrire dans le moment, dans la chambre du Secrétaire Capistron. Elle portoit: „ qu'il avoit toujours été d'usage, dans „ les armées du Roi, que lorsqu'une dépense „ avoit été faite par l'ordre et du consente- „ ment du Général de l'armée, par quelque „ Officier militaire, elle fût remboursée; que „ ces derniers n'avoient aucun compte à ren- „ dre aux gens de plume, et que plutôt que „ d'étourdir davantage un Ministre comme „ lui d'une si petite bagatelle, qui n'excé- „ doit pas mille philippes, lui, Comte de „ Bonneval, la payeroit de son argent, n'é- „ tant pas juste que le misérable Avanture „ perdît son bien pour avoir obéi à ses or- „ dres pour le service du Roi. „ M. le Duc de Vendôme mit cette lettre dans une des

siennes, où il mandoit presque la même chose à M. Chamillart, qui fut trois mois à faire réponse. Enfin elle arriva à Mantoue, où M. le Duc de Vendôme avoit établi son quartier général, après avoir mis son armée dans ceux qu'elle devoit occuper pendant l'hiver. Elle étoit, comme l'autre, dans le paquet de ce Prince, et portoit en substance: „ que ce Ministre étoit fort étonné que le „ Comte de Bonneval s'avisât de se croire „ assez grand Seigneur pour faire des présens „ au Roi; que si la somme en question avoit „ été justement employée, il ne seroit pas „ assez généreux pour faire cette offre, et „ qu'il voyoit bien qu'il ne vouloit éviter „ de compter avec les gens de plume, que „ parce que ces derniers savoient trop bien „ compter. „ La lettre pour M. le Duc de Vendôme étoit sur le même ton.

Les insultes faites au Comte de Bonneval par M. Chamillart dans ces deux lettres, attirerent à ce Ministre une réponse encore plus injurieuse de la part de ce Comte. Pour M.

le Duc de Vendôme, il n'étoit pas moins en colere, tant sur cette affaire que sur d'autres avis et nouvelles qu'il avoit reçues et qui le regardoient personnellement. Il dit plusieurs choses très-vives et très-injurieuses en pleine table le soir à souper devant trente personnes, contre les auteurs de la persécution qu'on lui faisoit, et si un de ses bons serviteurs, homme d'âge, d'expérience et de caractère, n'eût tempéré son premier mouvement, il est sûr qu'il se seroit retiré dans sa terre d'Anet, et seroit parti dès la même nuit, pour ne jamais plus servir le Roi. Il prit quelques jours après, sans congé, la poste pour Versailles. Le Comte de Bonneval, qui ne vouloit pas attendre le fruit de sa réponse à M. Chamillart à Mantoue, alla à Venise. Le Comte de Medavid, Lieutenant-général, commandoit en Lombardie pendant l'absence de M. de Vendôme, il étoit fort ami de Bonneval, et lui fit savoir très-secrétement, quelque temps après, qu'il avoit ordre de le mettre dans la citadelle de Mantoue jusqu'à nouvel ordre, et qu'ainsi il fe-

roit bien de rester à Venise jusqu'à ce qu'il sût comment tourneroient les affaires de M. le Duc de Vendôme. Son conseil fut suivi, et le Comte de Bonneval, sur les faux avis que lui donna un certain Ministre, que M. de Vendôme ne retourneroit plus en Italie, et que ce Prince étoit perdu, prit la résolution d'écrire à M. Chamillart, sans lui parler du passé, pour le prier de demander de sa part au Roi la permission d'aller servir le Roi d'Espagne son petit-fils, d'autant qu'étant neveu de M. l'Archevêque de Cambray, l'Abbé de Fénélon, qui avoit été précepteur de Sa Majesté Catholique, il pourroit espérer quelque fortune de ce côté-là. La réponse de M. Chamillart arriva bientôt, elle portoit, que ce Ministre avoit parlé au Roi sur la demande que le Comte de Bonneval avoit faite d'aller servir en Espagne, mais que Sa Majesté avoit répondu que le Roi d'Espagne n'avoit pas besoin des services du Comte de Bonneval. Sur cette réponse, ce dernier voyant que s'il alloit à Mantoue, on le mettroit en prison; et que s'il alloit en Espagne

sans permission, le crédit de M. Chamillart, dont on avoit alors besoin, l'y feroit sans doute arrêter, il prit le parti d'aller en Allemagne, où il a servi vingt ans la maison d'Autriche, après lesquels il a eu une démission de tous ses emplois, pour avoir dit simplement que ceux qui avoient calomnié une très-grande Reine étoient des coquins si c'étoient des hommes, et des putains si c'étoient des femmes. Les calomniateurs ont trouvé à Vienne une si puissante protection, que le Comte de Bonneval, outre la démission de ses emplois, est resté un an aux arrêts au château de Brinn, en Moravie, sans être ni accusé ni entendu. Il étoit le plus ancien Général d'infanterie des armées de l'Empereur, et même de cavalerie, ces deux caractères roulant suivant l'ancienneté des commissions. Ce Général étoit aussi Conseiller de guerre depuis long-temps, et Colonel d'un régiment d'infanterie.

SECOND MÉMOIRE

DU COMTE DE BONNEVAL

Touchant ses démêlés avec le Marquis de Prié, pour lesquels il a reçu la démission de tous ses emplois au service de l'Empereur.

LE Marquis des Eaux, jeune gentilhomme flamand, d'une figure agréable, ayant fait l'amour à Madame d'Apremont, fille du Marquis de Prié, Vice-gouverneur des Pays-Bas Autrichiens, du vivant de son mari, ne songea qu'à s'éloigner d'elle d'abord qu'elle fut veuve; car on ne perdit pas un moment chez les Prié, pour lui proposer de remplacer le défunt; il s'en défendit par des paroles civiles et générales : mais ayant craint quelques violences en cas de refus, il prétexta des affaires en Espagne, et il obtint de la Cour de Vienne la permission d'aller dans ce Royaume, sans que Prié en eût connois-

sance, et de peur d'être arrêté, il partit sans congé, et laissa une lettre pour la d'Apremont, dans laquelle il lui promettoit de revenir le plutôt qu'il pourroit, l'assurant au surplus qu'il s'éloignoit d'elle avec beaucoup de douleur, mais sans parler de mariage. Le Comte de Lannoy en fut porteur. Il continua de donner de ses nouvelles à cette veuve encore quelques mois, après lesquels il ne lui écrivit plus. Il y avoit déjà trois ans qu'il étoit absent, lorsque tous les Prié en corps, qui étoient piqués au vif contre ledit Marquis, résolurent de le perdre en Espagne, ou de l'en faire chasser, ne doutant pas que s'ils le tenoient une fois dans leur gouvernement, ils le forceroient bien d'épouser leur fille.

La petite disgrace et les arrêts de la jeune Reine, épouse de Sa Majesté Catholique le Roi Don Louis, pour quelques enfantises qu'elle avoit faites l'an 1724, servit de fondement à la plus horrible noirceur et à la plus imprudente en même temps qu'on ait jamais imaginée.

Ils publièrent hautement que cette disgrace, dont on cachoit l'occasion, venoit de l'amour de cette grande Princesse pour le Marquis des Eaux, et que le Roi son époux en ayant été averti, avoit fait poignarder ledit Marquis dans la chambre de la Reine, et jeter son corps par la fenêtre d'une galerie, dans la rue, pour punition de sa témérité. Le Marquis de Prié, la Marquise de Prié son épouse, et la d'Apremont leur fille, contoient cette histoire à tout le monde, et en répandirent le bruit de manière, que c'étoit la nouvelle courante dans les maisons à biere et dans les cafés de toutes les villes des Pays-Bas.

Le Comte de Lannoy, qui a eu l'honneur de servir le Roi d'Espagne, à qui la Marquise de Prié racontoit cette fable, lui répondit en pleine conversation, devant tout le monde, que cela ne pouvoit pas être, puisque la chambre d'une Reine d'Espagne n'étoit pas d'une aussi facile entrée que celle de Madame d'Apremont, ce qui déconcerta fort la mère et la fille.

Le Comte de Bonneval qui, malgré les engagemens qu'il avoit avec la Maison d'Autriche, a toujours conservé pour Sa Majesté le Roi d'Espagne, et pour toute la Maison de France, un attachement infini, ne crut pouvoir remédier à ces calomnies, qu'en publiant chez lui, un jour d'assemblée, que ceux qui faisoient courir de telles fables contre l'honneur et la vertu d'une aussi grande Princesse que la jeune Reine d'Espagne, étoient des coquins si c'étoient des hommes, et des putains si c'étoient des femmes, sans en excepter qui que ce soit; et quand même ces discours se seroient tenus dans la maison du Marquis de Prié ou de la Marquise son épouse, ou dans celle de Madame d'Apremont, mais sans les désigner personnellement.

Ce Comte étoit très-aimé dans les Pays-Bas, une pareille déclaration de sa part rompoit toutes les mesures des Prié contre le Marquis des Eaux, et faisoit remonter tout le monde à la source de ces calomnies, à leur

grande confusion. Ils résolurent de se venger de lui. On envoya ce Général au château d'Anvers, et le Prince Eugène, à Vienne, prit avec autant de fureur le parti des Prié, que si on l'eût attaqué lui-même; mais, malgré sa protection et son crédit, l'on destitua Prié de son progubernatoriat, et on lui ôta à lui-même son gouvernement de Flandres. Il n'en devint que plus animé contre le Comte de Bonneval, qu'on accusoit, entr'autres choses, d'avoir relevé une affaire qui pouvoit occasionner une guerre &c. Il eut ordre de se rendre aux arrêts au château de Spilberg, en Moravie; il y est resté un an, et a reçu de plus la démission de tous ses emplois au service de l'Empereur; ce grand et sage Monarque ayant sacrifié le Comte de Bonneval pour dédommager en quelque manière le Prince Eugène du chagrin qu'il a eu de la chute des Prié, et de la perte de son gouvernement des Pays-Bas.

Cependant Sa Majesté Impériale, dont la bonté est infinie, quelques mois après toute

cette histoire, envoya le grand Chancelier de sa Cour, M. le Comte de Sinzendorf, à M. le Prince Eugène, pour lui dire : que Sa Majesté verroit très-volontiers que toute cette affaire du Comte de Bonneval s'accommodât, que c'étoit un officier qui l'avoit bien servi, et qu'il souhaitoit que Son Altesse cherchât lui-même les moyens de rétablir les choses comme elles étoient auparavant. M. le Prince Eugène répondit séchement au Chancelier : „ Monsieur, l'Empereur est le maître, mais „ si M. le Comte de Bonneval entre dans „ Vienne par une porte, j'en sortirai par „ l'autre. „

Cette réponse a paru vive et forte à tout le monde, et depuis ce temps-là l'on ne parla plus que de donner des lettres de recommandation au Comte de Bonneval pour quelque allié de l'Empereur, chez qui il devoit rester en attendant que ses affaires se pussent raccommoder à Vienne. Il a refusé cette grâce le plus poliment qu'il a pu, car il ne s'est pas plutôt vu libre du service im-

périal, qu'il a songé à servir le Roi d'Espagne, ainsi qu'il l'avoit souhaité avant que d'entrer au service de la Maison d'Autriche. Il avoit résolu d'aller tout droit en Espagne au sortir de ses arrêts; mais la paix de Riperda qui est survenue, et un autre accident ont rompu ses mesures pour quelque temps, Voici le fait.

Quelques mois après le traité de Vienne, un Ministre étranger, ami du Comte de Bonneval, se trouvant chez le grand Chancelier de la Cour Impériale, M. le Comte de Sinzendorf, où étoit aussi le Marquis de Rialp, Secrétaire des dépêches universelles, tous deux amis aussi de Bonneval, ces Messieurs lui dirent, que l'on chercheroit à mettre le Comte de Bonneval quelque part, en attendant que ses affaires se pussent pacifier à la Cour, et que Sa Majesté Impériale lui donneroit de fortes recommandations où il voudroit. Ce Ministre étranger leur répondit, que la paix de l'Empereur et du Roi d'Espagne pouvoit faciliter beaucoup leurs idées,

puisque si Sa Majesté Impériale avoit la clémence de recommander ledit Général à Sa Majesté Catholique, ces Monarques étoient si unis, qu'il ne doutoit pas que Bonneval ne fût accepté à Madrid. Oh! pour cela non, Monsieur, répondit le Chancelier, nous avons lieu d'espérer que notre union avec l'Espagne sera de durée, mais comme il n'y a cependant aucun lien qui ne puisse se rompre, nous ne voulons point donner aux Espagnols un Général qui connoît aussi bien l'Italie et la maniere d'y faire la guerre, que le Comte de Bonneval, et comme il n'a pas moins de connoissance de la guerre de Flandres, il ne nous convient point du tout dans ce pays-là. Mais nous le recommanderons par-tout ailleurs, par exemple en Pologne, ou en Russie.

Ce discours ayant fait comprendre au Comte de Bonneval qu'il seroit aussi traversé par les Impériaux, s'il vouloit se présenter à présent pour avoir l'honneur de servir le Roi d'Espagne, qu'il l'avoit été autrefois par M.

Chamillart, il s'est rendu à Venise au sortir de ses arrêts, pour attendre une conjoncture plus favorable, afin de présenter ses très-humbles services à Sa Majesté Catholique.

Signé BONNEVAL.

POST-SCRIPTUM.

IL est cependant très-certain que les plus grands ennemis du Comte de Bonneval, en Allemagne, auroient tort, s'ils trouvoient mauvais que Sa Majesté Catholique usât de sa clémence et de sa générosité ordinaire envers le Comte de Bonneval; et quant à Sa Majesté Impériale, elle est trop juste pour le désapprouver, et trop grande pour le craindre, comme de certaines gens l'ont voulu dire.

Enfin, l'occasion pour laquelle ce Général a perdu ses emplois à la Cour de Vienne, et souffert une dure persécution, n'étant que pour avoir soutenu l'honneur et la réputa-

tion d'une Reine d'Espagne faussement calomniée, les grâces d'un si grand Monarque envers le Comte de Bonneval, ne peuvent altérer l'union de l'Espagne et de l'Empire, et donneront encore plus à connoître à toute l'Europe la fausseté desdites calomnies.

J'espère, Monsieur, que vous aurez la bonté de donner copie dudit mémoire à Madame de Bonneval, avec la présente conclusion.

Au dos étoit écrit : Je prie mon cousin de vouloir bien remettre et recommander mon mémoire à Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Fleury, et s'il trouve une occasion favorable pour le communiquer à M. le Blanc, et à M. de Chauvelin, il obligera infiniment son très-humble serviteur le Comte de Bonneval.

NOTE

NOTE CINQUIEME.

Sur le Duc de BOUFFLERS, depuis Maréchal de France; fournie par le Maréchal de Villars, dans une de ses lettres.

LETTRE de M. de Maréchal de Villars, à M. le Comte de Pontchartrain.

Du 25 novembre 1709.

J'AI été ravi de voir, Monsieur, que mes lettres-patentes servissent à l'éloge de M. le Maréchal de Boufflers. . . . .

Je dois me souvenir, toujours avec la plus vive reconnoissance, qu'un Maréchal de France, plus ancien, comblé de mérite, d'actions et de dignités, a bien voulu servir de volontaire dans une armée que j'avois l'honneur de commander, et bien que Sa Majesté ait pensé que la jalousie si naturelle entre

gens de même état, me pourroit faire quelque peine, elle eut la bonté de me mander que M. le Maréchal de Boufflers ne viendroit à l'armée qu'au cas que quelque blessure (1) ou maladie m'obligeassent à en quitter le commandement. Je suppliai M. le Maréchal de Boufflers de vouloir bien venir le partager avec moi, et dans le commencement de l'action, de se charger de la principale et plus noble partie (2) de l'armée, où il fit des merveilles, s'exposant plus que personne sans contredit.... Les louanges qu'il a méritées,... et dont je suis ravi de voir une partie dans mes patentes, ne peuvent m'empêcher de desirer que l'on y voye ce qui a porté Sa Majesté à m'en honorer... &c.

(1) M. de Villars fut blessé à la bataille d'Aulnoi, et cet accident fut la cause de la perte du champ de bataille.

(2) Les gardes du corps étoient à l'aile droite. M. de Boufflers, qui étoit leur Capitaine, eut cette aile. Il ne se retira que quatre heures après la blessure de Villars. (*Tiré des Lettres de Villars.*)

COPIE d'une lettre écrite de Bruxelles, le 27 septembre 1709, à M. le Maréchal de Villars, et dont l'original a été envoyé à la Cour.

MONSIEUR,

JAMAIS la France n'aura l'occasion plus belle ni plus favorable pour reprendre les Pays-Bas qu'elle n'a présentement : considérant la grosse perte que les Alliés ont faite par la derniere action du 11 de ce mois, puisque par compte fait et arrêté, on trouve trente-cinq mille hommes hors de combat, l'élite de leur infanterie étant périe, et la terreur étant dans le reste de leurs troupes.

NOTE SIXIÈME.

SUR LA BRINVILLIERS.

On a trouvé une lettre de Louis XIV à Colbert, sur cette fameuse empoisonneuse. Elle peut servir à l'histoire.

LOUIS XIV à COLBERT.

Le 28 juin 1676.

Sur l'affaire de Madame de Brinvilliers, je crois qu'il est important que vous disiez au premier Président et au Procureur général, de ma part, que je m'attends qu'ils feront tout ce que des gens de bien comme eux doivent faire pour déconcerter tous ceux de quelque qualité qu'ils soient, qui sont mêlés dans un si vilain commerce. Mandez-moi tout ce que vous pourrez en apprendre. On prétend qu'il y a de fortes sollicitations et beaucoup d'argent répandu; dites encore

auxdits premier Président et Procureur général, que je souhaite qu'ils prennent un soin particulier d'exécuter la déclaration qui regarde la régale.

NOTE SEPTIÈME.

Sur CAVALIER, chef des Protestans des Cévennes.

LETTRE de M. le Marquis de Villars à M. de Chamillart.

Du 5 juin 1704.

C'EST un grand bien que j'aye ôté aux rebelles Cavalier. C'est un paysan du plus bas étage, qui n'a que vingt-deux ans et n'en paroît pas dix-huit, petit et aucune mine qui impose, qualité nécessaire pour les peuples; mais une fermeté et un bon sens surprenant. Je vous en conterai ce trait. Il est

certain que pour contenir ses gens il en faisoit souvent mourir : et je lui demandois bien, est-il possible qu'à votre âge, et n'ayant pas un long usage du commandement, vous n'eussiez aucune peine à ordonner souvent la mort de vos propres gens? — Non, Monsieur, me dit-il, quand elle me paroissoit juste. — Mais, de qui vous serviez-vous pour la donner? — Du premier à qui je l'ordonnois, sans qu'aucun ait jamais hésité à suivre mon ordre. Je crois, Monsieur, que vous trouverez cela surprenant. D'ailleurs il avoit beaucoup d'arrangement pour sa subsistance, et disposoit aussi bien ses troupes pour une action que des officiers très-entendus le pourroient faire. Comme il faisoit la guerre en quatre lieues de pays, la parfaite connoissance qu'il en avoit pouvoit beaucoup l'aider. . . .

NOTE HUITIEME.

Sur le Prince de CELLAMARE et sur ses intrigues.

IL courut beaucoup de bruits sur la découverte du plan de la révolution : voici ce que je sais de plus vrai sur cet objet ; ce fut une affaire de filles, qui nous le découvrit et qui sauva le Régent.

Le Secrétaire de l'Ambassadeur d'Espagne étoit, comme son maître, fort libertin, il voyoit des filles après avoir travaillé sur les affaires d'Etat, et dit un soir chez la Fillon, qui étoit à la tête d'une maison prostituée, qu'il étoit venu ce soir là trop tard, à cause des lettres longues et importantes que devoit porter l'Abbé Porto-Carrero. La Fillon rendit ce propos au Régent, que d'autres indices avoient déjà tenu dans l'attente de quelque révolution, et qui sur le champ envoya des courriers pour qu'on arrêtât l'Abbé.

Extrait d'un Mémoire du temps.

NOTE NEUVIÈME.

COLBERT.

COLBERT est un des Ministres dont les opérations ont le plus influé sur le sort de la France; le Duc de Saint-Simon en parle si peu, que le meilleur moyen de traiter son article est de publier une correspondance originale de ce Ministre avec Mazarin, avec son fils, et quelques mémoires de lui sur l'administration.

On y voit comment Colbert s'éleva; comment il étoit agréable à Mazarin; comment il servoit ce Cardinal.

COLBERT à MAZARIN.

LES bâtimens de Vincennes vont toujours, non pas avec la diligence que je souhaiterois bien, je les presse autant que je puis, j'aurai soin d'y faire établir les faisandiers au

mois d'août prochain. Les veaux sont toujours nourris avec grand soin, mais je crains fort que l'âge ne les fasse maigrir: comme je doute de l'industrie des François pour les bien nourrir, j'ai écrit à Rome que l'on m'envoyât un mémoire de la maniere que l'on élève les cordolles mongavis dont l'on parlê tant, afin de le faire observer pour les nôtres; les poules, poulets, et poulets d'Indé sont en fort bon état, j'espere que Votre Eminence en aura satisfaction, comme aussi des pigeons de voliere; j'ai demandé à M. du Plessis un ordre du Roi aux officiers des eaux et fontaines du Roi, pour visiter dans tous les villages circonvoisins toutes les eaux, et ce que l'on en pourra faire venir dans le parc et dans le château.

J'ai fait cueillir les fruits, et on fait faire des confitures pour la Reine, que je fais mettre dans de grandes tasses de porcelaine, ce qui sera fort propre.

Le même au même.

A Paris, ce 11 mai 1654.

MONSEIGNEUR,

M. de Vendôme avoit pris aujourd'hui pour aller à Fontainebleau, où je devois avoir l'honneur de l'accompagner pour conclure une fois le contract de mariage de M. et de Madame de Mercoeur, et cela sur les paroles réciproques que M. Chapelain et moi nous étions donné réciproquement sur les articles qui étoient en contestation, savoir de la part de Votre Eminence.

Que l'on rayeroit l'article de la dot, et qu'à côté seroient mis ces mots: cet article a été rayé par ordre du Roi, qui a signé de sa main, et fait contresigner par le Secrétaire d'Etat.

Que la donation de Martigues seroit approuvée par préciput.

Et que nonobstant la dite donation, M. et Madame de Vendôme, auroient la faculté de disposer de six cents mille livres entier.

Et de la part de M. de Vendôme, que l'on nous donneroit une renonciation de M. de Beaufort à toute donation du duché de Beaufort, ou piece équivalente, en sorte qu'il n'y puisse avoir aucun droit, sans quoi je me suis toujours déclaré qu'il ne seroit fait aucun accommodement; et ledit sieur Chapelain, sans vouloir s'expliquer du détail qu'il m'a toujours traité d'une pièce secrete dans la maison, et qu'il ne me pourroit déclarer, qu'après que nous serions convenus de tous les autres articles.

Ou que l'on donneroit le change de la principauté de Martigues, avec le duché de Beaufort en bonne forme, du consentement de M. de Beaufort, et qu'au lieu du préciput qui lui est accordé par la donation de ladite principauté de Martigues, l'on donneroit à M. de Mercoeur, aussi par préciput, les terres

de Vendeuil, aussi St. Lambert d'Armetal et Argenton.

Et que M. et Madame de Vendôme ne pourroient disposer par testament ou autrement des six cents mille livres qui lui sont réservés en faveur de l'un de messieurs leurs enfans, au préjudice de l'autre.

Après avoir presque travaillé trois jours consécutifs avec Messieurs les avocats des conseils de la maison de Vendôme et de Votre Éminence, à contester et rédiger par écrit tous ces articles, et qu'aucun de ceux promis de la part de Votre Eminence n'ont été contestés; ceux qui avoient été promis de la part de M. de Vendôme, ont reçu les difficultés qui en suivent.

L'on s'est déclaré ne pouvoir donner le change de la principauté de Martigues avec le duché de Beaufort, qui étoit le plus grand avantage qui peut revenir à M. de Mercoeur de toute cette affaire, parce que M. de Beau-

fort n'a point voulu y consentir, et que M. son père et lui se sont séparés fort mal sur cette difficulté, à ce que l'on dit.

M. et Madame de Vendôme se sont voulu réserver la faculté entiere de disposer des six cents mille livres en faveur de qui bon leur sembleroit : et sur le refus absolu que j'en avois fait, mondit sieur de Vendôme avoit remis à décider ce point avec M. le Tellier, en arrivant à Fontainebleau, à quoi j'avois consenti, même déclarant que c'étoit une clause promise, et qu'il ne trouveroit aucune disposition ici pour être persuadé de ce qu'il desiroit.

Pour l'article du duché de Beaufort, que l'on avoit toujours remis, ce dernier, M. Chapelain, m'a enfin déclaré en secret que le délaissement en donation faite dudit duché, en 1649, sur lequel M. de Beaufort a été reçu Duc et Pair, est une pièce fausse, qui n'a jamais été signée par M. de Vendôme, et qui fut alors fabriquée par M. de Beaufort,

avec un notaire de Paris, pour parvenir au but qu'il avoit d'être fait Duc et Pair; et qu'il retireroit la minute de cet acte, pour me la remettre à main propre, ce qui m'avoit satisfait.

Hier après midi ce discours changea, et me dit que l'on ne pouvoit retirer cette minute sans le consentement de M. de Beaufort, et que l'on travailloit à l'avoir.

Quelques heures après, il me fit connoître que l'on ne pourroit pas avoir le consentement de mondit sieur de Beaufort, et s'efforce de me persuader la nullité de ce délaissement ou donation par soi, sans aucune révocation ni suppression, à quoi ayant résisté et fait voir, avec l'aide des avocats de Votre Eminence, l'importance de cette piece, nous convinmes, de concert avec ledit sieur Chapelain et ses avocats, d'un acte de distraction de M. de Vendôme, de la faculté dudit délaissement, avec obligation d'en faire désister M. de Beaufort, au cas qu'il s'en

voulut prévaloir, ce qui, ayant été refusé par M. de Vendôme, et voulant en remettre encore la décision à Fontainebleau, je me suis dispensé de ce voyage, sachant bien que Votre Eminence ne vouloit point se relâcher de ce point, et que la discussion ne lui en pourroit être que fâcheuse.

Les raisons pour lesquelles nous nous sommes tenus fermes, nonobstant ce que M. Chapelain m'a assuré de la fausseté dudit délaissement, sont :

Que cette fausseté est alléguée par eux et non prouvée, et ne le peut être que très-difficilement par nous, d'autant qu'il est en quelque sorte approuvé par un arrêt du Parlement, et que la signature de M. de Vendôme est très-facile à contrefaire, et de plus que nous serions entièrement à la discrétion de mondit sieur de Vendôme, qui au lieu d'une fausse signature sur cet acte, en pourroit mettre une véritable toutes fois et quantes que bon lui sembleroit.

J'écris amplement de toutes ces choses à Votre Eminence, afin que M. de Vendôme allant aujourd'hui à Fontainebleau, comme il l'a résolu, elle fut instruite de tout ce qui se passoit.

Je lui envoye ci-joint les comptes mis en un cahier, de toutes les avances faites de ses deniers pour le service du Roi pendant l'année dernière, qui sont conformes à ceux qu'elle a déjà vus : elle trouvera aussi ci-joints trois mémoires, l'un des avantages que lui peut tirer de tous les comptes de Contacry; l'autre de ce qui a été à faire pour conclure leurs comptes avec M. Herveau; et le troisième contient toutes les sommes et deniers qu'elle fournit pendant la campagne 1648 audit sieur Herveau Contacry, et contenant, tant pour ses affaires propres que pour celles du Roi. Je la supplie de voir le tout à son loisir, et de croire que je suis autant que je dois, &c.

COLBERT.

COLBERT à MAZARIN.

25 juin 1654.

JE supplie Votre Eminence de me laisser agir au procès pendant au conseil entre Votre Eminence, comme Abbé de Cluny, et les jésuites d'Alsace. Il y a deux ans que les jésuites demandent du temps pour faire venir leurs titres, depuis quatre mois on leur a donné trois remises consécutives, ce n'est que subterfuges pour éviter leur condamnation.

Le même au même.

10 juillet 1654.

HUBERT me mande que l'aversion que les matelots ont pour les officiers de la marine d'à présent, et la mauvaise manière d'agir qu'ils pratiquent envers eux, fera grand tort au gouvernement de Votre Eminence, et qu'assurément une bonne partie pourront quitter et aller chercher retraite ailleurs. Ils ont fait jeter un écu sous la porte de chaque

matelot, et prétendu les avoir engagés au service par ce moyen, et les envoyer prendre ensuite par des archers. Je sais bien qu'il faut que le service se fasse; mais quand on ne le fait faire que par la force, il se fait d'une étrange sorte, de la façon que ledit sieur Hubert m'a écrit. Je crois que M. d'Estrades en a fait savoir ses sentimens à Votre Eminence.

Le même au même.

2 août 1654.

L'AMBASSADEUR de Portugal s'est laissé entendre à M. de Guise, qu'il avoit ordre du Roi son maître de conclure la ligue aux premieres conditions, c'est-à-dire, cinq millions de livres en dix ans; ou bien aux dernières qui lui ont été proposées, que les six millions de livres en trois ou cinq ans, si je ne me trompe, en y joignant le mariage pour lequel il doit faire de grandes offres; et si l'on n'accepte aucune de ces conditions, de dépêcher en toute diligence, en Portu-

vous puis dire davantage, remettant le détail à la voix vive; espérant que dans six semaines ou deux mois vous pourrez faire un tour à Toulouse. Ce de quoi je vous conjure présentement, c'est de n'en rien témoigner audit Teron, par quelques raisons que ce puisse être, car vous me mettriez en d'étranges embarras, vous protestant que cette affaire est peut-être la plus délicate que j'aye eu de ma vie, et qui m'a donné plus d'inquiétude; je vous charge donc de n'en rien faire pénétrer, et de ne vous dispenser de cela en aucune façon, quand même vous seriez persuadé de bien faire.

de la lettre que l'Archevêque en écrit à Votre Eminence. Tout le monde convient ici que l'Archevêque n'est qu'un fripon, et qu'il seroit bien à propos de le chasser.

Le même au même.

16 avril 1655.

Je me suis obligé de dire à Votre Eminence, que non seulement le rapport du premier Président a été mal fait au doyen des chambres, ayant affoibli tout ce qui lui avoit été dit pour l'autorité du Roi, et relevé extraordinairement tout ce qui regardoit le Parlement, s'étant expliqué qu'il espéroit même qu'on leur donneroit quelques-uns des édits à examiner, en sorte qu'il n'y a pas un des Conseillers qui ne dise en toutes les compagnies, que le Roi leur doit faire amende honorable dimanche prochain, en présence des grands du Royaume, mais même tous les Présidents rapportent très-faussement et très-désavantageusement pour Votre Eminence, la conférence d'entre Elle

et eux. Tous les bien-intentionnés ont horreur de la malice de ces gens-là, et se plaignent avec raison et justice que Votre Eminence ne veuille point forcer sa bonté naturelle pour imprimer des marques de crainte dans leurs esprits, qui est la seule voie de les retenir dans le devoir. On croit que le remède présent seroit de faire venir dimanche les Doyens des chambres des enquêtes, outre les Présidents, de leur parler sobrement de la satisfaction que le Roi a du Parlement, et de leur ôter toute espérance de s'assembler, par des termes forts et énergiques.

Le même au même.

17 juillet 1655.

M. le premier Président supplie Votre Eminence d'admettre la résignation ci-jointe du sieur Bertaud, musicien de la chapelle, qui a été blessé, depuis deux jours d'un coup de pistolet, en faveur de son neveu, autre musicien de la chapelle, des deux

petits bénéfices dont ledit Bertaud est pourvu.

Nous avons deux veaux à Vincennes qu'il faut nécessairement manger, parce qu'ils sont trop grands, si Votre Eminence desire qu'on les envoye au lieu où elle sera, elle me le fera savoir, s'il lui plaît; j'y pourrai joindre deux dindonneaux de la ménagerie, des faisandeaux et de gros poulets. Mais la dépense de cette voiture sera bien grande, parce qu'il faut une charette exprès pour cela: si Votre Eminence étoit en lieu fixe, et qu'elle en voulût envoyer une des siennes, nous épargnerions pour le moins quarante écus.

Le même au même.

16 mars 1657.

VOICI un nouvel embarras de nos bleds, plus grand que tous ceux qui se sont présentés jusqu'à présent; je ne doute point que cette matière ne donne beaucoup de déplaisir à Votre Eminence, mais je la supplie

très-humblement de croire que j'ai employé tout mon peu d'industrie et toute mon application, pour surmonter les difficultés, sans toutefois y avoir pu réussir jusqu'à présent. Pour cet effet j'avois donné au sieur Hubert une assez ample instruction de toutes les choses qu'il falloit faire pour les faire passer, et même je lui donnois pouvoir de payer quelqu'un des péages où il trouveroit plus de résistance. Cependant ledit sieur Hubert s'est en allé en Languedoc, et a laissé auprès de ces bleds un commis fort ignorant, auquel il n'a pas même donné cette instruction, ensorte qu'au passage de Valence, les bleds ont été arrêtés par tous les péagers, nonobstant les arrêts du conseil, ordres du Roi, et lettres de cachet aux Gouverneurs et Intendans que j'avois envoyé, ce qui a obligé le sieur Commesson de me dépêcher son fils en poste pour me donner avis de toutes ces difficultés, et pour m'apporter une liste de tous les péages que l'on prétend faire payer depuis Lyon jusqu'en Arles, qui montent à six livres neuf sous par ânée, et y en ayant

trois mille deux cents ânées, cela monteroit à plus de vingt mille livres, ce qui sera une dépense excessive; et comme cela me donne beaucoup de défiance de celui qui les conduit, j'estime qu'il n'y a point d'autre reméde que d'envoyer une personne choisie par Votre Eminence, soit un des gentilshommes qui seront dans sa compagnie des Gardes, soit un grand même, qui ait de l'esprit, ou quelque autre personne à qui je donnerai une instruction de tout ce qu'il y auroit à faire, avec des lettres de change pour payer les péages dont l'on ne pourroit se dispenser; il seroit nécessaire en même temps de lui donner des lettres du Roi aux Intendans de Dauphiné et de Languedoc, portant ordre de faire passer lesdits bleds sans rien payer, et d'y aller même en personne s'il étoit nécessaire, et de mettre sur les bateaux les archers de la prévôté de l'hôtel, qui servent près d'eux, avec ordre de les faire passer de gré ou de force.

Le même au même.

20 mai 1657.

NOUS avons ici, dans l'écurie de Votre Eminence, deux grands limiers, qui nous mangent chacun huit sous par jour. Si Votre Eminence a dessein de les donner ou de les envoyer, il faudroit s'en défaire au plutôt.

Le même au même.

29 mai 1657.

VOTRE Eminence ayant trouvé la dépense du mois d'avril un peu forte, je dois lui dire que les festins de Vincennes au Roi et à la Reine, et ceux de Son Altesse Royale, ont augmenté considérablement la dépense de ce mois. Je sais bien que l'on pourroit apporter quelque plus grand ménage, mais peut-être que l'abondance y étant un peu moins grande, le service y seroit moins agréable à Votre Eminence. Lorsque je serai auprès d'Elle, je lui en ferai voir le détail en

un demi-quart d'heure de temps, quand il lui plaira me l'ordonner.

Le même au même.

8 juin 1657.

Le nommé Chevrier, qui est dans la Bastille, dont Votre Eminence me parla à Vincennes, m'a donné caution qu'il ne parlera plus, et qu'il sera plus sage que par le passé, en sorte que je crois que Votre Eminence peut donner l'ordre pour son élargissement.

Le même au même.

22 juin 1657.

Je ferai les sollicitations que Votre Eminence m'ordonne pour M. l'Ambassadeur d'Angleterre. Pour ce qui est des pieces de la négociation de Munster, Votre Eminence doit être, s'il lui plaît, persuadée que les papiers qu'elle m'a donnés, ont toujours été soigneusement conservés sous la clef, que je

ne me suis pas même confié à mon frère pour vérifier les années 43, 44, 45 et 46, les ayant vérifié moi-même. Mais en un mot Votre Eminence doit tenir pour constant et véritable que c'est une négociation fort importante, y ayant trouvé une infinité de dépêches et de pièces qui manquent, en lisant toutes celles qui y sont; et Votre Eminence verra par la fin une preuve indubitable de ce que je lui dis, vu qu'elle se souvient bien de ne m'avoir donné qu'une malle pleine de ces papiers-là; et lorsqu'elle sera achevée, outre la copie qui avoit été faite, si je trouve tout ce qui manque, je lui rendrai une autre malle aussi grande et aussi pleine que celle qu'elle m'a donnée. Par-là elle connoîtra la vérité de deux choses, l'une que nous lui rendrons la même quantité de papiers qu'elle nous aura donnée; et la seconde, que nous en aurons amassé une autre fois autant.

Le même au même.

4 juillet 1657.

Je fais partir demain une voiture de melons et de fruits, qui arrivera samedi de bonne heure; à la fin de la semaine prochaine j'enverrai un veau.

Le même au même.

8 juillet 1657.

L'abbé Siri m'a rendu les papiers que je lui avois donnés par ordre de Votre Eminence; en même temps il me dit qu'il s'en alloit en Italie avec Monseigneur le Cardinal Antoine. Mais je croyois que ce fut avec la participation et le consentement de Votre Eminence, ce qui m'empêcha de faire réflexion sur ce qu'il me disoit; depuis avoir reçu l'ordre de Votre Eminence, je l'ai fait parler; il se plaint que ce que Votre Eminence lui a donné n'étoit point assuré, et prétend bien savoir qu'il ne le sera de long-

temps; il dit de plus que tous les démêlés qu'il a eu cette année, auxquels il prétend n'avoir point contribué, lui ont donné tant de déplaisir, qu'il avoit pris la résolution de se retirer d'ici. Je puis assurer Votre Eminence que, sans qu'il ait connu qu'elle m'eût ordonné de lui parler, je l'ai fait changer de résolution; il dit qu'il ne peut pas se dispenser de faire un voyage en Italie pour retirer beaucoup de papiers qu'il y a; mais il fera un voyage près de Votre Eminence avant que de partir.

Le même au même.

20 octobre 1657.

Les bleds, quoique nouveaux et fort bons, ont attiré dans ce trajet, à cause de la vieillesse des flûtes, une infinité de petites bêtes qui les mangent; j'ai donné ordre qu'on les fit remuer incessamment, pour en chasser cette vermine; mais si cela ne se pouvoit, je supplie Votre Eminence de me faire savoir s'il y auroit inconvénient de les faire tous convertir en farine.

Le même au même.

21 juillet 1657.

POUR le projet du grand dessein que j'ai envoyé, je sais qu'il y aura beaucoup de choses à changer et à corriger; Votre Eminence prendra, s'il lui plaît, la peine de le voir et de considérer à son loisir, pour y employer quelques parties de ses grandes lumières, puisque c'est un dessein qui doit porter son nom dans les siécles avenir.

Le même au même.

4 janvier 1660.

DANS l'éclaircissement que Son Eminence m'a ordonné d'avoir avec M. le Procureur-général, ayant été particulièrement important de pénétrer d'où pouvoient provenir les plaintes qu'il a faites de moi, et la connoissance qu'il a témoigné avoir du mémoire que j'ai envoyé concernant les finances, j'estime devoir mettre par écrit tout ce que

j'ai reconnu et toutes les conséquences que l'on peut tirer sur ce sujet.

Premièrement, il est certain qu'avant son départ pour la Cour, qui fut le 22 septembre, son esprit étoit dans la même assiette qu'il a toujours été à mon égard; c'est-à-dire, me traitant avec beaucoup d'amitié, et moi lui témoignant beaucoup de respect, en sorte qu'il est constant, comme il le paroîtra même par les suites de ce discours, qu'il n'avoit fait aucun dessein de se plaindre de moi lorsqu'il est parti de Paris.

Il est bon d'observer sur ce sujet, que dès lors qu'il fut fait surintendant, au mois de février 1653, je lui demandai une grâce, qui étoit de trouver quelqu'un de ses gens d'affaire qui remboursât à M. de St. Pouange, qui est mon bon parent, et auquel je suis obligé, et à mon père, la finance des greffes de notifications de Champagne, dont le revenu est considérable, mais qui ne leur est pas propre, à cause qu'il faut souvent avoir

recours à des partisans, pour être déchargé de taxé, ce qu'il me promit de faire de bonne grâce, et même témoigna à M. de St. Pouange, que je lui avois demandé cette grâce-là seul, et qu'étant de mes amis autant qu'il l'étoit, il lui pouvoit assurer qu'elle seroit accordée; et comme je ne lui en avois point parlé depuis, il m'avoit assuré de temps en temps qu'il cherchoit les moyens de faire faire l'achat de ces greffes que je lui avois proposé, sur quoi je l'avois toujours remercié, sans faire de nouvelles instances. Quelques jours avant son départ, il envoya audit sieur de St. Pouange, le tiers du remboursement, ce qui est, à mon avis, une marque certaine qu'il n'avoit pas fait dessein de se plaindre de moi.

Voilà l'état de l'assiette de son esprit à son départ.

L'ayant été voir à son retour, je lui dis que Son Eminence m'avoit ordonné de l'éclaircir sur beaucoup de plaintes qu'il avoit faites

faites de moi : et ensuite je lui parlai de la conférence avec M. Talon sur l'affaire des prisonniers du parlement, pour le 8 de juillet, et lui dis que je n'avois pas vu M. Talon depuis le 10 septembre ; que le dimanche précédent 29 décembre, qu'il m'étoit venu voir, croyant que je dusse partir quelques jours après, et ensuite lui ayant dit qu'il ne devoit jamais appréhender de moi aucune liaison pour lui nuire, il me répartit qu'il étoit bien aise que l'avis qu'on lui avoit donné se trouvât faux, qu'il étoit vrai qu'il avoit fait des plaintes de moi à Son Eminence, mais qu'il les avoit faites de sorte que je ne pouvois pas même m'en plaindre, que servant bien Son Eminence comme je faisois, et Elle ayant autant de confiance en moi, il lui avoit été très-important de bien observer l'état de mon esprit à son égard. Que depuis un an il m'avoit trouvé beaucoup plus froid qu'auparavant ; qu'on lui avoit même donné une infinité d'avis de plusieurs discours tenus par M. Herveau, et par d'autres personnes, qu'il savoit plusieurs visites et plusieurs dé-

marches que j'avois faites, qui l'avoient obligé de mettre ces moyens en pratique pour me pénétrer et découvrir si tous les avis qu'on lui donnoit étoient véritables, et qu'enfin il avoit découvert des choses qu'il ne me pouvoit dire, et dont il ne pouvoit douter la vérité: qu'elles lui étoient de telle conséquence qu'elles n'alloient pas moins qu'à lui ôter l'honneur et les biens, qu'il étoit obligé plus que qui que ce soit au monde, au moyen par lequel il l'avoit découvert, et que dans cette extrémité il n'avoit pu prendre d'autre parti que celui de se plaindre à moi, et qu'il étoit bien assuré que je l'aurois fait si j'avois été en sa place, et même que je l'approuverois, s'il ne pouvoit expliquer les causes et les raisons de la conduite qu'il avoit tenu.

Lui ayant témoigné que je m'estimois heureux de l'entendre parler de cette sorte, vu qu'il m'avoit fait paroître le jour de son départ la même amitié qu'il avoit toujours fait, il me répondit qu'il ne savoit pas le plus important lorsqu'il partit, et même que s'il

n'avoit pas été trop avancé dans son voyage lorsqu'il l'apprit, il seroit retourné pour s'éclaircir avec moi, et pour me faire connoître les motifs de sa conduite, ensorte qu'il ne doutoit pas qu'il ne m'eût obligé, ou à révoquer, ou à remédier par quelque autre moyen; et ensuite il me parla des billets de l'Espagne, du dessein de l'administration des finances, par Votre Eminence seule. Et me rapportant ensuite une partie des choses que Votre Eminence lui avoit dites, il me dit qu'elles étoient toutes conformes à ces avis; joint qu'il y en avoit beaucoup qui ne pouvoient venir que de moi.

Il me dit de plus, que peut-être un jour les choses changeroient de face, et que les personnes ne seroient plus en certaines places, s'expliquant comme pour me donner soupçon de quelques-uns de mes domestiques, et qu'en ce cas il me diroit de quelle sorte il avoit eu cet avis. Dans tout cet entretien, il m'a fait connoître en une infinité de rencontres qu'il ne faisoit aucun fonde-

ment sur la liaison de MM. Talon et Herveau, dont ils m'avoient accusé, ne l'ayant fait que pour s'instruire et donner quelque force à son dessein, d'annuller ou de diminuer la force des avis qu'il avoit.

Par tous ses discours, il est aisé de juger que ledit sieur Procureur-général a vu le mémoire dont il est question, qu'il l'a vu pendant ses voyages, et qu'il m'a voulu donner soupçon de quelques-uns de mes domestiques.

La proposition qu'il a faite d'abord à Son Eminence de résilier les baux des généralités, et de n'en laisser que le tiers aux gens d'affaires, en est encore une autre preuve bien forte, sachant très-bien qu'il n'avoit point cette pensée lorsqu'il est parti d'ici, ensorte que le mal que le sieur Herveau a prétendu lui faire en faisant changer Votre Eminence de la résolution qu'elle avoit prise avec lui sur ce sujet, lui a été bien agréable. Et en effet, par l'aveu même dudit

sieur Herveau, il n'a fait aucun effet sur lui.

Il est question d'examiner de quelle voie il s'est pu servir pour voir ce mémoire, et si le soupçon qu'il a voulu me donner est bien fondé, ou bien si le sieur Herveau en a eu connoissance, et s'il l'a pénétré par lui, comme il l'a voulu persuader à Son Eminence.

Non seulement il est très-véritable que ledit sieur Herveau n'en a jamais eu la moindre connoissance, qu'il n'a donné aucun mémoire, et que jamais l'on n'est entré en aucun concert avec lui directement ni indirectement sur ce sujet, mais même ce qui est dit ci-dessus du resiliement des baux des généralités d'une infinité de maximes contraires aux siennes. . . . . vu qu'il ne raisonne jamais et ne connoît les finances d'un grand royaume, comme celui-ci, que par la vacillation de la banque, dans laquelle il n'a jamais été bien habile, joint qu'il n'a garde

de conseiller une recherche exacte de tou ce qui s'est fait dans les finances, vu qu'il s'y trouveroit enveloppé. Toutes ces raisons et les discours tenus à Paris par le sieur Procureur-général, font connoître clairement qu'il ne peut pas en avoir rien connu par la voie dudit sieur Herveau.

Il reste à examiner si quelqu'un de mes domestiques m'a trahi, et s'il lui a fait voir. Pour cet effet, il faut savoir,

Que la minute de ce mémoire n'a été commencée que dans le temps que le Procureur-général est parti de cette ville, qui fut le 28 septembre, et qu'il ne fut achevé que le lendemain 29, que pendant tout ce temps-là il a toujours été enfermé sous la clef, dans un arrière-cabinet; que j'enfermai dans le même cabinet Pecon, le 30 septembre et le premier octobre, pour le copier; et qu'il n'en sortit que pour manger; que le premier octobre au soir je retirai la minute et la copie, et je mis cette derniere dans

mon paquet à Son Eminence, qui partit le lendemain 2 octobre.

Il faut observer que le 3, au matin, M. le Procureur-général passa à Poitiers et alla coucher à Verteuil; ensorte que pour être persuadé que la trahison vienne du côté de Pecon, il faudroit que dans le même temps qu'il eut achevé cette copie, il se fût enfermé dans sa chambre, eût fait un mémoire de tout ce qu'il pouvoit se souvenir d'avoir écrit, et l'eût envoyé ensuite par un courier exprès à M. le Procureur-général, ou bien qu'il eût été dire à quelque personne dépendante dudit sieur Procureur-général, tout ce qu'il avoit vu, et qu'ensuite cette personne le lui eût fait savoir par un courier exprès.

Les raisons qui font croire que cette trahison ne vient point de lui, sont sa fidélité que j'ai éprouvée et reconnue en une infinité de rencontres, depuis seize ans qu'il me sert.

Par le discours du Procureur-général, il paroît clairement qu'il a mis depuis long-temps en pratique les moyens dont il s'est servi. Si cela étoit, il auroit fait de grandes gratifications, et il y paroîtroit, ou à la dépense ou à la fortune de Pecon; je ne me suis point apperçu ni de l'un ni de l'autre.

Enfin, après avoir bien examiné les raisons de toutes parts, je ne puis m'empêcher d'être persuadé que le moyen dont il s'est servi est celui des officiers de la poste, c'est-à-dire M. de Nouveau et ses officiers subalternes, avec lesquels j'ai vu fort souvent qu'il a eu des conférences secrètes fort grandes, et je suis persuadé que dans l'envie qu'il avoit de découvrir mes sentimens, il a vu toutes mes lettres depuis le départ de Son Eminence, et que le paquet du premier octobre ayant été trouvé important, lui a été envoyé à Bordeaux, et qu'après l'avoir vu et même copié le mémoire, il l'a laissé passer à Son Eminence, et a recherché les moyens de le

parer et de diminuer la force de la vérité qui y étoit contenue.

Je suis confirmé dans cette pensée, non-seulement par ce que le Procureur-général m'a fait connoître, par ses discours, qu'il savoit tout ce qui étoit contenu audit mémoire, ce qui ne se pourroit pas si le sieur Pécon m'avoit trahi, parce qu'il n'auroit pu rapporter que ce dont il se seroit souvenu, vu qu'il n'est point sorti de mon cabinet jusqu'à ce que la copie ait été faite.

Davantage, la lettre à laquelle étoit joint ce mémoire, est datée du premier octobre, est partie de Paris le 2 au matin, devoit arriver à Bordeaux le 5 et à Saint-Léon-de-Lus au plus tard le 8; il se trouve que la réponse de Son Eminence n'est point datée, qu'elle m'a été envoyée par un courier de M. de Nouveau, et qu'elle commence par ces mots: „ J'ai vu le mémoire et achevé de le lire un „ moment auparavant que M. le Surinten- „ dant soit arrivé. „ Ce qui fait juger que

la lettre et le mémoire n'ont été rendus que la veille de son arrivée.

Par une autre réponse de Son Eminence du 22 octobre, à Saint-Léon-de-Lus, il est dit au premier article : „ Je vous écrivis hier „ au long par un courrier de M. de Nouveau, „ et ayant pris la précaution que personne „ n'ouvrît le paquet particulier que vous-„ même, je m'assure que Pecon vous l'aura „ envoyé. „ Cet article est en réponse d'une lettre de moi du 12.

Par cet article il paroît que la réponse à la lettre du premier octobre est du 21, et par ce qui est dit ci-dessus, qu'elle n'aura été rendue que le 20.

Ce qui est d'autant plus certain qu'entre ces deux lettres du premier et du 12, il y en a deux autres de moi du 5 et du 8, auxquelles Son Eminence a fait réponse le 16 et le 19, en sorte que Son Eminence témoignant impatience de recevoir ce mémoire,

et même m'ayant dit qu'elle craignoit de ne pas le recevoir avant l'arrivée dudit Procureur-général, il n'y a pas apparence qu'elle ait remis si long-temps, c'est-à-dire depuis le 8 qu'elle devoit l'avoir reçu, jusques au 20, vu qu'elle a fait réponse à deux lettres postérieures, qui n'étoient ni si importantes ni si pressées, les 16 et 19, sans faire mention de ladite lettre.

Toutes ces raisons font voir clairement que la lettre a été retenue un ordinaire tout entier, et que pendant ce temps l'on a eu tout loisir de voir le mémoire et d'en tirer copie.

COLBERT à MAZARIN.

A Nevers ce 28 octobre 1659.

Je reçus hier à desir les dépêches de Votre Eminence du 20 de ce mois, auxquelles je ferai double réponse, celle-ci servira, s'il lui plaît, pour ce qui concerne le discours fait par M. le Procureur-général, et ce mé-

moire que j'ai envoyé à Votre Eminence. Il est vrai, Monseigneur, que j'ai entretenu une amitié assez étroite avec lui depuis les voyages que je fis en 1650 avec Votre Eminence, et que je l'ai continuée depuis, ayant toujours eu beaucoup d'estime pour lui, et l'ayant trouvé un des hommes du monde le plus capable de bien servir Votre Eminence, et de la soulager dans ses grandes affaires, dont elle est surchargée; cette amitié a continué pendant tout le temps que M. de Servien a eu sa principale autorité dans ses finances; et souvent j'ai expliqué à Votre Eminence même la différence que je faisois de l'un à l'autre, mais dès lors que, par le partage que Votre Eminence fit en 1655, toute l'autorité des finances fut tombée entre les mains dudit sieur Procureur-général, et que par succession de temps je vins à connoître que sa principale maxime n'étoit pas de fournir, par économie et par ménage, beaucoup de moyens à Votre Eminence pour étendre la gloire de l'Etat; et qu'au contraire il n'employoit les moyens que cette grande

charge lui donnoit, qu'à acquérir des amis de toute sorte et à amasser, pour ainsi dire, des matieres pour faire réussir, à ce qu'il prétendoit, tout ce qu'il auroit voulu entreprendre, et même pour se rendre nécessaire; et en un mot qu'il a administré les finances avec une profusion qui n'a point d'exemple; à mesure que je me suis apperçu de cette conduite, à mesure notre amitié a diminué. Mais il a eu raison de dire à Votre Eminence que je me suis souvent ouvert à lui, et que je lui ai même donné quelques conseils, par ce que, pendant tout ce temps-là, je n'ai laissé passer aucune occasion de lui faire connoître, autant que cette matière le pouvoit permettre, combien la conduite qu'il tenoit étoit éloignée de ses propres avantages, qu'en administrant les finances avec profusion, il pouvoit peut-être amasser des amis et de l'argent, mais que cela ne se pouvoit faire qu'en diminuant l'estime et l'amitié que Votre Eminence avoit pour lui, au lieu qu'en suivant ses ordres, agissant avec ménage, économie, lui rendant compte exact de tout, il pourroit

tre, et que toutes les autres ne font qu'embarrasser. Mais je serois d'esprit à chercher des liaisons, la dernière personne avec qui je les voudrois faire, ce seroit avec M. Herveau, pour lequel je n'ai jamais pu concevoir aucune estime. Pour M. Tallon, il est vrai que j'ai beaucoup d'estime pour lui, et que je l'ai vu trois fois cet été à Vincennes chez lui et à mon logis; mais aussi est-il vrai que j'ai cru qu'il étoit peut-être bon pour le service du Roi, et pour la satisfaction de Votre Eminence, de garder avec lui quelques mesures pour le faire souvenir dans les occasions qui se peuvent présenter des protestations qu'il m'a souvent faites, de bien servir le Roi et Votre Eminence, pourvu qu'on lui fasse savoir dans les occasions ce que l'on desire de lui, avouant lui-même qu'il peut quelquefois se tromper.

Pour ce qui est de la connoissance que le dit sieur Procureur-général a témoigné avoir du mémoire que j'ai envoyé à Votre Eminence, je puis lui dire avec assurance que s'il

s'il le sait, il a été bien servi par les officiers de la poste, avec lesquels je sais qu'il a de particulières habitudes, n'y ayant que Votre Eminence, celui qui la transcrit et moi, qui en ayent eu connoissance, et ne pouvant pas douter du soin de celui qui l'a transcrit, y ayant seize ans qu'il me sert avec fidélité, en une infinité de rencontres plus importantes que celle-ci. Ce mémoire n'a été fait sur aucun qui m'ait été donné par le sieur Herveau, duquel je n'en ai jamais voulu recevoir, ne l'estimant pas assez habile homme pour bien pénétrer une affaire et pour dire la vérité. Ce que Votre Eminence trouvera de bon dans ce mémoire vient d'elle-même, n'ayant fait autre chose que de rédiger par écrit une petite partie des belles choses que je lui ai entendues dire sur le sujet de l'économie des finances. Pour ce qui est rapporté du fait de la conduite du Sur-intendant, Votre Eminence sait tout ce que l'on peut en dire, et je suis bien assuré qu'il n'y a personne en France qui souhaite plus que moi que sa conduite soit réglée,

en sorte qu'elle plaise à Votre Eminence et qu'elle puisse se servir de lui.

Quant à tous les discours que le sieur Herveau a fait, et que ledit sieur Procureur-général m'attribue en commun, et qu'il dit savoir de la source, je crois bien qu'il le sait dudit sieur Herveau, parce qu'il a été espion de lui, mais je ne suis pas garant de l'impudence de cet homme-là, avec lequel j'ai toujours agi avec beaucoup de retenue, m'étant apperçu, dans une infinité de rencontres, qu'il se laisse souvent emporter à dire même tout ce qu'il avoit appris de Votre Eminence.

Si dans ce discours, et dans le mémoire que j'ai envoyé à Votre Eminence, la vérité n'y paroît sans aucun fard, déguisement, envie de nuire, ni autres fins indiscretes, de quelque nature que ce soit, je ne demande pas que Votre Eminence ait jamais aucune créance en moi; et il est même impossible qu'elle la puisse avoir, parce que je suis

assuré que je ne puis jamais lui exposer la vérité plus à découvert, et plus dégagée de toutes passions, et outre que Votre Eminence le découvre assez par le discours même, si elle considère que je ne souhaite la place de personne, que je n'ai jamais témoigné d'impatience de monter plus haut que mon emploi, lequel j'ai toujours estimé, et estimé infiniment plus que tout autre, puisqu'il me donne plus d'occasions de servir personnellement Votre Eminence, et que d'ailleurs si j'avois dessein de tirer des avantages d'un Sur-intendant, je ne pourrois en trouver un plus commode que celui-là; ce qui paroît assez clairement à Votre Eminence, par l'envie qu'il lui a fait paroître de vouloir bien vivre avec moi: Votre Eminence jugera, dis-je, assez facilement, qu'il n'y a eu d'autre motif que la vérité, et ses ordres qui m'ont obligé de dire ce qui est porté par le mémoire; et que les discours du sieur Herveau n'ont aucun rapport avec ce qui me regarde en cela.

Quant à l'envie qu'il a fait paroître à Votre Eminence même, de vouloir bien vivre avec moi, il n'y aura pas grande peine, parce que, ou il changera de conduite, ou Votre Eminence agréera celle qu'il tient, ou Votre Eminence l'excusera, par la raison de la disposition présente des affaires, et trouvera peut-être que ses bonnes qualités doivent balancer, et même emporter ses mauvaises; en quel cas que ce soit, je n'aurai pas de peine à me conformer entièrement à ce que je reconnoîtrai être des intentions de Votre Eminence, lui pouvant protester devant Dieu qu'elles ont toujours été et seront toujours les régles des mouvemens de mon esprit.

Réponse de MAZARIN *à* COLBERT.

Je vous écrivis hier au long sur diverses choses, par un courier de M. de Nouveau, et ayant pris la précaution que personne n'ouvrît un paquet particulier que vous-même, je m'assure que Picon vous l'aura en-

voyé comme il est. Je veux aussi espérer que votre voyage sera court et que cette lettre vous trouvera de retour à Paris. J'ai fait, ce me semble, ce que je devois avec M. le Sur-intendant dans la conjoncture présente, et je suis satisfait de la maniere qu'il m'a parlé et de la maniere dont je suis convenu qu'il en useroit à l'avenir, lui ayant déclaré que je voulois être informé, même dans mon absence, des moindres petites choses, ce qu'il m'a solemnellement promis, et non-seulement de vouloir bien vivre avec vous, mais de rechercher votre amitié et en faire des avances, et avoir en vous la derniere confiance, vous faisant part de toutes choses comme il pouvoit le faire à moi-même; je vous prie donc de le voir lorsqu'il arrivera à Paris, et de faire ce qui pourra dépendre de vous, afin qu'il connoisse que rien n'est capable de vous empêcher de vivre avec lui avec une sincère amitié, puisqu'outre l'estime que vous faites de sa personne, vous savez que je le desire ainsi, et que j'ai toute confiance en sa personne; je

vous prie de vous bien acquitter de tout ceci, car il importe au service, et vous me ferez plaisir.

Herveau n'est pas encore arrivé, et il y a vingt-trois jours qu'il est parti de Paris. Il seroit à souhaiter qu'il fût aussi habile qu'il a de la bonne volonté pour moi, mais malaisément on le peut espérer.

Au reste je n'ai qu'à approuver tout ce que vous avez fait à l'égard de Neuvi, et des diligences pour attraper Annery et Crequy, lesquels il faut qu'ils ayent perdu l'esprit, puisque lors même que les armées se retirent en quartier d'hiver, il parle de faire monter à cheval la noblesse, sans considérer, que si le royaume fût révolté, le Roi auroit assez de force pour le réduire.

J'espère que Dieu permettra à la fin qu'ils soient châtiés, et en tous cas il y a apparence qu'ils passent de méchantes nuits, étant galopés comme ils le sont. Je crois que

le Comte d'Harcourt sera ici demain, témoignant vouloir tout de bon prendre une conduite agréable à Sa Majesté, et qui efface le passé. Je me servirai utilement de la copie que vous m'avez envoyée, après que j'aurai entretenu ledit Comte, lequel sera d'autant plus obligé à la bonté du Roi, voyant qu'il y avoit de quoi le punir, et qu'au lieu de cela je me suis employé pour le rétablir dans l'honneur de la bienveuillance du Roi.

Je suis obligé de vous découvrir quelque chose du sieur Teron, qui vous fera peine comme elle me l'a fait à moi extraordinairement, c'est que lui ayant écrit de ne rendre aucune lettre à ma nièce en cas qu'on lui en adressât pour cet effet, non seulement il me répondit fort froidement là-dessus, me disant qu'il faudroit qu'il s'éloignât, sous quelque prétexte, de la Rochelle, mais il a communiqué en grande confiance ma lettre à ma nièce, lui témoignant grand déplaisir de l'ordre que je lui donnois; et ainsi un commerce qui étoit tout-à-fait cessé,

après les efforts que j'avois fait pour cela, jusques à demander mon congé au Roi, en résolution de quiter tout et me mettre en un vaisseau avec mes nièces pour m'en aller où je pourrois, s'il ne se rompoit, il est sur le point de se renouer plus que jamais par les soins dudit Teron, lequel, en un mot, a prétendu faire une grande fortune par ce moyen, s'étant laissé allé aux flateries qu'il a reçues de deux personnes qui savoient ce commerce. A présent la personne qui est à Toulouse saura l'ordre que j'ai donné à Teron, et elle en sera au désespoir; Dieu veuille que cela ne produise quelque grand inconvénient, car je ne vous saurois assez dire à quel point toutes choses sont disposées pour cela, et tout ce que Teron a mis dans l'esprit de ma nièce, la flattant au dernier point, et la considérant comme le principal instrument pour son élévation auprès des autres personnes. Enfin, il s'est laissé emporter de l'ambition, et le jugement et la considération de mon service eussent été des liens trop foibles pour le retenir; je ne

vous puis dire davantage, remettant le détail à la voix vive; espérant que dans six semaines ou deux mois vous pourrez faire un tour à Toulouse. Ce de quoi je vous conjure présentement, c'est de n'en rien témoigner audit Teron, par quelques raisons que ce puisse être, car vous me mettriez en d'étranges embarras, vous protestant que cette affaire est peut-être la plus délicate que j'aye eu de ma vie, et qui m'a donné plus d'inquiétude; je vous charge donc de n'en rien faire pénétrer, et de ne vous dispenser de cela en aucune façon, quand même vous seriez persuadé de bien faire.

NOTE DIXIÈME.

Sur COLBERT, sur son fils et sur la manière dont son père le formoit.

Instruction de M. de COLBERT pour M. son fils.

JE le prie de faire ensorte que ce soit la fin de mes instructions, et qu'enfin je voye quelques fruits et quelque soulagement de tant de peines et d'application que je me donne depuis dix ans.

L'ordre que j'ai tenu depuis deux mois entiers, que je fais toute la marine, lui doit servir d'une derniere instruction, la plus claire, la plus précise et la plus intelligible de toutes celles que je lui ai donné jusqu'à présent.

Il voit, par tout ce qui a été fait pendant

ces deux mois, la diligence et l'expédition, le peu d'embarras que cette diligence donne, le temps qui reste pour penser, résoudre et expédier les choses plus importantes, et enfin combien peu de temps occupe toute la marine, et combien il en reste pour toutes les autres choses qui sont à faire.

Il doit observer combien de fois je vois, lis et relis toutes les dépêches et expéditions.

Je lis d'abord les dépêches des ports, j'en lis les extraits, je fais mes réponses en marge, fort amples, et même presque toutes sont écrites mot à mot. J'en lis et corrige les expéditions.

Je fais un grand et ample extrait, pour le lire au Roi, et je relis encore au Roi toutes les expéditions faites. C'est cette répétition fréquente de lectures et d'applications qui imprime fortement dans mon esprit toutes les matieres, ce qui me donne la grande facilité que j'ai d'en parler. Outre cela, il n'y

a point d'état ni de mémoire qui vienne des ports que je ne voye et que je n'examine avec soin, et duquel je ne tire le fruit que je me suis proposé, quand j'ai établi tous les ordres et réglemens de marine.

Il résulte de tout ceci, que si mon fils ne se donne cette application et cette diligence pour prendre tout le temps qui lui est nécessaire pour faire des études particulières des réglemens de marine et de tous les ordres qui ont été donnés, il est impossible qu'il puisse devenir habile homme.

Quoique les mémoires qu'il a fait sur tout ce que j'ai fait depuis deux mois et demi soient bons, il ne peut trop y faire réflexion et trop l'étudier, parce qu'il connoîtra par là une très-grande quantité d'affaires importantes négligées depuis sept à huit ans, relevées et achevées, et cela en peu de temps, et sans embarras, au contraire me restant beaucoup de temps pour mes autres affaires et même pour mes promenades, je ne rem-

plirai pas ici tout ce qui a été fait, parce que le mémoire qu'il a fait est assez précis; mais je suis bien aise de lui dire en peu de mots tout ce qu'il doit observer pour continuer cette conduite, qui lui donnera beaucoup de soulagement et de facilité s'il veut s'appliquer à la suivre, savoir:

Expédier toutes les lettres et dépêches au jour même qu'elles arrivent, ou le lendemain au plus tard, sans interruption pour quelque cause que ce soit.

Voir et tirer le fruit de tous les états, papiers et mémoires qui y sont joints.

Bien prendre l'esprit de ces mémoires, pour tenir la main à ce qu'on les envoye toujours, et demander tous les nouveaux que l'on estimera nécessaires pour conserver et augmenter le bon ordre qui est établi dans la marine.

Suivre exactement tout ce que j'ai fait pour

la lecture des dépêches, les extraits, les réponses, retirer les expéditions avec un très-grand soin, faire les extraits pour le Roi et relire à Sa Majesté.

Il faut observer seulement que mon fils doit faire les dépêches de sa main et les relire avec un très-grand soin, pour se former un stile clair et intelligible, et qu'en relisant il se mette toujours en la place de celui à qui il écrit, pour connoître s'il entendra bien clairement les ordres qu'il donne.

J'estime que ce point est le plus important, parce que c'est celui auquel il manque le plus.

Il faut qu'il relise tant de fois les réglemens de marine, qu'il se les rende familiers et qu'il les sache par coeur.

Qu'il mette ensemble tout ce qui doit être imprimé ensuite, et qu'il en prenne soin.

Il faut chercher le réglement des saluts dont les Rois se servent.

Il faut achever les tables des projets des dépenses de marine de l'année 1674, aussitôt que les projets seront venus des ports, pour les faire régler par le Roi.

Observer en cela la différence de la paix ou de la guerre, penser à régler ensuite les armemens de l'année prochaine.

Il faut que cela soit résolu dans le mois de décembre, pour mettre en mer les vaisseaux à la fin de février, tant en levant qu'en ponant.

Faire régler lui-même l'état des galères, et résoudre les voyages qu'elles feront, pour régler en même temps l'extraordinaire, tenir soigneusement la main, que tout ce qui a été écrit pour les achats des marchandises, achats en trois années de tout ce qui est nécessaire pour bien garnir les magasins, ouvrages et bâtimens des arsenaux.

Entretien des soldats, des quatre premiers officiers, sur quarante-huit vaisseaux, école d'hydrographie et du canon.

Fonctions de tous les officiers, matelots et soldats de vingt-sept vaisseaux, tarif de construction, décharge du trésorier de la marine, et généralement sur tous les ordres généraux des galères et de la marine qui ont été donnés, s'exécutent avec soin.

Les Parois, les couleurs des pavillons au premier et flamme. Donner une application toute entière à la terrée des constructions.

Voir et examiner les rapports des officiers.

Faire et régler les termes dont on se servoit dans tous les ports de cette terrée, afin que l'on puisse, par l'uniformité des termes, parvenir plus facilement à former cette terrée.

Tirer les mémoires de toutes les fonctions des officiers de plusieurs endroits.

De

De M. le vice-Amiral et de M. de Quisnes et de tous les ports ; entretenir toujours à fond tous les officiers de marine, pour tirer tout ce que chacun d'eux peut avoir de connoissances, pour s'en former une parfaite de la marine.

Prendre soin tous les trois mois de régler, d'écrire, et se faire rendre compte de tous les articles généraux, école du canon, d'hydrographie, enrolement des matelots, radoub des vaisseaux et autres.

Faire un travail particulier sur l'enrollement des matelots, et le faire vérifier tous les ans, et examiner en particulier celui de Rochefort, voir tout ce que j'ai écrit sur cela et m'en rendre compte.

Mettre un garde-magasin public à Toulon.

Régler les officiers du département de la marine promptement.

Prendre soin d'arrêter les états de dépense de la marine et des galeres, promptement et diligemment, jusqu'à ce qu'ils soient ar-

rêtés jusques en 1677, et ensuite ne laisser passer aucune année sans les arrêter.

Pour le surplus du travail de la charge, il faut de l'application et de la diligence, et se mettre fortement dans l'esprit, ou l'on languira toujours dans un état de peu de stile et de considération dans le monde, si l'on ne commence tout de bon à s'appliquer et à mettre plus de temps à examiner les affaires que l'on doit rapporter devant le Roi.

NOTE ONZIÈME.

Cardinal d'Estrées, sa correspondance de Rome, sur le Conclave.

RÉCIT DES FUNÉRAILLES DU PAPE,

Envoyé à M. le Marquis de Villars, par M. le Cardinal d'Estrées.

Le Pape mourut la nuit du 27 au 28, avec les mêmes sentimens de piété et de résignation qu'il avoit témoigné pendant sa maladie et dans tout le reste de sa vie.

On porta le lendemain au soir son corps, de Monte-Cavallo, avec le cortége et la cérémonie accoutumée, dans la chapelle Pauline du Vatican. Le lendemain on le mit dans l'église de Saint-Pierre, et l'on continue les obséques et les fonctions ordinaires dans ces rencontres.

Le sacré collége a confirmé dans sa charge l'ancien gouverneur de Rome, que quelque cabale tâchoit d'ôter: et le gouvernement du conclave a été donné au prélat Borghèse, fils du Prince de ce nom. Hier M. le Prince de Monaco alla faire son compliment au sacré collége, et après lui M. l'Ambassadeur de Venise fit la même chose. M. le Cardinal de Bouillon n'ayant pu se trouver à l'assemblée, parce qu'il étoit un peu incommodé, le Cardinal Steciaiol, plus ancien après lui, répondit aux discours de ces Ambassadeurs.

Le soir on enterra le Pape dans l'église de Saint-Pierre, et ses seuls créatures avec les trois Cardinaux qui ont été ses Ministres. M. Troch, évêque de Pavie, homme de qua-

lité, riche et de mérite, qui étoit malade depuis quelque temps, est mort deux jours après Sa Sainteté. On tient pour sûr qu'il étoit un des réservés in-petto.

Le Cardinal Sacchek eut hier une nouvelle attaque de ses vapeurs accoutumées. On dit qu'il étoit mieux aujourd'hui.

M. le Cardinal de Médicis est arrivé ici aujourd'hui à une heure après midi.

LETTRE de M. le Cardinal d'Estrées à M. le Marquis de Villars.

Du Conclave le 16 octobre 1700.

PAR votre lettre du 2 octobre vous ne me mandez rien, Monsieur, touchant votre retour en France. Cependant on m'écrit de Paris que vous y reviendrez bientôt. De la maniere dont vous m'avez écrit sur le séjour que vous faites présentement à Vienne, il me semble que je peux vous faire un compliment sur votre prompt départ; le mien ne sera pas retardé, si je peux, après l'élection du Pape. Quoique le lieu où je suis,

me dispense d'une réponse, je ne veux pas manquer de vous remercier de votre lettre. En vérité, dans ces premiers jours, nos occupations sont si grandes, par le commerce que l'on a au-dedans et au-dehors, qu'à peine peut-on sauver quelques heures pour le manger et le dormir.

La situation de ce conclave est difficile par bien des raisons, et j'aurois besoin, pour m'y conduire, de plus d'habileté et même d'expérience que je n'en ai; car il ne ressemble point aux autres. Nos ennemis se servent du traité de partage pour inspirer au collége de précipiter tout et de finir promptement l'élection. Il ne convient ni à nous ni à lui qu'on marche avec cette rapidité.

Nous attendons dans cinq ou six jours M. le Cardinal le Camus, et huit ou dix après M. le Cardinal de Noailles. M. le Cardinal de Bouillon se conduit avec beaucoup de modestie, et, s'il a quelque pratique secrete, les dehors sont fort respectueux à l'égard du Roi. C'est, Monsieur, tout ce que je peux vous

dire jusqu'à cette heure, en attendant que les suites de l'affaire que nous traitons me donnent lieu de vous en apprendre davantage. On ne peut être avec plus de vérité et de passion que je suis, Monsieur, très-parfaitement, votre très-véritable, &c.

Le même au même.

De Rome le 28 novembre 1700.

J'AI reçu, Monsieur, la lettre qu'il vous a plu de m'écrire du 13 de ce mois. Elle m'a trouvé, grâces à Dieu, hors du conclave. Vous aurez déjà su le jour de l'élection et l'enthousiasme avec lequel tout le collége y a couru. Il ne lui a pas manqué une voix : il y en eut quarante-cinq : des Cardinaux tous plus vieux que lui, tous les papables, dont le nombre étoit fort grand, se sont rendus sans combattre : et si nous n'avions suspendu quatre jours la conclusion de cette affaire, pour faire voir qu'on ne pouvoit la terminer sans que l'Ambassadeur du Roi n'eût déclaré ses intentions, et conserver le respect dû à sa couronne, ce sujet d'ailleurs étant

agréable à Sa Majesté, la chose auroit commencé et fini en douze heures: mais la bienséance et la réputation, que MM. les Cardinaux de la Maison d'Autriche n'ont pas ménagées, nous obligea de faire suspendre l'action du Conclave jusques aux réponses de M. de Monaco. Cette conduite a été approuvée dans le public; et, quoique contredite sourdement par quelques Cardinaux qui croyoient qu'on blessoit la liberté de l'élection, elle a été soutenue jusques au bout. Je vis le Pape avant-hier. Il témoigna beaucoup de reconnoissance pour le concours de notre nation, prescrite en des termes si obligeans par Sa Majesté. Vous vous serez bien apperçu, Monsieur, dans la cour où vous êtes, combien ce sujet lui aura été agréable, et vous m'obligerez de m'en mander quelque chose. Nous connoissions ceux qu'elle souhaitoit passionnément et nous avons su les éviter. Il est extrêmement engagé à ne souffrir point ses parens auprès de lui, et a poussé l'abolition du népotisme au-delà des bornes. La bulle d'Innocent XI y a été mise. Le lende-

main de cette élection un courrier dépêché de Florence nous apporta la nouvelle à quatre heures de nuit, de l'acceptation solemnelle du testament du feu Roi d'Espagne et des préparatifs du prompt voyage du nouveau Roi. Cette nouvelle est venue à l'Ambassadeur d'Espagne, dont ce Ministre et les Espagnols qui sont ici sont transportés de joie.

Nous n'avons encore rien reçu de notre Cour ; et je suis surpris qu'il n'ait pas été dépêché un courrier à M. de Monaco, tant sur cette affaire que sur celle arrivée au palais Vaini. Je crois voir d'ici la douleur et les regrets que cause où vous êtes un si grand événement et qui paroît sans reméde pour la maison d'Autriche. J'espère que si vous ne partez pas encore de Vienne, vous m'en ferez savoir quelques particularités. Je vous supplie, Monsieur, de me croire toujours de toute mon ame, votre &c.

Fin des Notes du Tome I de l'Histoire des hommes illustres.

Stanford University Libraries
3 6105 013 446 856

DC
130
.S2.A2
1791
v.9

DATE DUE

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA
94305